



---

**Organe d'examen des politiques commerciales**

**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Le présent rapport, préparé pour le quatrième examen de la politique commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Sergios Stamnas (tél.: 022/739 5382) et Mme Katie Waters (tél.: 022/739 5067).

La déclaration de politique générale présentée par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est reproduite dans le document WT/TPR/G/377.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu. Ce rapport a été rédigé en anglais.

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>9</b>
<b>1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>15</b>
1.1 Principales caractéristiques de l'économie.....	16
1.2 Évolution économique récente.....	17
1.2.1 Croissance, revenus et emploi .....	17
1.2.2 Prix.....	20
1.2.3 Évolution macroéconomique.....	20
1.2.3.1 Politique monétaire et politique de taux de change.....	20
1.2.3.2 Politique budgétaire .....	21
1.2.4 Politiques structurelles .....	22
1.2.4.1 Réforme fiscale.....	22
1.2.4.2 Privatisation .....	22
1.2.4.3 Politique de la concurrence.....	23
1.2.4.4 Politiques du marché du travail.....	23
1.2.5 Balance des paiements .....	24
1.3 Évolution des échanges et des investissements .....	26
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services .....	26
1.3.2 Tendances et structure des investissements directs entrants.....	29
<b>2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>32</b>
2.1 Cadre général .....	32
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale .....	33
2.3 Accords et arrangements commerciaux .....	36
2.3.1 OMC.....	36
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels .....	38
2.3.2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR).....	38
2.3.2.2 Accords commerciaux préférentiels .....	40
2.3.3 Autres accords et arrangements .....	40
2.3.3.1 APEC .....	40
2.4 Régime d'investissement .....	41
2.4.1 Régime général d'investissement.....	41
2.4.2 Condition de l'activité des entreprises.....	43
<b>3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....</b>	<b>46</b>
3.1 Mesures visant directement les importations.....	46
3.1.1 Procédures et prescriptions douanières, et évaluation en douane .....	46
3.1.1.1 Procédures douanières.....	46
3.1.1.2 Évaluation en douane .....	51
3.1.2 Règles d'origine .....	51
3.1.3 Droits de douane .....	52
3.1.3.1 Caractéristiques générales .....	52

3.1.3.2 Droits NPF appliqués .....	53
3.1.3.3 Dispersion et progressivité des droits NPF .....	55
3.1.3.4 Consolidations tarifaires NPF .....	56
3.1.3.5 Contingents tarifaires .....	57
3.1.3.6 Préférences tarifaires.....	58
3.1.3.7 Concessions/exemptions tarifaires .....	59
3.1.4 Autres impositions visant les importations .....	59
3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation .....	60
3.1.5.1 Prohibitions à l'importation.....	60
3.1.5.2 Licences d'importation .....	60
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde .....	62
3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires.....	62
3.1.6.2 Sauvegardes .....	63
3.2 Mesures visant directement les exportations .....	63
3.2.1 Procédures et prescriptions douanières.....	63
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements .....	64
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation .....	64
3.2.3.1 Prohibitions à l'exportation.....	64
3.2.3.2 Licences d'exportation .....	64
3.2.4 Soutien et promotion des exportations .....	65
3.2.4.1 Avantages tarifaires et fiscaux.....	65
3.2.4.2 Zones franches d'exportation.....	66
3.2.4.3 Autres moyens de promotion.....	67
3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation .....	67
3.3 Mesures visant la production et le commerce .....	68
3.3.1 Mesures d'incitation .....	68
3.3.1.1 Fiscalité.....	68
3.3.1.1.1 Caractéristiques.....	68
3.3.1.1.2 Fiscalité indirecte .....	69
3.3.1.1.3 Fiscalité directe.....	71
3.3.1.2 Aides à la production.....	72
3.3.1.2.1 Petites et moyennes entreprises.....	72
3.3.1.2.2 Recherche-développement .....	73
3.3.1.2.3 Zones désignées .....	73
3.3.1.2.4 Soutien sectoriel .....	74
3.3.1.2.5 Autres formes d'aide.....	75
3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques.....	76
3.3.2.1 Normes, essais et certification .....	76
3.3.2.1.1 Normes volontaires, normes obligatoires et normes alignées .....	77
3.3.2.1.2 Transparence.....	81

3.3.2.2	Marquage et étiquetage .....	82
3.3.3	Mesures sanitaires et phytosanitaires .....	83
3.3.3.1	Cadre de l'élaboration des normes alimentaires .....	83
3.3.3.2	Réglementations quaranténaires .....	86
3.3.3.3	Transparence .....	88
3.3.4	Politique de la concurrence et contrôle des prix .....	88
3.3.4.1	Politique de la concurrence.....	88
3.3.4.2	Contrôle des prix .....	91
3.3.4.3	Protection des consommateurs .....	92
3.3.5	Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation .....	93
3.3.6	Marchés publics .....	95
3.3.7	Droits de propriété intellectuelle .....	100
3.3.7.1	Propriété industrielle .....	101
3.3.7.1.1	Brevets et modèles d'utilité .....	101
3.3.7.1.2	Marques.....	104
3.3.7.1.3	Indications géographiques.....	105
3.3.7.1.4	Variétés végétales.....	105
3.3.7.1.5	Schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés.....	105
3.3.7.1.6	Secrets commerciaux .....	105
3.3.7.2	Droit d'auteur et droits connexes .....	106
3.3.7.3	Moyens de faire respecter les droits .....	108
3.3.7.3.1	Mise en œuvre au niveau intérieur.....	109
3.3.7.3.2	Mise en œuvre par l'Administration des douanes .....	110
3.3.7.3.3	Actions judiciaires .....	111
<b>4</b>	<b>POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR.....</b>	<b>113</b>
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche.....	113
4.1.1	Agriculture.....	114
4.1.1.1	Caractéristiques et objectifs de la politique.....	114
4.1.1.2	Cadre législatif .....	117
4.1.1.3	Production et commerce .....	117
4.1.1.4	Mesures commerciales.....	118
4.1.1.4.1	Droits de douane.....	118
4.1.1.4.2	Contingents tarifaires .....	118
4.1.1.4.3	Mesures de sauvegarde spéciale .....	118
4.1.1.4.4	Commerce d'État .....	119
4.1.1.4.5	Promotion, restriction et prohibition à l'exportation .....	120
4.1.1.5	Mesures de soutien interne .....	120
4.1.1.5.1	Niveaux de soutien notifiés.....	120
4.1.1.5.2	Principales mesures d'incitation et de soutien .....	121
4.1.1.5.2.1	Soutien des prix – Achats garantis.....	121

4.1.1.5.2.2 Subventions aux engrais .....	122
4.1.1.5.2.3 Bonification d'intérêts .....	122
4.1.1.5.2.4 Subventions au titre de l'assurance .....	122
4.1.1.5.2.5 Programmes d'aides en cas de catastrophe naturelle .....	123
4.1.1.5.2.6 Programme "Soutien pour des cultures diversifiées" .....	123
4.1.1.5.2.7 Politique des "Petits propriétaires, grands locataires" .....	123
4.1.1.5.2.8 Soutien en faveur de l'arrêt de la culture du tabac.....	123
4.1.1.5.2.9 Autres.....	124
4.1.2 Sylviculture.....	124
4.1.3 Pêche .....	125
4.1.3.1 Aperçu général .....	125
4.1.3.2 Cadre juridique et institutionnel .....	126
4.1.3.3 Production et commerce .....	127
4.1.3.4 Mesures commerciales.....	128
4.1.3.5 Promotion, restrictions et prohibitions à l'exportation .....	128
4.1.3.6 Subventions et autres mesures de soutien du secteur public .....	128
4.2 Industries extractives et énergie .....	129
4.2.1 Industries extractives.....	129
4.2.2 Énergie.....	131
4.2.2.1 Aperçu général .....	131
4.2.2.2 Électricité.....	133
4.2.2.3 Hydrocarbures et gaz naturel .....	135
4.3 Secteur manufacturier.....	137
4.3.1 Aperçu général .....	137
4.3.2 Production et commerce .....	138
4.3.3 Mesures commerciales .....	138
4.3.4 Mesures d'incitation .....	139
4.4 Services .....	139
4.4.1 Aperçu général .....	139
4.4.2 Services financiers.....	140
4.4.2.1 Secteur bancaire et financier .....	141
4.4.2.1.1 Cadre institutionnel et législatif.....	142
4.4.2.1.2 Accès aux marchés.....	143
4.4.2.1.3 Règles prudentielles et ratios de fonds propres .....	143
4.4.2.2 Valeurs mobilières.....	144
4.4.2.3 Assurances.....	146
4.4.2.3.1 Cadre institutionnel et législatif.....	147
4.4.2.3.2 Accès aux marchés.....	148
4.4.3 Services de télécommunication.....	148
4.4.4 Services de transport .....	151

4.4.4.1 Transport maritime .....	151
4.4.4.2 Transport aérien .....	153
4.4.4.3 Transport routier .....	154
4.4.4.4 Transport ferroviaire .....	154
4.4.5 Services touristiques .....	155
<b>5 APPENDICE – TABLEAUX .....</b>	<b>158</b>

### GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Composition du commerce des marchandises par produit, 2013 et 2017 .....	27
Graphique 1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2013 et 2017 .....	28
Graphique 3.1: Répartition des taux NPF appliqués et des taux consolidés, par section du SH, 2013 et 2018 .....	54
Graphique 3.2: Distribution des taux de droits NPF appliqués, 2013 et 2018 .....	55
Graphique 3.3: Progressivité des droits de douane par catégorie à 2 chiffres de la CITI, 2013 et 2018 .....	56
Graphique 4.1 Offre énergétique totale, 2017 .....	131
Graphique 4.2 Écart des taux d'intérêt, de janvier 2008 à octobre 2017 .....	144
Graphique 4.3 Opérateurs fixes et mobiles, parts de marché, décembre 2017 .....	150

### TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2017 .....	16
Tableau 1.2 Indicateurs économiques de base, 2013-2017 .....	19
Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2017 .....	24
Tableau 1.4 Commerce des services, 2013-2017 .....	29
Tableau 1.5 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par activité, 2014-2017 (sur la base des projets approuvés) .....	30
Tableau 1.6 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par provenance et destination, 2014-2017 (sur la base des projets approuvés) .....	30
Tableau 2.1 Principales lois liées au commerce, janvier 2018 .....	35
Tableau 2.2 Procédures de règlement des différends de l'OMC auxquelles le Taipei chinois a participé, de janvier 2014 à janvier 2018 .....	38
Tableau 3.1 Structure du tarif douanier, 2013 et 2018 .....	53
Tableau 3.2 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2017 .....	58
Tableau 3.3 Prescription en matière d'approbation préalable aux fins des licences d'importation, 2018 .....	61
Tableau 3.4 Remboursements des impôts versés sur les intrants entrants pour les produits manufacturés d'exportation, 2014-2017 .....	66
Tableau 3.5 Composition des recettes fiscales directes et indirectes, 2013-2017 .....	69
Tableau 3.6 Statistiques sur l'application de la politique de la concurrence, 2012-2017 .....	90
Tableau 3.7 Mesures de stabilisation des prix .....	92
Tableau 3.8 Liste indicative d'entreprises publiques, 2018 .....	93

Tableau 3.9 Achats publics par origine, 2014-2017 .....	95
Tableau 3.10 Parts des marchés publics par type de procédure, 2014-2017 .....	97
Tableau 3.11 Demandes de brevet déposées et brevets accordés, 2012-2017 .....	103
Tableau 3.12 Marques et données connexes, 2012-2017.....	104
Tableau 3.13 Moyens mis en œuvre par l'Administration des douanes pour faire respecter les DPI, 2014-2017 .....	110
Tableau 3.14 Moyens mis en œuvre pour faire respecter les DPI à l'intérieur des frontières, 2012-2017 .....	112
Tableau 4.1 Valeur de la production des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 2012-2016.....	113
Tableau 4.2 Dépenses budgétaires au titre de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, par type de dépenses, 2015-2017.....	113
Tableau 4.3 Terres agricoles, 2012-2015 .....	114
Tableau 4.4 Objectifs de la Nouvelle politique agricole .....	115
Tableau 4.5 Valeur de la production agricole, 2012-2016 .....	117
Tableau 4.6 Mesures de sauvegarde spéciale invoquées, 2014-2017 .....	119
Tableau 4.7 Régime de commerce pour le riz, 2015-2016 .....	120
Tableau 4.8 Achats garantis de riz.....	121
Tableau 4.9 Production halieutique, 2013-2016 .....	128
Tableau 4.10 Production, consommation et commerce de produits de la pêche, 2012-2015.....	128
Tableau 4.11 Subventions en faveur du secteur de la pêche, 2013-2016.....	129
Tableau 4.12 Volume et valeur de la production minière, 2014-2017.....	130
Tableau 4.13 Mesures d'incitation en faveur des énergies renouvelables, 2018 .....	134
Tableau 4.14 Volume de la production et exportations de produits pétroliers, 2014-2016.....	135
Tableau 4.15 Valeur de la production industrielle, 2014-2017 .....	138
Tableau 4.16 Indicateurs bancaires, 2014-2017.....	141
Tableau 4.17 Résultats du secteur des valeurs mobilières, 2014-2017 .....	144
Tableau 4.18 Résultats du secteur des assurances, 2014-2017 .....	146
Tableau 4.19 Marché des télécommunications, 2013-mai 2017 .....	148
Tableau 4.20 Transport aérien de passagers et de fret, 2012-2017 .....	153

## ENCADRÉS

Encadré 2.1 Cadre de l'investissement, janvier 2018 .....	42
---	----

## APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par groupe de produits, 2013-2017 .....	158
Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2013-2017 .....	160
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2013-2017.....	162
Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2013-2017 .....	163

---

Tableau A2. 1	Notifications du Taipei chinois à l'OMC, de janvier 2014 à janvier 2018.....	164
Tableau A2. 2	Principales caractéristiques des ACR en vigueur, janvier 2018 .....	168
Tableau A2. 3	Importations provenant de PMA dans le cadre d'ACPr, 2014-2017 .....	170
Tableau A2. 4	Prohibitions et restrictions à l'investissement, 2018 .....	173
Tableau A3. 1	Récapitulatif des droits NPF appliqués, 2018 .....	175
Tableau A3. 2	Droits non <i>ad valorem</i> appliqués et leurs équivalents <i>ad valorem</i> respectifs .....	177
Tableau A3. 3	Contingents tarifaires et leur utilisation, 2012-2018.....	180
Tableau A3. 4	Exportations prohibées, juillet 2017 .....	181
Tableau A3. 5	Permis d'exportation, mai 2018 .....	182
Tableau A3. 6	Marchandises visées par la taxe sur les produits de consommation, 2018 .....	183
Tableau A3. 7	Principales mesures d'aide à la production, 2014-2017 .....	185
Tableau A3. 8	Normes CNS et leur équivalence avec des normes internationales, fin 2017 .....	195
Tableau A3. 9	Instruments juridiques en matière de concurrence, 2018.....	196
Tableau A4. 1	Soutien interne à l'agriculture et à l'élevage, 2009-2012 .....	197



## RÉSUMÉ

1. Depuis l'examen précédent de la politique commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois), en 2014, ses fondamentaux relativement solides et son économie bien développée et tournée vers l'extérieur ont contribué à maintenir sa stabilité macrofinancière et à assurer la résilience de son économie tirée par les exportations. Pendant la période à l'examen, la croissance annuelle du PIB a été comprise entre 0,8% (2015) et 4% (2014), et le taux annuel moyen a été de 2,3% pendant la période 2014-2017, ce qui représente un ralentissement considérable par rapport à ses résultats antérieurs (ce taux moyen avait été de 4,3% pendant la période 2002-2013). Des mesures de relance monétaires et budgétaires sont actuellement appliquées pour stimuler la reprise économique. Malgré certaines préoccupations en rapport avec l'innovation et le travail, le Taipei chinois a conservé sa place parmi les économies les plus compétitives du monde, avec un niveau de vie parmi les plus élevés, même s'il enregistre un léger recul en termes d'inégalité des revenus. Des réformes sont en cours pour remédier aux faiblesses dans certains domaines. Alors que l'inflation a évolué de manière cyclique (0,6% en 2017), le taux de chômage a progressivement diminué (3,8% en 2017).
2. Pendant la période à l'examen, des réformes structurelles commerciales et liées au commerce (par exemple dans les domaines de la facilitation des échanges, de la fiscalité, de la politique de la concurrence et des droits de propriété intellectuelle) ont été entreprises. Après un ralentissement en 2015, la productivité du travail et la productivité totale des facteurs ont toutes deux augmenté en 2016-2017, principalement en raison d'une hausse de la production totale, accompagnée d'une diminution du nombre d'heures travaillées, ce qui a amélioré la compétitivité internationale du Taipei chinois. Depuis 2014, une politique monétaire souple qui a impliqué quatre réductions des taux directeurs, tombés de 1,875% à 1,375%, a relancé la croissance et a aidé à établir un environnement financier stable.
3. Le régime de taux de change flottant contrôlé du Taipei chinois a permis une certaine flexibilité des taux de change et des interventions sur le marché des changes, contribuant ainsi à réduire ou à empêcher les attaques spéculatives. Pendant la majeure partie de la période considérée, le taux de change nominal s'est déprécié (sauf en 2017) – tout comme le taux de change effectif réel, en partie à cause du raffermissement du dollar EU. Le compte courant a enregistré un excédent global plus important, de 13,5% du PIB en moyenne pendant la période 2014-2017, contre 8,6% pendant la période 2010-2013, ce qui reflète entre autres la faiblesse de la demande intérieure et la baisse des cours mondiaux du pétrole. Les réserves de change ont régulièrement augmenté, principalement en raison de la rentabilité de leur gestion. La dette extérieure brute a reculé de 33,5% du PIB en 2014 à 32,5% en 2016.
4. L'ouverture de l'économie du Taipei chinois au commerce international et son intégration dans l'économie et les chaînes de valeur mondiales ont continué de se traduire par un ratio toujours élevé entre ses échanges (exportations plus importations) de marchandises et de services et son PIB. Celui-ci était de 117,7% en 2017, un chiffre cependant moins élevé qu'en 2014, en partie en raison d'un fléchissement de la demande mondiale. Les tendances du commerce international et de l'investissement direct entrant mettent en évidence l'importance continue de la région Asie-Pacifique en tant que principal marché et fournisseur du Taipei chinois, tandis que la Chine, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne restent ses principaux partenaires commerciaux individuels. Ses principaux partenaires en matière d'investissement direct entrant étaient l'Union européenne; Hong Kong, Chine; et le Japon. Le Taipei chinois continue d'encourager l'investissement par le biais de mesures d'incitation et de facilitation afin de donner un nouvel élan à la croissance économique. En 2018, sa liste négative contenant les prohibitions et les restrictions à l'investissement a été modifiée pour autoriser les investissements étrangers dans les services de location de bateaux et la production de certaines cultures végétales. Il est envisagé de supprimer la prescription relative à l'examen préalable des investissements et de la remplacer par un mécanisme d'enregistrement des investissements *a posteriori*.
5. Depuis 2014, la structure et les fonctions générales des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Taipei chinois sont en grande partie restées inchangées. Toutefois, une restructuration et une rationalisation du pouvoir exécutif ont été engagées afin de renforcer sa flexibilité et son efficacité; un conseil du développement a notamment été créé et chargé de la planification et de la supervision des politiques de développement. Outre le plan de développement du Taipei chinois pour la période 2017-2020, des stratégies économiques fondamentales sont actuellement mises en œuvre pour stimuler l'innovation, promouvoir la coopération régionale et

répondre aux besoins à long terme en matière d'infrastructures: le Plan d'innovation industriel 5+2, la Nouvelle politique en direction du Sud et le Programme prospectif de développement des infrastructures.

6. La politique commerciale du Taipei chinois reste fondée sur l'idée que l'ouverture commerciale, la connectivité mondiale et régionale, la croissance et la performance économiques, les conditions de vie et l'innovation sont étroitement liées. Le Taipei chinois continue d'appliquer une politique commerciale reposant à la fois sur une approche unilatérale, bilatérale, régionale et multilatérale. Il a actuellement des ACR en vigueur avec neuf économies; ceux qui ont pris effet pendant la période considérée sont les ACR conclus avec Singapour et la Nouvelle-Zélande, visant les marchandises et les services, et un accord de coopération avec le Paraguay. Le Taipei chinois accorde toujours des préférences non réciproques à tous les pays les moins avancés. Depuis 2014, il a participé à trois nouvelles procédures de règlement des différends de l'OMC en tant que partie plaignante et a réservé ses droits de tierce partie dans le cadre de 22 affaires.

7. Le Taipei chinois affiche un bilan solide en matière de notifications à l'OMC, même si une notification actualisée concernant le soutien interne dans le secteur de l'agriculture n'a pas encore été présentée. De nouvelles mesures ont été prises pour encourager une plus grande participation du public à la formulation de la politique et une plus grande transparence de celle-ci grâce à la création d'une plate-forme publique en ligne spécialisée et à l'adoption d'échéances pour les réponses du secteur public aux observations des parties prenantes. Parmi les efforts déployés pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises, qui sont déjà très bien notées d'après les indicateurs de la Banque mondiale, figurent des réformes juridiques, déjà promulguées ou planifiées, qui visent à assouplir les restrictions concernant le recrutement de professionnels étrangers, soutenir les PME et établir un environnement plus propice aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs.

8. Durant la période à l'examen, l'orientation générale de la politique commerciale du Taipei chinois est restée relativement inchangée. Le tarif douanier reste l'un des principaux instruments de la politique commerciale et une importante source de recettes fiscales (5,2% des recettes fiscales totales en 2016). Bien que plus de 98% des lignes tarifaires soient soumises à des taux *ad valorem*, et soient donc transparentes, le tarif prévoit une multitude de taux différents (92 droits *ad valorem*, 42 droits alternatifs et 16 droits spécifiques), autant qu'en 2013 mais distribués différemment. En raison de la réduction des équivalents *ad valorem* (EAV) moyens, de la mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et de la modification de la nomenclature tarifaire, la moyenne simple des taux NPF appliqués a légèrement diminué, de 7,8% en 2013 à 7,2%, en 2018. La protection tarifaire varie sensiblement entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs, la moyenne des droits étant de 17,8% pour les produits agricoles et de 5,1% pour les produits industriels en 2018 (définitions de l'OMC). Des crêtes tarifaires existent toujours pour les produits agricoles, pour lesquels les taux vont de zéro à 1 059,6% (noix de bétel); comme en 2013, la majorité des taux (81,2%) sont inférieurs ou égaux à 10%. Conformément à ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, le Taipei chinois applique des contingents tarifaires assortis de taux hors contingent élevés qui sont, de fait, presque prohibitifs pour certaines importations; pendant la période à l'examen, les taux d'utilisation moyens des contingents sont allés de 47,1% en 2015 à 56,5% en 2016. Dans le but d'accélérer le développement industriel et de tenir compte de l'offre et de la demande intérieures, des réductions tarifaires ou des exonérations de droits sont toujours accordées pour les matières premières industrielles, les produits de première nécessité et les produits indispensables à la vie quotidienne. Tous les taux de droits et toutes les lignes tarifaires sont consolidés et les engagements de consolidation liés à l'élargissement de l'ATI doivent être pleinement mis en œuvre au plus tard en 2021; l'écart moyen de 0,3% point de pourcentage entre les taux NPF appliqués et les taux NPF consolidés dénote une forte prévisibilité du tarif douanier. Les efforts déployés pour élargir les ACR ont contribué à ramener la moyenne simple des taux de droits préférentiels de l'équivalent de la moitié à moins d'un tiers de la moyenne des taux NPF appliqués.

9. Pendant la période à l'examen, les faits nouveaux intervenus en matière de facilitation des échanges ont été la ratification de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en 2015, l'adoption de modifications clarifiant la législation en la matière (Loi douanière), l'amélioration de l'intégration des opérations en ligne dans le guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales, la facilitation de l'échange des certificats d'origine, et la mise en place de services de dédouanement rapide. Le régime d'évaluation en douane et la principale méthode

utilisée dans ce cadre, à savoir celle de la valeur transactionnelle, n'ont pas changé; un système de décision anticipée concernant les règles d'origine non préférentielles est appliqué depuis 2016. En plus d'autres impositions, une redevance pour la promotion du commerce de 0,04% continue d'être perçue sur les marchandises entrantes et sortantes; les droits de port pour la navigation transocéanique restent supérieurs de 60% à ceux pour la navigation côtière.

10. Des prohibitions et restrictions à l'importation et des licences d'importation s'appliquent toujours, entre autres pour protéger la moralité publique et la vie ou la santé des personnes, et pour satisfaire aux obligations contractées au titre d'accords internationaux. La portée des prohibitions à l'importation a été étendue, passant de 70 articles au niveau des positions à 10 chiffres du SH (2013) à 91 articles (2018); le nombre de produits soumis à un régime de permis d'importation a été porté à 131 (contre 126 en 2014). Pendant la période considérée, certains domaines du cadre législatif régissant les mesures antidumping et compensatoires ont été révisés et l'imposition de mesures antidumping est restée relativement stable. Le Taipei chinois a continué de recourir à des mesures antidumping, principalement à l'encontre des importations de tôles d'acier au carbone essentiellement en provenance d'Asie; il a ouvert 11 enquêtes antidumping (entre 2013 et 2016) et, à la fin de 2017, 19 mesures finales étaient en vigueur. Bien qu'aucune mesure compensatoire n'ait été adoptée jusqu'à présent, en avril 2018 le Taipei chinois a ouvert une enquête en matière de droits compensateurs à l'encontre de certains produits en acier en provenance de Chine. Un mécanisme de sauvegarde spéciale (SGS) déclenché par le prix ou le volume a été adopté à l'encontre des importations de plusieurs catégories de produits agricoles.

11. Le Taipei chinois a continué de n'appliquer aucune taxe aux marchandises sortantes. Pendant la période considérée, la portée des prohibitions à l'exportation a augmenté; le nombre de produits soumis à un régime de licences ou d'autorisations à l'exportation reste assez important. Les droits de douane et les taxes intérieures acquittés pour les matières premières importées utilisées dans les produits d'exportation sont toujours remboursables. Des incitations fiscales indirectes en faveur des entreprises opérant dans les zones industrielles d'exportation et les zones franches sont toujours en vigueur. Le financement, les garanties et l'assurance-crédit à l'exportation à des conditions préférentielles ont aidé les fabricants à développer les exportations à destination, entre autres, des marchés de l'ASEAN, de l'Asie du Sud, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, conformément aux objectifs de la Nouvelle politique en direction du Sud.

12. Des mesures impliquant différents avantages fiscaux et non fiscaux, tels que des dons et des prêts à faible taux d'intérêt, ont continué à soutenir la production et le commerce de certains produits des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation pétrolière et gazière et des industries manufacturières; elles ont aussi été appliquées pour encourager, entre autres, les PME, la R&D, les activités scientifiques, le fonctionnement rationnel des entreprises, la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure et le développement régional. La structure relativement complexe de la fiscalité indirecte du Taipei chinois est restée la même et certains taux d'imposition ont été relevés (par exemple la taxe sur les transactions commerciales non assujetties à la TVA, la taxe sur les tabacs et l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif). Depuis 2017, les entreprises étrangères vendant des services en ligne à des consommateurs locaux sont tenues de s'enregistrer en tant qu'entreprises, d'obtenir un numéro d'identification fiscale et de déclarer la TVA au Taipei chinois.

13. Le nombre de normes du Taipei chinois a été réduit pendant la période à l'examen et celles adoptées dans des règlements techniques (obligatoires) représentaient 2,1% de l'ensemble des normes en 2017; 99% des normes restent équivalentes à des normes internationales. Le cadre réglementaire régissant les mesures SPS et les mesures connexes a été modifié dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne la quarantaine. La redevance de quarantaine pour les animaux, les végétaux, le blé, l'orge, le maïs et le soja entrants et sortants est toujours prélevée sur une base *ad valorem*. Un système de traçabilité par étiquetage des produits agricoles locaux a été mis en place. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a été visé par trois préoccupations commerciales spécifiques liées aux OTC.

14. L'intervention du secteur public dans l'économie perdure car les efforts de privatisation se heurtent toujours à une large opposition. La participation du secteur public couvre toujours plusieurs secteurs dont le riz, le sucre, les tabacs et les alcools, le pétrole, l'aérospatiale, la construction navale, l'électricité, la distribution d'eau, le secteur bancaire et financier, l'ingénierie et les services postaux. Des monopoles subsistent sur le marché de l'électricité, de la distribution

d'eau et des services postaux. Le Taipei chinois est partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et continue d'utiliser les marchés publics non couverts par l'AMP pour favoriser les PME, les produits respectueux de l'environnement, les fournisseurs autochtones et les personnes handicapées; d'après les autorités, les préférences de prix dont peuvent bénéficier les fournisseurs locaux pour les contrats non visés par les engagements pris au titre de l'AMP n'ont jamais été appliquées. Des modifications ont été apportées à la législation principale sur les marchés publics et la passation des marchés est toujours décentralisée. La part des fournisseurs non locaux dans la valeur totale des contrats attribués a fluctué et plafonné à 25,5% en 2017, tandis que leur part dans le nombre de contrats attribués est restée relativement stable. En termes de valeur, l'appel d'offres ouvert représente toujours, et de loin, la méthode de passation de marchés la plus utilisée (79,6%), suivie de l'appel d'offres restreint (14,2%).

15. Le cadre réglementaire de la politique de la concurrence, qui vise l'ensemble des activités et des entreprises (y compris les entreprises publiques) excepté celles relevant de lois sectorielles, a fait l'objet des réformes les plus variées, les plus vastes et les plus importantes au regard des conséquences depuis son entrée en vigueur. Ces réformes ont porté sur l'indépendance institutionnelle de la Commission du commerce loyal et sa responsabilité exclusive s'agissant de l'exécution; la distinction entre les questions de libre concurrence et les questions de concurrence loyale; le seuil utilisé dans la définition des entreprises monopolistiques, la révision des règlements relatifs aux fusions et des règles en matière d'enquêtes, et l'établissement d'un fonds antitrust. Au milieu de l'année 2015, l'amende la plus forte jamais imposée a été appliquée pour abus de position dominante. Des mesures de contrôle et/ou de stabilisation des prix restent en place, entre autres, pour les produits énergétiques, les matériaux de construction, les marchandises en vrac, les produits pharmaceutiques et les services de télécommunication. Les droits des consommateurs ont d'une manière générale été renforcés à la suite de modifications apportées à la législation relative à la protection des consommateurs.

16. La législation du Taipei chinois relative aux droits de propriété intellectuelle a été renforcée grâce à des modifications apportées dans des domaines comme les brevets, les marques de commerce ou de fabrique et les droits d'auteur, y compris pour s'aligner sur les dispositions internationales, tandis que des travaux sont en cours dans d'autres domaines. Grâce à l'enregistrement électronique des brevets et des marques, les complications et les retards ont été moins fréquents. La coopération avec certains offices de la propriété intellectuelle étrangers a été renforcée grâce à des accords spécifiques. Globalement, le régime d'application des DPI du Taipei chinois, considéré comme l'un des plus efficaces de la région, a continué d'assurer la protection des titulaires de droits.

17. Le secteur de l'agriculture ne représente toujours qu'une petite part du PIB (1,7%) et de l'emploi (4,9%), et la majeure partie des produits alimentaires sont importés. L'objectif global de 40% que s'est fixé le Taipei chinois en matière d'autosuffisance alimentaire a connu un revers en 2015 en raison des conditions climatiques. La production de plusieurs produits agricoles a continué de bénéficier d'une protection tarifaire élevée (droits allant jusqu'à 1 059,6%), de mesures SGS et de divers mécanismes de soutien. Des programmes d'atténuation et d'aide en cas de catastrophe sont aussi en place. Si les programmes existants favorisent toujours la diversification des cultures et le remplacement des importations, d'après les autorités les nouveaux objectifs de la politique agricole visent à établir un secteur multifonctionnel plutôt qu'à simplement octroyer des subventions, comme auparavant. Le Taipei chinois prévoit, pour les riziculteurs, une possibilité de versements au titre de la protection de l'environnement dans le but d'encourager l'abandon du système de soutien des prix du riz, et il n'achète plus le tabac à des prix garantis. Des aides destinées à accroître la productivité ont aussi été accordées dans le cadre de nouveaux programmes destinés à introduire de nouvelles technologies dans le secteur. Aucune subvention à l'exportation n'est accordée. Les principaux défis auxquels est confronté le secteur sont la fragmentation des exploitations et le vieillissement des agriculteurs, la faiblesse des revenus enregistrés et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

18. Plus de 60% du territoire est recouvert de forêts, les efforts de reforestation ayant progressivement porté leurs fruits au cours des dernières décennies. La grande majorité des forêts sont domaniales. Des initiatives visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale et à promouvoir l'utilisation de bois produit localement ont été entreprises. Les aides publiques dans le secteur de la pêche comprennent des subventions accordées aux pêcheurs pour qu'ils réduisent leurs capacités de pêche, et des aides pour les polices d'assurance. Les droits appliqués aux importations de poisson sont en moyenne de 20,4%. Pendant la période à l'examen, plusieurs

changements ont été apportés sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel, principalement dans le but de renforcer le cadre du Taipei chinois pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les agriculteurs ont un accès gratuit à l'eau et ils peuvent, tout comme les pêcheurs, acheter de l'essence et du carburant diesel à prix réduit.

19. Le secteur des industries extractives représente une part relativement modeste du PIB et de l'emploi. Toutes les ressources minérales appartiennent au secteur public, l'exploitation ayant lieu dans le cadre d'accords de concession. Le Taipei chinois importe toujours près de 98% de son offre d'énergie et, de ce fait, il reste vulnérable face aux fluctuations des cours mondiaux des matières renouvelables produites localement dans le bouquet énergétique total à 20%, pour amorcer une transition vers l'utilisation d'énergies plus propres et pour abandonner la production d'énergie nucléaire d'ici à 2025. Une récente modification de la Loi sur l'électricité a pour la première fois libéralisé le marché de la vente d'électricité produite à partir de sources renouvelables. Des incitations sont actuellement accordées, principalement sous la forme de tarifs de rachat, pour encourager la production d'énergies renouvelables. Une méthode de calcul des prix de l'électricité et un fonds pour la stabilisation des prix de l'électricité visent à atténuer les effets de l'instabilité des prix à court terme. Les entreprises publiques continuent de jouer un rôle important dans le secteur.

20. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois: il représente environ 30% du PIB, près de 27% de l'emploi et plus de 90% des exportations de marchandises. Les principaux produits exportés sont les circuits intégrés et les micro-assemblages, ainsi que divers produits chimiques et produits en métaux communs. Le Taipei chinois prévoit que son industrie s'appuiera, dans le futur, sur une intégration de la technologie dans tous les secteurs, et il déploie actuellement des stratégies d'appui. Les droits de douane sur les produits manufacturés vont de zéro à 30%; les taux les plus élevés s'appliquent à certains véhicules de transport en commun de grandes dimensions et certains véhicules commerciaux, aux pièces automobiles et aux motos. Les entreprises peuvent bénéficier de tout un ensemble d'incitations générales ou sectorielles (fiscales et non fiscales).

21. Pendant la période considérée, la part des services dans le PIB et leur part dans l'emploi total sont restées relativement stables, et elles étaient respectivement de 60% et 59,3% en 2017. Malgré une très forte diminution de son déficit du commerce des services, le Taipei chinois reste un importateur net de services. La participation du secteur public dans le secteur bancaire reste notable. Pendant la période à l'examen, les réformes de la réglementation opérées dans ce secteur ont, entre autres choses, porté sur l'amélioration du profil de risque des banques en matière de liquidités, le respect des normes internationales et le renforcement du cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les réformes juridiques ont notamment eu pour but de renforcer la surveillance dans le secteur des assurances et de lutter contre les activités illicites.

22. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile et des services mobiles à large bande au Taipei chinois restent élevés. L'investissement étranger est toujours limité dans certains types d'entreprises de télécommunication. Une entreprise de télécommunication partiellement détenue par le secteur public conserve une position dominante dans plusieurs segments du marché.

23. L'intervention du secteur public dans le secteur des transports reste importante; tous les aéroports sont gérés par ce secteur et lui appartiennent, et le Taipei chinois a toujours des participations dans une compagnie aérienne et une compagnie maritime. Des restrictions à l'investissement entrant sont en vigueur s'agissant de la propriété des compagnies aériennes et des navires enregistrés localement. Seuls les compagnies aériennes et les navires enregistrés localement peuvent fournir des services de cabotage. Il existe toujours des restrictions à l'investissement entrant dans certaines entreprises de transport routier.

24. Le secteur du tourisme continue de se développer rapidement. Des efforts sont déployés pour diversifier les marchés pour les visiteurs étrangers et améliorer et diversifier l'offre touristique du Taipei chinois. Le secteur reste ouvert à l'investissement étranger. De nouveaux programmes de subvention ont été adoptés pour encourager le développement des segments des croisières et des escales courtes, ainsi que pour encourager les voyages de groupe de promotion.

25. D'après les prévisions, la croissance du PIB réel du Taipei chinois devrait ralentir, puis retrouver un certain dynamisme à moyen terme. Malgré des fondamentaux solides, des risques de détérioration des perspectives économiques subsistent. En dépit des mécanismes de régulation existants, l'économie reste vulnérable face aux risques exogènes tels que ceux liés à l'évolution des perspectives économiques mondiales et du commerce international, et à l'évolution géopolitique de la région. La prospérité future et la durabilité de la croissance dépendent de la mise en œuvre de réformes structurelles visant à renforcer la productivité totale des facteurs, et plus spécifiquement de réformes destinées à encourager la poursuite de la transition de l'économie de l'industrie vers les services, mettant davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la valeur ajoutée dans ce secteur. Ces réformes et celles qui les accompagneront, y compris les réformes fiscales, les privatisations, les réformes du marché du travail et la poursuite des réformes des réglementations, conféreront à l'économie du Taipei chinois une plus grande souplesse qui lui permettrait de faire face à une concurrence extérieure croissante et, ainsi, de poursuivre ses objectifs économiques et de protection sociale, notamment en vue de rendre la croissance inclusive et de réduire les écarts de richesse.

## 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1. Depuis le précédent examen de sa politique commerciale, réalisé en 2014, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) a connu une croissance cyclique, mais ses fondamentaux relativement solides et son économie bien développée et tournée vers l'extérieur l'ont aidé à maintenir sa stabilité macrofinancière (sections 1.2.1 et 1.2.3).<sup>1</sup> Après avoir atteint un pic en 2014, la croissance a brutalement chuté en 2015 pour atteindre son niveau le plus bas, en raison notamment d'un ralentissement du commerce mondial et de la concurrence des économies émergentes. À partir de 2017, la reprise a été soutenue par un plan de relance, en dépit d'incertitudes quant à l'évolution de la croissance chez les deux principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et la Chine (section 1.2.1 et suivantes). Malgré certaines préoccupations en matière d'innovation et de main-d'œuvre, liées, entre autres, à une relative stagnation et à la diminution de leur part dans le PIB, le Taipei chinois est resté l'une des économies les plus compétitives du monde, avec un niveau de vie parmi les plus élevés, tout en enregistrant une légère diminution des inégalités de revenus; des réformes sont en cours pour remédier aux faiblesses dans certains domaines (sections 1.2.4.1, 1.2.4.3 et 1.2.4.4).<sup>2</sup> Alors que l'inflation a évolué de manière cyclique (0,6% en 2017), le taux de chômage est progressivement tombé à 3,8% en 2017 (sections 1.2.1 et 1.2.2). Les tendances du commerce international et de l'investissement direct entrant mettent en évidence l'importance continue de la région Asie-Pacifique en tant que principal marché et fournisseur du Taipei chinois, tandis que la Chine, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne restent ses principaux partenaires commerciaux individuels. Ses partenaires en matière d'investissement direct entrant étaient l'Union européenne; Hong Kong, Chine; et le Japon (section 1.3.2).

1.2. Bien que les fondamentaux du Taipei chinois soient solides, des risques de dégradation des perspectives économiques demeurent. Les risques endogènes à long terme comprennent la diminution de la main-d'œuvre, même si la modernisation technologique en cours devrait permettre de maintenir les gains de productivité et, ainsi, garantir que la croissance du PIB par habitant reste au niveau actuel.<sup>3</sup> La durabilité de la croissance dépendra de la poursuite de la transition d'une économie industrielle vers une économie de services, qui mettra davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité et l'accroissement de la valeur ajoutée dans ce secteur; cela compenserait ainsi en partie le déclin relatif du Taipei chinois dans la région en tant qu'exportateur à forte valeur ajoutée, mais ne suffirait pas à pallier le ralentissement de la croissance, qui est devenu la nouvelle norme. En ce qui concerne les facteurs ou les risques exogènes, les récentes stimulations dont a bénéficié la demande, telles que l'amélioration des perspectives économiques mondiales et le renforcement du commerce international, devraient doper la consommation et les exportations.<sup>4</sup> Toutefois, d'après les autorités et d'autres sources,

<sup>1</sup> En 2017, le Taipei chinois occupait la 36<sup>ème</sup> place sur 130 économies selon l'indice de résilience de FM Global. Douze moteurs de résilience opérationnelle sont regroupés en trois facteurs: l'économie, la chaîne d'approvisionnement et la qualité du risque. Ces facteurs sont combinés pour former l'indice composite. Renseignements en ligne sur l'indice de résilience de FM Global. Adresse consultée: "<https://www.fmglobal.com/research-and-resources/tools-and-resources/resilienceindex/explore-the-data/?&sn=1>".

<sup>2</sup> En 2017, le Taipei chinois était classé 14<sup>ème</sup> sur 63 économies (même rang qu'en 2014) dans le *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD. En outre, en 2017-2018, il s'est classé au 15<sup>ème</sup> rang parmi 137 économies (14<sup>ème</sup> sur 144 en 2014-2015) selon l'*indice de compétitivité mondiale* du Forum économique mondial. D'après ce dernier, malgré des améliorations dans plusieurs domaines, l'instabilité politique, les relations du travail restrictives (section 1.2.4.4) et un potentiel d'innovation limité constituaient toujours des sujets de préoccupation en 2017-2018. Par ailleurs, selon les chiffres de la Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique (DGBAS), le coefficient de Gini du Taipei chinois (l'une des mesures les plus couramment utilisées pour rendre compte des inégalités de revenus) a chuté de 0,342 en 2011 à 0,336 en 2013 et est resté inchangé jusqu'en 2016. Le coefficient varie entre 0 (égalité absolue) et 1 (inégalité absolue). Forum économique mondial (2018), *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Genève. Adresse consultée: "<http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf>"; renseignements en ligne de l'IMD. Adresse consultée: <file:///D:/Users/tarasenko/Downloads/wcy-5yrs---final.pdf>; et renseignements en ligne <http://focustaiwan.tw/news/aeco/201608190023.aspx> et "<https://www.bloomberg.com/news/articles/2013-03-13/taiwan-shrinks-wealth-gap-as-xi-s-communists-struggle-in-china>".

<sup>3</sup> Renseignements en ligne de l'Economist Intelligence Unit (EIU). Adresse consultée: "<http://country.eiu.com/article.aspx?articleid=815457665&Country=Taiwan&topic=Economy&subtopic=Long-term+outlook&subsubtopic=Summary>".

<sup>4</sup> Renseignements en ligne de l'Academia Sinica, *Economic Forecast* pour 2018 (<http://www.econ.sinica.edu.tw/english/content/downloads/list/2013093010101097521/>).

plusieurs aspects pourraient être source d'incertitude, comme le niveau d'endettement et les réformes de la Chine, les relations transdétroit, les politiques commerciales privilégiées par les États-Unis, la possible hausse du taux de référence de la Réserve fédérale (section 1.2.3.1) ainsi que des risques géopolitiques au niveau régional.

### 1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.3. Le Taipei chinois reste une économie très développée, tournée vers l'extérieur et portée par le commerce, qui compte 23,6 millions d'habitants (en mars 2018).<sup>5</sup> L'économie est relativement bien diversifiée et repose principalement sur le secteur des services, dont la part dans le PIB a légèrement reculé pendant la période considérée (60% en 2017); le secteur manufacturier (30,8%) se classait au second rang (section 1.2.1). Ces deux secteurs sont importants pour l'emploi et les recettes d'exportation (tableau 1.1). Toutefois, la forte dépendance de l'économie à l'égard des exportations l'expose aux fluctuations de la demande mondiale.<sup>6</sup> Le Taipei chinois maintient une infrastructure bien développée, possède une main-d'œuvre qualifiée et fait preuve d'une attitude favorable aux entreprises tout en bénéficiant d'une situation géographique stratégique.<sup>7</sup> L'économie est essentiellement tirée par les petites et moyennes entreprises (PME), qui bénéficient de mesures spécifiques d'aide à la production (sections 3.3.1.2.1 et 3.3.6). Malgré un débat intérieur au sujet des inégalités sociales, le taux de pauvreté relative du Taipei chinois est faible comparé à ceux d'autres pays, et il s'élevait à 6,6% en 2016 (contre 7,7% en 2012).<sup>8</sup>

**Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017*
<b>Comptes (variation en %, sauf indication contraire)</b>					
PIB réel	2,2	4,0	0,8	1,4	2,9
Consommation	1,7	3,5	2,0	2,6	1,6
consommation privée	2,3	3,4	2,6	2,3	2,3
consommation de l'État	-0,8	3,7	-0,1	3,7	-1,1
Formation brute de capital fixe	5,3	2,1	1,6	2,3	0,0
Exportations de biens et de services non facteurs	3,5	5,9	-0,4	1,9	7,4
Importations de biens et de services non facteurs	3,4	5,7	1,1	3,5	5,2
Exportations de biens et services/PIB (%) (aux prix courants du marché)	69,5	69,8	64,3	62,8	65,2
Importations de biens et de services/PIB (%) (aux prix courants du marché)	60,4	59,6	51,4	50,6	52,5
Taux de chômage (%)	4,2	4,0	3,8	3,9	3,8
<b>Productivité</b>					
Productivité de la main-d'œuvre de l'ensemble des branches d'activité	2,0	3,9	0,5	4,4	..
Productivité du stock net de capital fixe des secteurs de l'industrie et des services	-3,9	-0,6	-5,8	-4,0	..
Productivité multi-facteurs des secteurs de l'industrie et des services	0,1	2,4	-1,8	0,7	..
<b>Prix et taux d'intérêt (% , sauf indication contraire)</b>					
Inflation (IPC, variation en %)	0,8	1,2	-0,3	1,4	0,6
Taux d'escompte de la banque centrale (en fin de période)	1 875	1 875	1 625	1 375	1 375
Taux d'intérêt commercial créditeur, à 1 an (en fin de période)	1 360	1 360	1 210	1 040	1 040
Taux d'intérêt commercial débiteur de base (en fin de période)	2 882	2 883	2 829	2 631	2 632
Marge de taux d'intérêt	1 522	1 523	1 619	1 591	1 592

<sup>5</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.stat.gov.tw/mp.asp?mp=5>.

<sup>6</sup> Renseignements en ligne de World Factbook. Adresse consultée: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/tw.html>.

<sup>7</sup> EIU (2017), *Country Commerce*, juin 2017, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>8</sup> Le taux de pauvreté relative est défini par la Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique comme la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil du risque de pauvreté. Ce seuil est établi à 50% du revenu disponible moyen, qui est calculé en divisant le revenu disponible des ménages par la racine carrée de la taille du ménage. BTI (2016), *Chinese Taipei Report*. Bertelsmann Stiftung, 2016. Disponible à l'adresse suivante: "[https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf)"; données en ligne ([https://photius.com/rankings/2017/economy/population below poverty line 2017 0.html](https://photius.com/rankings/2017/economy/population%20below%20poverty%20line%202017%200.html)).



	2013	2014	2015	2016	2017*
<b>Taux de change</b>					
\$NT/\$EU (moyenne sur la période)	29 770	30 368	31 898	32 318	30 439
Taux de change effectif réel (variation en %)	1,1	0,0	-1,7	-2,3	3,5
Taux de change effectif nominal (variation en %)	1,9	0,0	2,0	-0,6	6,8
<b>Solde budgétaire<sup>b</sup> (% du PIB)</b>	-1,4	-0,8	0,1	-0,3	..
Recettes totales	16,1	15,6	15,9	15,7	..
Recettes fiscales	11,6	11,9	12,4	12,6	..
Dépenses totales	17,5	16,4	15,8	16,0	..
Solde de l'administration centrale	-0,8	-0,8	-0,1	-0,3	-0,8
Recettes	11,4	10,7	11,2	11,1	10,6
Dépenses	12,2	11,5	11,3	11,3	11,3
Dettes des administrations publiques	39,0	37,8	36,6	36,2	36,9
Dettes de l'administration centrale	33,8	32,7	31,6	31,2	31,5
<b>Épargne et investissement (% du PIB)</b>					
Épargne intérieure brute	32,9	34,6	36,0	35,4	34,5
Investissement intérieur brut	22,1	21,9	20,9	20,8	20,3
Écart épargne-investissement	10,8	12,7	15,0	14,6	14,2
<b>Secteur extérieur (% du PIB, sauf indication contraire)</b>					
Balance des paiements courants	9,7	11,4	14,2	13,7	14,7
Solde du commerce des marchandises (net)	10,7	11,3	13,9	13,3	14,1
Exportations de marchandises	74,7	71,4	64,1	58,4	61,0
Importations de marchandises	64,0	60,1	50,2	45,1	46,9
Balance des services	-3,0	-2,2	-2,0	-1,9	-1,5
Exportations de services	7,1	7,8	7,8	7,8	7,9
Importations de services	10,1	10,0	9,8	9,7	9,3
Compte de capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	10,2	12,0	15,4	12,5	14,2
Investissement direct	2,1	1,9	2,3	1,6	1,4
Balance des paiements	-2,2	-2,5	-2,9	-2,0	-2,2
Termes de l'échange (2011=100)	101,1	103,3	114,3	112,7	110,3
Exportations de marchandises (variation en %) <sup>c</sup>	-1,6	-0,8	-11,1	-8,0	12,9
Importations de marchandises (variation en %) <sup>c</sup>	-3,3	-2,7	-17,2	-9,3	12,3
Exportations de services (variation en %) <sup>c</sup>	5,5	13,8	-1,2	0,9	9,0
Importations de services (variation en %) <sup>c</sup>	-2,4	2,4	-2,3	0,1	3,4
Réserves de change (milliards de \$EU)	416,8	419,0	426,0	434,2	451,5
en mois d'importations de marchandises et de services	13,2	13,5	16,2	17,9	16,8
Dettes extérieures totales (milliards de \$EU)	170,1	177,9	159,0	172,2	181,9
À court terme (milliards de \$EU)	155,6	163,3	144,8	160,0	169,2
Ratio du service de la dette <sup>d</sup>	1,7	1,5	1,6	2,1	1,9

.. Non disponible.

a Provisoire.

b Données basées sur tous les niveaux du gouvernement.

c Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres de la balance des paiements en \$EU.

d Service de la dette en % des exportations de biens et de services.

Source: Renseignements en ligne de la CBC. Adresse consultée: <http://www.cbc.gov.tw>; renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://eng.stat.gov.tw>; renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://eng.dqbas.gov.tw>; et données communiquées par les autorités.

## 1.2 Évolution économique récente

### 1.2.1 Croissance, revenus et emploi

1.4. Au cours de la période à l'examen, le taux de croissance annuel moyen du PIB s'est établi à 2,3% (2014-2017), soit un recul marqué par rapport à la moyenne de 4,3% relevé pendant la période 2002-2013 (tableau 1.1).<sup>9</sup> Plus précisément, la croissance a affiché un taux record en 2014 puis a atteint son niveau le plus bas l'année suivante, avant de remonter progressivement pour s'établir à un niveau un peu plus élevé qu'en 2013. Parmi les raisons de ce ralentissement général, on peut citer la forte concurrence des économies émergentes, les restrictions qui subsistent en matière d'investissement direct entrant, l'insuffisance des investissements dans le secteur de la R&D (section 3.3.1.2.2), la stagnation des salaires et la dépendance excessive à

<sup>9</sup> Documents de l'OMC: WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015; WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010; et WT/TPR/S/165 du 16 mai 2006.

l'égard des exportations comme moteur de la croissance économique.<sup>10</sup> Pour favoriser la reprise économique dans un contexte de croissance difficile, en plus d'une politique monétaire plutôt souple et de réformes structurelles, le Taipei chinois a pris des mesures axées sur les dépenses, qui s'articulaient comme suit: en mars 2017, un plan de relance de 882,4 milliards de dollars NT (29 milliards de dollars EU) visant à stimuler la croissance économique au cours des huit années suivantes et à contribuer à réduire les écarts de richesse entre les villes et les campagnes; une hausse des salaires minimums et un financement supplémentaire pour les services d'accueil des jeunes enfants et les soins de longue durée pour les personnes âgées; une réforme des pensions; et la construction de logements (en particulier de logements sociaux) (sections 1.2.3.1, 1.2.3.2 et 1.2.4).<sup>11</sup> Selon la Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique (DGBAS), le PIB réel devrait croître de 2,4% (1,9% selon le FMI) en 2018, puis retomber à 2% en 2019 (FMI), apparemment en raison d'un ralentissement du cycle de consommation de l'électronique grand public au niveau mondial.<sup>12</sup>

1.5. Depuis 2014, la structure sectorielle globale du PIB et de l'emploi au Taipei chinois est restée pratiquement inchangée (voir ci-dessus et tableau 1.2). Après un ralentissement en 2015 lié notamment à la baisse de la croissance et à des faits nouveaux en ce qui concerne l'adoption d'une législation du travail (section 1.2.4.4), la productivité de la main-d'œuvre et la productivité totale des facteurs ont augmenté en 2016 (tableau 1.1), principalement en raison d'un accroissement de la production totale accompagné d'une diminution du temps de travail; cette tendance semble avoir été suivie d'une baisse en 2018.<sup>13</sup> Selon les autorités, la clé de la relance économique, et donc de l'augmentation de la productivité et des salaires, réside dans l'innovation, qui implique une modernisation industrielle et un accroissement de la valeur ajoutée des produits et des services stimulant la concurrence.<sup>14</sup> D'après l'"indice de participation aux chaînes de valeur mondiales" (CVM) de l'OCDE, fondé sur la mesure dans laquelle la production d'exportation d'une économie est liée à celle d'autres économies, le Taipei chinois s'est classé en tête des économies de la région Asie-Pacifique en 2011, 69,1% de ses exportations étant constituées de biens intermédiaires.<sup>15</sup> En 2011, sa participation aux CVM (67,6%) et la valeur ajoutée intérieure de ses exportations (57%) étaient supérieures au niveau moyen des économies en développement et des économies développées exportatrices.<sup>16</sup>

<sup>10</sup> Centre for East Asia Policy Studies (2014), *Chinese Taipei's Economic Opportunities and Challenges and the Importance of the Trans-Pacific Partnership*, janvier 2014. Adresse consultée: <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/taiwan-trans-pacific-partnership-meltzer-012014.pdf>.

<sup>11</sup> Le plan de relance comprend un projet prospectif de développement des infrastructures de 420 milliards de dollars NT qui met l'accent sur la gestion des ressources en eau, la construction dans le domaine de l'énergie verte, l'infrastructure numérique et la construction d'infrastructures urbaines et rurales (section 2.2). EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com) et EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); et renseignements en ligne <https://www.reuters.com/article/us-taiwan-economy-stimulus/taiwan-unveils-29-billion-stimulus-amid-uncertainty-over-u-s-china-idUSKBN16U0DF>.

<sup>12</sup> Fonds monétaire international (2018), *World Economic Outlook: Cyclical Upswing, Structural Change*, Washington, DC, avril; EIU (2018), *Country Forecast*, février, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1386427122&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1386427122&mode=pdf); renseignements en ligne <https://asia.nikkei.com/Politics-Economy/Economy/Taiwan-raises-2018-GDP-outlook-as-tech-demand-fuels-exports>.

<sup>13</sup> En 2015, la baisse de la productivité de la main-d'œuvre a été plus prononcée dans le secteur manufacturier, à savoir les cuirs, fourrures et produits connexes, devant les métaux communs. CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril; CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril; et EIU (2018), *Country Forecast*, février, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1386427122&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1386427122&mode=pdf).

<sup>14</sup> CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril 2016.

<sup>15</sup> Exposé de M. David S Hong, Président de l'Institut de recherche économique, intitulé *SMEs in Global Value Chains*, 27 février 2015. Adresse consultée: <https://www.pecc.org/resources/trade-and-investment-1/2184-smes-in-global-value-chains/file>; Centre for East Asia Policy Studies (2014), *Economic Opportunities and Challenges and the Importance of the Trans-Pacific Partnership*, janvier. Adresse consultée: <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/taiwan-trans-pacific-partnership-meltzer-012014.pdf>.

<sup>16</sup> L'indice de participation aux CVM indique la part des exportations d'une économie faisant partie d'un processus commercial en plusieurs étapes. Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: [https://www.wto.org/english/res\\_e/statis\\_e/miwi\\_e/TW\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/miwi_e/TW_e.pdf).

Tableau 1.2 Indicateurs économiques de base, 2013-2017

	2013	2014	2015	2016	2017
PIB réel (milliards de \$NT, aux prix de 2011)	14 929,3	15 529,6	15 654,8	15 875,6	16 329,2
PIB courant (milliards de \$NT)	15 230,7	16 111,9	16 770,7	17 152,1	17 444,7
PIB courant (milliards de \$EU)	511,6	530,6	525,8	530,7	573,1
PIB par habitant aux prix courants du marché (\$EU)	21 916	22 668	22 400	22 561	24 337
<b>PIB par activité économique en prix chaînés de 2011 (variation annuelle en %)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3	1,5	-8,4	-10,1	6,0
Industries extractives	-4,2	-4,3	-6,6	-7,4	2,0
Industries manufacturières	1,7	8,2	-0,3	3,1	4,3
Distribution d'électricité et de gaz	3,1	1,9	-5,4	4,6	-0,1
Distribution d'eau et services de dépollution	2,3	4,6	0,1	3,5	3,4
Construction	0,9	0,8	-0,9	-1,7	-0,2
Services	2,1	3,1	1,3	1,2	2,2
Commerce de gros et de détail	1,6	4,2	0,3	0,7	3,7
Transport et entreposage	7,6	0,9	-0,6	3,4	4,8
Restauration et hôtellerie	4,1	1,8	2,1	1,8	0,7
Information et communication	3,4	3,2	5,4	3,7	1,7
Finance et assurance	4,0	7,6	3,8	2,3	4,6
Immobilier	3,0	2,1	2,0	0,8	1,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,5	1,2	-0,1	0,6	-2,2
Services auxiliaires	2,5	4,4	4,9	3,1	3,4
Administration publique	-0,6	-0,2	0,0	0,1	0,7
Éducation	0,7	1,1	0,1	-0,8	-1,0
Santé humaine et services sociaux	-0,8	4,3	1,2	3,0	2,2
Arts, spectacles et services récréatifs	4,0	2,4	2,0	0,7	1,6
Autres services	1,6	4,8	-0,2	-0,1	1,4
Autres <sup>a</sup>	6,2	5,5	-0,3	4,4	3,0
<b>PIB (basé sur la production) par activité économique aux prix courants (%)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	1,8	1,7	1,8	1,7
Industries extractives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industries manufacturières	28,8	30,0	30,2	30,7	30,8
Distribution d'électricité et de gaz	1,3	1,5	1,8	1,7	1,4
Distribution d'eau et services de dépollution	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7
Construction	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4
Services	61,9	60,4	60,1	59,7	60,0
Commerce de gros et de détail	17,0	16,4	16,3	16,1	16,2
Transport et entreposage	2,8	2,9	3,0	2,9	3,0
Restauration et hôtellerie	2,5	2,4	2,5	2,6	2,6
Information et communication	3,1	3,0	2,9	2,9	2,8
Finance et assurance	6,4	6,5	6,5	6,5	6,7
Immobilier	8,5	8,2	8,1	8,1	8,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0
Services auxiliaires	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Administration publique	7,0	6,6	6,4	6,3	6,3
Éducation	4,5	4,3	4,2	4,1	4,0
Santé humaine et services sociaux	3,0	2,9	3,0	3,1	3,2
Arts, spectacles et services récréatifs	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres services	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Autres <sup>a</sup>	2,9	3,0	2,9	3,0	2,9
<b>Part des secteurs dans l'emploi total (%)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche	5,0	4,9	5,0	4,9	4,9
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	27,2	27,1	27,0	26,9	26,8
Électricité, gaz et eau	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Construction	7,9	8,0	8,0	8,0	7,9
Services	58,9	58,9	59,0	59,2	59,3
Commerce de gros et de détail	16,6	16,5	16,4	16,4	16,5
Transport et entreposage	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Restauration et hôtellerie	7,1	7,2	7,3	7,3	7,3
Information et communication	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Finance et assurance	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Immobilier	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3

	2013	2014	2015	2016	2017
Services auxiliaires	2,4	2,5	2,5	2,5	2,6
Administration publique	3,5	3,4	3,3	3,3	3,3
Éducation	5,8	5,8	5,8	5,8	5,7
Santé humaine et services sociaux	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0
Arts, spectacles et services récréatifs	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9

a Y compris les droits d'importation et la taxe sur la valeur ajoutée.

Source: Renseignements statistiques en ligne. Adresse consultée: <http://eng.stat.gov.tw> [11 avril 2018].

1.6. Au cours de la période considérée, le taux de chômage du Taipei chinois, qui est en grande partie lié à l'évolution de la croissance, est resté bas, à environ 4% (tableau 1.1). Selon les autorités, cette stabilité générale est, entre autres, due à des programmes spéciaux destinés à faciliter l'emploi en période de crise et à des activités régulières de formation professionnelle (section 1.2.4.4). Dans un contexte de reprise économique, le taux de chômage a progressivement diminué pour s'établir à 3,8% en 2015 et, après une légère hausse en 2016 dans un climat de reprise économique lente, il est retombé en 2017 à son niveau de 2015 en raison d'une croissance accélérée.<sup>17</sup> Par ailleurs, le nombre de personnes qui étaient sans emploi en raison de réductions d'effectifs ou de fermetures d'entreprises a légèrement diminué, ce qui reflète un climat économique globalement meilleur en 2017 qu'en 2016.<sup>18</sup>

## 1.2.2 Prix

1.7. Durant la période à l'examen, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a été faible et a évolué de façon cyclique et irrégulière (tableau 1.1). En 2015, elle est devenue négative et a atteint son plus bas niveau, soit -0,3%, principalement sous l'effet d'une forte baisse des cours internationaux des produits de base et d'un tassement de la demande intérieure, puis elle a culminé à 1,4% en 2016 en raison d'une hausse des prix des fruits et des légumes imputable à des ruptures d'approvisionnement liées aux conditions météorologiques.<sup>19</sup> En 2017, l'inflation est tombée à 0,6%, en partie à cause de la vigueur de la monnaie locale.<sup>20</sup> L'inflation basée sur l'IPC devrait s'établir en moyenne à 1,2% (1,3% d'après le FMI) en 2018 compte tenu de l'affaiblissement de la monnaie locale – qui pourrait accroître les pressions sur les prix à l'importation associées à la hausse des prix mondiaux du pétrole –, conjugué à l'évolution de la croissance de la demande intérieure qui est entre autres liée à l'augmentation du salaire minimum et du salaire des employés du secteur public, ainsi qu'à l'écart de production négatif (section 1.2.4.4).<sup>21</sup>

## 1.2.3 Évolution macroéconomique

### 1.2.3.1 Politique monétaire et politique de taux de change

1.8. La Banque centrale (CBC), organisme gouvernemental dont les politiques semblent être appréciées dans toute la région, reste responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique monétaire, tout en étant apparemment indépendante à cet égard.<sup>22</sup> Ses objectifs consistent, entre autres, à promouvoir la stabilité financière et économique, à fournir un cadre pour des activités bancaires saines et à maintenir la stabilité de la valeur de la monnaie.<sup>23</sup> La CBC

<sup>17</sup> CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril.

<sup>18</sup> EIU (2017), *Country Report*, mises à jour de février 2018, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1736425557&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1736425557&mode=pdf).

<sup>19</sup> CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril.

<sup>20</sup> CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril; et EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>21</sup> Fonds monétaire international (2018), *World Economic Outlook: Cyclical Upswing, Structural Change*, Washington DC, avril; et EIU (2017), *Country Report*, mises à jour de février 2018, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1736425557&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1736425557&mode=pdf).

<sup>22</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010; BTI (2016), *Chinese Taipei Report*. Bertelsmann Stiftung, 2016. Consultable en ligne à l'adresse suivante: "[https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf)".

<sup>23</sup> Les responsabilités de la CBC comprennent: la conduite de la politique monétaire, la gestion des changes, l'inspection financière, les systèmes de paiement et de règlement, l'émission de monnaie, des fonctions d'organisme financier, la participation à des activités internationales, l'établissement de statistiques et la compilation d'études. Renseignements en ligne de la CBC. Adresse consultée:

ne fixe pas d'objectif d'inflation mais, pour atteindre ses objectifs de politique monétaire, elle continue de combiner des instruments, y compris: les opérations d'open market, les taux d'escompte, des facilités temporaires, des ratios de réserves obligatoires et les nouveaux dépôts provenant d'établissements financiers.<sup>24</sup>

1.9. Depuis 2014, une politique monétaire souple a permis de stimuler la croissance et de créer un environnement financier stable, en particulier lors du ralentissement économique mondial de 2015. La CBC a procédé à quatre baisses des taux directeurs (septembre et décembre 2015, mars et juillet 2016), ramenant le taux d'escompte de 1,875% en 2014 à 1,625% en 2015 et 1,375% en juillet 2016 (tableau 1.1). Ce taux est depuis resté inchangé grâce à la reprise progressive de l'économie et à la stabilisation de l'inflation.<sup>25</sup> Selon les autorités, la CBC continuera de surveiller l'évolution de l'inflation effective et anticipée, l'écart de production et d'autres conditions économiques et financières, et elle prendra des mesures de politique monétaire appropriées, conformément à son mandat légal.

1.10. Le Taipei chinois continue de maintenir un régime de taux de change flottant contrôlé, qui permet une certaine flexibilité des taux de change et des interventions sur le marché des changes, tout en contribuant à réduire ou à empêcher les attaques spéculatives.<sup>26</sup> D'après les autorités, en 2015, la CBC a injecté des liquidités par le biais d'opérations d'open market, maintenant ainsi les réserves excédentaires des banques à un niveau élevé. En 2014 et en 2015, elle a continué de mener des opérations d'open market en émettant des certificats de dépôt afin de maintenir ses réserves monétaires et les taux au jour le jour des prêts remboursables à la demande à des niveaux accommodants, conformément à ses objectifs stratégiques.

1.11. Pendant la majeure partie de la période à l'examen, le taux de change nominal dollar NT/dollar EU (tableau 1.1) s'est déprécié, en partie à cause du raffermissement du dollar des États-Unis et de l'affaiblissement du yen, qui ont suscité des inquiétudes quant à la compétitivité du Taipei chinois par rapport aux exportations japonaises.<sup>27</sup> En 2017, la monnaie locale s'est appréciée grâce à l'amélioration générale de la confiance des investisseurs et aux meilleurs résultats enregistrés par les exportations de marchandises; cette évolution serait également due en grande partie à une intervention limitée sur le marché des changes cette année-là.<sup>28</sup> En termes pondérés par les échanges, le taux de change effectif réel s'est globalement déprécié en 2015 et 2016, confirmant ainsi une amélioration de la compétitivité internationale du Taipei chinois.

### 1.2.3.2 Politique budgétaire

1.12. La politique budgétaire prudente du Taipei chinois est demeurée inchangée jusqu'en 2017, où elle est devenue expansionniste et plus favorable à la croissance (sections 1.2.1 et suivantes); ce changement d'orientation était compatible avec l'utilisation de la marge de manœuvre budgétaire en cas de besoin, tout en préservant la viabilité budgétaire à long terme. Le déficit budgétaire a ainsi reculé de manière constante: alors qu'il s'élevait à 1,4% du PIB en 2013, on a enregistré un léger excédent, de 0,1%, en 2015 (tableau 1.1), ce qui s'explique principalement par un contrôle rigoureux des dépenses, mais aussi par l'introduction d'un taux d'imposition des

<https://www.cbc.gov.tw/lp.asp?ctNode=453&CtUnit=271&BaseDSD=7&mp=2>; et document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>24</sup> Des renseignements plus détaillés sur les instruments de politique monétaire sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.cbc.gov.tw/np.asp?ctNode=443&mp=2>.

<sup>25</sup> Le taux directeur détermine le niveau des autres taux d'intérêt au sein de l'économie puisqu'il s'agit du prix auquel les agents privés – principalement des banques privées – empruntent des fonds auprès de la banque centrale. CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril 2017; renseignements en ligne de la CBC. Adresse consultée: <https://www.cbc.gov.tw/lp.asp?CtNode=695&CtUnit=303&BaseDSD=32&mp=2>; CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril 2016; renseignements en ligne "<https://www.focus-economics.com/economic-indicator/policy-interest-rate>".

<sup>26</sup> CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril; et CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril.

<sup>27</sup> CBC (2016), *Annual Report 2015*, avril 2016; CBC (2017), *Annual Report 2016*, avril; et EIU (2015), *Country Report*, janvier, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=142643198&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=142643198&mode=pdf).

<sup>28</sup> En 2017, le Taipei chinois a été retiré de la liste des pays à surveiller établie par les États-Unis, d'après le rapport sur les "politiques de change des principaux partenaires commerciaux des États-Unis". Département du Trésor (2017), *Report to Congress – Foreign Exchange Policies of Major Trading Partners of the United States*, octobre 2017. Adresse consultée: "[https://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Documents/2017-10-17%20\(Fall%202017%20FX%20Report\)%20FINAL.PDF](https://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Documents/2017-10-17%20(Fall%202017%20FX%20Report)%20FINAL.PDF)"; et EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

entreprises plus élevé pour les banques et les compagnies d'assurance en 2014 et d'une nouvelle tranche supérieure d'imposition des revenus en 2015 (section 3.3.1.1.3).<sup>29</sup> Le déficit est revenu à 0,3% en 2016. Le plan de relance de 2017 axé sur les dépenses, conjugué au recul des exportations en tant que moteur de croissance, vise à maintenir le déficit budgétaire à moyen terme. En parallèle, des projets d'infrastructure sont mis en œuvre et des mesures de relance plus vigoureuses sont promulguées pour compenser le nouvel affaiblissement de la demande extérieure (section 1.2.1).<sup>30</sup>

#### 1.2.4 Politiques structurelles

1.13. Les réformes du commerce et les réformes internes sont considérés comme étant intrinsèquement liés. Le 17<sup>ème</sup> plan de développement à moyen terme (NDP 2017-2020) vise à accroître l'investissement intérieur et à mener des réformes structurelles pour remédier à la faiblesse des bénéfices commerciaux, à la stagnation des salaires et à la migration des entreprises à l'étranger (section 2.2). Il prévoit, entre autres choses, une "modernisation industrielle et une économie innovante". En outre, une Nouvelle politique en direction du Sud, lancée en 2016, met l'accent sur la coopération économique et commerciale, les échanges de compétences, le partage des ressources et les liens régionaux (sections 2.2 et 3.2.5).

##### 1.2.4.1 Réforme fiscale

1.14. Au cours de la période considérée, les recettes fiscales ont progressé de manière régulière, passant de 11,6% du PIB (en 2013) à 12,6% (en 2016) (tableau 1.1), grâce aux réformes fiscales menées pour améliorer la structure d'imposition et renforcer le système de recouvrement de l'impôt sur le revenu, en particulier pour les hauts revenus.<sup>31</sup> En janvier 2018, le Taipei chinois a promulgué une réforme fiscale visant à améliorer le recouvrement de l'impôt, à répartir plus équitablement les richesses et à endiguer le flux de main-d'œuvre hautement qualifiée partant à l'étranger.<sup>32</sup> Cette réforme comprend: une augmentation du taux de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif de 17% à 20% (à partir de 2018); une diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices non distribués de 10% à 5% (à partir de 2018); et une prescription selon laquelle l'impôt sur les bénéfices non distribués payé au niveau des entreprises ne pourra plus être distribué aux actionnaires étrangers sous forme de crédit au titre de l'impôt à la source sur les dividendes (à partir de 2019).<sup>33</sup> D'après les autorités, l'écart entre l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif et le taux d'imposition marginal le plus élevé a conduit à une multiplication du nombre de sociétés évitant le taux d'imposition le plus élevé, ce qui a ainsi réduit les recettes fiscales provenant des hauts revenus. Ces changements pourraient avoir une incidence globale négative sur le solde budgétaire, car l'accroissement des recettes provenant de la hausse de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif serait compensé par l'incidence de l'abaissement du taux de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des seuils de déduction plus élevés (section 3.3.1.1.3).<sup>34</sup>

##### 1.2.4.2 Privatisation

1.15. Pendant la période à l'examen, la participation du secteur public à l'économie est restée relativement inchangée et s'est répartie sur plusieurs activités, puisque le processus de

<sup>29</sup> EIU (2015), *Country Report*, janvier, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=142643198&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=142643198&mode=pdf); et EIU (2014), *Country Report*, décembre, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=692579253&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=692579253&mode=pdf).

<sup>30</sup> Le nouveau plan d'infrastructure devrait accroître les dépenses annuelles d'au moins 100 milliards de dollars NT (au titre d'un budget spécial) à partir de 2018, ce qui annulera une partie de l'allègement budgétaire dû à la réforme du régime de pensions du secteur public. EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); et EIU (2017), *Country Report*, mises à jour de février 2018, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1736425557&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1736425557&mode=pdf).

<sup>31</sup> Ministère des finances, *Guide to Taxes 2017*. Adresse consultée: [http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf); et EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>32</sup> EIU (2017), *Country Report*, mises à jour de février 2018, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1736425557&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1736425557&mode=pdf).

<sup>33</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<http://www.ey.com/gl/en/services/tax/international-tax/alert--taiwan-enacts-tax-reform-proposals>".

<sup>34</sup> EIU (2017), *Country Report*, mises à jour de février 2018, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1736425557&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1736425557&mode=pdf).

privatisation, qui est largement contesté, est pratiquement resté à l'arrêt (section 3.3.5). Les entreprises publiques et les services publics ont continué d'être une source importante de recettes publiques et ont été utilisés comme des moyens d'action à des fins de développement industriel ou de sécurité alimentaire.

#### 1.2.4.3 Politique de la concurrence

1.16. Depuis son dernier examen, le Taipei chinois a effectué plusieurs modifications législatives, ce qui constitue la réforme la plus complète de sa législation dans ce domaine. Ces modifications visaient notamment à contrôler efficacement la concentration du pouvoir économique sur le marché (c'est-à-dire les fusions), préserver l'indépendance institutionnelle, prendre des mesures d'exécution efficaces pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et intensifier la coopération internationale (section 3.3.4.1).<sup>35</sup>

#### 1.2.4.4 Politiques du marché du travail

1.17. Les rigidités du marché du travail semblent s'être accentuées, mais des mesures ont été prises pour y remédier. Les salaires minimums horaire et mensuel, qui sont revus chaque année, ont été progressivement augmentés de 115 dollars NT et 19 047 dollars NT en 2014 à 140 dollars NT et 22 000 dollars NT (soit 725 dollars EU) en 2017, respectivement, et ils étaient encore à ce niveau en avril 2018.<sup>36</sup> Suite aux modifications de la Loi sur les normes du travail (LSA), la semaine de travail a été réduite de 42 heures à un maximum de 40 heures à compter de janvier 2016. Les modifications apportées en 2017 ont fortement augmenté les indemnités de compensation obligatoires pour le travail effectué par un employé durant un jour de repos ou un jour de congé annuel, et a imposé le paiement des congés annuels non utilisés.<sup>37</sup> En outre, les dernières modifications de la LSA, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018, portaient notamment sur les points suivants: l'autorisation pour 7 secteurs industriels de faire travailler leurs employés jusqu'à 12 jours d'affilée; une augmentation du nombre maximal d'heures supplémentaires autorisées par employé, qui sont passées de 46 à 54 par mois; le rapport des jours de congé annuel accumulés par les employés à l'année suivante; une réduction du nombre minimal d'heures de pause entre les postes, de 11 à 8 heures, avec le consentement des employés ou du syndicat; et la mise en place de congés de compensation au lieu d'une rémunération des heures supplémentaires effectuées.<sup>38</sup> Pour faire face au vieillissement de la population, on a reculé l'âge de la retraite (âge auquel il est possible de prétendre aux prestations de vieillesse de l'assurance du travail) de 60 à 61 ans en 2018; il devrait en outre être relevé progressivement au cours des années à venir, pour être porté à 65 ans d'ici à 2026. La réforme du régime de pensions, actuellement à l'étude, devrait permettre d'alléger la pression exercée sur le déficit budgétaire.<sup>39</sup>

<sup>35</sup> Renseignements en ligne "<https://globalcompetitionreview.com/insight/the-asia-pacific-antitrust-review-2017/1138999/taiwan-fair-trade-commission>".

<sup>36</sup> Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2011 pour compenser le préjudice causé aux employeurs par l'imposition du salaire minimum, notamment une subvention de 10 dollars NT par heure pour les travailleurs à temps partiel et une subvention allant jusqu'à 80% pour les coûts liés à la formation des travailleurs. Les autorités ont indiqué que ces subventions étaient financées par un Fonds pour la stabilité de l'emploi financé par les cotisations des employeurs de travailleurs immigrés. EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); renseignements en ligne (<https://www.taiwannews.com.tw/en/news/3234717> et <http://focustaiwan.tw/news/asoc/201312300006.aspx>).

<sup>37</sup> La réduction de la semaine de travail, un sujet qui avait été discuté pendant des années, a été introduite parallèlement à la suppression des règlements autorisant 84 heures de travail sur des périodes de 2 semaines. Les employés des secteurs de l'industrie et des services ont travaillé en moyenne 169,5 heures (y compris 8,5 heures supplémentaires) par mois en 2016, un chiffre en baisse de 3,3% par rapport à 2015. EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>38</sup> Renseignements en ligne (<https://www.taiwannews.com.tw/en/news/3374025> et <https://topics.amcham.com.tw/2018/03/taiwans-latest-labor-standards-act-amendments/>).

<sup>39</sup> Selon les informations disponibles, les engagements actuels au titre des pensions s'élèvent à environ 18 000 milliards de dollars NT (597 milliards de dollars EU), soit neuf fois les dépenses totales annuelles de l'administration centrale. Sans ajustement budgétaire approprié, les fonds de retraite des travailleurs du secteur privé et des militaires à la retraite seraient épuisés en 2027 et 2020, respectivement. EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresses consultées: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://cpianalysis.org/2017/07/28/pension-reform-made-in-taiwan/> et "<https://www.reuters.com/article/taiwan-pension/update-1-taiwan-cuts-18-pct-interest-in-civil-service-pension-reform-idUSL3N1J02EU>".

1.18. En vue de réduire le chômage de la population autochtone, les entreprises de construction qui ont obtenu des contrats pour des projets d'infrastructures publiques doivent conserver une main-d'œuvre composée de 2% de personnel local (personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, ou aborigènes) pendant la durée d'exécution du contrat (sections 3.3.1.2.5 et 3.3.6, et tableau A3. 7); à défaut, ces entreprises doivent compenser en payant une redevance et elles ne peuvent pas embaucher de travailleurs étrangers pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, le cas échéant.<sup>40</sup> Dans le cadre de la politique de 2017 en faveur d'une modernisation industrielle et d'une économie innovante, qui découle du 17<sup>ème</sup> plan de développement à moyen terme (NDP 2017-2020) (voir ci-dessus et section 2.2), de nouveaux mécanismes d'échanges de personnel, de recrutement et de formation sont envisagés. Les travailleurs étrangers ont quelque peu atténué la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier et de la construction.<sup>41</sup> Suite aux modifications de la Loi sur l'emploi, depuis novembre 2016, aucune obligation de quitter le Taipei chinois pour au moins une journée n'a été imposée aux ouvriers étrangers dont le contrat a expiré. Afin d'encourager l'arrivée de cadres provenant d'autres Membres de l'OMC, le Taipei chinois a assoupli, à compter du 8 février 2018, les réglementations relatives aux visas, à la résidence, à l'assurance maladie, ainsi qu'à l'imposition et aux prestations de retraite. Ces employés seront ainsi exonérés de la moitié de l'impôt habituel sur le revenu pendant les trois premières années, pour autant que leurs revenus annuels soient supérieurs à 3 millions de dollars NT (section 2.4.2).<sup>42</sup>

### 1.2.5 Balance des paiements

1.19. Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir une croissance tirée par les exportations reposant sur le secteur manufacturier, le Taipei chinois continue de dégager un excédent croissant au titre du commerce de marchandises, qui a atteint un niveau record en 2017, et d'enregistrer une baisse du déficit dans le secteur des services, qui a atteint son niveau le plus bas cette même année (tableau 1.3). L'excédent du commerce des marchandises a largement dépassé le déficit des services. De ce fait, le compte courant a enregistré un excédent global plus important, qui s'est élevé en moyenne à 13,5% du PIB pour la période 2014-2017, contre 8,6% pour la période 2010-2013 (tableau 1.1), en raison notamment d'une plus forte demande extérieure et d'une hausse des cours mondiaux du pétrole. L'excédent de la balance courante reflète également l'écart de plus en plus marqué entre l'épargne intérieure brute (34,5% du PIB en 2017) et l'investissement intérieur brut (20,3% du PIB en 2017) (tableau 1.1). Selon les estimations du FMI, l'excédent de la balance courante devrait légèrement diminuer, de 13,8% du PIB en 2017 à 13,6% en 2018 et 13,5% en 2019, principalement en raison d'une croissance des exportations plus lente que celle des importations, qui serait soutenue par la solidité de la demande des ménages, des dépenses en biens d'équipement privés et des intrants destinés à l'investissement dans l'immobilier et les infrastructures.<sup>43</sup>

**Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2017**

(Millions de \$EU)

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compte courant</b>	<b>49 872</b>	<b>60 438</b>	<b>74 883</b>	<b>72 786</b>	<b>84 086</b>
Balance des marchandises et services	39 355	48 774	62 412	60 276	72 655
Balance des marchandises	54 557	60 190	73 095	70 615	81 035
Exportations	382 096	378 961	336 880	309 941	349 808

<sup>40</sup> Article 98 de la Loi sur les marchés publics, entrée en vigueur le 27 mai 1999; EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>41</sup> À la fin de mars 2017, on comptait 639 326 travailleurs étrangers au Taipei chinois, soit une augmentation de 7,5% par rapport à l'année précédente; le secteur manufacturier employait 62,1% de la main-d'œuvre étrangère totale et le secteur des services employait 37,9% du total. EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>42</sup> Renseignements en ligne ("<https://reloc8asia.com/2018/02/13/taiwan-new-rules-recruitment-employment-foriegn-professionals-talent/>").

<sup>43</sup> Selon les autorités, en 2018, la forte croissance de l'économie mondiale et du volume du commerce mondial, ainsi que la demande émergente de nouvelles applications technologiques des semi-conducteurs, telles que l'Internet des objets (IdO), les dispositifs électroniques pour automobiles, le calcul à haute performance et les applications d'intelligence artificielle, permettraient de soutenir la croissance des exportations de marchandises du Taipei chinois. Selon la DGBAS, les exportations et les importations nominales de marchandises et de services devraient augmenter de 5% et de 7,1%, respectivement, pour 2018. Fonds monétaire international (2018), *World Economic Outlook: Cyclical Upswing, Structural Change*, Washington, DC, avril; EIU (2018), *Country Forecast*, février, Londres. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1386427122&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1386427122&mode=pdf).



	2013	2014	2015	2016	2017
Importations	327 539	318 771	263 785	239 326	268 773
Balance des services	-15 202	-11 416	-10 683	-10 339	-8 380
Exportations	36 461	41 491	40 986	41 360	45 071
Importations	51 663	52 907	51 669	51 699	53 451
Revenus primaires	13 520	14 457	15 854	15 645	15 506
Crédit	24 609	29 211	28 886	29 469	35 021
Rémunération des salariés	637	678	693	746	864
Revenus d'investissement	23 887	28 440	28 091	28 610	33 999
Autres	85	93	102	113	158
Débit	11 089	14 754	13 032	13 824	19 515
Rémunération des salariés	368	358	434	604	658
Revenus d'investissement	10 524	14 134	12 351	12 905	18 572
Autres	197	262	247	315	285
Revenus secondaires	-3 003	-2 793	-3 383	-3 135	-4 075
Crédit	6 179	6 661	6 603	6 944	7 248
Débit	9 182	9 454	9 986	10 079	11 323
<b>Compte de capital</b>	<b>67</b>	<b>-8</b>	<b>-5</b>	<b>-9</b>	<b>-12</b>
<b>Compte d'opérations financières</b>	<b>52 407</b>	<b>63 476</b>	<b>80 976</b>	<b>66 436</b>	<b>81 107</b>
Investissement direct	10 687	9 883	12 318	8 653	8 102
Actifs	14 285	12 711	14 709	17 884	11 357
Passifs	3 598	2 828	2 391	9 231	3 255
Investissements de portefeuille	29 129	44 041	57 198	78 820	79 039
Actifs	37 082	57 096	56 340	81 463	82 924
Passifs	7 953	13 055	-858	2 643	3 885
Instruments financiers dérivés (autres que les réserves) et options d'achat d'actions des salariés	-838	-546	1 184	-2 228	-3 696
Actifs	-6 055	-5 977	-11 227	-11 153	-11 489
Passifs	-5 217	-5 431	-12 411	-8 925	-7 793
Autres investissements	2 111	-2 917	-4 735	-29 472	-14 805
Actifs	47 505	11 869	-16 648	-7 352	11 512
Avances et crédits commerciaux	565	-208	-899	-5 381	-2 535
Prêts	16 575	8 784	3 206	5 843	-1 044
Monnaie et dépôts	18 454	-3 398	-16 738	-3 708	16 860
Autres actifs	11 911	6 691	-2 217	-4 106	-1 769
Passifs	45 394	14 786	-11 913	22 120	26 317
Avances et crédits commerciaux	133	-646	-263	5 527	3 379
Prêts	22 574	4 251	-259	8 451	11 902
Monnaie et dépôts	23 003	10 797	-12 178	9 954	14 888
Autres passifs	-316	384	787	-1 812	-3 852
Actifs de réserve	11 318	13 015	15 011	10 663	12 467
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>2 468</b>	<b>3 046</b>	<b>6 098</b>	<b>-6 341</b>	<b>-2 967</b>

Source: Renseignements en ligne de la CBC. Adresse consultée: <http://www.cbc.gov.tw>.

1.20. La dette extérieure brute du Taipei chinois, qui reste principalement une dette à court terme (93% en 2017), a subi des variations irrégulières au cours de la période considérée; elle a chuté de 10,6% entre 2014 (une année record) et 2015, et a depuis augmenté de 8,3%, passant à 172,2 milliards de dollars EU en 2016, puis a progressé de 5,6% pour atteindre 181,9 milliards de dollars EU en 2017 (tableau 1.1). Ainsi, le ratio du service de la dette est passé de 1,5% à un niveau record de 2,1% (en 2016), puis il a légèrement diminué pour s'établir à 1,9% (2017). En pourcentage du PIB, la dette extérieure brute a reculé de 33,5% en 2014 à 31,7% en 2017.

1.21. Depuis 2014, les réserves de change du Taipei chinois ont augmenté régulièrement, de 8,3% au total, pour atteindre 451,5 milliards de dollars EU en 2017 (tableau 1.1), principalement en raison de la rentabilité de leur gestion; en 2017, elles représentaient 78,8% du PIB et 16,8 mois d'importations de marchandises et services, contre 82% du PIB et 17,8 mois en 2016, et presque trois fois le montant de la dette extérieure à court terme.

### 1.3 Évolution des échanges et des investissements

#### 1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.22. L'ouverture de l'économie du Taipei chinois au commerce international et son intégration dans l'économie et les chaînes de valeur mondiales ont continué de se traduire par une augmentation constante du ratio entre ses échanges (exportations plus importations) de marchandises et de services et son PIB; néanmoins, ce ratio est tombé de 129,4% en 2014 à 117,7% en 2017, en partie en raison d'un fléchissement de la demande mondiale (tableau 1.1).<sup>44</sup>

1.23. Depuis le précédent examen, les échanges de marchandises du Taipei chinois sont restés largement tributaires du secteur manufacturier (graphique 1.1, tableaux A1. 1 et A1. 2). La part des machines et du matériel de transport (à savoir les machines de bureau et matériels de télécommunication, et les machines non électriques) dans le total des importations a augmenté, tandis que la part des produits chimiques et des produits miniers/combustibles a diminué. Les exportations de produits électroniques ont progressé davantage en 2017 qu'en 2016, grâce au lancement de nouveaux produits sur les marchés mondiaux (section 1.2.1).<sup>45</sup> La part des produits manufacturés a augmenté, passant à plus de deux tiers des importations totales, de même que les produits agricoles qui ont atteint 6%, tandis que les produits miniers ont chuté à 21,5%.

1.24. Dans le même temps, alors que les échanges de marchandises du Taipei chinois avec les économies de la région sont restés pratiquement inchangés du côté des exportations, la part du Moyen-Orient dans les importations a légèrement diminué, en partie à cause de la chute des cours du pétrole et de l'appréciation de la monnaie (graphique 1.2, tableaux A1. 3 et A1. 4). Malgré quelques fluctuations mineures dans les parts des échanges, les principaux partenaires commerciaux du Taipei chinois restent la Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. Les parts des échanges de marchandises avec la Chine et le Japon ont toutes deux augmenté.

---

<sup>44</sup> EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

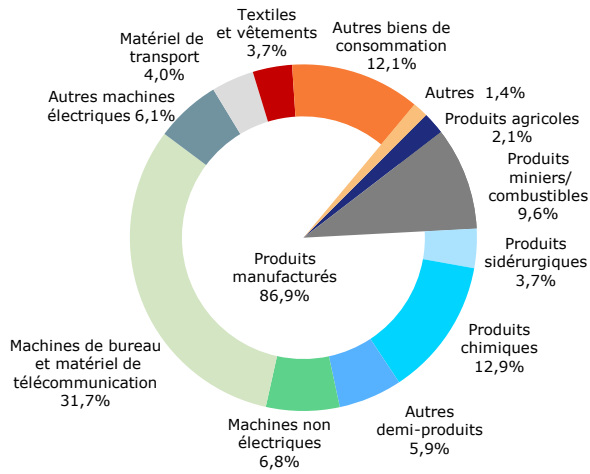
<sup>45</sup> EIU (2017), *Country Commerce*, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

**Graphique 1.1 Composition du commerce des marchandises par produit, 2013 et 2017**

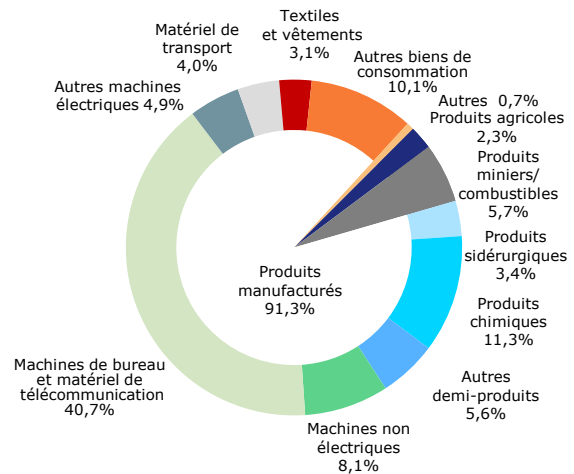
**2013**

**2017**

**Exportations (f.a.b.)**

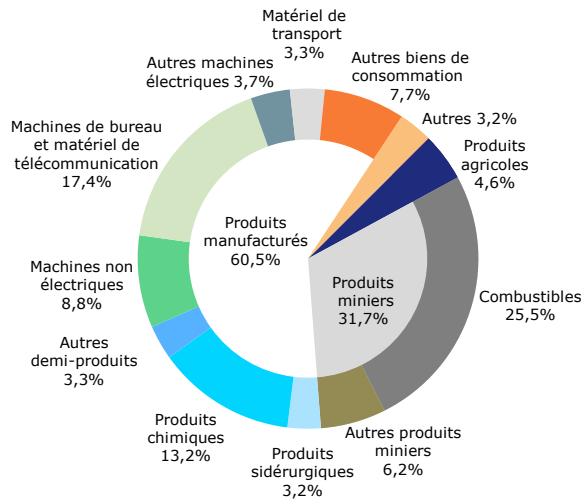


**Total: 305,4 milliards de \$EU**

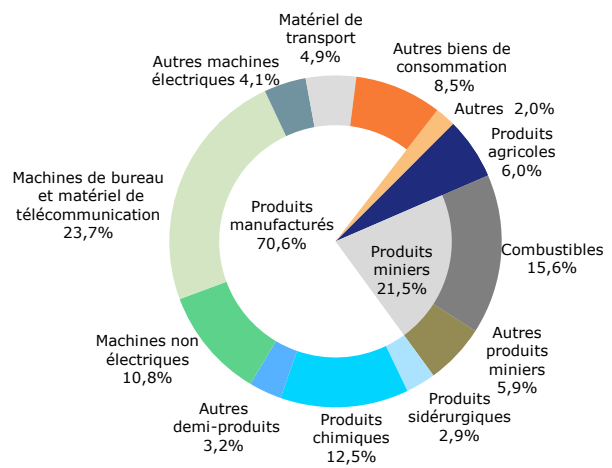


**Total: 317,2 milliards de \$EU**

**Importations (c.a.f.)**



**Total: 269,9 milliards de \$EU**

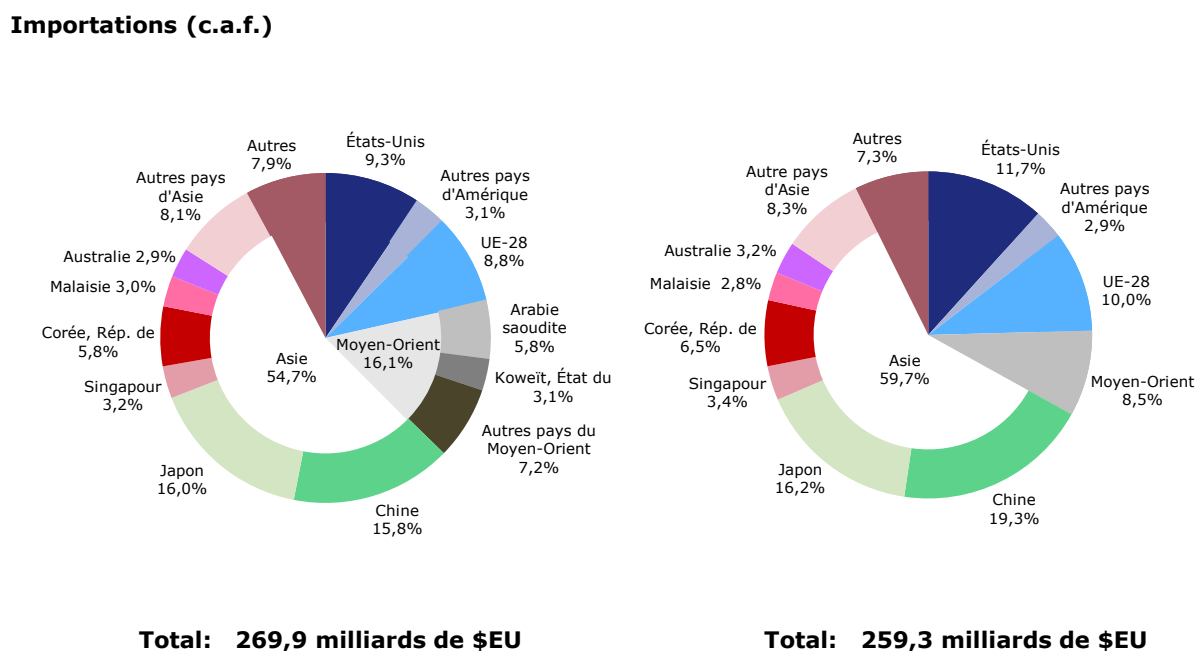
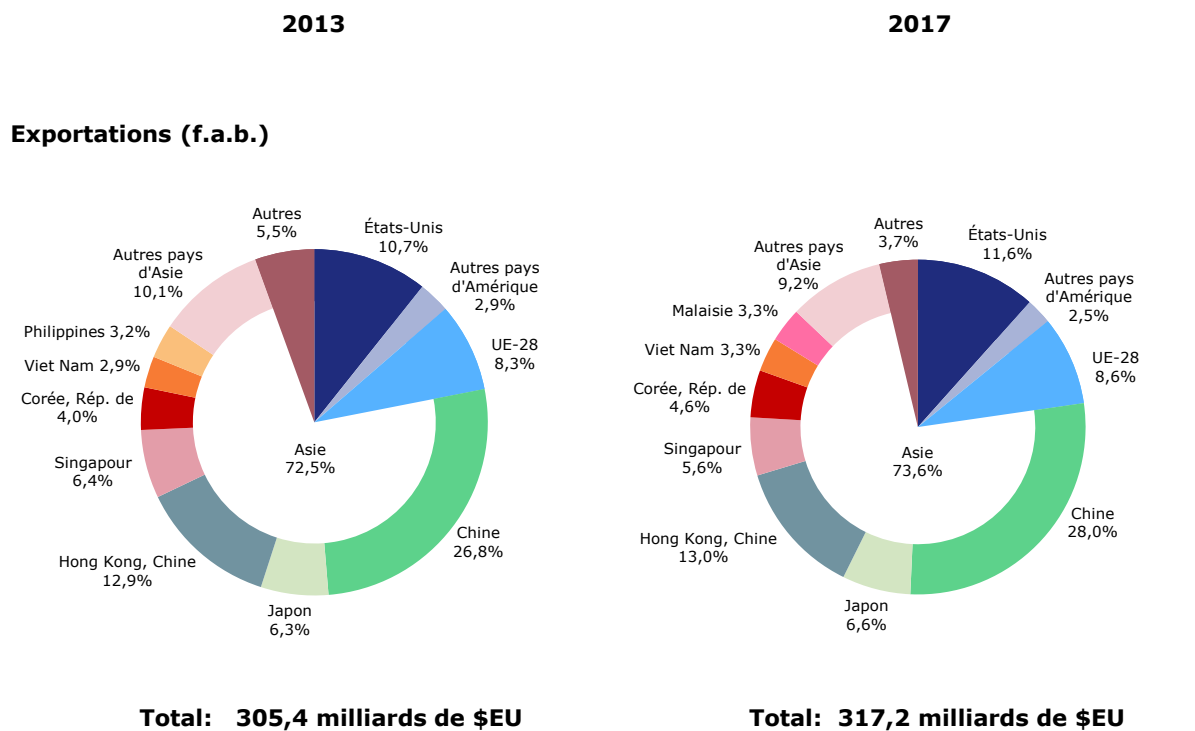


**Total: 259,3 milliards de \$EU**

Note: Définition CTCI Rev.3.

Source: Données communiquées par les autorités.

**Graphique 1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2013 et 2017**



Source: Données communiquées par les autorités.

1.25. Pendant la période considérée, le Taipei chinois est resté un importateur net de services et a enregistré une baisse du déficit de la balance des services, qui s'élevait à 1,5% du PIB en 2017 (tableaux 1.1 et 1.4). Cette situation est principalement due à l'augmentation significative des services manufacturiers et autres services fournis aux entreprises, malgré la stagnation du nombre d'arrivées de touristes en provenance de Chine, l'augmentation des voyages à l'étranger et la hausse des rapatriements de salaires des personnes travaillant à l'étranger (section 1.2.4.4).<sup>46</sup>

<sup>46</sup> EIU (2017), *Country Report*, septembre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

**Tableau 1.4 Commerce des services, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total des crédits (millions de \$EU)</b>	<b>36,461</b>	<b>41,491</b>	<b>40,986</b>	<b>41,360</b>	<b>45,071</b>
	(% du total des crédits)				
Services manufacturiers	4,0	3,9	4,0	4,9	5,7
Services d'entretien et de réparation	0,2	0,4	1,0	2,0	2,9
Transports	27,6	26,5	23,9	21,3	22,0
Voyageurs	6,7	6,8	6,3	5,9	5,4
Marchandises	19,8	18,7	16,7	14,5	15,8
Voyages	33,8	35,2	35,1	32,3	27,4
Voyages à titre professionnel	4,3	3,0	2,8	2,5	2,1
Voyages à titre personnel	29,5	32,2	32,3	29,9	25,3
Services de construction	1,4	2,4	1,9	2,9	3,0
Services d'assurance et de pension	0,9	0,8	0,6	0,7	0,9
Services financiers	5,6	5,8	5,9	6,3	6,4
Frais pour usage de la propriété intellectuelle, n.i.a	2,8	2,1	2,9	3,0	3,8
Télécommunications, informatique et information	3,8	4,2	5,0	5,8	6,3
Autres services fournis aux entreprises	18,8	17,5	18,4	19,2	20,1
Services personnels, culturels et récréatifs	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8
Services fournis à tous les niveaux des administrations publiques	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8
<b>Total des débits (millions de \$EU)</b>	<b>51 663</b>	<b>52 907</b>	<b>51 669</b>	<b>51 699</b>	<b>53 451</b>
	(% du total des débits)				
Services manufacturiers	14,3	9,8	8,5	6,8	6,4
Services d'entretien et de réparation	1,3	1,6	1,5	1,7	1,8
Transports	19,0	19,5	19,6	21,2	21,0
Voyageurs	3,6	3,7	3,7	5,1	4,7
Marchandises	9,4	9,1	8,5	8,6	8,8
Voyages	23,8	26,5	30,0	32,1	33,6
Voyages à titre professionnel	4,2	4,4	4,8	5,0	4,7
Voyages à titre personnel	19,6	22,1	25,2	27,1	28,8
Services de construction	1,3	1,9	1,7	2,3	2,6
Services d'assurance et de pension	1,9	1,8	1,5	1,4	1,9
Services financiers	1,0	1,1	1,4	1,7	2,5
Frais pour usage de la propriété intellectuelle, n.i.a	10,1	10,0	10,7	10,2	7,0
Télécommunications, informatique et information	2,3	2,3	2,4	2,6	3,2
Autres services fournis aux entreprises	23,1	23,7	20,9	18,5	18,2
Services personnels, culturels et récréatifs	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Services fournis à tous les niveaux des administrations publiques	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3

Source: Renseignements en ligne de la CBC.

### 1.3.2 Tendances et structure des investissements directs entrants

1.26. Les investissements directs entrants ne permettent pas seulement de se procurer des capitaux complémentaires. Ils favorisent également la création d'entreprises, l'acquisition de compétences en matière de gestion et, tout particulièrement, les apports de nouvelles technologies, qui contribuent à améliorer la productivité totale des facteurs. Malgré un marché relativement petit qui permet difficilement d'attirer des investissements, le Taipei chinois soutient activement les investissements directs entrants (sections 2.4 et 3.3.1.2.5 et tableau A3. 7); ses politiques de libéralisation des marchés, ses accords commerciaux régionaux (ACR) et le développement du secteur des services (notamment le tourisme) assurent des flux entrants continus.<sup>47</sup> Au cours de la période à l'examen, les flux d'investissements directs entrants ont culminé à 11 milliards de dollars EU en 2016 (tableau 1.5), principalement grâce à plusieurs projets d'investissement de grande ampleur, y compris ceux d'ASML Holding, un producteur néerlandais d'équipements pour la fabrication de semi-conducteurs. En 2017, les flux entrants ont chuté de 32% au total, pour s'établir à 7,5 milliards de dollars EU, en partie à cause de la crise mondiale et de la crise de la zone euro, de la lente reprise de l'économie des États-Unis et du ralentissement observé en Chine.<sup>48</sup> En 2017, les Pays-Bas ont été la principale source d'investissements approuvés au Taipei chinois, devant les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes (principalement les îles Caïmanes et les îles Vierges britanniques), le Royaume-Uni, le

<sup>47</sup> EIU (2017), Country Commerce, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>48</sup> Renseignements en ligne ("<https://www.nordeatrade.com/en/explore-new-market/taiwan/investment>"); EIU (2017), Country Commerce, juin, New York. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

Japon, le Samoa et Hong Kong, Chine. Au cours de la période considérée, les flux d'investissements directs entrants étaient pour l'essentiel concentrés dans les services, principalement les activités financières et d'assurance et le commerce de gros et de détail, ainsi que dans la fabrication de pièces et composants électroniques (tableaux 1.5 et 1.6).

**Tableau 1.5 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par activité, 2014-2017 (sur la base des projets approuvés)**

	2014	2015	2106	2017
<b>Investissement direct entrant</b>				
Total (millions de \$EU)	5 770,0	4 796,8	11 037,1	7 513,2
% du PIB	1,1	0,9	2,1	1,3
Par activité (% du total)				
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,1	0,0	0,1	0,4
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	40,7	27,8	68,6	40,6
Pièces et composants électroniques	14,3	5,7	32,9	28,4
Électricité, gaz et eau	0,1	0,4	0,0	0,2
Construction	0,6	0,2	0,6	0,7
Services	58,5	71,6	30,7	58,1
Commerce de gros et de détail	13,6	22,3	10,8	11,7
Finance et assurance	27,2	25,2	11,1	12,5
<b>Investissement direct sortant</b>				
Total (millions de \$EU)	17 570,3	21 710,7	21 793,8	20 822,1
% du PIB	3,3	4,1	4,1	3,6
Par activité (% du total)				
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,0	0,0	0,0	0,1
Industries extractives	1,0	0,1	0,0	2,9
Industries manufacturières	45,5	43,2	62,2	39,0
Métaux communs	4,8	6,1	1,6	3,5
Pièces et composants électroniques	9,9	10,7	30,5	10,9
Ordinateurs, matériel électronique et produits optiques	7,8	5,4	9,8	5,8
Matériel électrique	2,2	2,6	1,4	1,2
Machines et matériel	2,0	1,7	2,0	1,5
Électricité, gaz et eau	0,2	0,2	0,4	0,3
Construction	0,3	0,1	0,3	0,1
Services	52,8	56,4	37,0	57,6
Commerce de gros et de détail	11,1	5,0	7,1	9,1
Finance et assurance	30,1	40,8	21,8	43,6
Autres	0,3	0,0	0,0	0,0

Source: Renseignements en ligne de la Commission de l'investissement du Ministère des affaires économiques (MOEA). Adresse consultée: [https://www.moeaic.gov.tw/news.view?do=data&id=1221&lang=en&type=business\\_ann](https://www.moeaic.gov.tw/news.view?do=data&id=1221&lang=en&type=business_ann).

1.27. Le Taipei chinois demeure l'un des principaux exportateurs non seulement de marchandises, mais aussi de capitaux. Les flux d'investissements directs sortants ont atteint un niveau record en 2016, avant de diminuer de 4,5% au total en 2017 (tableau 1.6) en raison de plusieurs projets d'investissements à l'étranger de grande ampleur, y compris ceux de Hon Hai Precision Industry Co., Ltd., qui a investi dans la Sharp Display Products Corporation (Japon). Tout comme pour les flux entrants, au cours de la période à l'examen, les flux sortants étaient pour l'essentiel concentrés dans les services, (activités financières et d'assurance), ainsi que dans les industries manufacturières (pièces et composants électroniques, ordinateurs, matériel électronique et produits optiques, métaux communs) (tableau 1.5). Par ailleurs, les principales destinations individuelles étaient la Chine, les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes (îles Caïmanes et îles Vierges britanniques), le Viet Nam et le Japon.

**Tableau 1.6 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par provenance et destination, 2014-2017 (sur la base des projets approuvés)**

	2014	2015	2106	2017
<b>Investissement direct entrant</b>				
Total (millions de \$EU)	5 770,0	4 796,8	11 037,1	7 513,2
% du PIB	1,1	0,9	2,1	1,3
Par provenance (% du total)				
UE-28	24,2	21,2	65,6	44,5
Pays-Bas	8,6	6,4	60,8	25,2
Royaume-Uni	4,6	8,8	3,7	15,0

	2014	2015	2106	2017
Territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes	26,3	30,6	14,0	22,8
Japon	9,5	9,5	3,1	8,5
Samoa	8,8	8,8	2,9	5,1
Hong Kong, Chine	8,9	7,7	5,4	3,7
Canada	0,2	0,3	0,2	3,4
États-Unis	2,6	2,7	1,3	2,9
Singapour	7,9	3,5	1,0	1,8
Autres	11,5	15,7	6,6	7,2
<b>Investissement direct sortant</b>				
Total (millions de \$EU)	17 570,3	21 710,7	21 793,8	20 822,1
% du PIB	3,3	4,1	4,1	3,6
Par provenance (% du total)				
Chine	58,5	50,5	44,4	44,4
Territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes	17,6	13,3	12,5	28,4
Singapour	0,8	1,1	7,1	4,4
États-Unis	1,6	1,7	1,5	4,0
Viet Nam	3,7	5,7	2,1	3,3
Australie	1,0	0,0	0,1	3,0
Hong Kong, Chine	2,4	2,3	1,9	1,4
UE-28	4,5	9,0	5,2	1,1
Japon	3,9	1,4	20,7	1,0
Corée, Rép. de	1,0	1,5	1,0	0,0
Autres	5,2	13,5	3,7	9,0

Source: Renseignements en ligne de la Commission de l'investissement du MOEA. Adresse consultée: [https://www.moeaic.gov.tw/news.view?do=data&id=1221&lang=en&type=business\\_ann](https://www.moeaic.gov.tw/news.view?do=data&id=1221&lang=en&type=business_ann).

## 2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Cadre général

2.1. Depuis 2014, la structure et les fonctions générales des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois) sont en grande partie restées inchangées.<sup>1</sup> Toutefois, une restructuration et une rationalisation du pouvoir exécutif ont été engagées afin de renforcer sa flexibilité et son efficacité. Une fois ce processus achevé, le nombre d'organisations composant le pouvoir exécutif aura diminué de 37 à 29 (14 ministères, 8 conseils, 3 organismes indépendants et 4 organisations)<sup>2</sup>. Le processus devrait être achevé d'ici au 31 janvier 2020.<sup>3</sup> Parmi les changements apportés figure la création, en 2014, d'un conseil du développement (NDC) qui assume les responsabilités auparavant exercées par le Conseil de la planification économique et du développement, la Commission de recherche, de développement et d'évaluation et la Commission de la construction publique. Le NDC est responsable de la planification, de l'évaluation, de la coordination et de la supervision des politiques de développement du Taïpei chinois.<sup>4</sup>

2.2. Il existe deux niveaux d'organismes autonomes locaux. Le premier niveau se compose de municipalités spéciales, de comtés et de villes et le second niveau comprend des communes, des villes gérées par des comtés et des districts autochtones de montagnes qui relèvent de municipalités spéciales. Le budget des administrations locales repose en grande partie sur un arrangement avec l'administration centrale concernant la répartition des recettes. Le montant du budget alloué dépend notamment du nombre d'habitants et du niveau de développement économique de la municipalité ou du comté.<sup>5</sup>

2.3. Les accords commerciaux et les autres accords de ce type entrent en vigueur au moment de leur ratification et de leur promulgation, et ils ont la même valeur et le même effet que les lois intérieures.<sup>6</sup>

2.4. Comme cela a été indiqué par les autorités, les représentants du public, des entreprises et des organisations de la société civile sont invités à contribuer à l'élaboration des politiques, y compris des politiques commerciales, tout au long du processus, c'est-à-dire de la formulation à la prise de décisions. Lorsque de nouvelles données documentaires ou observations importantes sont reçues, l'autorité compétente tient des auditions publiques et des réunions avec des universitaires et des experts, ou elle organise des réunions interinstitutions afin de parvenir à une conclusion. Il est parfois nécessaire de tenir plusieurs séries de débats. Les membres du public et les parties concernées, notamment les entreprises et les parties étrangères, peuvent formuler leurs observations par l'intermédiaire d'une plate-forme consacrée aux politiques publiques lancée en février 2015 (<https://join.gov.tw/>). En octobre 2016, la période consacrée aux débats publics est passée de 14 à 60 jours et l'obligation, pour les organismes, de faire part de leurs observations a été introduite; celles-ci doivent être communiquées et mises en ligne dans un délai de 14 jours suivant la période d'examen préalable. Cette obligation a apparemment renforcé considérablement la transparence du processus d'élaboration de la réglementation.<sup>7</sup>

2.5. Le Centre de réforme de la réglementation, département relevant du NDC, est entre autres responsable de la recherche, de la planification et de la coordination en ce qui concerne les réformes de la réglementation; de la promotion et de la gestion des réformes de la réglementation et des institutions, ainsi que des projets en lien avec la compétitivité; de l'administration des réformes visant à améliorer le climat de l'investissement; de la facilitation de la coopération

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, consulter les documents ci-après de l'OMC: WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015 et WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>2</sup> Les changements apportés dans les domaines liés au commerce comprennent la création du Ministère de l'agriculture (prévue) et la création du NDC (achevée). D'autres changements concernent le travail, la jeunesse, les sports, la culture, la science, l'environnement et les services de l'information. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://english.ey.gov.tw/cp.aspx?n=0B5424E21E6FF0A5>.

<sup>3</sup> Comme cela a été indiqué par les autorités, le délai sera fixé une fois que la Loi sur l'organisation sera promulguée.

<sup>4</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.ndc.gov.tw/en/default.aspx>.

<sup>5</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://english.ey.gov.tw/cp.aspx?n=ec9205f763e2a607>.

<sup>6</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>7</sup> ECCT 2018 Position Papers. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.



internationale en ce qui concerne les questions liées aux réformes de la réglementation; de la promotion de l'évaluation de l'impact réglementaire (EIR) et des activités de renforcement des capacités correspondantes.<sup>8</sup>

2.6. Comme cela a été indiqué par les autorités, depuis 2004, toutes les lois présentées au pouvoir législatif doivent faire l'objet d'une évaluation de l'impact réglementaire. Le format de l'EIR est propre à chaque autorité. Ces évaluations peuvent être mises en ligne sur le site Web des autorités concernées à condition que leur contenu ne soit pas sensible. Depuis 2014, des programmes de formation sont régulièrement organisés à l'intention des fonctionnaires du secteur public afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la conduite d'analyses coûts-avantages. En 2017, la publication d'un manuel relatif aux EIR a permis de fournir des lignes directrices aux organismes du secteur public afin de renforcer la qualité de leurs travaux en matière de réglementation et de favoriser une plus grande uniformité dans le format des EIR.

2.7. Dans le contexte du présent examen, les autorités ont indiqué que le Taipei chinois souhaitait s'adapter aux tendances les plus récentes en matière d'applications Internet, construire un système juridique solide conforme aux évolutions mondiales et créer un environnement réglementaire favorable.

## 2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.8. La politique commerciale du Taipei chinois reste fondée sur l'idée que l'ouverture commerciale, la connectivité mondiale et régionale, la croissance et la performance économiques, les conditions de vie et l'innovation sont étroitement liées. Le Taipei chinois s'efforce d'améliorer sa compétitivité économique, de renforcer l'activité entrepreneuriale et d'offrir un meilleur accès au marché fondé sur les principes de réciprocité et d'équité. Pour atteindre ces objectifs, il fonde ses politiques commerciales à la fois sur une approche unilatérale, bilatérale, régionale et multilatérale.

2.9. Le Ministère des affaires économiques (MOEA) est toujours responsable de la formulation et de la mise en œuvre de la politique économique. Il est notamment chargé des questions liées au commerce et à l'investissement.<sup>9</sup> Le Bureau du commerce extérieur (BOFT), un des organismes administratifs relevant du MOEA, est responsable de la formulation des politiques commerciales du Taipei chinois, de la promotion du commerce et de la gestion des activités liées au commerce.<sup>10</sup>

2.10. Le Bureau des négociations commerciales (OTN) conserve la responsabilité des négociations commerciales internationales.<sup>11</sup> En septembre 2016, la supervision de l'OTN a été renforcée, le but étant d'assurer une meilleure coordination entre les différents organismes participant aux négociations en vue d'une adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP) et au Partenariat économique régional global (RCEP).<sup>12</sup>

2.11. Divers autres ministères contribuent à la politique et aux relations commerciales. Plus particulièrement, le Ministère des finances (MOF) est chargé de la politique douanière et des questions liées aux douanes, de la politique fiscale et de la promotion de la participation privée dans les projets d'infrastructure. Le Ministère de la santé et des affaires sociales est notamment responsable des questions liées à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des produits alimentaires. Le Ministère des transports et des communications est chargé d'administrer toutes les questions relatives aux transports et aux communications. Le NDC est responsable, entre autres choses, de la formulation de politiques de développement industriel de haut niveau.<sup>13</sup> D'autres organismes

<sup>8</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://www.ndc.gov.tw/en/cp.aspx?n=459AC4A538309231>.

<sup>9</sup> Pour une description détaillée des responsabilités du MOEA, voir les renseignements en ligne. Adresse consultée: [http://www.moea.gov.tw/MNS/english/content/Content.aspx?menu\\_id=190](http://www.moea.gov.tw/MNS/english/content/Content.aspx?menu_id=190).

<sup>10</sup> Pour plus de renseignements sur les responsabilités du BOFT, consulter l'adresse suivante: <https://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=83>.

<sup>11</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.moea.gov.tw/MNS/otn\\_e/content/Content.aspx?menu\\_id=2701](https://www.moea.gov.tw/MNS/otn_e/content/Content.aspx?menu_id=2701).

<sup>12</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[http://www.moea.gov.tw/MNS/otn\\_e/content/Content.aspx?menu\\_id=2701](http://www.moea.gov.tw/MNS/otn_e/content/Content.aspx?menu_id=2701).

<sup>13</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://www.ndc.gov.tw/en/cp.aspx?n=C60222ACEB170E83&s=66EECE3106225E9D>.

exercer des responsabilités liées au commerce, par exemple: la Commission de surveillance financière, qui est chargée du développement, de la supervision, de la réglementation et de l'examen des marchés financiers et des institutions financières; le Conseil de l'agriculture, qui est responsable des questions liées à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche, à l'élevage et à l'agroalimentaire; la Commission de la construction publique, qui s'occupe des questions liées aux marchés publics; et le Ministère de la justice, qui est notamment responsable des questions liées à la formulation et à l'examen des propositions juridiques. La Commission du commerce loyal est responsable de la formulation de politiques et de règlements dans le domaine du commerce loyal et de la commercialisation à échelons multiples (ventes directes), ainsi que dans d'autres domaines connexes. Une commission des communications (NCC<sup>14</sup>) facilite la convergence des technologies, favorise un développement rationnel des communications, protège les intérêts des consommateurs et promeut la diversité culturelle.

2.12. Le Comité de stratégie économique et commerciale globale, créé en 2012, tient lieu de comité consultatif de haut niveau chargé des questions économiques et commerciales internationales. Au cours de la période considérée, sa structure et ses responsabilités sont restées inchangées.

2.13. L'Institut Chung-Hua pour la recherche économique (CIER) fonctionne toujours comme un groupe de réflexion sur les politiques économiques et industrielles dont la mission est d'adresser des recommandations aux autorités.

2.14. Les objectifs économiques, commerciaux, et d'investissement sont énoncés dans le 17<sup>ème</sup> plan de développement à moyen terme (NDP 2017-2020), qui constitue le principal document stratégique, révisé tous les quatre ans, permettant de répondre aux besoins de développement actuels. Il s'agit de s'attacher en priorité à stimuler l'économie. À cet égard, le Taipei chinois prévoit d'augmenter l'investissement intérieur et d'approfondir les réformes structurelles afin de résoudre les problèmes de longue date tels que la faiblesse des bénéfices industriels et commerciaux, la stagnation des salaires et le déplacement des entreprises à l'étranger. Le plan comprend six politiques principales, dont l'une est axée sur "la modernisation industrielle et une économie innovante". Dans le cadre de cette politique, il s'agit de créer un écosystème favorable à l'innovation industrielle en encourageant l'innovation technologique, l'aide au financement, le soutien en faveur, du personnel et l'assouplissement des règlements. Certains secteurs d'innovation (la Silicon Valley asiatique, les appareils intelligents, les technologies liées à l'énergie verte, la biomédecine, la nouvelle agriculture et l'économie circulaire) seront encouragés afin d'ajouter de la valeur dans toutes les branches de production. De plus, l'accent est mis sur la création d'un environnement numérique, l'utilisation des innovations techniques dans le secteur des services et la promotion de l'innovation dans les secteurs des circuits intégrés et des semi-conducteurs, les secteurs culturels et créatifs, les secteurs axés sur les modes de vie et dans d'autres domaines présentant un fort potentiel de croissance, comme les jeux vidéo. Une autre des six principales politiques est axée sur le renforcement des liens bilatéraux avec les partenaires commerciaux et sur la diversification des marchés et des produits d'exportation.<sup>15</sup>

2.15. Le Plan d'innovation industriel 5+2 place l'innovation au cœur de l'accélération de la modernisation industrielle globale et prévoit que l'industrie du Taipei chinois s'appuiera sur une intégration de la technologie dans tous les secteurs. Ce plan intègre des éléments de stratégies déjà mises en œuvre telles que l'"Initiative Productivité 4.0" et le "Plan d'action pour la modernisation et la transformation du secteur industriel". Ce plan s'aligne sur le "nouveau modèle économique" établi par l'administration qui met l'accent sur le développement durable, l'innovation, l'emploi et la distribution des richesses. Les cinq secteurs pour lesquels des plans d'innovation industrielle ont été élaborés sont les suivants: la Silicon Valley asiatique; les appareils intelligents; l'énergie verte; la biotechnologie; et les produits pharmaceutiques. Les deux éléments supplémentaires ("+2") du Plan font référence aux "nouveaux matériaux" et à l'"économie circulaire", qui sont destinés à soutenir la transformation et la modernisation globales du secteur industriel.

<sup>14</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: [https://www.ncc.gov.tw/english/content.aspx?site\\_content\\_sn=284](https://www.ncc.gov.tw/english/content.aspx?site_content_sn=284).

<sup>15</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: [https://english.ey.gov.tw/News\\_Hot\\_Topic.aspx?n=53CC7B9EC4AE934F&sms=CEDBC95579E256CB](https://english.ey.gov.tw/News_Hot_Topic.aspx?n=53CC7B9EC4AE934F&sms=CEDBC95579E256CB).

2.16. La Nouvelle politique en direction du Sud, lancée en 2016, vise à encourager la coopération et l'intégration économiques avec l'ASEAN, l'Asie du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le plan de travail élaboré à ce titre a pour objectif de réaffirmer le rôle du Taipei chinois dans le développement de l'Asie et de créer de nouvelles possibilités, ainsi qu'une nouvelle dynamique, pour son propre développement. Il porte principalement sur les domaines suivants: coopération économique et commerciale; échange de compétences; partage des ressources; et liens et connectivité institutionnels. De plus, les ressources seront utilisées pour promouvoir cinq nouveaux grands projets, à savoir le développement agricole régional; la coopération médicale, la coopération en matière de santé publique et le développement de chaînes industrielles; la promotion des compétences industrielles; l'innovation et la coopération industrielles; et le forum NSP et les programmes d'échange pour les jeunes. Trois autres secteurs sont envisagés, à savoir le commerce électronique, le tourisme et les infrastructures.

2.17. Le Programme prospectif de développement des infrastructures, lancé en 2017 et assorti d'une perspective à 30 ans, prévoit la construction des infrastructures nécessaires au développement du Taipei chinois. Il bénéficie d'un financement couvrant les huit domaines suivants: projets ferroviaires; milieux aquatiques; énergie verte; infrastructure numérique; projets urbains et ruraux; établissements d'accueil des jeunes enfants; sécurité sanitaire des produits alimentaires et ressources humaines.<sup>16</sup>

2.18. Les objectifs sectoriels liés au commerce figurent dans la Politique agricole de 2015 (section 4.1).

2.19. Depuis 2014, des textes législatifs relatifs au commerce et à l'investissement ont été modifiés ou adoptés dans presque tous les domaines (tableau 2.1).

**Tableau 2.1 Principales lois liées au commerce, janvier 2018**

Domaine	Loi (année de promulgation et date de la dernière modification)
Commerce	Loi sur le commerce extérieur promulguée en 1993, modifiée le 11/12/2013
Investissement	Loi sur les investissements des ressortissants étrangers promulguée en 1954, modifiée le 19/11/1997
Commerce électronique	Loi sur les signatures électroniques, promulguée en 2001
Procédures d'importation et d'exportation	Loi sur le commerce extérieur promulguée en 1993, modifiée le 11/12/2013 Règlement d'application de la Loi sur le commerce extérieur promulgué en 1993, modifié le 08/07/2010 Règlement sur l'importation de produits de base, promulgué en 1994, modifié le 31/07/2012 Règlement sur l'exportation de produits de base, promulgué en 1993, modifié le 08/07/2010 Règlement sur l'enregistrement des exportateurs et importateurs, promulgué en 1993, modifié le 10/06/2014
Douane	Loi douanière, promulguée en 1967, modifiée le 18/01/2017 Règlement relatif aux contingents tarifaires, promulgué en 2001, modifié le 27/09/2011
Fiscalité	Loi sur la taxe sur les produits de base, promulguée en 1946, modifiée le 22/11/2017 Loi sur l'impôt sur le revenu, promulguée en 1943, modifiée le 07.02.2018 Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA, promulguée en 1931, modifiée le 14/06/2017
OTC	Loi sur les normes, promulguée en 1946, modifiée le 26/11/1997 Loi sur l'inspection des produits, promulguée le 14/12/1932, modifiée le 11/07/2007 Loi sur les poids et mesures, promulguée en 1929, modifiée le 29/01/2009 Règlement d'application de la Loi sur les poids et mesures, promulgué en 1929, modifié le 22/10/2003
SPS	Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses, promulguée en 1967, modifiée le 24/12/2014 Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine, promulguée en 1996, modifiée le 18/06/2014 Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments, promulguée en 1975, modifiée le 24/01/2018 Loi sur la gestion des produits alimentaires, promulguée en 1997, modifiée le 18/06/2014

<sup>16</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:  
[https://www.ndc.gov.tw/en/Content\\_List.aspx?n=BCDB1EECF95E18E2&upn=7767B950199EF590](https://www.ndc.gov.tw/en/Content_List.aspx?n=BCDB1EECF95E18E2&upn=7767B950199EF590).

Domaine	Loi (année de promulgation et date de la dernière modification)
Concurrence	Loi sur les pratiques commerciales loyales, promulguée en 1991, modifiée le 14/06/2017
Marchés publics	Loi sur les marchés publics, promulguée en 1998, modifiée le 06/01/2016
Droits de propriété intellectuelle	Loi sur les brevets, promulguée en 1944, modifiée le 18/01/2017 Loi sur les marques, promulguée en 1930, modifiée le 30/11/2016 Loi sur le droit d'auteur, promulguée en 1928, modifiée le 30/11/2016 Loi sur les secrets commerciaux, promulguée en 1996, modifiée le 30/01/2013
Agriculture	Loi sur le financement agricole, promulguée en 2003, modifiée le 18/01/2017 Loi sur le développement de l'agriculture, promulguée en 1973, modifiée le 30/11/2016 Loi sur les transactions de produits agricoles, promulguée en 1981, modifiée le 28.11.2012
Sylviculture	Loi sur l'exploitation forestière, promulguée en 1932, modifiée le 30/11/2016
Pêche	Loi sur la pêche, promulguée en 1929, modifiée le 20/07/2016 Loi sur la pêche lointaine, promulguée en 1996, modifiée le 20/01/2017
Industries extractives	Loi minière, promulguée en 1930, modifiée le 30/11/2016
Énergie	Loi sur la gestion de l'énergie, promulguée en 1980, modifiée le 30/11/2016 Loi sur l'Administration du pétrole, promulguée en 2001, modifiée le 04/06/2014 Loi sur l'industrie du gaz naturel, promulguée en 2011, modifiée le 25/05/2016 Loi sur l'électricité, promulguée en 1947, modifiée le 26/01/2017 Loi sur le développement des énergies renouvelables, promulguée le 08/07/2009
Banque	Loi sur les banques, promulguée en 1931, modifiée le 24/06/2015 Loi sur l'assurance-dépôt, promulguée en 1985, modifiée le 04/02/2015 Loi sur la réglementation des changes, promulguée en 1949, modifiée le 29/04/2009
Assurance	Loi sur les assurances, promulguée en 1929, modifiée le 31/01/2018
Paiement électronique	Loi régissant les établissements de paiement électronique, promulguée en 2015, modifiée le 14/06/2017
Télécommunications	Loi sur les télécommunications, promulguée en 1958, modifiée le 11/12/2013
Transport aérien	Loi sur l'aviation civile, promulguée en 1953, modifiée le 04/02/2015
Transport maritime	Loi sur le transport maritime, promulguée en 1981, modifiée le 22/01/2014
Transport ferroviaire	Loi sur les chemins de fer, promulguée en 1958, modifiée le 09/11/2016
Tourisme	Loi sur le développement du tourisme, promulguée en 1969, modifiée le 11/01/2017

Source: Renseignements communiqués par les autorités; et renseignements en ligne. Adresses consultées: <http://law.moj.gov.tw/ENG/Law/LawSearchLaw.aspx>; <http://law.coa.gov.tw/GLRSnewsout/EngLawQuery.aspx>; <https://law.banking.gov.tw/Eng/FLAW/FLAWQRY01.aspx?lpcode=02>; <http://law.moj.gov.tw/eng/LawClass/LawList.aspx?LC=0118>.

2.20. Le Taipei chinois considère qu'il est important de rendre ses lois et règlements principaux transparents et facilement accessibles. La plupart des lois et règlements liés au commerce et à l'investissement sont disponibles en anglais et accessibles en ligne sur les sites Web des ministères et organismes concernés, ou sur la base de données du Taipei chinois qui répertorie les lois et règlements (<http://law.moj.gov.tw/ENG/Law/LawSearchLaw.aspx>).

## 2.3 Accords et arrangements commerciaux

### 2.3.1 OMC

2.21. Le Taipei chinois a indiqué que le commerce restait un élément essentiel de son développement économique. Il s'efforce de mettre un œuvre un régime commercial multilatéral ouvert et libre, et il participe activement aux discussions menées au sein de l'OMC afin de contribuer à la formulation de nouveaux règlements commerciaux internationaux et de créer, à terme, des possibilités plus vastes et plus tangibles pour toutes les parties prenantes dans un environnement commercial mondial en constante évolution.<sup>17</sup>

2.22. Le Taipei chinois a accédé à l'OMC en janvier 2002 et il accorde au minimum le traitement NPF aux Membres de l'OMC (les exceptions sont décrites dans la section 3.1.5.1). Il a signé les accords sur les aéronefs civils et sur les technologies de l'information et est partie à l'Accord sur les marchés publics. Il a accepté le Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC en juillet 2012, le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics en avril 2014 et le Protocole relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges en août 2015

<sup>17</sup> BOFT (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*, novembre 2016. Adresse consultée: <https://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=83>.

(section 3.1.1<sup>18</sup>). Le dernier examen des politiques commerciales du Taipei chinois a eu lieu en 2014. En juillet 2015, le Taipei chinois a notifié à l'OMC qu'il accordait un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés (PMA) conformément à la dérogation de l'OMC concernant les services pour les PMA (WT/L/847). Comme cela est indiqué dans la notification, un traitement préférentiel suivant le mode 3 est accordé dans 8 secteurs de services, et dans 13 secteurs de services pour le mode 4.<sup>19</sup> Le Taipei chinois a participé aux négociations sur l'élargissement de l'ATI, qui ont pris fin en décembre 2015. En vertu du nouvel Accord, les droits d'importation seront éliminés sur 201 produits de haute technologie.<sup>20</sup> Entre 2013 et 2015, les exportations de ces produits effectuées par le Taipei chinois se sont élevées en moyenne à environ 90 milliards de dollars EU par an, et les bénéfices nets résultant des réductions tarifaires se sont chiffrés à quelque 820 millions de dollars EU.<sup>21</sup> Parmi les 201 produits concernés, le Taipei chinois considère qu'il bénéficie d'un avantage concurrentiel et d'un avantage à l'exportation sur 136 produits. Il participe également aux négociations plurilatérales concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS) et l'Accord sur les biens environnementaux (ABE).

2.23. À la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 2017, le Taipei chinois a souscrit à la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes; à la Communication ministérielle conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services; à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique; à la Déclaration sur l'établissement d'un programme de travail informel de l'OMC pour les MPME; à la Déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles et à la Déclaration de soutien au système commercial multilatéral.<sup>22</sup>

2.24. Depuis 2014, le Taipei chinois a participé à trois nouvelles procédures de règlement des différends en tant que Partie plaignante (tableau 2.2) et a réservé ses droits de tierce partie dans le cadre de 22 procédures.<sup>23</sup> Il n'a pas été impliqué en tant que défendeur au cours de cette période.

<sup>18</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée:

[https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tradfa\\_e/tradfa\\_agreeacc\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/tradfa_e/tradfa_agreeacc_e.htm).

<sup>19</sup> Document de l'OMC S/C/N/811 du 27 juillet 2015. Un traitement préférentiel suivant le mode 3 est accordé pour: les services de production et de distribution de bandes vidéo/de films cinématographiques; les services de projection de films cinématographiques; les services de commerce de gros de véhicules à moteur; le commerce des parties et accessoires de véhicules automobiles; le commerce des motocycles et motoneiges et des parties et accessoires connexes; les services de commerce de détail de carburants pour automobiles; le transport de marchandises et les services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs, sans opérateurs. Un traitement préférentiel suivant le mode 4 est accordé pour: les services de publication (à l'exception des services de publications sonores); les services de location simple ou en crédit-bail, sans opérateurs; les services de nettoyage des bâtiments; les services de conditionnement; les services de duplication; les services de traduction et d'interprétation; les services d'entreposage; les services de publicité; les services de restauration; les services photographiques; les services de réponse téléphonique; les services d'établissement de listes d'adresses et les services d'expédition, et les autres services de spectacles.

<sup>20</sup> Les produits visés par l'élargissement de l'ATI comprennent les circuits intégrés multicomposants de nouvelle génération, les écrans tactiles, les équipements de navigation par GPS, les dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs, les consoles de jeu vidéo et le matériel médical comme les dispositifs d'imagerie par résonance magnétique et les appareils de diagnostic par balayage ultrasonique. Note d'information: l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Expansion de l'ATI), 16 décembre 2015. Adresse consultée:

[https://www.wto.org/french/news\\_f/news15\\_f/itabriefingnotes161215\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/news_f/news15_f/itabriefingnotes161215_f.pdf).

<sup>21</sup> BOFT (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*, novembre. Adresse consultée: <https://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=83>.

<sup>22</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/mc11\\_f/documents\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc11_f/documents_f.htm).

<sup>23</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/find\\_dispu\\_cases\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/find_dispu_cases_f.htm).

**Tableau 2.2 Procédures de règlement des différends de l'OMC auxquelles le Taipei chinois a participé, de janvier 2014-janvier 2018**

Sujet du différend (Série de documents de l'OMC)	Statut
Canada – Mesures antidumping visant les importations de certains tubes soudés en acier au carbone (WT/DS482)	Le Taipei chinois a demandé l'ouverture de consultations avec le Canada le 25 juin 2014. Aucune solution mutuellement convenue n'a été trouvée et le Taipei chinois a demandé l'établissement d'un groupe spécial le 22 janvier 2015. Le groupe spécial a été établi le 10 mars 2015. Le rapport du groupe spécial a été distribué aux Membres le 21 décembre 2016. Le Canada et le Taipei chinois sont convenus d'appliquer les recommandations de l'ORD dans un délai raisonnable devant arriver à expiration le 25 mars 2018.
Indonésie – Mesure de sauvegarde concernant certains produits en fer ou en acier (WT/DS490)	Le Taipei chinois a demandé l'ouverture de consultations avec l'Indonésie le 12 février 2015. Aucune solution mutuellement satisfaisante n'a été trouvée et le Taipei chinois a demandé l'établissement d'un groupe spécial le 20 août 2015. Le groupe spécial a été établi le 9 décembre 2015. Le rapport du groupe spécial a été distribué le 18 août 2017. L'Indonésie a notifié à l'ORD qu'elle avait déposé un recours auprès de l'Organe d'appel le 28 septembre 2017 et le Taipei chinois a notifié à l'ORD sa décision de former un appel incident le 3 octobre 2017.
Inde – Droits antidumping sur les clés USB (WT/DS498)	Le Taipei chinois a demandé l'ouverture de consultations avec l'Inde le 24 septembre 2015.

Source: Renseignements en ligne de l'OMC. Adresses consultées:  
[https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/cases\\_f/ds482\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds482_f.htm);  
[https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/cases\\_f/ds490\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds490_f.htm);  
[https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/cases\\_f/ds498\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds498_f.htm).

2.25. Le Taipei chinois a présenté des notifications à l'OMC dans la plupart des domaines (tableau A2. 1). En janvier 2017, il n'était pas à jour de ses notifications dans un seul domaine (Accord sur l'agriculture: article 18:2 soutien interne, au titre duquel la dernière notification couvrait les années 2011 et 2012). Il n'a présenté aucune notification au titre des articles III:3 et VII:4 de l'AGCS.

### 2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

#### 2.3.2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR)

2.26. En janvier 2018, le Taipei chinois avait des accords commerciaux régionaux en vigueur avec la Chine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Paraguay et Singapour. Tous ces ACR ont été notifiés au Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC (CACR), à l'exception de l'ACR avec la Chine (l'Arrangement-cadre de coopération économique transdétroit (ECFA)), pour lequel une annonce préalable avait été faite, et de l'ACR avec le Paraguay. Les principales caractéristiques de tous ces ACR et les renseignements relatifs à l'avancement de leur examen par le CACR sont présentés dans le tableau A2. 2. Les autorités ont indiqué que l'ACR avec la Chine serait notifié à l'OMC une fois que les accords complémentaires (voir ci-dessous) auraient été conclus.

2.27. Depuis l'examen précédent, les ACR signés avec Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Paraguay sont entrés en vigueur.

2.28. L'ACR entre le Taipei chinois et Singapour a été signé le 7 novembre 2013 et est entré en vigueur le 19 avril 2014. Il a été examiné par le CACR le 30 mars 2015.<sup>24</sup> En 2017, le commerce de marchandises entre le Taipei chinois et Singapour représentait 3,4% des importations totales et 5,8% des exportations totales. L'Accord porte sur la libéralisation du commerce des marchandises et des services. S'agissant du Taipei chinois, la période de transition pour la libéralisation tarifaire se poursuit jusqu'en 2028, date à laquelle 99,5% des lignes tarifaires seront en franchise de droits. Un total de 46 lignes resteront passibles de droits.<sup>25</sup> En ce qui concerne Singapour, en 2014, 99,9% du total des lignes figurant dans ses listes tarifaires bénéficiaient d'une franchise de

<sup>24</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée:  
<http://rtais.wto.org/UI/PublicShowMemberRTAIDCard.aspx?rtaid=527>.

<sup>25</sup> Des droits de douane continueront à s'appliquer à onze chapitres. Les droits préférentiels sont identiques au taux NPF pour dix chapitres. Pour un chapitre (le tabac), les droits préférentiels sont néanmoins plus faibles que le taux NPF.

droits sur une base NPF. Les six lignes restantes ont bénéficié de la franchise de droits à l'entrée en vigueur de l'Accord. L'Accord comprend également des engagements relatifs aux services qui vont au-delà de ceux qui ont été pris au titre de l'AGCS (section 4.4). L'Accord contient notamment des dispositions sur l'investissement, la concurrence, le commerce électronique, les marchés publics (section 3.3.6) et la coopération en matière de propriété intellectuelle.<sup>26</sup>

2.29. Comme les autorités l'ont souligné, les exportations de produits électriques et électroniques du Taipei chinois vers Singapour sont celles qui ont le plus augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'ACR. Elles représentent en effet plus de 50% du total des exportations vers Singapour. La libéralisation des droits de douane appliqués par Singapour sur certaines boissons alcooliques devrait accroître la part de bières du Taipei chinois sur le marché singapourien. À l'entrée en vigueur de l'ACR, les exportations singapouriennes vers le Taipei chinois se composaient majoritairement de produits auxquels sont appliqués des droits nuls tels que les machines et machines-outils, les appareils et matériels électriques ainsi que leurs parties, certaines matières plastiques et certains ouvrages en ces matières, le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc, les filaments synthétiques ou artificiels, les teintures et pigments ainsi que d'autres matières colorantes. Les autorités ont également signalé les aspects suivants: une augmentation du commerce bilatéral de tabac et de médicaments chinois à base de plantes; une augmentation de 20% du nombre d'entreprises du Taipei chinois qui délivrent elles-mêmes des certificats d'origine afin de demander l'application de préférences tarifaires au titre de l'ACR; la promotion de la reconnaissance mutuelle des laboratoires de chacune des parties, de leurs rapports d'essai et de leurs certificats de conformité, et la promotion de l'investissement bilatéral dans les secteurs des télécommunications, de la radiodiffusion et de la télédiffusion par câble, de la banque et du transport maritime.

2.30. L'ACR entre le Taipei chinois et la Nouvelle-Zélande a été signé le 10 juillet 2013 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Il a été examiné par le CACR de l'OMC le 10 novembre 2014.<sup>27</sup> En 2017, le commerce des marchandises entre le Taipei chinois et la Nouvelle-Zélande représentait 0,3% des importations totales et 0,2% des exportations totales s'agissant du Taipei chinois, la période de transition pour la libéralisation tarifaire se poursuit jusqu'en 2025, date à laquelle 99,9% des lignes tarifaires seront en franchise de droits. Un total de onze lignes resteront passibles de droits, visant le riz et les produits à base de riz. Pendant la période de transition, le Taipei chinois appliquera des contingents tarifaires transitoires pour deux produits, à savoir le lait liquide et le velours de cerf. La Nouvelle-Zélande devait avoir libéralisé l'ensemble de ses lignes tarifaires en 2017. L'Accord comprend des engagements relatifs aux services qui vont au-delà de ceux qui ont été pris au titre de l'AGCS (section 4.4). L'Accord contient, entre autres choses, des dispositions sur l'investissement, la concurrence, le commerce électronique, les marchés publics (section 3.3.6), la propriété intellectuelle, les questions relatives au travail et à l'environnement, et la coopération relative aux questions autochtones.<sup>28</sup> Il prévoit la mise en œuvre d'un système d'autocertification, ou d'"autodéclaration", afin de déterminer l'origine. En 2017, les deux parties ont signé un accord de reconnaissance de la conformité aux bonnes pratiques de laboratoire. Les autorités ont indiqué que depuis l'entrée en vigueur de l'ACR avec la Nouvelle-Zélande, le commerce bilatéral avait connu une croissance constante; les exportations de la Nouvelle-Zélande vers le Taipei chinois avaient augmenté de 30% et concernaient principalement les produits agricoles, tandis que les exportations du Taipei chinois vers la Nouvelle-Zélande avaient augmenté de 7% et concernaient surtout les produits industriels.

2.31. Le 12 juillet 2017, le Taipei chinois et le Paraguay ont signé un Accord de coopération économique qui prévoit une libéralisation tarifaire réciproque limitée et une coopération entre les parties dans divers domaines: technologie et technique, petites et moyennes entreprises, promotion de l'investissement, douanes, obstacles techniques au commerce et normes sanitaires et phytosanitaires. En vertu de cet accord, entré en vigueur le 28 février 2018, le Taipei chinois s'est engagé, sur une période de 5 ans, à ramener à zéro les droits de douane sur 54 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH, notamment en ce qui concerne: la viande de bœuf; les féculs; les jus de fruit; le thé ou le maté; les aliments pour animaux; certaines huiles essentielles; certains savons; divers produits du bois et certaines chaussures. Le Paraguay accorde des taux de droits préférentiels pour 19 produits parmi lesquels 5 bénéficient d'un taux de droits

<sup>26</sup> Document de l'OMC WT/REG350/1 du 19 janvier 2015.

<sup>27</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>.

<sup>28</sup> Document de l'OMC WT/REG348/1 du 16 juillet 2014.

nuls, à savoir l'hydroxyde de sodium, d'autres agents de surface organiques tensio-actifs non-ioniques, le polyéthylène téréphtalate, d'autres plaques auto-adhésives et les papiers et cartons auto-adhésifs. Les autres taux de droits préférentiels se situent entre 4% et 18% et s'appliquent à des produits incluant: les encres d'imprimerie; la vaisselle en plastique; les vêtements de sport; les articles en fer et en acier; l'outillage à main; les ventilateurs de table; les bicyclettes et les moulinets pour la pêche.<sup>29</sup>

2.32. Depuis 2014, aucune évolution n'est intervenue dans le cadre de l'Accord de coopération économique transdétroit avec la Chine en ce qui concerne les accords sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends.<sup>30</sup>

2.33. Il n'y a pas d'autre ACR en cours de négociations. Néanmoins, le Taipei chinois cherche toujours à adhérer au CPTPP et réalise actuellement un travail préparatoire, notamment en mettant à jour son évaluation de l'impact du CPTPP, en conduisant une analyse des divergences entre les régimes, en réalisant des ajustements et en menant des actions de sensibilisation.<sup>31</sup> Il souhaite également adhérer au Partenariat économique régional global (RCEP) et participer à d'autres efforts d'intégration économique sous-régionale.

### 2.3.2.2 Accords commerciaux préférentiels

2.34. Le Taipei chinois continue d'offrir des préférences commerciales non réciproques à tous les pays les moins avancés (PMA) désignés comme tels par l'ONU. Les 163 lignes tarifaires visées par l'ACPr ont des taux de droits nuls. Les marchandises importées de ces pays sont considérées comme originaires si elles sont entièrement obtenues sur leur territoire ou si leur teneur en valeur régionale est supérieure à 50%. Des certificats d'origine préférentiels doivent être délivrés et certifiés par les gouvernements respectifs des PMA.<sup>32</sup> Parmi les principaux partenaires commerciaux du Taipei chinois appartenant au groupe des PMA, ceux qui utilisent le plus le traitement préférentiel sont: le Bangladesh (77% de ses exportations vers le Taipei chinois ont bénéficié de droits préférentiels en 2017), le Cambodge (92%) et le Myanmar (79%) (tableau A2. 3).

2.35. Le Taipei chinois est l'un des quatre Membres de l'OMC n'appartenant pas au groupe des PMA qui bénéficient du traitement SGP (Système généralisé de préférences) de la part de l'Australie.<sup>33</sup> Il est admissible au bénéfice de droits préférentiels pour 181 lignes tarifaires (43 produits agricoles et 138 produits non agricoles), dont 164 sont des lignes en franchise de droits (27 biens agricoles et 137 biens non agricoles).<sup>34</sup>

### 2.3.3 Autres accords et arrangements

#### 2.3.3.1 APEC

2.36. Le Taipei chinois est membre de l'APEC (Forum de Coopération économique Asie-Pacifique) depuis 1991. En novembre 2017, les économies membres de l'APEC ont réaffirmé leur engagement en faveur de la libéralisation et de l'ouverture du commerce et de l'investissement dans la région d'ici à 2020. Elles se sont engagées à poursuivre leurs efforts pour promouvoir une croissance innovante; encourager l'inclusion et stimuler durablement l'emploi; créer de nouveaux vecteurs d'intégration économique régionale; renforcer les capacités des MPME et leur aptitude à innover; promouvoir la sécurité alimentaire et l'agriculture durable afin de lutter contre le

<sup>29</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://www.trade.gov.tw/english/Pages/Detail.aspx?nodeID=1838&pid=624240>.

<sup>30</sup> L'Accord transdétroit de protection et de promotion bilatérales des investissements a été signé en août 2012 et est entré en vigueur en février 2013. Le projet d'Accord sur le commerce des services a été arrêté et signé en juin 2013. Sa ratification est en cours. Les négociations sur le commerce des marchandises et le règlement des différends n'ont pas encore abouti.

<sup>31</sup> Les autorités ont indiqué que le commerce bilatéral entre le Taipei chinois et les onze Parties au CPTPP représentait 25,3% du commerce total en 2016 (les exportations s'élevant à 21,8% et les importations à 29,4%) et 55% des flux d'investissement entrants.

<sup>32</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée:

[http://ptadb.wto.org/docs/ChineseTaipei\\_LDC/2012/Chinese%20Taipei%20guide%202012%20En.pdf](http://ptadb.wto.org/docs/ChineseTaipei_LDC/2012/Chinese%20Taipei%20guide%202012%20En.pdf).

<sup>33</sup> Les trois autres Membres sont: Singapour; Corée, Rép. de; et Hong Kong, Chine.

<sup>34</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: <http://ptadb.wto.org/default.aspx>.



changement climatique; et construire une vision commune de l'avenir.<sup>35</sup> Comme l'ont indiqué les autorités, le Taipei chinois continue de participer activement à différentes réunions. Il a proposé des initiatives et a organisé des séminaires ainsi que des réunions portant sur des thèmes en lien avec ceux définis par le pays hôte, tout en encourageant le commerce de biens et de services ainsi que la réduction des obstacles aux activités commerciales.<sup>36</sup>

## 2.4 Régime d'investissement

### 2.4.1 Régime général d'investissement

2.37. Le Taipei chinois poursuit sa politique de promotion de l'investissement afin de donner un nouvel élan à la croissance économique. La Commission de l'investissement (MOEAIC), qui relève du Ministère des affaires économiques (MOEA), est toujours responsable des questions relatives au processus d'examen préalable et d'approbation des investissements entrants, à la coopération technique et aux investissements sortants.<sup>37</sup> De plus, le Département des services d'investissement, qui relève du MOEA, fournit des services d'information sur l'investissement à l'aide d'un guichet unique. Ces informations portent sur la planification, le lancement et l'élargissement des investissements sur le territoire du Taipei chinois. Le Département encourage les investissements dans les secteurs d'innovation "5+2" (voir ci-dessus). Afin de promouvoir ces secteurs, le Taipei chinois utilise à la fois des incitations fiscales et extra-fiscales telles que les crédits d'impôt; l'aide pour la cession et la concession de droits de propriété intellectuelle (DPI) par licence (section 3.3.7); le paiement des frais liés à la cession et à la concession de DPI par licence; les subventions en matière de R&D, notamment le remboursement partiel des dépenses de R&D et de formation du personnel, et les prêts à faible taux d'intérêt.<sup>38</sup>

2.38. Depuis le précédent examen, le cadre juridique n'a pas été modifié. Les modifications de 2012 apportées à la Loi sur les investissements des ressortissants étrangers n'ont pas été adoptées par le pouvoir législatif.<sup>39</sup> Par conséquent, le MOEA a entrepris une réévaluation complète des projets de modifications actuels. Il a recueilli les observations du public et rassemble actuellement les avis pertinents. Il révisera ensuite le projet de modification et le présentera dans le cadre du processus législatif ordinaire. Dans ce contexte, les autorités ont indiqué qu'il était envisagé de supprimer la prescription relative à l'examen préalable des investissements et de la remplacer par un mécanisme d'enregistrement des investissements *a posteriori*.

2.39. Le Taipei chinois accorde également une série d'incitations fiscales pour l'investissement dans plusieurs secteurs, parmi lesquelles des exonérations de TVA; des crédits d'impôt; l'exonération du droit de timbre, de la taxe notariale, de la taxe sur les transactions de valeurs mobilières, de la taxe sur les transactions commerciales, de l'impôt sur la valeur foncière et de l'impôt sur la propriété bâtie; une trêve fiscale de cinq ans; un report d'impôts pour l'acquisition d'actions et une exonération fiscale pour le paiement de redevances.<sup>40</sup> De plus, dans les zones franches, des conditions favorables sont accordées aux investisseurs, parmi lesquelles l'exonération: i) de droits de douane; ii) de la taxe sur les produits de base, de la taxe sur les transactions commerciales et de la taxe sur les tabacs et les alcools; iii) de la taxe sociosanitaire

---

<sup>35</sup> Renseignements en ligne de l'APEC. Adresse consultée: "[https://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2017/2017\\_aelm](https://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2017/2017_aelm)".

<sup>36</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=83>.

<sup>37</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.moeaic.gov.tw/about.view?type=atIo&lang=en>.

<sup>38</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPage?lang=eng&search=reward>.

<sup>39</sup> Les modifications avaient pour objectif d'assouplir les restrictions pour permettre aux investisseurs de déclarer aux autorités compétentes leurs investissements sur le territoire du Taipei chinois. Environ 80% des projets d'IED devaient bénéficier de cette nouvelle mesure, qui devait, selon les autorités, non seulement rationaliser et simplifier la demande d'IED mais également rendre le régime d'IED beaucoup plus attrayant pour les investisseurs. Document de l'OMC WT/REG268/1 du 21 septembre 2010.

<sup>40</sup> Pour plus de renseignements sur ces mesures d'incitation fiscale, consulter notamment la Loi sur l'innovation industrielle (pour les crédits d'impôt); la Loi sur les fusions et acquisitions (pour les exonérations du droit de timbre, de la taxe notariale, de la taxe sur les transactions de valeurs mobilières et de la taxe sur les transactions commerciales); la Loi sur l'élaboration de nouveaux produits pharmaceutiques (pour les formations; les crédits d'impôt pour l'investissement etc.) et la Loi sur l'impôt sur le revenu (pour l'exonération fiscale pour le paiement de redevances).

sur les produits du tabac, et iv) de la redevance pour la promotion du commerce et de la redevance portuaire.<sup>41</sup>

2.40. Le Taipei chinois n'impose pas de limites en ce qui concerne le montant du capital investi. Si un investisseur détient plus d'un tiers du nombre total d'actions ou s'il a investi un montant s'élevant à plus d'un tiers du capital total, le réinvestissement projeté par l'entreprise devra être approuvé par le MOEA.<sup>42</sup> Conformément à la Loi (article 7), les investisseurs potentiels ne sont pas autorisés à investir dans des activités susceptibles de compromettre la sécurité, l'ordre public, les bonnes mœurs ou la santé des personnes, ou dans les activités interdites par la loi. La liste négative (activités interdites ou soumises à des restrictions) établie par le Taipei chinois pour les investissements entrants recense les restrictions figurant dans plusieurs lois. Elle a été modifiée en février 2018 afin d'autoriser les investissements étrangers dans l'affrètement de navires, la culture du blé, la culture du sarrasin, la culture des larmes de Job (coix) et la culture protégée de légumes biologiques (uniquement pour les usines de végétaux) (tableau A2. 4).

2.41. En cas d'expropriation ou d'acquisition d'une entreprise, l'investisseur aura droit à une compensation raisonnable à condition que son investissement représente moins de 45% du capital total de l'entreprise. Si l'investissement est supérieur ou égal 45% du capital total de l'entreprise, celle-ci ne peut faire l'objet d'une réquisition ou d'une expropriation, sous réserve que le taux d'apport en capital de l'investisseur reste le même pendant 20 ans à compter du début de l'activité commerciale de ladite entreprise.<sup>43</sup>

2.42. Au cours de la période considérée, un accord bilatéral d'investissement (BIT) avec les Philippines a été renégocié et est entré en vigueur en 2018. Sept nouvelles conventions de double imposition avec Kiribati, le Luxembourg, l'Autriche, l'Italie, le Japon, le Canada et la Pologne sont entrées en vigueur. Une nouvelle convention de double imposition sur le transport maritime et aérien avec Macao, Chine est entrée en vigueur. L'ACR entre Singapour et le Taipei chinois, entré en vigueur en 2014, contient des dispositions relatives à l'investissement (encadré 2.1).

### Encadré 2.1 Cadre de l'investissement, janvier 2018

#### ACR contenant des dispositions relatives à l'investissement (date d'entrée en vigueur):

Singapour-Taipei chinois (19/04/2014); Nouvelle-Zélande-Taipei chinois (01/07/2013); Chine-Taipei chinois (01/09/2010); Nicaragua-Taipei chinois (01/01/2008); Guatemala-Taipei chinois (01/07/2006); Panama-Taipei chinois (01/01/2004).

#### Accord bilatéral d'investissement en vigueur (date d'entrée en vigueur):

Arabie saoudite (2000); Argentine (1993); Belize (1999); Burkina Faso (2003); Chine (2013); Costa Rica (2004); El Salvador (1997); États-Unis (1952); ex-République yougoslave de Macédoine (1999); Gambie (2010); Guatemala (2001); Honduras (1996); Îles Marshall (1999); Inde (2002); Indonésie (1990); Japon (2012); Libéria (2000); Malaisie (1993); Malawi (1995); Nicaragua (1993); Nigéria (1994); Panama (1992); Paraguay (1992); Philippines (2018); République dominicaine (2001); Saint-Vincent-et-les Grenadines (2010); Sénégal (2007); Singapour (1990); Swaziland (1998); Thaïlande (1996) et Viet Nam (1993).

#### Conventions de double imposition en vigueur (date d'entrée en vigueur)

Australie (1996); Indonésie (1996); Malaisie (1999); Nouvelle-Zélande (1997); Singapour (1982); Viet Nam (1998); Thaïlande (signée en 1999, non entrée en vigueur); Afrique du Sud (1996); Gambie (1998); Swaziland (1999); ex-République yougoslave de Macédoine (1999); Pays-Bas (2001); Royaume-Uni (2002); Sénégal (signée en 2004); Suède (2004); Belgique (2005); Danemark (2005); Israël (2010); Paraguay (2010); Hongrie (2010); France (2011); Inde (2011); Slovaquie (2011); Suisse (2011); Allemagne (2012); Thaïlande (2012); Kiribati (2014); Luxembourg (2014); Autriche (2014); Italie (2015); Japon (2016); Canada (2016) et Pologne (2016).

<sup>41</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPageeng10310016?lang=eng&search=10310016>.

<sup>42</sup> L'investissement peut être réalisé sous la forme d'apport en numéraire, de machines et d'appareils ou de matières premières pour son propre usage; d'un droit de brevet, de marque ou d'auteur, de savoir-faire technique ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, et de toute autre propriété dans laquelle l'investisseur peut investir avec l'accord de l'autorité compétente. Articles 5 et 6 de la Loi. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=J0040002>.

<sup>43</sup> Loi sur les investissements des ressortissants étrangers, article 14. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=J0040002>.

**Conventions de double imposition (transport maritime et aérien)**

Pays-Bas (transport aérien 1983, transport maritime 1988); Thaïlande (1984); Luxembourg (1985); Allemagne (1988); États-Unis (1988); Union européenne (1990); Japon (1990); Suède (1990); République de Corée (1991); Norvège (1991); Canada (1995); et Macao, Chine (2017).

Source: CNUCED, Investment Policy Hub. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA/CountryBits/205#iiaInnerMenu> et renseignements en ligne du Bureau du commerce extérieur. Adresse consultée: <https://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=663>.

**2.4.2 Condition de l'activité des entreprises**

2.43. Pendant la période considérée, selon les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale, le Taipei chinois a légèrement progressé dans le classement relatif aux conditions de l'activité des entreprises et du commerce, et au climat de l'investissement. En 2018, il était classé 15<sup>ème</sup> sur 190 économies alors qu'il était 16<sup>ème</sup> sur 189 économies en 2014. Il a amélioré ses résultats dans les domaines suivants: création d'entreprise; octroi de permis de construire; raccordement à l'électricité; transfert de propriété; protection des investisseurs minoritaires; paiement des taxes et impôts, et exécution des contrats. Les procédures liées à l'obtention de prêts, au commerce et au solutionnement de l'insolvabilité sont devenues, selon les renseignements dont on dispose, plus fastidieuses.<sup>44</sup>

2.44. Toutefois, le Taipei chinois a affiché de moins bons résultats selon l'indice de compétitivité mondiale pour 2017-2018 établi par le Forum économique mondial par rapport aux résultats obtenus pour 2013-2014 (il était classé 15<sup>ème</sup> sur 137 économies en 2017-2018, alors qu'il était 12<sup>ème</sup> sur 148 économies en 2013-2014). Les problèmes les plus préoccupants demeurent l'instabilité des politiques, la réglementation restrictive du travail, le manque de capacité à innover et la bureaucratie. Le Taipei chinois a progressé dans le classement en ce qui concerne l'accès au financement, la lutte contre la corruption, la réglementation fiscale et les taux d'imposition.<sup>45</sup>

2.45. Ayant constaté les obstacles rencontrés par les entreprises, l'Administration des petites et moyennes entreprises (SMEA), qui relève du MOEA, vise à: 1) créer un environnement sain pour le développement et la croissance des PME; 2) renforcer les capacités des PME en matière de technologies de l'information; 3) optimiser les capacités des PME en matière de conduite des opérations; 4) promouvoir un développement solide du financement des PME et 5) créer une plate-forme pour favoriser les jeunes entreprises et l'incubation.<sup>46</sup> De plus, la Politique de développement des entreprises de 2017 se concentre sur la promotion des entreprises dans trois secteurs clés: 1) le commerce électronique; 2) la logistique intelligente et 3) l'internationalisation de l'industrie des aliments et des boissons.<sup>47</sup>

2.46. Comme cela est indiqué dans le Plan de 2016 pour le développement de la Silicon Valley asiatique, les autorités se concentrent sur l'optimisation de l'écosystème des jeunes entreprises et de l'activité entrepreneuriale du Taipei chinois; le renforcement des liens entre les groupes techniques de renom du monde entier grâce à la création de connexions entre les compétences en matière de recherche et de développement; la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement complète pour l'Internet des objets (IdO) grâce à l'intégration des avantages des matériels dans

<sup>44</sup> Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018: Reforming to create jobs*. Adresse consultée: "<http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>" (page 197); Banque mondiale (2014), *Doing Business 2014: Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*. Adresse consultée: "<http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB14-Full-Report.pdf>".

<sup>45</sup> Forum économique mondial (2017), *The Global Competitiveness Report 2017-2018*. Adresse consultée: "<http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf>"; Forum économique mondial (2012), *The Global Competitiveness Report 2013-2014*. Adresse consultée: [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GlobalCompetitivenessReport\\_2013-14.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2013-14.pdf).

<sup>46</sup> Renseignements en ligne de l'Administration des petites et moyennes entreprises. Adresse consultée: <http://www.moeasmea.gov.tw/ct.asp?xItem=204&CtNode=317&mp=2>.

<sup>47</sup> Portail des services industriels commerciaux. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://qcis.nat.gov.tw/mainNew/English/subclassEnAction.do?method=getFile&pk=160>.

les applications logicielles; et la construction de différents sites de démonstration pour les produits et les services intelligents.<sup>48</sup>

2.47. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a apporté certaines modifications à son cadre juridique. Conformément aux modifications apportées en 2015 à la Loi sur les sociétés, qui régit les questions liées à l'organisation, à l'enregistrement et à la création de sociétés à but lucratif, la création de sociétés fermées est autorisée afin de donner plus de flexibilité aux entrepreneurs et aux jeunes entreprises.<sup>49</sup> D'autres projets de modification ont été approuvés par le pouvoir exécutif et sont en attente de ratification par le pouvoir législatif. Ces projets visent à créer un environnement plus attrayant pour les jeunes entreprises et les entrepreneurs, à améliorer la gouvernance d'entreprise, à promouvoir les droits et les intérêts des actionnaires, à renforcer le respect des normes internationales en matière de blanchiment d'argent et à encourager les efforts déployés par les entreprises en matière de flexibilité opérationnelle, d'efficacité de la gestion et d'ouverture au numérique. La Loi sur le développement des PME, révisée en janvier 2016, vise à encourager le bon développement des PME en les aidant à améliorer leur cadre de fonctionnement, en encourageant la coopération mutuelle et en les aidant à développer leur croissance par leurs propres moyens.<sup>50</sup>

2.48. En 2017, une loi a apporté les modifications suivantes concernant le recrutement de professionnels étrangers: i) l'assouplissement des réglementations relatives au travail, au visa et à la résidence (notamment la prorogation des permis de travail de trois à cinq ans, l'octroi de visas pour les professionnels étrangers à la recherche d'un emploi et l'autorisation pour les établissements d'enseignement intensif de recruter des professeurs étrangers); ii) l'assouplissement des dispositions relatives au séjour et à la résidence des parents, époux et enfants, et iii) les avantages en termes de retraite, d'assurance et de fiscalité, à savoir l'inclusion dans le système de pensions de retraite des professionnels étrangers ayant le statut de résident permanent; la suppression de la prescription minimale relative à la résidence pour cotiser à l'assurance maladie publique et l'octroi d'avantages fiscaux pour les professionnels ayant un revenu annuel supérieur à trois millions de dollars NT.<sup>51</sup>

2.49. Un portail en ligne tenant lieu de guichet unique pour les services liés aux entreprises, aux sociétés et aux sociétés en commandite simple (<https://onestop.nat.gov.tw>) a été créé en 2011. Il permet de simplifier les procédures relatives à la création d'entreprise et d'élargir l'offre de services afin d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises.<sup>52</sup>

2.50. Le régime juridique du Taipei chinois concernant le commerce électronique comprend notamment la Loi sur les signatures électroniques qui vise: 1) à promouvoir la réalisation universelle de transactions électroniques; 2) à garantir la sécurité des transactions électroniques; 3) à encourager le développement de l'administration en ligne et du commerce électronique, et 4) à donner aux signatures électroniques la même valeur que les signatures manuscrites ou que les signatures et sceaux ordinaires. De plus, le Règlement d'application de la Loi sur les signatures électroniques a été élaboré pour faciliter la promotion et l'utilisation des signatures électroniques. Parmi les autres règlements dans ce domaine figurent le règlement relatif aux renseignements

<sup>48</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ndc.gov.tw/en/Content\\_List.aspx?n=90BEB862317E93FC&upn=7B70255F66FB9DF5](https://www.ndc.gov.tw/en/Content_List.aspx?n=90BEB862317E93FC&upn=7B70255F66FB9DF5).

<sup>49</sup> Pour plus de renseignements sur les réglementations en question, voir le Portail des services industriels commerciaux. Adresse consultée:

<http://gcis.nat.gov.tw/mainNew/English/subclassEnAction.do?method=getFile&pk=96>; Système d'extraction des lois sur les entreprises et l'industrie. Adresse consultée:

<http://gcis.nat.gov.tw/elaw/English/lawEnDtlAction.do?method=browse>; et Politique de développement des entreprises de 2017. Adresse consultée:

<http://gcis.nat.gov.tw/mainNew/English/subclassEnAction.do?method=getFile&pk=160>.

<sup>50</sup> Loi sur le développement des PME, article premier. Adresse consultée:

<http://www.moeasmea.gov.tw/lp.asp?ctNode=299&CtUnit=78&BaseDSD=7&mp=2>.

<sup>51</sup> Loi sur le recrutement des professionnels étrangers (approuvée le 7 novembre 2017). Adresse consultée:

["https://www.ndc.gov.tw/en/News\\_Content.aspx?n=0E2DCBAA6CB72F12&sms=B079565EECDD8520&s=225A BA2660D863FE"](https://www.ndc.gov.tw/en/News_Content.aspx?n=0E2DCBAA6CB72F12&sms=B079565EECDD8520&s=225A BA2660D863FE).

<sup>52</sup> Pour plus de renseignements sur l'enregistrement des entreprises, voir le Portail des services industriels commerciaux. Adresse consultée: <http://gcis.nat.gov.tw/mainNew/English/index.jsp>.

requis pour les déclarations de pratiques de certification et le Règlement sur l'octroi d'une autorisation aux fournisseurs de services de certification étrangers.<sup>53</sup>

2.51. Dans l'ensemble, le Taipei chinois a progressé dans les classements établis en fonction de divers indices de transparence. En 2016, il était 31<sup>ème</sup> sur 176 (36<sup>ème</sup> en 2014) selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, qui mesure le degré de corruption perçue dans les administrations publiques.<sup>54</sup> En 2016, le Taipei chinois figurait parmi les premiers du classement établi en fonction de l'indice de transparence douanière du *Global Enabling Trade Report*.<sup>55</sup>

2.52. En 2015, le Taipei chinois a promulgué la Loi relative à l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Loi UNCAC). Les organismes compétents s'attachent actuellement à préparer, promouvoir et mettre en œuvre la Convention dans le cadre de leurs fonctions respectives. De plus, en 2016, le Taipei chinois a modifié son Plan d'action pour le renforcement de l'intégrité, notamment pour renforcer le système de responsabilité, promouvoir l'ouverture et la transparence, mener des études sur les indicateurs, mettre en œuvre un code de conduite pour les fonctionnaires et encourager la participation sociale.

---

<sup>53</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<http://gcis.nat.gov.tw/mainNew/English/subclassEnAction.do?method=getFile&pk=96>.

<sup>54</sup> Le Taipei chinois n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies de 2005 contre la corruption (UNCAC). Dans le cadre de cette Convention, les Parties doivent définir des infractions pénales et autres pour couvrir une large gamme d'actes de corruption. Renseignements en ligne de l'ONUDC. Adresse consultée: <https://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/signatories.html>; et renseignements en ligne de Transparency International. Adresse consultée:

[https://www.transparency.org/news/feature/corruption\\_perceptions\\_index\\_2016](https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016).

<sup>55</sup> Indice de transparence des procédures et des réglementations relatives au dédouanement (0 étant le plus mauvais et 1 le meilleur). Renseignements en ligne du Forum économique mondial. Adresse consultée: "<http://reports.weforum.org/global-enabling-trade-report-2016/enabling-trade-rankings/#series=CUSTTRANSPIND>".

### 3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1. Depuis l'examen précédent, l'orientation générale de la politique commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) est restée relativement inchangée. Bien qu'aucune libéralisation unilatérale n'ait été entreprise, plusieurs mesures ont été prises dans les domaines de la facilitation des échanges, des droits de douane, des accords commerciaux préférentiels, des prescriptions sanitaires et phytosanitaires, des marchés publics, de la politique de la concurrence et des droits de propriété intellectuelle.

3.2. Le tarif douanier est l'un des principaux instruments de la politique commerciale; sa complexité et ses crêtes tarifaires n'ont pas changé. Tous les taux de droits et toutes les lignes tarifaires sont consolidés et le faible écart entre la moyenne simple des taux NPF appliqués et celle des taux consolidés permet de garantir des conditions d'accès au marché assez largement prévisibles et stables. En plus d'autres impositions, une redevance pour la promotion du commerce fondée sur des taux *ad valorem* continue d'être perçue sur les marchandises entrantes et sortantes; les droits de port restent plus élevés pour la navigation transocéanique que pour la navigation intérieure. Les prohibitions et restrictions à l'importation et les licences d'importation s'appliquent toujours. Certains domaines du cadre législatif régissant les mesures antidumping et compensatoires ont été révisés et l'imposition de mesures antidumping est restée relativement stable; des mesures de sauvegarde spéciale (SGS) déclenchées par les prix ou le volume ont continué d'être prises. La part des normes harmonisées avec les normes internationales a augmenté. Des frais de mise en quarantaine continuent d'être perçus sur une base *ad valorem* pour certains produits entrants et sortants.

3.3. Au cours de la période considérée, la portée des prohibitions à l'exportation et des licences d'exportation a été élargie. Les prêts, les garanties et l'assurance-crédit à l'exportation à des conditions préférentielles ont aidé les fabricants à développer des marchés d'exportation, conformément aux objectifs de la Nouvelle politique en direction du Sud. Des mesures impliquant différents avantages fiscaux et non fiscaux, tels que des dons et des prêts à faible taux d'intérêt, ont continué à soutenir la production et le commerce.

3.4. L'intervention du secteur public dans plusieurs domaines de l'économie perdure, car les efforts de privatisation se heurtent toujours à une large opposition. Le Taipei chinois continue d'utiliser la passation de marchés publics pour soutenir les PME, les produits respectueux de l'environnement, les fournisseurs autochtones et les personnes handicapées dans le cadre de contrats qui ne font pas l'objet d'engagements au titre d'accords internationaux (comme l'AMP). Le cadre réglementaire de la politique de la concurrence a fait l'objet des réformes les plus vastes depuis son entrée en vigueur; les mesures de surveillance et/ou de stabilisation des prix sont maintenues. Les droits des consommateurs ont généralement été renforcés. La législation du Taipei chinois relative aux droits de propriété intellectuelle a été renforcée et son régime global visant à faire respecter les DPI a continué d'assurer la protection des détenteurs de droits.

#### 3.1 Mesures visant directement les importations

##### 3.1.1 Procédures et prescriptions douanières, et évaluation en douane

###### 3.1.1.1 Procédures douanières

3.5. Au cours de la période à l'examen, la législation douanière fondamentale, c'est-à-dire la Loi douanière et son règlement d'application, est restée quasiment inchangée.<sup>1</sup> En 2014, la Loi douanière a été modifiée afin de préciser les droits et les obligations des transporteurs et des transitaires comme suit: autoriser les transitaires à présenter leur manifeste aux douanes et à effectuer leurs activités de transit ou de transbordement; fournir le fondement juridique permettant aux entreprises d'utiliser les scelllements douaniers préparés par leurs soins; et disposer que les machines et l'équipement à usage propre importés par une usine sous douane seront exonérés de droits de douane s'ils ne sont pas déplacés vers une zone hors contrôle douanier dans les cinq ans suivant la date d'importation. En novembre 2016, la Loi douanière a une nouvelle fois été modifiée dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne les demandes de décision anticipée concernant l'origine des marchandises importées (voir ci-après),

<sup>1</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

les prescriptions relatives au stockage temporaire et à la mise sous douane de marchandises non dédouanées, l'origine des marchandises, la conversion du prix des marchandises entrantes en dollars NT selon un taux de change annoncé par les douanes, et d'autres sanctions et procédures relatives à différentes infractions douanières.<sup>2</sup> L'Administration des douanes, qui dépend du Ministère des finances (MOF), continue d'assurer la mise en application de la législation douanière tandis que d'autres agences, telles que le Conseil de l'agriculture et le Département de la santé et du bien-être, sont chargées des inspections SPS et des procédures de licences à la frontière (sections 3.1.5.2 et 3.3.3).

3.6. Les obligations d'enregistrement restent en vigueur. Pour pouvoir exercer une activité commerciale d'import/export, une entreprise doit être enregistrée en tant qu'importateur/exportateur auprès du Bureau du commerce extérieur (BOFT), qui dépend du Ministère des affaires économiques (MOEA).<sup>3</sup> Les succursales d'entreprises étrangères enregistrées auprès des autorités peuvent demander à être enregistrées. En dehors des succursales, les résidents non permanents ne sont normalement pas autorisés à exercer une activité d'import/export de manière professionnelle. Les importateurs/exportateurs dont le chiffre d'affaires de l'année précédente atteint un niveau donné peuvent bénéficier de certaines préférences.<sup>4</sup> Le recours aux services d'un courtier en douane reste facultatif. Les courtiers en douane répondant à certains critères peuvent demander à bénéficier d'un taux d'inspection réduit pendant une durée d'un an, renouvelable.<sup>5</sup>

3.7. Les prescriptions en matière de documentation, qui prévoient la présentation d'une déclaration d'importation accompagnée d'une facture, d'une liste de colisage et des documents pertinents, n'ont pas changé. Les déclarations d'importation doivent être remplies dans les 15 jours suivant l'arrivée des marchandises. Les importateurs peuvent transmettre une "déclaration préalable à l'admission"; les marchandises ainsi déclarées peuvent être mises en circulation par les douanes, soit pour l'importation via un bureau de douane régional spécifique, soit pour l'importation via l'un quelconque des bureaux de douane du Taipei chinois.<sup>6</sup> Le taux d'utilisation de la déclaration préalable à l'admission est passé de 10% du total des déclarations générales en 2011 à 20% en 2014, à 17,6% en 2015, et à 18,4% en 2016.

3.8. Depuis août 2013, les douanes se servent du guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales, qui permet la présentation et le traitement par voie électronique des documents douaniers, y compris les déclarations en douane, les licences commerciales et les permis SPS.<sup>7</sup> Depuis le 11 novembre 2015, la simple présentation de la déclaration d'importation consolidée complétée, avec les permis correspondants, au guichet unique permet simultanément aux importateurs de présenter leur déclaration d'importation aux douanes et de faire une demande d'inspection auprès des organismes délivrant les licences, ce qui améliore l'intégration des services interinstitutions fournis aux entreprises et simplifie les procédures de dédouanement.<sup>8</sup> Les négociants qui se connectent au guichet unique par l'intermédiaire d'un fournisseur privé de services de réseau d'information doivent payer une redevance de transmission dont le montant plafond est réglementé par le MOF; ceux qui se connectent directement au Système ne doivent s'acquitter d'aucune redevance. Selon les autorités, 99,99% des déclarations en douane ont été

---

<sup>2</sup> Renseignements en ligne "<http://www.internationaltradecomplianceupdate.com/2017/02/03/taiwan-amendments-to-the-customs-act/>".

<sup>3</sup> Article 9 de la Loi sur le commerce extérieur. Le Bureau du commerce extérieur tient un registre des importateurs/exportateurs enregistrés (<http://www.trade.gov.tw/english/Pages/List.aspx?nodeID=115>).

<sup>4</sup> Article 9-1 de la Loi sur le commerce extérieur. Ces préférences sont notamment la réduction/l'exemption des redevances pour services facturées par le Conseil pour le développement du commerce extérieur (TAITRA), l'octroi de lignes de crédit plus importantes pour les prêts en faveur des activités de promotion des marques d'exportation, et l'inscription à un registre du BOFT.

<sup>5</sup> La liste complète des critères figure dans les Directives opérationnelles concernant les demandes de réduction du taux d'inspection des marchandises des courtiers en douane. Adresse consultée: <http://web.customs.gov.tw/ct.asp?xItem=51578&ctNode=5831> [en chinois].

<sup>6</sup> Article 4 du Règlement régissant la déclaration en douane préalable à l'admission des marchandises destinées à l'importation/exportation. (<https://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=G0350012>).

<sup>7</sup> Le guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales est un outil électronique intégré qui sert au traitement des documents nécessaires au dédouanement, à l'échange des documents commerciaux et à la vérification des documents. De plus amples renseignements sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>8</sup> Ministère des finances (2016), *Government Finance - 2016*, juillet.

traitées électroniquement en 2017 (contre 99,95% en 2013), et 70,93% des droits de douane ont été payés en ligne (contre 67% en 2013).<sup>9</sup>

3.9. Les douanes peuvent octroyer le statut d'opérateur économique agréé (OEA) à dix catégories d'"opérateurs économiques de la chaîne d'approvisionnement".<sup>10</sup> Il existe deux catégories d'OEA: les OEA généraux (OEA-G, comprenant les importateurs et les exportateurs) et les OEA liés à la sécurité et la sûreté (OEA-S). Les avantages qui découlent du statut d'OEA dépendent du type de certificat accordé à l'opérateur économique et peuvent comprendre la réduction des contrôles douaniers (à savoir moins d'examens des documents et un taux d'inspection aléatoire réduit), la simplification des procédures douanières et un certain assouplissement pour ce qui est du paiement des droits de douane.<sup>11</sup> La participation au programme d'opérateurs économiques agréés est volontaire. En mars 2018, il y avait 699 OEA (contre 618 en 2014), dont 125 importateurs et 125 exportateurs.<sup>12</sup> Le Taipei chinois a conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) relatifs aux OEA avec les États-Unis (novembre 2012), Singapour (juillet 2013), Israël (décembre 2013) et la République de Corée (décembre 2015); les OEA reconnus par les autorités douanières de ces Membres bénéficient des avantages de la facilitation des échanges au Taipei chinois, et vice versa.<sup>13</sup> Un programme d'OEA pilote a été mis en œuvre avec la Chine à partir d'octobre 2016. Un plan d'action concernant la conclusion d'un ARM pour les OEA avec l'Inde a été lancé le 11 octobre 2017. Des travaux sont en cours pour préparer la négociation d'ARM liés aux OEA avec d'autres partenaires commerciaux (par exemple l'Union européenne et le Japon).<sup>14</sup>

3.10. Le dédouanement des marchandises peut s'effectuer selon l'un des trois modes suivants: "sans contrôle", "avec examen des documents" ou "avec examen des documents et inspection matérielle", en fonction de critères de sélection informatisés reposant sur divers facteurs tels que la réputation des importateurs/exportateurs, les taux de droits et l'origine des importations (ou la destination des exportations).<sup>15</sup> En général, les inspections matérielles sont effectuées sur la base des résultats de l'évaluation des risques. Le Taipei chinois a réalisé, en 2011 et 2014, des études sur le temps nécessaire à la mainlevée conformément aux lignes directrices de l'Organisation mondiale des douanes.<sup>16</sup> Depuis janvier 2017, les douanes utilisent dans ce domaine un système en ligne qui permet au public de consulter les données pertinentes relatives au "temps nécessaire à la mainlevée au sens large" (délai requis entre l'arrivée des marchandises conteneurisées et leur mainlevée) recueillies après 2016. En 2017, la durée moyenne nécessaire entre l'arrivée et la sortie des marchandises pour le fret maritime était de 5 jours, 23 heures et 33 minutes, contre 4 jours, 21 heures et 50 minutes en 2014; cette augmentation était apparemment due à de nouvelles mesures de contrôle et de sécurité adoptées à partir de 2014. S'agissant du fret aérien, la durée moyenne était de 1 jour, 13 heures et 27 minutes, contre 1 jour, 9 heures et 28 minutes en 2014. D'après les autorités, l'examen et la certification peu efficaces des licences d'importation et d'exportation par les organismes délivrant les licences engendre un blocage considérable des procédures de mainlevée.

<sup>9</sup> Présentation de l'Administration des douanes/du Ministère des finances intitulée "*The Current Status of WTO TFA (Trade Facilitation Agreement) Implementation of The Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu*".

<sup>10</sup> Les "opérateurs économiques de la chaîne d'approvisionnement" sont les opérateurs qui jouent un rôle dans le mouvement international des marchandises, comme les importateurs, les exportateurs, les producteurs, les courtiers en douane, les transitaires, les agents maritimes, les gestionnaires d'entrepôts et les transporteurs routiers, maritimes et aériens. Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>11</sup> Dans le cadre du programme d'OEA, le taux d'inspection minimum et le dédouanement rapide permettent de réduire de plus de quatre heures le délai de dédouanement pour chaque conteneur et d'économiser des droits d'inspection pouvant s'élever de 8 000 dollars NT (redevance d'inspection générale) à 20 000 dollars NT (taxe de dédouanement de conteneur). Article en ligne d'*Asia Today* (<http://www.asiatoday.com/pressrelease/taiwan-us-sign-aeo-and-c-tpat-mra>), 10 mars 2013.

<sup>12</sup> Présentation de H. H. Huang à l'occasion de la *Conférence internationale sur la gestion de l'innovation et de la technologie* (ICMIT) organisée du 19 au 22 septembre 2016 par l'IEEE. Adresse consultée: <http://ieeexplore.ieee.org/document/7605028/>.

<sup>13</sup> Ministère des finances (2016), *Government Finance - 2016*, juillet.

<sup>14</sup> Présentation de H. H. Huang à l'occasion de la *Conférence internationale sur la gestion de l'innovation et de la technologie* (ICMIT) organisée du 19 au 22 septembre 2016 par l'IEEE. Adresse consultée: <http://ieeexplore.ieee.org/document/7605028/>.

<sup>15</sup> Pour le mode "sans contrôle", aucun examen des documents ni aucune inspection matérielle n'est effectué. Pour le mode "avec examen des documents et inspection matérielle", une sélection aléatoire est effectuée aux fins de l'inspection, à moins qu'une inspection approfondie ne soit jugée nécessaire.

<sup>16</sup> Présentation non datée de l'Administration des douanes/du Ministère des finances intitulée "*The Current Status of WTO TFA (Trade Facilitation Agreement) Implementation of The Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu*".



3.11. Un dédouanement simplifié est toujours en place pour les importations d'une valeur inférieure à 50 000 dollars NT. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les envois uniques d'une valeur inférieure à 2 000 dollars NT (contre 3 000 dollars NT auparavant) sont exonérés de taxes et de droits de douane.<sup>17</sup> Cependant, cette réglementation n'est pas applicable aux marchandises fréquemment importées ou aux marchandises spéciales identifiées par le MOF. Le Taipei chinois continue d'exiger une procuration pour les expéditions entrantes d'entreprises à consommateurs finals qui sont de faible valeur et non passibles de droits; cependant, cette obligation ne vise pas le commerce électronique, pris en charge par les services de courriers; ce sont les transporteurs et les opérateurs logistiques qui assument les responsabilités découlant de l'obligation de procuration, et non les personnes responsables de l'infraction à la législation.<sup>18</sup> En pratique, la majorité des importations entre entreprises et consommateurs finals sont expédiées par transporteurs exprès ou par des opérateurs. Ceux-ci doivent présenter une procuration relative à un envoi à la demande des douanes. En général, une procuration est exigée si les douanes ont décelé des indications d'une fausse déclaration.

3.12. Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a pris plusieurs mesures de facilitation des échanges.<sup>19</sup> Il a accepté l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) le 17 août 2015 et avait déjà présenté, en juin 2014, une notification relative à la catégorie A, indiquant les dispositions de l'AFE qu'il entendait mettre en œuvre à l'entrée en vigueur de l'Accord (tableau A2. 1). Des travaux ont été entrepris pour garantir une intégration harmonieuse des opérations en ligne dans le guichet unique.<sup>20</sup> Des mécanismes d'établissement de certificats d'origine électroniques ont été mis en place avec la Chine et la République de Corée; un Mémoire d'accord sur la collaboration pour le projet d'échange transfrontières des certificats d'origine a été signé avec le Viet Nam en juillet 2015, et des travaux sur un Mémoire d'accord relatif aux certificats d'origine électroniques avec la Belgique ont été convenus en novembre 2016. Le Service de manutention maritime exprès de la Société de logistique internationale du port de Taipei et la société dénommée *Taiwan International Ports Logistics Corporation*, qui fournissent des services de facilitation du dédouanement, comme des déclarations simplifiées 24 heures/24 et la mise en place de corridors transdétroit exprès pour le fret maritime, ont été établis le 30 avril 2015 et le 20 octobre 2015, respectivement. Ces deux sociétés appartiennent à des intérêts privés. Le dernier système d'information anticipée sur les marchandises importées est en place depuis juin 2015, ce qui marque l'achèvement du Système d'information anticipée sur les marchandises importées.<sup>21</sup> En 2015, un programme d'inspection mobile intelligente permettant de réaliser des inspections douanières par l'intermédiaire d'une plate-forme avec une connexion Internet 4G ou des appareils mobiles sans fil a été mis sur pied pour envoyer, en temps réel, les renseignements relatifs à l'inspection, rendant ainsi les procédures d'inspection et de dédouanement plus efficaces.

3.13. Selon les données du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Taipei chinois occupait en 2017 la 55<sup>ème</sup> place sur 190 économies en ce qui concerne la facilité de faire du commerce transfrontalier, derrière plusieurs pays de la région, alors qu'il se classait au 18<sup>ème</sup> rang (sur 189 économies) en 2013.<sup>22</sup> Par ailleurs, il se classait 35<sup>ème</sup> sur 136 économies selon l'Enabling Trade Index du Forum économique mondial (WEF) en 2016, contre 29<sup>ème</sup> sur 134 économies en 2014; tandis que pour ce qui est de l'accès au marché intérieur, le Taipei chinois occupait

<sup>17</sup> L'article 49 de la Loi douanière dispose que le Ministère des finances fixe les plafonds des exemptions douanières (seuil de *minimis*).

<sup>18</sup> Chambre de commerce européenne du Taipei (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/>.

<sup>19</sup> Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*.

<sup>20</sup> Le BOFT a modifié le régime de licences d'importation et d'exportation (visant treize catégories de documents, parmi lesquelles figurent les permis d'importation et d'exportation), le système de gestion en ligne des certificats d'origine et de transformation, le système de gestion de l'enregistrement des exportateurs et des importateurs et de classification des marchandises, ainsi que d'autres opérations pertinentes. Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*.

<sup>21</sup> Les procédures de dédouanement et les documents requis ont été simplifiés et un mécanisme de gestion des risques a été établi afin d'améliorer l'environnement de dédouanement pour les entreprises.

<sup>22</sup> Banque mondiale (2014), *Doing Business 2014*, 13 mai. Adresse consultée: "<http://documents.worldbank.org/curated/en/474281468167054457/pdf/829800Taiwan0TWN0Box0382127B00PUBLIC0.pdf>"; Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018 - Reforming to Create Jobs*. Adresse consultée: "[http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf](http://www.doingbusiness.org/~/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf)".

respectivement les 74<sup>ème</sup> et 67<sup>ème</sup> places; et pour l'efficacité et la transparence de l'administration des frontières, les 33<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> positions, respectivement.<sup>23</sup> D'après les autorités, ces moins bons résultats sont dus, entre autres, aux mêmes mesures que celles qui ont augmenté les temps nécessaires à la mainlevée (voir plus haut). Selon les données du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, l'importation d'un envoi de marchandises nécessitait, en 2016, l'équivalent de 34,5 heures et 155,4 dollars EU et de 12,9 heures et 185 dollars EU, respectivement, ainsi que 5 documents, pour franchir la manutention en douane (dédouanement et inspections) et la manutention portuaire ou à la frontière. En 2013, l'importation d'un envoi nécessitait la présentation de 6 documents et l'équivalent de 10 jours et 720 dollars EU.<sup>24</sup> D'après le WEF, les facteurs les plus problématiques pour l'importation en 2015 étaient principalement les droits de douane et les obstacles non tarifaires, les coûts élevés ou les retards dus au transport international, la lourdeur des procédures d'importation, les prescriptions et normes techniques intérieures, et les coûts élevés ou les retards dus au transport intérieur.

3.14. La législation douanière et les directives opérationnelles connexes sont disponibles en ligne.<sup>25</sup> En 2017, les douanes ont déployé une infrastructure de pointe comportant des services informatiques en nuage, et elles ont réaménagé leur site Web en y intégrant des éléments de la conception de sites Web adaptatifs, offrant une consultation confortable sur différents supports mobiles, en tout lieu et à tout moment.<sup>26</sup> En vertu de la Loi douanière, les douanes peuvent rendre, sur demande, des décisions anticipées écrites concernant la classification tarifaire, les questions d'origine et l'évaluation en douane.<sup>27</sup> Aucune modification n'a été apportée à la procédure de contestation des décisions des douanes. Les négociants qui désapprouvent une décision des douanes peuvent faire une demande de mesure corrective administrative (par exemple le réexamen par les douanes ou un recours auprès du Ministère des finances). S'ils ne sont pas satisfaits du résultat de ces mesures, ils peuvent ensuite renvoyer l'affaire devant le Tribunal administratif. De 2014 à 2017, il y a eu 6 253 cas de réexamen et 2 143 cas d'appel, principalement liés aux activités de lutte contre la contrebande; en 2017, les affaires concernant la classification tarifaire et l'évaluation en douane représentaient 35,1% des réexamens et 14,1% des recours.

3.15. Les douanes ont fait de la lutte contre la contrebande de drogues une priorité pour la protection des droits à la frontière; elles coopèrent activement avec les organismes chargés de l'application des lois pour lutter énergiquement contre le trafic de drogues à la frontière. Du matériel moderne, tel que des instruments à rayons X et des équipes de chiens détecteurs de drogues, a été utilisé pour améliorer l'efficacité du respect des droits à la frontière. En outre, un mécanisme de gestion des risques axé sur le renseignement a été adopté afin de trouver un équilibre entre la facilitation du dédouanement et la protection des droits à la frontière. Entre 2014 et 2017, le nombre et la valeur des cas de saisie liés à la contrebande ont respectivement augmenté de 118,6% pour atteindre 12 245 et de 93,3% pour atteindre 668,91 millions de dollars NT, respectivement. Les saisies de stupéfiants ont enregistré la plus forte hausse, leur valeur ayant augmenté de 173,5% pour atteindre 436,48 millions de dollars NT.

<sup>23</sup> Forum économique mondial et Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (2016), *Global Enabling Trade Report 2016*. Adresse consultée: "<http://reports.weforum.org/global-enabling-trade-report-2016/>".

<sup>24</sup> Banque mondiale (2014), *Doing Business 2014*, 13 mai. Adresse consultée: "<http://documents.worldbank.org/curated/en/474281468167054457/pdf/829800Taiwan0TWN0Box0382127B00PUBLIC0.pdf>"; Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018 - Reforming to Create Jobs*. Adresse consultée: "<http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>".

<sup>25</sup> Renseignements en ligne de l'Administration des douanes, "*Laws and Regulations*". Adresse consultée: "<http://eweb.customs.gov.tw/np.asp?ctNode=12878>".

<sup>26</sup> Article en ligne de l'Administration des douanes intitulé "*Digital Customs enables better border management*", du 4 janvier 2018. Adresse consultée: "[https://eweb.customs.gov.tw/News\\_Content.aspx?n=299B807D803FBB88&sms=DF669603F6D12D36&s=EC95DD8EC267B070](https://eweb.customs.gov.tw/News_Content.aspx?n=299B807D803FBB88&sms=DF669603F6D12D36&s=EC95DD8EC267B070)".

<sup>27</sup> Les décisions anticipées relatives au pays d'origine ne sont applicables qu'aux importations en provenance des partenaires commerciaux ayant signé des accords de complémentarité économique (ACR)/accords de libre-échange (ALE) avec le Taipei chinois, étant donné que ces accords contiennent les dispositions pertinentes. Ces partenaires commerciaux préférentiels sont les suivants: Panama, Guatemala, Nicaragua, El Salvador, Honduras et Nouvelle-Zélande. Articles 21 et 36-1 de la Loi douanière.

### 3.1.1.2 Évaluation en douane

3.16. Au cours de la période à l'examen, la législation sur l'évaluation en douane est demeurée inchangée.<sup>28</sup> La principale méthode utilisée reste celle de la valeur transactionnelle fondée sur le prix c.a.f.; environ 99% des déclarations d'importation y sont encore assujetties.<sup>29</sup> Lorsque cette méthode ne peut pas être employée, la valeur est déterminée au moyen de la valeur déductive ou de la valeur calculée. Si aucune de ces méthodes ne peut être utilisée, la valeur en douane est déterminée sur la base de la valeur de marchandises identiques, de la valeur de marchandises similaires, de la valeur déduite, de la valeur calculée, et d'autres données raisonnables dont disposent les douanes, dans cet ordre (la valeur déduite et la valeur calculée sont interchangeables). Aucun prix de référence n'est utilisé à des fins d'évaluation en douane.<sup>30</sup>

3.17. Les importations de véhicules automobiles d'occasion sont toujours évaluées sur la base du prix c.a.f. déductif de l'"année du modèle des véhicules importés" ou de la "valeur de reprise" dans l'économie exportatrice plus le fret et les frais d'assurance, ou par des moyens raisonnables au sens de l'article 7 de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane.<sup>31</sup> Les importations de véhicules d'occasion ont représenté 6,9% des importations totales de véhicules automobiles en 2017 (contre 8,4% en 2013). Dans le cas des produits importés sur lesquels seule une location ou une redevance est exigible, sans cession de la propriété, la valeur en douane est déterminée sur la base du montant de location ou de la redevance majoré des frais de transport et d'assurance.<sup>32</sup>

3.18. Les douanes du Taipei chinois surveillent en permanence les factures d'importation potentiellement sous-évaluées pour les marchandises aux taux élevés telles que le poisson, les légumes, les fruits et les véhicules. Si une telle infraction est commise, les droits non acquittés devront être payés et une sanction sera appliquée. Les autorités n'ont communiqué aucune donnée sur les sous-facturations d'importations.

### 3.1.2 Règles d'origine

3.19. Le Taipei chinois continue de recourir à des règles d'origine non préférentielles et à des règles d'origine préférentielles.<sup>33</sup> Les règles d'origine non préférentielles sont fondées sur les critères "entièrement produit" et "transformation substantielle". Si au moins deux pays ou régions ont participé à la production des marchandises, le pays ou la région où ces marchandises ont subi leur dernière transformation substantielle est considéré comme étant leur pays ou leur région d'origine. Dans le cadre des règles d'origine non préférentielles, on estime qu'une transformation substantielle a eu lieu lorsque, dans le tarif douanier à l'importation, les six premiers chiffres de la ligne correspondant aux marchandises transformées ou fabriquées sont différents de ceux des composants ou des matériaux de ces marchandises, ou que le taux de valeur ajoutée est au moins

<sup>28</sup> Articles 29 à 42 de la Loi douanière et articles 11 à 27 de son règlement d'application.

<sup>29</sup> Article 29 de la Loi douanière et articles 11 et 12 de son règlement d'application.

<sup>30</sup> Document de l'OMC WT/ACC/TPKM/18 du 5 octobre 2001.

<sup>31</sup> Lorsque la valeur f.a.b. d'autres nouveaux véhicules identiques ou similaires de la même année du modèle et de la même marque figure dans la base de données des douanes, la valeur en douane des véhicules d'occasion importés équivaut à la valeur f.a.b. de la marchandise identique ou similaire après amortissement des années d'utilisation, majorée des frais de transport et d'assurance. Lorsque la valeur f.a.b. d'autres marchandises identiques ou similaires n'est pas disponible, le prix facturé par le concessionnaire repris dans le Kelley Blue Book (KBB) pour la même année du modèle et la même marque de véhicule, après amortissement des années d'utilisation, et la valeur de reprise donnée par le magazine NADA sur l'automobile d'occasion des États-Unis peuvent être utilisés. C'est le plus petit des deux montants qui est pris en compte. Les autres outils d'évaluation incluent le prix de référence du marché de l'économie exportatrice plus les frais de transport et d'assurance, et les renseignements relatifs à la valeur de référence sur le marché fournis par les vendeurs et les concessionnaires automobiles ou les syndicats, ou obtenus au moyen d'une consultation sur l'évaluation. Notes sur le dédouanement des véhicules automobiles d'occasion importés, révisées pour la dernière fois en décembre 2011. Adresse consultée: ["https://eweb.customs.gov.tw/News\\_Content.aspx?n=FBBDA933F2812833&sms=049D1F48EE0D790C&s=FC2FFEF6675BA427"](https://eweb.customs.gov.tw/News_Content.aspx?n=FBBDA933F2812833&sms=049D1F48EE0D790C&s=FC2FFEF6675BA427).

<sup>32</sup> Renseignements en ligne de l'Administration des douanes, y compris le Règlement sur la détermination du pays d'origine des marchandises importées, les règles d'origine pour les pays les moins avancés et les règles d'origine concernant les accords de libre-échange. Adresse consultée:

["https://eweb.customs.gov.tw/News\\_Content.aspx?n=FBBDA933F2812833&sms=049D1F48EE0D790C&s=C4AE7B38BE4F5C85"](https://eweb.customs.gov.tw/News_Content.aspx?n=FBBDA933F2812833&sms=049D1F48EE0D790C&s=C4AE7B38BE4F5C85).

<sup>33</sup> Renseignements en ligne de l'Administration des douanes. Adresse consultée: <https://eweb.customs.gov.tw/cp.aspx?n=0546649C8F2D44B4>.

égal à 35% de la valeur transactionnelle des composants ou matériaux non originaires.<sup>34</sup> L'article 28 de la Loi douanière a été modifié en 2016 pour appliquer un système de décision anticipée concernant les règles d'origine non préférentielles, conformément à l'article 3 de l'AFE (section 3.1.1.1).<sup>35</sup>

3.20. Les règles d'origine préférentielles des ACR/ALE conclus par le Taipei chinois varient légèrement en fonction de l'accord; la règle de la valeur ajoutée est également appliquée selon la méthode de la teneur en valeur régionale (TVR), et les clauses *de minimis* permettent à un produit contenant une matière non originaire ne faisant pas l'objet du changement de classification tarifaire d'être malgré tout considéré comme originaire si la valeur de toutes les matières non originaires n'excède pas 10% de la valeur ajustée du produit.<sup>36</sup> Pour ce qui est des pays les moins avancés (PMA), le processus de production réalisé par un PMA donné doit avoir apporté une valeur ajoutée à la marchandise d'au moins 50%.<sup>37</sup>

### 3.1.3 Droits de douane

#### 3.1.3.1 Caractéristiques générales

3.21. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tarif douanier d'importation du Taipei chinois se fonde sur la version 2017 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Le tarif actuel, qui est disponible en ligne et comporte maintenant 9 134 lignes tarifaires au niveau des positions à huit chiffres, compte 404 lignes de plus que la version fondée sur le SH2007, utilisée en 2013.<sup>38</sup> Il comprend trois catégories de taux: la première (taux NPF) s'applique aux marchandises en provenance de Membres de l'OMC ou de pays et régions qui accordent un traitement réciproque au Taipei chinois; la deuxième correspond aux taux préférentiels (sections 2.3.2 et 3.1.3.6), et la troisième s'applique aux importations qui ne sont pas visées par les deux premières catégories.<sup>39</sup> Les taux de la troisième catégorie sont supérieurs ou égaux à ceux des deux autres. En 2017, cette catégorie couvrait 3,53% du commerce total (contre 2,82% en 2013); la même année, les taux NPF appliqués ont représenté 90,54% des importations totales. L'importance des droits de douane en tant que source de recettes publiques est restée stable; au cours de la période considérée, leur part du total des recettes fiscales se situait à un peu plus de 5% (section 3.3.1.2.1). D'après les autorités, les taux consolidés dans le cadre de l'OMC ne figurent pas dans le tarif douanier régulièrement notifié à l'OMC depuis 2014.<sup>40</sup>

3.22. Les modifications apportées au tarif douanier sont adoptées et promulguées au terme d'une procédure législative. Elles sont en général proposées par les instances sectorielles concernées (par exemple les instances industrielles et agricoles) à la Commission du tarif douanier, qui dépend du Ministère des finances.<sup>41</sup> Après avoir examiné la proposition de modification des droits et en avoir débattu avec les parties prenantes concernées, le MOF la soumet pour approbation.

<sup>34</sup> Les règles d'origine concernant la "réalisation d'un processus déterminant" figurent dans le tableau des "règles de liste". Article 7 du Règlement sur la détermination du pays d'origine des marchandises importées, modifié pour la dernière fois le 24 décembre 2010.

<sup>35</sup> Présentation de l'Administration des douanes/du Ministère des finances intitulée "*The Current Status of WTO TFA (Trade Facilitation Agreement) Implementation of The Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu*".

<sup>36</sup> Renseignements en ligne de l'Administration des douanes. Adresse consultée: <https://eweb.customs.gov.tw/cp.aspx?n=0546649C8F2D44B4>.

<sup>37</sup> Il n'existe pas de règles de cumul applicables aux marchandises entrantes en provenance des PMA. Pour bénéficier de préférences tarifaires, les marchandises originaires de PMA doivent être expédiées directement vers le Taipei chinois. Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>38</sup> Administration des douanes – Système de recherche de la base de données sur les droits de douane. Adresse consultée: <http://portal.sw.nat.gov.tw/PPL/RedirectorNonLoginAction?appId=APGO&privilegeId=GC451>.

<sup>39</sup> Actuellement, le Taipei chinois bénéficie d'un traitement réciproque dans les territoires suivants: Algérie, Samoa américaines, Anguilla, Azerbaïdjan, Bahamas, Érythrée, Éthiopie, Saint-Siège, Iran, Iraq, Liban, Libye, Îles Marshall, Monaco, Montserrat, Nauru, Somalie, Soudan, Syrie, Guinée équatoriale, Kiribati, Palaos, Sao Tomé-et-Principe, Tuvalu et Comores.

<sup>40</sup> Document de l'OMC G/MA/IDB/2/Rev.46 du 12 septembre 2017.

<sup>41</sup> La Commission du tarif douanier "étudie et examine" aussi les questions relatives au prélèvement de droits de douane spéciaux tels que les droits antidumping et les droits compensateurs.

### 3.1.3.2 Droits NPF appliqués

3.23. Durant la période considérée, la moyenne simple des droits NPF appliqués du Taipei chinois a légèrement diminué de 7,8% en 2013 à 7,2% en 2018 (tableau 3.1), surtout en raison de la réduction des équivalents *ad valorem* (EAV) moyens (voir ci-après) et, dans une moindre mesure, de la mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et de la modification de la nomenclature tarifaire (section 3.1.3.1). Selon les autorités, entre 2012 et 2017, le taux effectif moyen des droits (c'est-à-dire les recettes douanières annuelles divisées par la valeur annuelle des importations) est passé de 1,19% à 1,48%.<sup>42</sup> De 2014 à 2017, le Taipei chinois a modifié son tarif douanier à huit reprises (à savoir les 22 janvier 2014, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 9 décembre 2015, 18 mai 2016, 30 décembre 2016, 22 novembre 2017 à deux reprises, et 27 décembre 2017) afin d'introduire les modifications du SH2017 et de satisfaire à ses obligations découlant des ACR, entre autres choses. Les produits visés par les réductions tarifaires étaient notamment les produits en lien avec l'ATI (principalement SH84, SH85, et SH90) et la soie (SH50.02, SH50.03 et SH50.04). En outre, les taux appliqués aux biens environnementaux de l'APEC et aux véhicules de réadaptation pour personnes handicapées ont été éliminés au titre de la modification du tarif douanier d'importation du 9 décembre 2015, afin que les personnes souffrant de déficiences physiques puissent bénéficier de services de transport plus pratiques et que les exportations de produits verts soient encouragées de façon appropriée.<sup>43</sup>

**Tableau 3.1 Structure du tarif douanier, 2013 et 2018**

	Taux NPF appliqué		Taux consolidé final <sup>a</sup>
	2013	2018	
Moyenne simple des taux (%)	7,8	7,2	7,5
SH 01-24	23,7	19,2	20,0
SH 25-97	4,2	4,2	4,4
Produits agricoles (définition OMC)	22,1	17,8	18,7
Produits non agricoles (définition OMC)	5,0	5,1	5,3
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes)	30,2	29,3	29,4
Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement	11,1	10,2	10,6
Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes)	0,8	0,9	0,9
Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes)	1,8	1,8	1,9
"Crêtes" tarifaires intérieures (% de l'ensemble des lignes) <sup>b</sup>	4,9	6,1	5,8
"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes) <sup>c</sup>	9,3	10,9	11,3
Taux de nuisance appliqués (% du total des lignes) <sup>d</sup>	4,4	4,8	3,4
Coefficient de variation	3,8	2,6	2,5
Nombre total de lignes tarifaires	8 730	9 134	9 134
Taux <i>ad valorem</i> (supérieurs à 0%)	5 945	6 296	6 280
Taux de franchise	2 625	2 674	2 685
Droits spécifiques	89	92	92
Droits alternatifs	71	72	77

a Les taux consolidés se fondent sur le tarif douanier de 2018. Les taux consolidés finals concernent l'élargissement de l'ATI qui doit être pleinement achevé en 2021.

b Les crêtes tarifaires intérieures sont les droits supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.

c Les crêtes tarifaires internationales sont les droits supérieurs à 15%.

d Les taux de nuisance sont les taux supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2%.

Note: Les calculs des moyennes sont faits au niveau des lignes à (8 chiffres) du tarif douanier du Taipei chinois, en excluant les droits contingentaires et en incluant les EAV des taux spécifiques et alternatifs communiqués par les autorités. Les chiffres de 2013 sont fondés sur la nomenclature du SH2007 et les chiffres de 2018 sur la nomenclature du SH2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

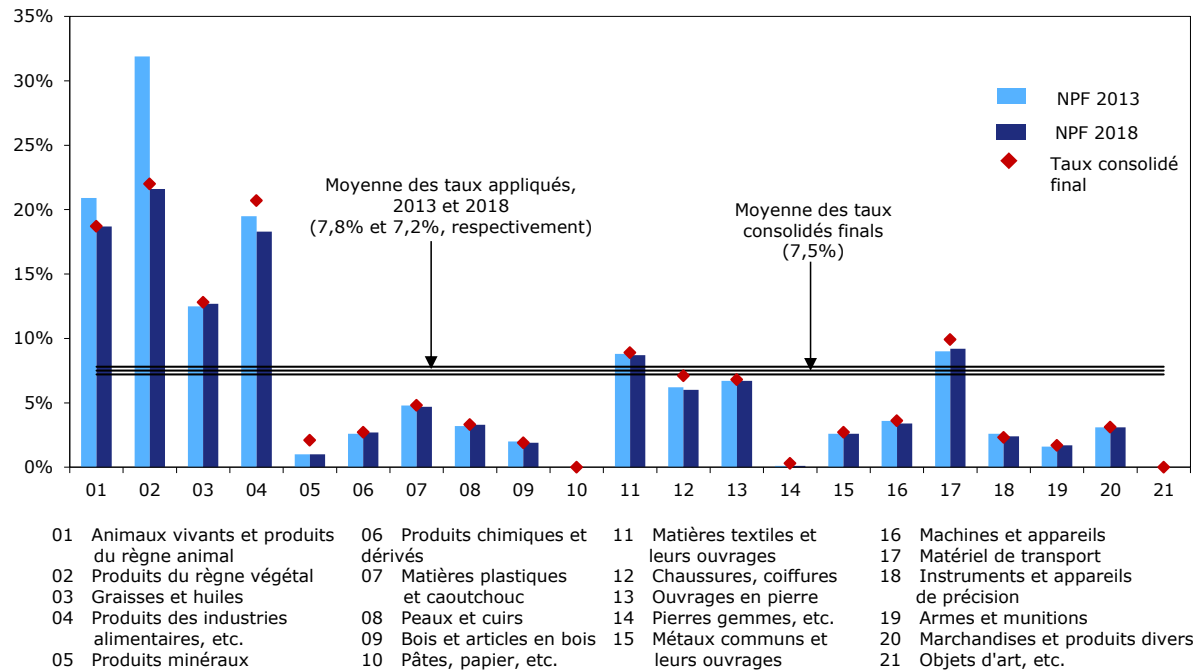
3.24. La protection tarifaire varie sensiblement entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs, la moyenne des droits étant de 17,8% pour les produits agricoles et de 5,1% pour les produits industriels en 2018 (définitions de l'OMC) (tableau 3.1). Les droits moyens les plus élevés, soit 21,6%, s'appliquent aux produits du règne végétal (section 2 du SH) (graphique 3.1). Les droits les plus élevés visant les produits manufacturés s'appliquent au matériel de transport (section 17 du SH), avec 9,2%, ainsi qu'aux matières textiles et ouvrages en ces matières (section 11 du SH),

<sup>42</sup> Ministère des finances (2016), *Government Finance – 2016*, juillet.

<sup>43</sup> Ministère des finances (2016), *Government Finance – 2016*, juillet.

avec 8,7%. Du fait qu'ils confèrent des niveaux de protection variés et élevés à certaines branches de production, en particulier l'agriculture, les droits de douane faussent la concurrence en favorisant certaines activités. La réduction des droits élevés permettrait d'améliorer la répartition des ressources et le bien-être au Taipei chinois.

**Graphique 3.1 Répartition des taux NPF appliqués et des taux consolidés, par section du SH, 2013 et 2018**



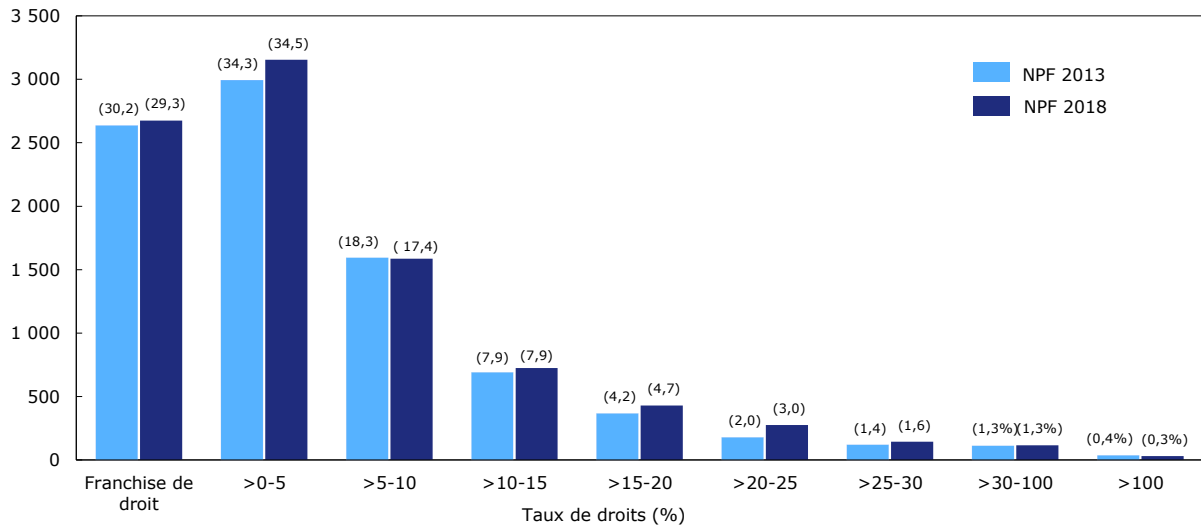
Note: Le calcul des moyennes exclut les taux de droits contingentaires et inclut les EAV des droits non *ad valorem*.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.25. La structure tarifaire a peu changé depuis le dernier examen du Taipei chinois. Plus de 98% des droits de douane sont des droits *ad valorem* et sont, par conséquent, transparents. Il y a environ 150 fourchettes de taux différentes (92 droits *ad valorem*, 42 droits alternatifs et 16 droits spécifiques), soit autant qu'en 2013 mais distribuées différemment, et dont 49 comportent des droits avec des décimales; des droits alternatifs s'appliquent à 0,8% de l'ensemble des lignes tarifaires (soit 72 lignes). Les taux de droits continuent d'aller de zéro à 1 059,6% (noix de bétel, voir ci-après et tableau A3.1). En 2018, 81,2% des taux sont égaux ou inférieurs à 10% et des taux supérieurs à 30% s'appliquent à 1,6% des positions tarifaires, contre 82,7% et 1,7%, respectivement, en 2013 (graphique 3.2). Le tarif douanier du Taipei chinois pourrait être simplifié, par exemple en réduisant le nombre élevé de fourchettes de taux et en supprimant les droits avec des décimales.

**Graphique 3.2 Distribution des taux de droits NPF appliqués, 2013 et 2018**

Nombre de lignes tarifaires



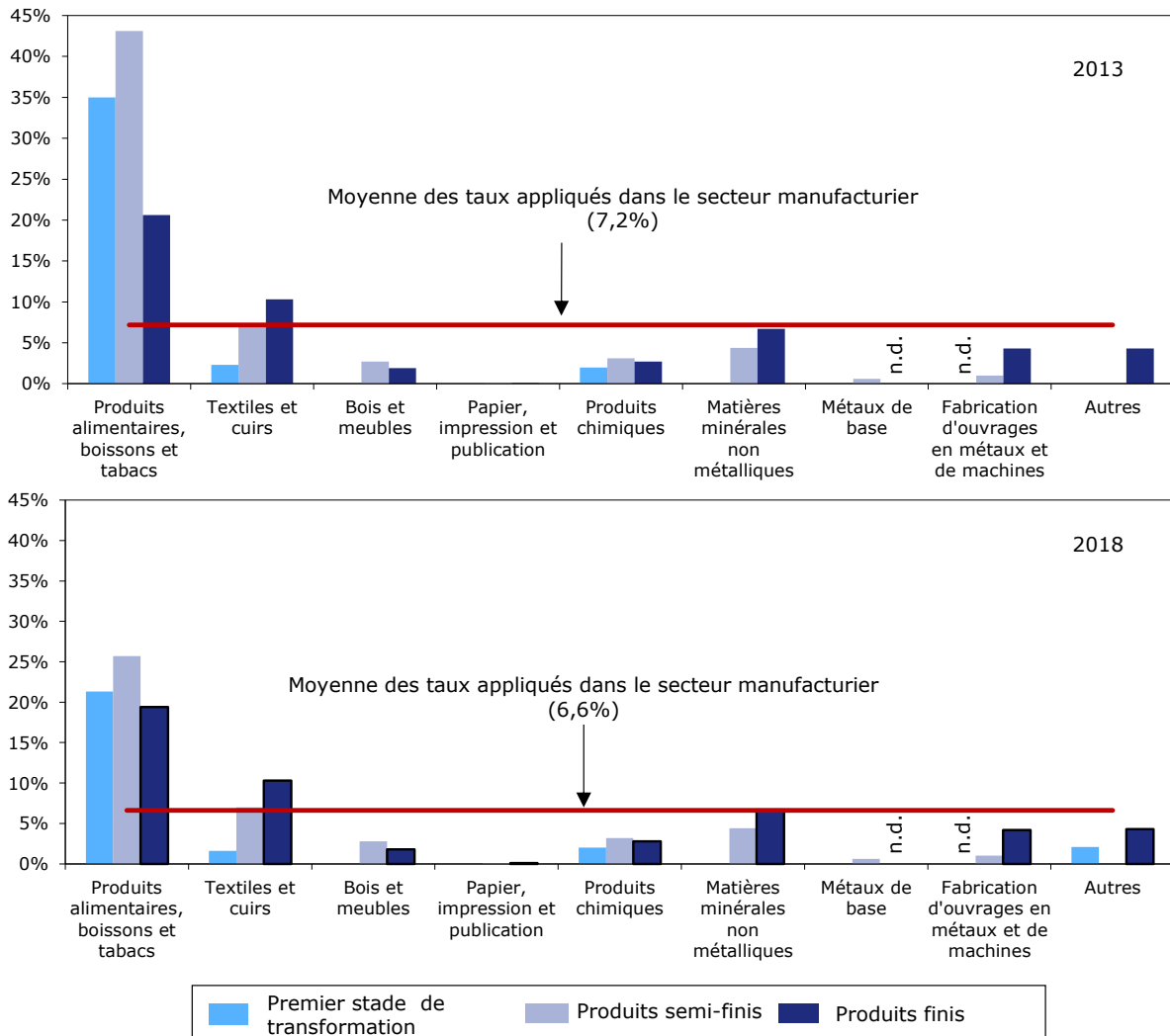
Note: Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage de l'ensemble des lignes. Les calculs excluent les droits contingentaires et tiennent compte des EAV des droits non *ad valorem*.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.26. Les droits non *ad valorem* consistent toujours en droits alternatifs visant plusieurs produits agricoles (et les débris de métaux divers), essentiellement des produits de l'agriculture et des produits halieutiques (par exemple viandes des animaux de l'espèce ovine, certains poissons, fruits à coque), ainsi qu'en droits spécifiques applicables aux viandes des animaux de l'espèce bovine, au lait, au riz et à certaines préparations alimentaires (tableau A3. 2). Le Taipei chinois applique généralement la composante la plus élevée, c'est-à-dire un droit *ad valorem* ou un droit spécifique, de sorte que le taux alternatif *ad valorem* constitue le taux de droit d'importation plancher. Selon les calculs des autorités, en 2018, les équivalents *ad valorem* (EAV) des taux spécifiques pouvaient varier entre 1,8% (raisins secs) et 1 059,6% (noix de bétel), et ceux des droits alternatifs entre 5% (débris de métaux divers) et 116,8% (noix de cajou sèches) (tableau A3. 2); ces droits alternatifs font partie intégrante des engagements du Taipei chinois en matière de consolidation tarifaire dans le cadre de l'OMC, bien que certains d'entre eux aient été concernés par les changements apportés à la nomenclature tarifaire. La moyenne des EAV des droits non *ad valorem* est de 53,8% (elle était de 102,9% en 2013), contre une moyenne de 6,4% pour les droits *ad valorem*.

**3.1.3.3 Dispersion et progressivité des droits NPF**

3.27. Depuis l'examen précédent, les indicateurs de la dispersion des droits ont baissé (coefficient de variation, écart type) tandis que la progressivité des droits n'a guère évolué (tableau 3.1 et graphique 3.3).

**Graphique 3.3 Progressivité des droits de douane par catégorie à 2 chiffres de la CITI, 2013 et 2018**

n.d. Non disponible.

Note: Le calcul des moyennes exclut les taux de droits contingentaires et inclut les EAV des droits non *ad valorem*.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

### 3.1.3.4 Consolidations tarifaires NPF

3.28. Tous les taux de droits et toutes les lignes tarifaires du tarif douanier du Taipei chinois sont consolidés et l'ensemble des engagements en matière de consolidation liés à l'accession étaient mis en œuvre en 2011 (tableau 3.1); les engagements relatifs à l'élargissement de l'ATI devraient être pleinement mis en œuvre d'ici à 2021 (section 3.1.3.2). La moyenne simple des taux consolidés est de 18,7% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 5,3% pour les produits non agricoles. Dans le tarif douanier de 2018 du Taipei chinois, les taux de droits consolidés et les taux NPF appliqués coïncidaient pour environ 90% du total des lignes tarifaires, tandis que dans la plupart des lignes restantes, ils ne différaient que très légèrement, ce qui dénote une forte prévisibilité du tarif. Depuis 2013, l'écart global entre la moyenne simple des taux NPF appliqués et celle des taux NPF consolidés est resté à 0,3 point de pourcentage. Cet écart est de 0,9 point de pourcentage pour les droits visant les produits agricoles et de 0,2 point de pourcentage pour les produits non agricoles.



3.29. Au cours de la période considérée, la liste CLIII du Taipei chinois a été modifiée et rectifiée pour refléter les changements liés à l'introduction du SH2007 et les engagements pris au titre de l'élargissement de l'ATI qui sont entrés en vigueur les 17 février 2015 et 24 février 2017, respectivement.<sup>44</sup> Le Taipei chinois reste inclus dans les dérogations collectives qui ont suspendu l'application des dispositions de l'article II du GATT de 1994 afin de lui permettre de tenir compte des modifications résultant de l'introduction des nomenclatures du SH2012 et du SH2017 dans sa liste de concessions tarifaires.<sup>45</sup> Les autorités ont présenté la transposition du SH2012 dans la liste CLIII au Secrétariat de l'OMC pour vérification le 15 novembre 2017; cette communication a été renvoyée aux autorités le 18 janvier 2018 pour qu'elles acceptent les observations ou en formulent de nouvelles, et elle a été à nouveau transmise au Secrétariat le 23 avril 2018.

### 3.1.3.5 Contingents tarifaires

3.30. Dans le cadre de ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, le Taipei chinois a continué d'appliquer des contingents tarifaires pour 84 positions tarifaires du secteur agricole au niveau des positions à huit chiffres du SH, soit 0,9% des lignes tarifaires en 2018, pratiquement autant qu'en 2013 (tableau A3. 3 et section 4.1.1.4.1). Les taux *ad valorem* contingentaires allant de zéro (par exemple pour le riz) à 25% restent bien plus faibles que les taux *ad valorem* hors contingent, très élevés (par exemple pour les bananes, l'huile d'arachide, les noix de coco, les ananas et les pamplemousses), qui atteignent jusqu'à 500% (pour le velours de cerf), ce qui décourage fortement les importations hors contingent. La plupart des taux hors contingent, à savoir 70 sur 84, sont spécifiques, tandis que la quasi-totalité des taux contingentaires, à l'exception de trois, sont *ad valorem*. Selon les dernières données communiquées par les autorités, le taux moyen d'utilisation des contingents tarifaires est monté à 56,5% en 2016 pour ensuite légèrement redescendre et s'établir à 55,8% en 2017 (contre 55,9% en 2012). Les taux d'utilisation étaient constamment faibles ou nuls pour plusieurs groupes de produits (par exemple les bananes, l'hémérocalle séchée, les noix de bétel, les mangues et les pamplemousses), tandis qu'ils atteignaient 100% ou presque pour d'autres groupes de produits (par exemple le velours de cerf, les haricots rouges, les longanes secs et le riz) (tableau A3. 3). Les autorités ont indiqué que le taux d'utilisation nul des bananes et des mangues était dû au fait que ces produits ne remplissaient pas les règles de quarantaine du Taipei chinois, car les principales zones de production de ces fruits étaient contaminées par des parasites et des maladies; pour ce qui est des autres produits, les taux d'utilisation réduits sont le résultat des conditions existantes de l'offre et de la demande sur le marché. D'après les autorités, compte tenu du caractère multifonctionnel du secteur agricole, les contingents tarifaires sont des mesures appropriées pour garantir le développement durable, et ils sont considérés comme étant conformes aux engagements pris par le Taipei chinois dans le cadre de son accession à l'OMC.<sup>46</sup>

3.31. Les contingents tarifaires examinés dans la présente section sont appliqués aux marchandises en provenance des Membres de l'OMC, cependant des contingents tarifaires restent également en place au titre des ACR du Taipei chinois avec la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua et le Panama (section 2.3.2). Les mécanismes d'attribution des contingents (différents selon les produits) dans l'ordre de présentation des demandes ou selon une méthode d'attribution préalable (par exemple l'ordre d'arrivée des demandes, le tirage au sort, les importations antérieures, et les enchères/appels d'offres ouverts) – la méthode la plus couramment utilisée – restent inchangés.<sup>47</sup> Les contingents applicables aux produits agricoles, à l'exception de ceux visant le riz, sont basés à la fois sur des contingents mondiaux et sur des contingents par pays. Le régime de contingents appliqué au riz brun est composé de deux parties: 35%, soit 50 652 TM pour les importations du secteur privé, et 65%, soit 94 068 TM pour les importations du secteur public (c'est-à-dire de l'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA) du Conseil de l'agriculture (COA)) (section 3.3.5). Le montant attribué aux importations du secteur public est divisé par pays d'origine et type d'appel d'offres (c'est-à-dire le système d'achat-vente simultanés (SBS) et les appels d'offres classiques). Les importations du secteur public sont attribuées par appel d'offres ouvert, le contrat étant adjugé au soumissionnaire qui fait l'offre la plus basse inférieure au prix plafond fixé par les autorités.<sup>48</sup> Une prescription de qualité a également été

<sup>44</sup> Documents de l'OMC WT/Let/1034 du 25 mars 2015 et WT/Let/1242 du 3 mars 2017.

<sup>45</sup> Documents de l'OMC WT/L/998 du 12 décembre 2016, WT/L/999 du 12 décembre 2016, WT/L/1028 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et WT/L/1029 du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

<sup>46</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>47</sup> Règlement relatif aux contingents tarifaires, 27 septembre 2011.

<sup>48</sup> Le prix plafond est fixé pour chaque appel d'offres concernant le riz sur la base de plusieurs facteurs tels que les coûts d'exportation, les frais de fret, les redevances pour formalités aux ports d'importation, ainsi

imposée pour le contingent SBS de 2016; à la demande des clients, l'AFA avait appliqué la spécification de qualité A aux marchés SBS, qui a été supprimée en 2017. Les contingents tarifaires sont gérés par le MOF. Le Ministère confie à la Bank of Taiwan (BOT), propriété publique, la responsabilité d'attribuer les contingents.<sup>49</sup> Les contingents tarifaires peuvent être partiellement ou intégralement cédés, dans la période de validité des certificats de contingent.

### 3.1.3.6 Préférences tarifaires

3.32. À la suite des efforts déployés par le Taipei chinois pendant la période considérée pour élargir ses accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, la moyenne simple des taux préférentiels pour les importations effectuées au titre d'ACR/ALE a reculé de 3,7% en 2013 à 2,2% en 2017 et est restée considérablement en deçà du taux de droit NPF moyen appliqué de 7,2% (tableau 3.2, section 2.3.2); le taux préférentiel moyen pour les importations en provenance des PMA reste pratiquement le même. En vertu de ses accords commerciaux régionaux, le Taipei chinois accorde un accès préférentiel aux importations en provenance des pays suivants: Panama (depuis 2004); Guatemala (depuis juillet 2006); Nicaragua, El Salvador et Honduras (depuis 2008); Chine et Nouvelle-Zélande (depuis 2013); et Singapour (depuis 2014) (tableau 3.2). Ces accords couvrent en moyenne 62,7% du total des lignes tarifaires en plus des 29,3% qui sont déjà en franchise de droits au niveau NPF (section 3.1.3.2). Depuis son dernier examen, le Taipei chinois n'a pratiquement pas modifié le nombre de produits en provenance de PMA pouvant bénéficier de préférences tarifaires unilatérales (non réciproques) sous forme d'accès en franchise de droits; leur taux préférentiel moyen reste semblable à la moyenne simple des droits NPF appliqués et leur portée est particulièrement réduite par rapport à celle des ACR (section 2.3.2.1, tableau 3.2). Bien que 90,7% du total en valeur des échanges avec les PMA (contre 98% en 2013) aient bénéficié de ce traitement en franchise de droits, le commerce avec les PMA n'a représenté que 0,8% du commerce total du Taipei chinois en 2017 (contre 1,5% en 2013). L'Administration des douanes gère une page Web énumérant tous les droits d'importation préférentiels. Selon les autorités, les recettes fiscales perdues en raison de la mise en œuvre des taux de droits préférentiels ont été ramenées de 363,3 millions de dollars NT en 2015 à 159,2 millions de dollars NT en 2017, dont 61,8% découlaient des importations préférentielles en provenance de Nouvelle-Zélande.<sup>50</sup>

**Tableau 3.2 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2017**

	Total			Produits agricoles (définition OMC)		Produits non agricoles (définition OMC)	
	Moyenne (%)	Franchise de droits (%) <sup>a</sup>	Champ d'application de l'Accord (%) <sup>b</sup>	Moyenne (%)	Franchise de droits (%) <sup>a</sup>	Moyenne (%)	Franchise de droits (%) <sup>a</sup>
<b>NPF</b>	7,2	29,2		17,5	22,3	5,2	30,6
<b>ACR</b>							
Nouvelle-Zélande	0,5	98,5	70,6	3,0	93,0	0,1	99,6
Panama	1,2	97,7	69,8	6,7	88,4	0,1	99,6
Nicaragua	1,5	94,2	69,4	7,8	72,0	0,3	98,5
Guatemala	1,6	91,9	69,2	8,5	62,5	0,3	97,7
El Salvador	1,8	92,2	69,2	9,2	63,4	0,3	97,8
Honduras	1,8	92,3	69,3	9,2	63,9	0,3	97,9
Singapour	2,1	83,0	71,5	8,7	64,4	0,7	86,6
Chine	7,0	32,7	12,3	17,5	22,3	5,0	34,7
Moyenne	2,2	85,3	62,7	8,8	66,2	0,9	89,1
<b>PMA</b>	7,1	30,8	11,1	17,5	23,2	5,0	32,3

a Lignes tarifaires en franchise de droits en % de l'ensemble des lignes.

b Part du nombre total de lignes. Il n'est tenu compte que des taux inférieurs au taux NPF correspondant.

Note: Les calculs sont faits au niveau des lignes du tarif douanier du Taipei chinois (à 8 chiffres), en excluant les droits contingentaires et en incluant les EAV des droits non *ad valorem* communiqués par les autorités.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

que les prix intérieurs de vente. L'AFA étudie également la situation du marché avant de fixer le prix plafond. USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>49</sup> Renseignements en ligne de la BOT. Adresse consultée: <http://www.bot.com.tw/English/EInternationalTrade/TariffRateQuota/Pages/default.aspx>.

<sup>50</sup> Ces estimations ont été calculées à l'aide de la formule suivante: Perte de revenus de 2016 = valeur des importations de 2016 × (taux de 2016 - taux de 2015).

### 3.1.3.7 Concessions/exemptions tarifaires

3.33. Dans le but d'accélérer le développement industriel et de tenir compte de l'offre et de la demande intérieures, les autorités ont continué d'abaisser les droits sur les matières premières industrielles ou d'exonérer celles-ci de droits, et de réduire provisoirement les droits sur les produits de première nécessité et les produits indispensables à la vie quotidienne.<sup>51</sup> Elles considèrent que ces mesures contribuent grandement à la stabilité des prix intérieurs, au développement économique et à la compétitivité industrielle. Le Ministère des finances peut ajuster les droits de douane à titre temporaire pour faire face à une situation économique "extraordinaire" sur le plan intérieur ou à l'extérieur, ou pour adapter l'offre de marchandises, ou encore pour créer un "environnement opérationnel raisonnable" sans demander l'approbation du corps législatif.<sup>52</sup> Les ajustements sont autorisés jusqu'à concurrence de 50% du taux de droit ou du volume prescrit par la loi, et ils peuvent être appliqués durant une période pouvant aller jusqu'à un an. Entre 2012 et 2017, les autorités ont réalisé six ajustements temporaires des taux de droits visant 20 produits, y compris le lait et la crème de lait, la graisse de porc sans parties maigres, le saindoux, d'autres graisses de porc et animales, saindoux et graisses de volailles, et quatre catégories de viande d'oie; on estime que la mise en œuvre de ces ajustements temporaires a représenté 193,4 millions de dollars NT de recettes fiscales perdues sur cette période.

3.34. En mars 2018, le Taipei chinois disposait d'accords d'admission temporaire prévoyant des exonérations tarifaires et fiscales pour les échantillons commerciaux, les équipements professionnels et les marchandises destinés à des expositions importés pour réexportation sans ouvraison, avec 41 économies, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République de Corée, Singapour, la Suisse et l'Union européenne.<sup>53</sup> Les accords d'admission temporaire sont fondés sur la réciprocité bilatérale et visent à faciliter le dédouanement des marchandises importées à des fins de réexportation.

### 3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.35. Le Taipei chinois continue de percevoir des droits/redevances/taxes sur les importations qui, d'après les autorités lors du précédent examen, correspondent tous aux coûts des services. Les douanes perçoivent pour les services qu'elles fournissent une redevance spéciale de supervision et des redevances pour l'inspection des cargaisons, l'apposition de scellés, l'escorte, la délivrance de certificats, et l'entreposage sous douane. La taxe de dédouanement s'élève à 500 dollars NT.

3.36. Une redevance pour la promotion du commerce est toujours recouvrée à la frontière au taux de 0,04% sur la valeur des importations (et des exportations). Cette redevance permet de financer le Fonds de promotion du commerce, administré par le Comité de gestion du Fonds de promotion du commerce; environ un tiers des 21 membres de ce comité sont des représentants des exportateurs/importateurs. Le Fonds de promotion du commerce est utilisé pour couvrir les dépenses administratives liées aux activités de promotion du commerce, comme l'organisation de foires. Après avoir culminé à 5 milliards de dollars NT en 2014, le Fonds a recouvré 4,5 milliards de dollars NT en 2017 (contre 4,8 milliards de dollars NT en 2012) et a déboursé la même somme (contre 4,6 milliards de dollars NT en 2012) pour financer des activités liées à la promotion du commerce.

3.37. Les taxes portuaires sont encore calculées sur la base du tonnage brut des navires entrant au port (droits de port sur les navires), du nombre de passagers au départ (droits de port sur les passagers) et du tonneau d'affrètement des cargaisons chargées ou déchargées (droits de port sur les marchandises).<sup>54</sup> Les autorités ont indiqué que les droits perçus pour le chargement et le déchargement étaient les mêmes. Les droits de port sont propres à chaque route maritime et sont appliqués de la même manière aux navires, indépendamment de leur origine, pour une même route maritime; ils sont toutefois 60% plus élevés pour la navigation transocéanique que pour la

<sup>51</sup> Ministère des finances (2016), *Government Finance – 2016*, juillet.

<sup>52</sup> Article 71 de la Loi douanière.

<sup>53</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>54</sup> Le tonneau d'affrètement (ou *tonneau chargé*) est soit le tonneau d'encombrement, soit la tonne-poids, la valeur la plus élevée étant retenue. Les autres redevances pour services portuaires sont notamment les frais de port (emplacement à quai, balisage, remorquage, amarrage sur coffre, approvisionnement en eau, nettoyage) et les frais de fonctionnement du terminal (manutention des marchandises, stockage, utilisation du quai et des équipements).

navigation côtière (section 4.4.4.1). À l'occasion du précédent examen, les autorités avaient expliqué que cet écart était dû aux coûts des types de matériels et de services fournis aux navires empruntant ces routes; ce revenu sert principalement à la construction et à l'expansion des ports de commerce.

### 3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.38. Au cours de la période considérée, le cadre réglementaire des prohibitions et des restrictions à l'importation et des licences d'importation est demeuré largement inchangé.<sup>55</sup> D'après les autorités, ces mesures sont appliquées, entre autres, dans le but de protéger la moralité publique et la vie ou la santé des personnes, ainsi que pour se conformer aux engagements pris lors de l'accession à l'OMC et remplir les obligations contractées au titre d'accords internationaux conformément aux articles XX et XXI du GATT.<sup>56</sup> L'approche de la liste négative est appliquée pour les prohibitions/restrictions à l'importation, à savoir qu'aucune licence d'importation n'est requise, excepté pour les produits figurant sur la liste de produits soumis à des restrictions à l'importation.<sup>57</sup> Le BOFT, qui dépend du MOEA, administre toujours les mesures de gestion des importations telles que les licences d'importation et l'approbation des exemptions de prohibitions à l'importation. Les échanges commerciaux avec la République populaire démocratique de Corée sont interdits depuis le 25 septembre 2017.

#### 3.1.5.1 Prohibitions à l'importation

3.39. Depuis le précédent examen, le Taipei chinois a étendu la portée de ses prohibitions à l'importation, qui sont passées de 70 articles au niveau des positions à dix chiffres du SH (2013) à 91 articles (en mars 2018), et qui concernent 39 produits agricoles (SH 1-24) et 52 produits industriels (SH 25-97), principalement les requins-baleines, les poissons-globes, les stupéfiants, les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux, les HCFC (hydrochlorofluorocarbones), les extincteurs contenant des HCFC et les déchets d'accumulateurs au plomb, qui sont soumis à des restrictions commerciales dans le cadre d'accords internationaux.<sup>58</sup> D'autres prohibitions, qui s'appliquent aux importations transdétroit directes, concernent environ 2 333 lignes tarifaires (en mars 2018), soit 147 lignes de plus qu'en 2014 (2 186); elles comprennent les 70 produits interdits sur une base NPF.<sup>59</sup> En mars 2018, 9 658 produits (80,54%) en provenance de Chine sur un total de 11 991 articles au niveau à 10 chiffres du SH avaient pu entrer librement au Taipei chinois et 9 534 produits (79,51%) étaient exemptés de licences d'importation (section 3.1.5.2).

#### 3.1.5.2 Licences d'importation

3.40. Au cours de la période à l'examen, les prescriptions et procédures relatives aux licences d'importation du Taipei chinois sont restées sensiblement les mêmes. En avril 2018, des permis d'importer étaient exigés pour 131 produits (contre 126 en 2014), dans la plupart des cas en raison des prescriptions d'accords internationaux (par exemple la CITES) et des contingents tarifaires (section 3.1.3.5) et pour répondre à des intérêts essentiels de sécurité et à des impératifs de protection de la culture, de la santé et de l'environnement (tableau 3.3); 98,9% de toutes les marchandises entrantes (11 507 produits) étaient exemptées des prescriptions en

<sup>55</sup> La législation concernée comprend la Loi sur le commerce extérieur, le Règlement sur l'importation de produits de base, le Règlement sur l'importation et l'exportation d'espèces menacées de faune ou de flore sauvages et de leurs produits dérivés, et le Règlement sur l'importation et l'exportation de produits stratégiques de haute technologie.

<sup>56</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>57</sup> Article 7 de la Loi sur le commerce extérieur, modifiée le 6 novembre 2013. Pour connaître la liste des restrictions à l'importation, voir les renseignements en ligne du BOFT. Adresse consultée: <http://www.trade.gov.tw/Pages/List.aspx?nodeID=987>.

<sup>58</sup> Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*.

<sup>59</sup> Ces prohibitions concernent une variété de produits tant industriels (1 344 lignes) qu'agricoles (998 lignes) et portent, entre autres, sur les: animaux vivants; produits du règne animal, y compris la viande et la volaille; poissons et produits de la pêche; lait et produits laitiers; plantes et produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes; riz; produits alimentaires transformés et produits alimentaires; produits pharmaceutiques; produits sidérurgiques; produits électriques et électroniques; produits textiles. Le commerce transdétroit est assujéti aux lois et réglementations spécifiques du Taipei chinois applicables en la matière. Documents de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010 et WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015; Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

matière de permis d'importation.<sup>60</sup> Les autorités ont indiqué que la portée du régime de licences d'importation non automatiques avait augmenté, essentiellement en raison de l'ajout par le Conseil de l'agriculture des espèces exotiques envahissantes à la liste des produits non importables dans le but de protéger l'environnement. Les licences d'importation (par exemple les permis d'importer ou les certificats de dédouanement des importations) pour toute importation d'une valeur f.a.b. égale ou supérieure à 20 000 dollars EU sont délivrées par le BOFT. Avant de demander une licence, les importateurs doivent obtenir l'approbation de l'instance sectorielle compétente (tableau 3.3). Les licences d'importation ont une durée de validité de 6 mois à compter de la date de délivrance, qui peut être prolongée de 18 mois au plus. Aucun droit de licence ni aucun autre frais administratif ou aucune caution n'est exigé. Les licences d'importation ne sont pas cessibles.

**Tableau 3.3 Prescription en matière d'approbation préalable aux fins des licences d'importation, 2018**

Produits	Autorité délivrant l'autorisation	Motif
Bromure de méthyle; HCFC	Administration de protection de l'environnement	Satisfaire aux obligations énoncées dans le Protocole de Montréal
Bétail/volaille d'élevage et matériel génétique; bétail/volaille d'élevage génétiquement modifiés et matériel génétique	Conseil de l'agriculture	Protéger la santé publique et la sécurité des personnes et des animaux et empêcher l'arrivée de maladies infectieuses
Diamants	Bureau du commerce extérieur	Coopérer avec le Système de certification du processus de Kimberley
Thons à nageoires jaunes, thons rouges du Sud, espadons, thons obèses	Office de la pêche	Protéger l'écologie marine
Tabacs, produits alcooliques; alcool éthylique non dénaturé	Ministère des finances et autres organes compétents	Garantir la bonne gestion des importations d'alcool conformément aux lois/règlements en vigueur
Pétrole et produits pétroliers	Bureau de l'énergie	Promouvoir le bon développement de l'industrie du pétrole; développer l'économie intérieure et améliorer les moyens de subsistance de la population; protéger l'environnement
Navires de pêche	Office de la pêche	Veiller à la durabilité des ressources halieutiques
Navires; aéronefs civils	Ministère des transports et des communications	Garantir la sécurité des moyens de transport
Armes à feu; munitions; armes de simulation; armes de la police; sabres contrôlés	Forces de police	Assurer la sécurité et la paix dans la société
Explosifs à usage industriel	Bureau des mines	Assurer la sécurité et la paix dans la société
Bœuf en provenance du Canada et des États-Unis	Bureau du commerce extérieur (avec l'autorisation préalable de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires)	Protéger la santé des personnes

Source: Document de l'OMC G/LIC/N/3/TPKM/8 du 25 septembre 2017 et renseignements communiqués par les autorités.

3.41. Le régime de licences/certificats d'importation pour les outils destinés à la fabrication des disques optiques reste automatique; un certificat de dédouanement est délivré par le BOFT pour empêcher les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.<sup>61</sup> Les importations d'appareils de radiotélécommunication ne nécessitent pas de licences d'importation mais les importateurs de certains types de ces appareils doivent obtenir une autorisation préalable.<sup>62</sup>

<sup>60</sup> Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2014-2015*; Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*.

<sup>61</sup> Document de l'OMC G/LIC/N/3/TPKM/8 du 25 septembre 2017.

<sup>62</sup> Renseignements en ligne disponibles à l'adresse suivante: [www.ncc.gov.tw](http://www.ncc.gov.tw).

3.42. Avant d'être vendus au Taipei chinois, les produits originaires de Chine continuent, en règle générale, de nécessiter une autorisation du Ministère des affaires économiques. La liste des produits originaires de Chine qui sont autorisés est réexaminée et révisée tous les six mois. Parmi les 9 658 produits originaires de Chine pouvant être importés au Taipei chinois (contre 9 150 en 2014), 124 produits au niveau des positions à 10 chiffres du SH requéraient une licence d'importation en mars 2018 (contre 126 en 2014) (section 3.1.5.1). Les autorités avaient indiqué lors du précédent examen que cette situation s'améliorerait après l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre de coopération économique (ECFA) (tableau A2. 2).

3.43. Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a continué de présenter régulièrement au Comité des licences d'importation de l'OMC ses réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation.<sup>63</sup> La notification du Taipei chinois au titre de la Décision de 2012 sur les procédures de notification des restrictions quantitatives est en suspens.<sup>64</sup>

### 3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

#### 3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires

3.44. Au cours de la période à l'examen, le cadre législatif a été révisé dans certains domaines. Le fondement juridique sur lequel repose la mise en œuvre des mesures antidumping et compensatoires est composé des articles 67, 68 et 69 de la Loi douanière et du Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping, deux textes que les autorités jugent conformes aux dispositions de l'Accord antidumping de l'OMC.<sup>65</sup> Certains articles du Règlement ont été modifiés en 2016 pour apporter les changements suivants: mettre à jour les procédures de traitement et de délibération concernant les retraits de procédures (article 15 et 15-1); réviser les règles régissant les procédures d'acceptation, de délibération, de mise en œuvre et d'inspection, ainsi que la gestion des violations de l'engagement en matière de prix (articles 23, 24, 25 et 25-1); mettre à jour les dispositions d'application concernant les enquêtes sur de nouveaux exportateurs, ainsi que les procédures de délibération et d'octroi de garanties au cours de la période d'enquête (article 35-1); et mettre à jour les règlements concernant les engagements en matière de prix qui continueront de s'appliquer pendant la période couverte par le réexamen à l'extinction (article 44).

3.45. Le MOF et le MOEA continuent de se partager la responsabilité des enquêtes antidumping et des enquêtes en matière de droits compensateurs, le premier s'occupant des déterminations et de l'adoption de mesures en la matière tandis que la Commission du commerce international (ITC), qui relève du second, détermine le dommage causé aux branches de production intérieures. Leurs sites Web fournissent des renseignements concernant les enquêtes, les examens et les mesures adoptées.

3.46. Au cours de la période considérée, le recours à des mesures antidumping est resté relativement stable.<sup>66</sup> De 2013 à 2016, le Taipei chinois a ouvert 11 enquêtes antidumping (contre 12 de 2009 à 2012) concernant les tôles d'acier au carbone (Brésil, Chine, Inde, Indonésie, République de Corée, Ukraine), certains produits laminés plats en acier, plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc (Chine, République de Corée), les ciments Portland de type I et II et leurs clinkers (Chine), le peroxyde de benzoyle (Chine), le système direct de l'ordinateur à la plaque (Chine), les produits laminés plats en acier inoxydable de la série SUS 300, laminés à froid (Chine), et les produits en tissu éponge (Chine).<sup>67</sup> À la fin de 2017, 19 mesures antidumping étaient en vigueur, visant 7 produits, dont principalement les tôles d'acier au carbone (6 procédures), certains produits laminés plats en acier (2 procédures) et certains produits laminés

<sup>63</sup> Documents de l'OMC G/LIC/N/3/TPKM/6 du 8 septembre 2015 et G/LIC/N/3/TPKM/8 du 25 septembre 2017.

<sup>64</sup> Document de l'OMC G/L/59/Rev.1 du 3 juillet 2012.

<sup>65</sup> De plus amples renseignements sur les mesures antidumping et compensatoires figurent dans le document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>66</sup> Avec 44 procédures engagées entre 1997 et 2016, le Taipei chinois a été le 22<sup>ème</sup> utilisateur mondial de mesures antidumping. Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/adp\\_e/AD\\_InitiationsByRepMem.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/adp_e/AD_InitiationsByRepMem.pdf).

<sup>67</sup> Renseignements en ligne de l'OMC ([https://www.wto.org/english/tratop\\_e/adp\\_e/AD\\_InitiationsByRepMem.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/adp_e/AD_InitiationsByRepMem.pdf)) et documents de l'OMC, y compris G/ADP/N/244/TPKM du 11 septembre 2013; G/ADP/N/300/TPKM du 28 août 2017; et G/ADP/N/308/TPKM du 22 février 2018.

plats en acier inoxydable (2 procédures); 5 mesures étaient en vigueur en juin 2013.<sup>68</sup> Dans le même temps, les produits visés provenaient en majeure partie d'Asie (12 au total, dont 7 de Chine, 3 de République de Corée, 1 d'Inde et 1 d'Indonésie) et, dans une moindre mesure, du Brésil et de l'Ukraine. La plupart des mesures finales ont consisté à appliquer des droits définitifs; des engagements en matière de prix ont été adoptés dans cinq cas. Sept mesures ont été examinées et prorogées pour une période totale de six ans.

3.47. Le Taipei chinois n'a jusqu'à présent pas adopté de mesure compensatoire. Le 16 avril 2018, il a publié l'avis d'ouverture d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de certains produits laminés plats en acier, plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc, des tôles d'acier au carbone et des produits laminés plats en acier inoxydable de la série SUS 300, laminés à froid, ainsi que l'ouverture d'enquêtes antidumping et en matière de droits compensateurs visant les importations de certains produits en acier au carbone laminés à froid et de certains produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à chaud, tous originaires de Chine.<sup>69</sup> Des auditions publiques devaient être tenues pour recueillir les observations des parties intéressées et évaluer l'opinion publique avant d'ouvrir formellement l'enquête. Le MOF devrait annoncer ses droits compensateurs préliminaires (et ses droits antidumping) concernant les produits sidérurgiques chinois en août 2018 et sa décision finale en octobre de la même année. Depuis le dernier examen, le Taipei chinois a présenté régulièrement aux Comités compétents de l'OMC des rapports semestriels sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires (section 2.3.1 et tableau A2. 1).

### 3.1.6.2 Sauvegardes

3.48. Depuis l'examen précédent, la législation de base du Taipei chinois concernant les sauvegardes, composée de la Loi sur le commerce extérieur et des Règles sur la protection contre les importations, demeure inchangée. La Commission du commerce international du Ministère des affaires économiques reste l'autorité compétente pour les mesures de sauvegarde.

3.49. Aucune mesure de sauvegarde n'a été prise au titre des dispositions de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes au cours de la période à l'examen. Une enquête sur toutes les importations de polyéthylène haute densité (HDPE) et de polyéthylène basse densité linéaire (LLDPE) a été ouverte en juillet 2013 et une détermination négative de l'existence d'un dommage a été rendue en avril 2014.

3.50. Le Taipei chinois conserve son droit d'appliquer des sauvegardes spéciales (SGS) pour 10 (ou 14, selon les autorités) grandes catégories de produits agricoles (7,5% de toutes les lignes tarifaires correspondant à des produits agricoles du SH2007) qui recourent, sans y être identiques, les catégories faisant l'objet de contingents tarifaires (sections 3.1.3.5 et 4.1).<sup>70</sup> Des mesures de sauvegarde spéciale déclenchées par les prix ou le volume ont été prises concernant les importations de 12, 10 et 13 produits en 2015, 2016 et 2017, respectivement.<sup>71</sup>

## 3.2 Mesures visant directement les exportations

### 3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.51. Les prescriptions relatives à l'enregistrement et à la documentation pour les exportations sont, de façon générale, analogues à celles qui s'appliquent aux importations (section 3.1.1.1). Les exportateurs doivent s'enregistrer auprès du BOFT avant de se lancer dans toute opération

<sup>68</sup> Document de l'OMC G/ADP/N/308/TPKM du 22 février 2018.

<sup>69</sup> Renseignements en ligne (<http://www.taipeitimes.com/News/biz/archives/2018/04/23/2003691819>).

<sup>70</sup> D'après les autorités, les catégories de produits concernés sont les suivantes: arachides; poires; aulx; noix de bétel; poulet (cuisses et ailes de poulet, autres morceaux de poulet); abats (abats d'animaux d'élevage et abats de volailles); lait liquide; haricots rouges; champignons shiitake séchés; pomélos; plaquemines; hémérocailles séchées; poitrines de porc; et riz. Les SGS, qui sont autorisées en vertu de l'article 5 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, permettent l'imposition de droits additionnels lorsque les quantités importées dépassent les volumes de déclenchement de la SGS ou que les prix à l'importation tombent en deçà des prix de déclenchement de la SGS. Étant donné que bon nombre des produits en question n'étaient pas importés par le Taipei chinois par le passé, les volumes de déclenchement des SGS sont relativement modestes. Documents de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010 et TN/AG/S/29 du 20 octobre 2016.

<sup>71</sup> Documents de l'OMC G/AG/N/TPKM/134 du 21 mars 2016; G/AG/N/TPKM/149 du 6 mars 2017; et G/AG/N/TPKM/160 du 7 février 2018.

d'exportation. Depuis 2014, la documentation requise n'a pas changé concernant les déclarations d'exportation, qui doivent être accompagnées des listes de chargement, notes de réservation de fret, listes de colisage ainsi que des permis d'exportation et des documents pertinents. Depuis 1995, tous les produits sortants nécessitent une déclaration en douane d'exportation approuvée; cependant, si leur valeur f.a.b. est inférieure à 50 000 dollars NT, une simple déclaration suffit pour une livraison exprès.<sup>72</sup> Selon les données du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, en 2017, le respect des procédures de commerce transfrontalier (dédouanement et inspections) et des exigences en matière de documentation (manutention portuaire ou à la frontière) liées à une expédition de marchandises destinée à l'exportation nécessitait respectivement l'équivalent de 17 heures et 335 dollars EU et de 31 heures et 84 dollars EU, ainsi que 5 documents.<sup>73</sup> En 2013, l'exportation d'une cargaison de marchandises nécessitait la présentation de 5 documents, prenait 14 jours et coûtait 655 dollars EU.

### 3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.52. Le Taipei chinois continue de ne pas appliquer de taxes à l'exportation. Néanmoins, les exportations sont soumises à une redevance pour la promotion du commerce et à des droits de port portuaires (section 3.1.4).

### 3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.53. Au cours de la période considérée, la législation dans ce domaine est restée inchangée et semblable à la structure et à la portée de celle qui s'applique aux importations. À l'instar des flux entrants de marchandises, les exportations vers la République populaire démocratique de Corée sont interdites (section 3.1.5).

#### 3.2.3.1 Prohibitions à l'exportation

3.54. En juillet 2017, des prohibitions à l'exportation visaient 42 produits (contre 35 en 2014) au niveau des positions à 10 chiffres du SH (dont 20 produits agricoles (SH 1-24)) (tableau A3. 4), pour l'essentiel interdits en vertu de conventions internationales ou à des fins de protection de la santé humaine, de la culture et de l'environnement (par exemple les produits chimiques toxiques, les armes de guerre, les requins-baleines, les plantes toxiques et les objets antiques âgés de plus de 100 ans); en outre, les exportations de sables, cailloux et graviers sont interdites pour des raisons de protection de l'environnement. Aucune interdiction d'exporter temporaire ou saisonnière n'était en vigueur durant la période à l'examen.

#### 3.2.3.2 Licences d'exportation

3.55. En avril 2018, des licences/permis d'exportation étaient exigés pour 23 produits (contre 37 en 2014) au niveau des positions à 10 chiffres du SH (dont 3 produits agricoles (SH 1-24) du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année) (tableau A3. 5). Outre les produits chimiques réglementés (par exemple les CFC), les diamants et le matériel pour les semi-conducteurs font l'objet de licences d'exportation. D'après les autorités, en mars 2018, aucun permis d'exportation n'était requis pour 99,26% (11 926 produits) de toutes les marchandises sortantes (11 991 articles au niveau à dix chiffres du SH).<sup>74</sup>

3.56. En avril 2018, quelque 1 022 produits (dont 164 produits agricoles (SH 1-24)) dont les exportations font l'objet d'un examen par les douanes devaient être approuvés par les autorités compétentes avant de pouvoir être exportés. Ces produits comprennent certains produits alimentaires, produits agricoles, médicaments et appareils médicaux, circuits intégrés et produits visés par un droit de propriété intellectuelle, y compris les disques optiques.

<sup>72</sup> Chambre de commerce européenne du Taipei (ECCT) (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/>.

<sup>73</sup> Banque mondiale (2014), *Doing Business 2014*, 13 mai. Adresse consultée: "<http://documents.worldbank.org/curated/en/474281468167054457/pdf/829800Taiwan0TWN0Box0382127B00PUBLIC0.pdf>"; Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018 - Reforming to Create Jobs*. Adresse consultée: "<http://www.doingbusiness.org/~/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>".

<sup>74</sup> Ministère des affaires économiques/Bureau du commerce extérieur (2016), *The Development of International Trade 2016-2017*.



3.57. En outre, les exportateurs d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction protégées au titre de l'annexe I de la CITES ou d'espèces inscrites dans la Loi sur la protection des espèces sauvages doivent demander une licence d'exportation auprès du BOFT, en joignant à leur demande l'approbation préalable du Conseil de l'agriculture. Le MOEA a simplifié la procédure de réexportation des produits visés par la CITES et a amélioré sa procédure de demande en ligne en 2012.<sup>75</sup>

3.58. Une licence délivrée par le BOFT est exigée pour les exportations de produits de haute technologie stratégiques (SHTC). Un exportateur ayant appliqué le Programme de conformité interne peut demander une licence d'exportation valable pour plusieurs marchés d'exportation, acheteurs, consignataires et utilisateurs finals, pour une durée de trois ans pour les zones non soumises à restrictions, ou une durée de six mois pour les zones soumises à restrictions.<sup>76</sup> Les exportations de produits SHTC sont limitées à destination de Cuba, de la Chine, de l'Iran, de l'Iraq, de la République populaire démocratique de Corée (voir plus haut), de la Syrie et du Soudan; la liste des produits faisant l'objet de restrictions est basée sur le régime communautaire de contrôle des exportations de biens et de technologies à double usage, la liste commune des équipements militaires et la liste des produits sensibles de l'Union européenne.<sup>77</sup> En outre, la liste applique un contrôle général pour les utilisateurs finals et les utilisations finales qui présentent le risque qu'un produit soit utilisé comme arme de destruction massive.

3.59. Le Taipei chinois n'applique pas de restrictions quantitatives aux exportations.

### 3.2.4 Soutien et promotion des exportations

#### 3.2.4.1 Avantages tarifaires et fiscaux

3.60. Les droits de douane et les taxes (à savoir la taxe sur les produits de base et la TVA) acquittés pour les matières premières importées qui entrent dans la fabrication de produits d'exportation restent remboursables. Le remboursement des droits (ou les compensations ou les ristournes) est régi par la Loi douanière et par le Règlement sur la compensation ou le remboursement des droits et taxes sur les matières premières servant à la fabrication de produits destinés à l'exportation, qui demeurent inchangés. Les critères de remboursement des droits de douane et des taxes sur les produits de base sont établis au cas par cas par le MOEA, à la lumière des preuves concernant les matières qui entreront dans le processus de production selon les rapports présentés par l'exportateur avant l'ouvroison et vérifiés par le Bureau du développement industriel.<sup>78</sup> Les usines ou entreprises réalisant des ventes à l'étranger doivent, au début de la production, élaborer un tableau indiquant la quantité de matières premières utilisées pour la fabrication de produits finis et le transmettre, accompagné des documents concernant les ventes à l'étranger et des renseignements sur la quantité de matières premières utilisées, au Ministère des affaires économiques pour examen et approbation. Entre 2014 et 2017, les ristournes annuelles totales ont culminé à 3 milliards de dollars NT en 2015 avant de tomber à 2,7 milliards en 2016,

<sup>75</sup> ECCT (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre.

<sup>76</sup> Renseignements en ligne ("[https://supportoffice.ip/outreach/2011/asian\\_ec/2-1-2\\_Chinese\\_Taipei.pdf](https://supportoffice.ip/outreach/2011/asian_ec/2-1-2_Chinese_Taipei.pdf)").

<sup>77</sup> Les restrictions appliquées au commerce sortant à destination de la Chine sont limitées à 12 catégories d'équipement de fabrication de plaquettes à semi-conducteurs pour les produits de haute technologie stratégiques: appareils de polissage mécano-chimique, décapants photosensibles, appareils photosensibles pour le développement, appareils pour le chauffage rapide, appareils à dépôt, appareils de nettoyage, appareils de séchage, microscopes électroniques, graveurs, appareils d'implantation ionique, résines photosensibles et appareils de lithographie. De surcroît, le Taipei chinois utilise sa propre liste des produits sensibles spécifiquement pour les exportations à destination de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran, qui comprend 408 et 372 codes tarifaires pour chaque destination.

<sup>78</sup> Selon les autorités, des renseignements sur la formule utilisée pour calculer le remboursement sont disponibles en ligne (<https://csoas.moeaidb.gov.tw/csoas/rtms/generalcase/QueryAction.do?method=init>). Pour les matières premières importées dans le cadre de contingents tarifaires, les remboursements se basent sur les taux contingentaires indépendamment du point de savoir si les droits de douane ont été acquittés aux taux contingentaires. Les paiements de droits additionnels, tels que ceux découlant de l'application de SGS, ne sont pas remboursables. Les marchandises vendues aux zones sous douane peuvent aussi faire l'objet d'un remboursement des taxes. D'autres taxes et surtaxes sur les importations recouvrées à la frontière (taxe sur les tabacs et alcools par exemple) ne sont pas remboursées. Lors du précédent examen, 51 produits au niveau des positions à 10 chiffres du SH, y compris le Huku (os de tigre), les cornes de buffle et de vache et le fromage fondu, étaient exclus des remboursements de droits et taxes. Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

puis de culminer une nouvelle fois à 3,3 milliards en 2017. Les principaux secteurs bénéficiant de ces décaissements sont l'outillage et les machines, le matériel de transport, les produits électroniques et les produits alimentaires, y compris en conserve (tableau 3.4). Les autorités n'ont pas communiqué de renseignements sur la valeur des exportations bénéficiant de la ristourne depuis 2014.

**Tableau 3.4 Remboursements des impôts versés sur les intrants entrants pour les produits manufacturés d'exportation, 2014-2017**

(Millions de \$NT)

Branche de production	2014		2015		2016		2017	
	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)
Outillage et machines	650	22,4	643	21,4	611	22,6	715	21,86
Matériel de transport	318	10,9	342	11,4	388	14,3	443	13,56
Produits électroniques	640	22	770	25,7	493	18,2	457	13,99
Produits alimentaires, y compris en conserve	416	14,3	255	8,5	93	3,4	88	2,7
Autres	882	30,4	992	33	1 124	41,5	1 566	47,9
<b>Total</b>	<b>2 906</b>	<b>100,0</b>	<b>3 002</b>	<b>100,0</b>	<b>2 709</b>	<b>100,0</b>	<b>3 269</b>	<b>100,0</b>

Source: Renseignements communiqués par l'Administration des douanes.

3.61. Les marchandises sortantes sont exonérées de la taxe sur les produits de base, de la taxe sur les tabacs et alcools et de la TVA (section 3.3.1.1.2).

### 3.2.4.2 Zones franches d'exportation

3.62. Au cours de la période considérée, les zones industrielles d'exportation (ZIE) gérées par l'Administration des zones industrielles d'exportation, qui relève du MOEA, et les zones franches gérées par l'Administration des zones franches, qui relève du Ministère des transports et des communications, offrant l'une et l'autre des incitations similaires aux entreprises, ont été conservées. Les ZIE et les zones franches sont toutes deux des zones sous douane. Les importations dans les ZIE et les zones franches sont exonérées non seulement des droits d'importation, mais aussi d'autres taxes et impositions indirectes perçues à la frontière (sections 3.1.3, 3.1.4, 3.3.1.1.2 et 4.1.1).<sup>79</sup> La réglementation applicable à ces zones prévoit un investissement minimum en capital de 80 millions de dollars NT pour les industries d'entreposage, de 50 millions de dollars NT pour les industries de transport, de 20 millions de dollars NT pour les industries manufacturières au titre de la location de terrains pour la construction d'usines, de 10 millions de dollars NT pour les industries manufacturières au titre de la location ou de l'achat d'usines, et de 1 million de dollars NT pour les autres branches de production. En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'établissement et la gestion des zones franches, les entreprises étrangères à but lucratif peuvent effectuer des opérations de stockage, de livraison ou de "transformation simple", ou les déléguer à des entreprises de zones franches, et elles ont droit à l'exonération de "l'impôt sur les bénéfices des entreprises". Des mesures préférentielles de facilitation des échanges sont aussi appliquées dans ces zones; par exemple, les entreprises de fabrication et d'entreposage qui disposent de certificats OEA-S valides (section 3.1.1.1) peuvent déroger aux prescriptions relatives aux dépôts de garantie pour ce qui concerne les marchandises sous douane (y compris les machines) d'une valeur inférieure à 10 millions de dollars NT qui sont expédiées hors des zones sous douane.

3.63. Les entreprises autorisées à exercer des activités dans les zones franches opèrent dans les domaines suivants: commerce, collecte, expédition, transit, dédouanement, assemblage, conditionnement, réparation, fabrication, essais et services technologiques. Les entreprises qui peuvent exercer des activités dans les ZIE opèrent dans les domaines suivants: produits alimentaires; produits chimiques; appareils électriques; vêtements; machines; produits en métaux; divers produits industriels; machines de précision; véhicules; services de consultation; services d'information; commerce international et autres activités autorisées définies comme "technologies de pointe, à forte intensité de capitaux, de qualité élevée ou à forte valeur ajoutée".<sup>80</sup> Les zones franches visent principalement à développer un secteur de la logistique d'envergure mondiale, tandis que les ZIE mettent l'accent sur la promotion des investissements et

<sup>79</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>80</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

le développement des industries. Les entreprises à fort coefficient de main-d'œuvre sont dissuadées. Depuis 1986, les banques étrangères sont autorisées à exercer leurs activités dans ces zones et les bureaux de change ne sont plus réservés aux banques désignées dans les ZIE.

3.64. En 2016, 605 entreprises (contre 568 en 2014) opéraient et employaient 81 736 personnes dans 10 ZIE (section 3.3.1.2.3); 79 d'entre elles (contre 68 en 2014) étaient des entreprises à participation étrangère. La plupart se consacrent à la fabrication de pièces et de composants électroniques; de produits informatiques, électroniques et optiques; de produits minéraux non métalliques; et de produits en plastique. En 2016, le chiffre d'affaires des entreprises situées dans les ZIE s'est élevé à environ 377,2 milliards de dollars NT, dont environ 192 milliards de dollars NT provenaient des ventes réalisées sur le marché local. La même année, les ZIE ont généré des exportations de 13,3 milliards de dollars EU et des importations de 8,1 milliards de dollars EU, qui représentaient respectivement 4,8% (contre 4,2% en 2013) et 3,5% (contre 3,3% en 2013) des exportations et importations totales.

### 3.2.4.3 Autres moyens de promotion

3.65. Le Taipei chinois continue d'appliquer des mécanismes de promotion visant à aider les exportateurs dans leurs démarches d'exploration et d'élargissement des marchés et d'amélioration de la qualité et de l'image des produits. Les activités de promotion des échanges comprennent l'organisation de foires et de missions commerciales, la fourniture de renseignements sur les marchés et la mise en place de plates-formes électroniques pour les exportateurs. Le Conseil pour le développement du commerce extérieur de Taiwan (TAITRA), un organisme à but non lucratif, est chargé de la mise en œuvre des principaux programmes et projets de promotion du commerce.<sup>81</sup> Lors du précédent examen, le BOFT gérait plusieurs programmes spécifiques, tels que le Projet de promotion de l'image industrielle, le Projet de promotion des produits à plus forte valeur sur les marchés émergents et le Projet de promotion du commerce vert. En 2012, dernière année pour laquelle des données ont été communiquées, 790 millions de dollars NT ont été dépensés pour des programmes de promotion des échanges gérés par le BOFT. En 2015, les facteurs les plus problématiques pour l'exportation étaient notamment l'identification des marchés et des acheteurs potentiels; les obstacles tarifaires sur les marchés étrangers; l'accès à des intrants entrants à des prix compétitifs; et les coûts élevés ou les retards importants dus au transport international.<sup>82</sup>

### 3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.66. La Banque d'import-export (Eximbank), propriété de l'État, reste la principale institution œuvrant à la promotion des exportations; elle fournit des crédits, des assurances, des services de refinancement et d'autres facilités de financement des exportations. Les crédits à l'exportation à court terme (c'est-à-dire d'une durée inférieure à un an) visent à aider les entreprises à obtenir des fonds de roulement; les crédits à moyen/long terme peuvent couvrir jusqu'à 85% de la valeur des contrats pour les machines, les équipements, les usines clés en main et d'autres biens d'équipement fabriqués au Taipei chinois.<sup>83</sup> Le financement accordé par l'Eximbank n'est pas subordonné à des résultats à l'exportation et les taux d'intérêt pratiqués pour les crédits à l'exportation correspondent au LIBOR ou aux taux d'intérêt commerciaux de référence de l'OCDE majorés d'une marge d'intérêt. Le remboursement a lieu par versements semestriels égaux débutant six mois après la date d'expédition et un délai de grâce peut être accordé aux requérants, sur demande, pour une période de dix ans maximum (pour une usine clés en main, une gamme complète d'équipements, une seule machine ou d'autres biens d'équipement), ou de trois ans maximum à partir de la date de livraison du produit. Un mécanisme de refinancement est mis à la disposition des banques étrangères afin de faciliter les exportations en renforçant leur compétitivité.<sup>84</sup> L'Eximbank offre aussi aux entreprises intérieures un mécanisme de financement

<sup>81</sup> Renseignements en ligne (<https://www.taiwantrade.com/>).

<sup>82</sup> Forum économique mondial et Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (2016), *Global Enabling Trade Report 2016*. Adresse consultée: "<http://reports.weforum.org/global-enabling-trade-report-2016/>".

<sup>83</sup> Renseignements en ligne de l'Eximbank, "*Medium and Long-Term Export Credit*". Adresse consultée: <http://www.eximbank.com.tw/en-us/BankServices/Loans/Pages/MLTEC.aspx>; Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>84</sup> À la fin de 2016, l'Eximbank avait mis en place des mécanismes de refinancement dans les 22 marchés suivants: Chili, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Arménie, Bélarus, Bulgarie, République tchèque, Fédération de Russie, Turquie, Israël, Cambodge, Inde,

de l'investissement étranger et toutes les conditions du crédit à l'exportation sont conformes à l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

3.67. Dans le contexte de la Nouvelle politique en direction du Sud (section 2.2), l'Eximbank s'engage à bâtir des mécanismes robustes de financement, de garantie et d'assurance-crédit à l'exportation. Elle s'attelle également à intégrer le Fonds de développement NDF, le Fonds pour le développement des PME du MOEA, et le Fonds de promotion du commerce du BOFT pour qu'ils octroient conjointement aux fabricants tous types de prêts, de garanties et d'assurances-crédit à l'exportation à des conditions préférentielles en termes de délais de grâce et de remboursement, afin de les aider à accroître leurs exportations vers les marchés de l'ASEAN, de l'Asie du Sud, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.<sup>85</sup> De surcroît, outre les 18 économies visées par la Nouvelle politique en direction du Sud, l'Eximbank a continué en 2016 et en 2017 de mettre l'accent sur les marchés clés permettant de développer les exportations choisis par le MOEA, dont font partie les États-Unis, la Turquie, le Viet Nam, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, l'Allemagne, la Malaisie, l'Afrique du Sud, le Mexique, les Philippines et les Émirats arabes unis. À la fin du mois de mars 2018, la moyenne des prêts en cours de l'Eximbank atteignait 106,46 milliards de dollars NT, soit 2,8% de plus qu'un an plus tôt.<sup>86</sup> En 2017, les garanties de l'Eximbank représentaient un total de 22,1 milliards de dollars NT, soit une augmentation de 17,4% par rapport à 2016.<sup>87</sup> La même année, les assurances-crédit à l'exportation souscrites par l'Eximbank atteignaient 115,8 milliards de dollars NT, soit une croissance en glissement annuel de 0,5% par rapport à 2016; ses assurances à l'exportation représentaient environ 41 milliards de dollars NT, soit une augmentation de 2,8 milliards de dollars NT par rapport à 2016. En 2017, l'Eximbank a approuvé un total de 20,68 milliards de dollars NT de crédits à l'exportation vers des marchés clés pour le développement des exportations, ce qui équivaut à une augmentation de 6,5% par rapport à 2016. En 2017, le montant approuvé de prêts sur police pour l'exportation et de prêts aux marchés émergents représentait 59,1% du montant total approuvé pour les prêts à l'exportation de l'Eximbank; les assurances souscrites pour les marchés émergents représentaient 49,7% du total de ses assurances-crédit à l'exportation. La même année, les PME ont représenté environ 85% des assurances-crédit à l'exportation de l'Eximbank, soit une augmentation de 12,5% par rapport à la même période en 2016.

### 3.3 Mesures visant la production et le commerce

#### 3.3.1 Mesures d'incitation<sup>88</sup>

##### 3.3.1.1 Fiscalité

###### 3.3.1.1.1 Caractéristiques

3.68. Au cours de la période à l'examen, la part des recettes fiscales totales dans le PIB a atteint un niveau record en 2016, du fait d'une augmentation globale de 8% (en 2016), avant de retomber légèrement en 2017, avec un taux relativement bas comparativement à la moyenne de 34,1% dans l'OCDE en 2016 (tableau 3.5).<sup>89</sup> La part des droits de douane dans les recettes fiscales totales est restée importante et relativement stable (allant de 5,2% à 5,4% des recettes fiscales totales); les principaux impôts directs demeurent l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, suivis par l'impôt sur les sociétés. La dépendance à l'égard des impôts indirects (c'est-à-dire leur part dans les recettes fiscales totales) a diminué d'environ 8%.

---

Indonésie, Mongolie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam et États-Unis, avec un total de 67 institutions financières étrangères; le montant total refinancé s'élevait à 715 millions de dollars EU. Eximbank (2017), *Annual Report 2016*, juin.

<sup>85</sup> Le Fonds de développement NDF fournit une plus grande part d'aide financière aux entreprises qui investissent sur les marchés de l'ASEAN, de l'Asie du Sud, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Eximbank (2017), *Annual Report 2016*, juin.

<sup>86</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>87</sup> Eximbank (2017), *Annual Report 2016*, juin.

<sup>88</sup> Les renseignements détaillés sur toutes les questions touchant la fiscalité et les mesures d'incitations fiscales sont présentés en ligne dans le *Guide to taxes 2017* du Ministère des finances ([http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf)).

<sup>89</sup> Données en ligne de l'OCDE (<https://stats.oecd.org>).

**Tableau 3.5 Composition des recettes fiscales directes et indirectes, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Recettes fiscales nettes totales (milliards de \$NT)</b>	<b>1 834,1</b>	<b>1 976,1</b>	<b>2 134,9</b>	<b>2 224,1</b>	<b>2 251,2</b>
% du PIB	12,0	12,3	12,7	13,0	12,9
<b>Impôts directs</b>	<b>59,5</b>	<b>59,8</b>	<b>62,0</b>	<b>62,5</b>	<b>62,6</b>
Impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif	19,1	20,4	21,7	22,9	22,3
Impôt sur le revenu des personnes physiques	21,4	20,8	22,2	22,3	21,4
Droits de succession et impôt sur les libéralités	1,3	1,3	1,5	2,1	2,3
Taxe sur les transactions de valeurs mobilières	3,9	4,5	3,8	3,2	4,0
Taxe sur les opérations à terme	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Impôt sur la valeur foncière	3,9	3,6	3,3	4,2	4,2
Impôt sur la plus-value foncière	5,6	5,1	5,3	3,7	4,2
Impôt sur la propriété bâtie	3,4	3,3	3,3	3,3	3,4
Taxe notariale	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6
<b>Impôts indirects</b>	<b>40,5</b>	<b>40,2</b>	<b>38,0</b>	<b>37,5</b>	<b>37,4</b>
Droits de douane	5,3	5,4	5,2	5,2	5,1
Taxe sur les produits de consommation	8,9	8,7	8,6	8,2	7,9
Taxe sur les tabacs et alcools	2,4	2,2	2,1	2,1	2,2
Impôt sur les sociétés	16,5	17,0	15,7	15,9	16,1
Taxe d'immatriculation des véhicules	3,1	3,0	2,9	2,8	2,9
Droit de timbre	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Impôt sur les loisirs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxe sur les transactions commerciales des entreprises financières	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0
Surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4
Taxe provisoire spéciale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Taxe sur certains produits et services spéciaux	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1

Source: Données communiquées par les autorités.

### 3.3.1.1.2 Fiscalité indirecte

3.69. La structure relativement complexe de la fiscalité indirecte du Taipei chinois est restée la même. Elle comprend la taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA, la taxe sur les produits de consommation, la taxe sur les tabacs et alcools, la surtaxe sociosanitaire et la taxe sur certains produits et services spéciaux. Tous les impôts indirects sont considérés comme s'appliquant de façon égale en termes de taux et de conditions aux marchandises et aux services, qu'ils soient importés ou produits localement.

3.70. L'impôt sur les transactions commerciales, assujetties ou non à la TVA, continue d'être perçu au titre de la Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA. La composante liée à la valeur ajoutée (TVA) est appliquée aux entreprises à un taux de 5% au moment de la vente de marchandises ou de services. La TVA est calculée soit sur la base des ventes actuelles ou de la valeur en douane des marchandises entrantes majorées des taxes et des droits et taxes connexes (par exemple, les droits de douane ou la taxe sur les produits de consommation) soit à l'aide d'autres méthodes selon le produit. En vue de remédier aux problèmes de prélèvement de la TVA découlant des fréquentes opérations de commerce électronique, la Loi sur les transactions commerciales, assujetties ou non assujetties à la TVA, a été modifiée le 28 décembre 2016 afin que les entreprises étrangères vendant des services en ligne (comme les services liés aux réservations d'hôtel, aux forfaits de voyage ou à la musique numérique) à des consommateurs locaux soient tenues de s'enregistrer en tant qu'entreprises, d'obtenir un numéro d'identification fiscale et de déclarer la TVA au Taipei chinois; le système est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017 et 76 entreprises sont enregistrées à ce jour.

3.71. La taxe sur les transactions commerciales, non assujetties à la TVA, s'applique: aux entreprises exerçant des activités dans le secteur bancaire et le secteur de l'assurance pour les banques et les compagnies d'assurance au taux de 5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 (contre 2% auparavant); aux entreprises du secteur bancaire, aux compagnies d'assurance, aux sociétés de placement, aux valeurs mobilières, aux instruments à terme, aux effets de commerce et aux établissements de prêt sur gages pour leurs activités principales au taux de 2%; aux autres opérations qui ne comptent pas parmi les activités principales au taux de 5%; aux primes de réassurance des compagnies d'assurance au taux de 1%; aux petites entreprises au taux de 1%; aux boîtes de nuit ou aux restaurants avec spectacle au taux de 15%; aux cabarets ou salons de

thé, cafés ou certains bars au taux de 25%; et aux consignataires des marchés de gros agricoles et aux petites entreprises qui fournissent des produits agricoles au taux de 0,1%.

3.72. Une TVA au taux zéro continue d'être perçue sur la vente de marchandises et de services, y compris: les marchandises sortantes; les services liés à l'exportation ou les services offerts au Taipei chinois mais utilisés à l'étranger; les marchandises vendues aux voyageurs en partance ou en transit dans les boutiques hors taxes; les marchandises ou les services vendus à une entité commerciale en zone sous douane pour leur utilisation opérationnelle; le transport international; et les navires et aéronefs utilisés dans le transport international, ainsi que les bateaux de pêche hauturière.<sup>90</sup> Les exonérations de la TVA s'appliquent à l'offre de marchandises et de services et à l'importation de certaines marchandises.<sup>91</sup>

3.73. Au cours de la période à l'examen, aucun changement majeur autre que les exemptions temporaires sur les achats de certains types de véhicules (par exemple, les autobus pour les personnes handicapées, les véhicules accessibles pour les fauteuils roulants, les automobiles ou les motocycles électriques) n'a été apporté à la taxe sur les produits de consommation, une taxe de vente unique perçue au titre de la Loi sur la taxe sur les produits de base au moment où les marchandises sont expédiées depuis une usine ou sont importées (tableau A3. 7). Les marchandises soumises à la taxe sur les produits de consommation sont imposées sur une base *ad valorem* ou sur une base spécifique selon le produit. Cela concerne: les pneus en caoutchouc, le ciment, les boissons, le verre plat, le pétrole et le gaz, les appareils électriques et les véhicules (tableau A3. 7). L'évaluation de la taxe sur les produits de consommation pour les produits locaux est basée sur le prix de vente du fabricant minoré du montant de cette même taxe inclus dans le prix ou la valeur en douane et majoré de droits de douane correspondants pour les importations.<sup>92</sup> Les matières premières servant à la fabrication d'autres produits imposables, les marchandises sortantes et les marchandises devant être exposées, mais non vendues, sont exemptées de la taxe sur les produits de consommation.

3.74. La taxe sur les tabacs et alcools continue d'être perçue sur les produits du tabac ou de l'alcool produits localement (y compris la fabrication et le conditionnement qui y sont rattachés) ou en provenance de l'étranger au moment de leur sortie de l'usine locale ou à l'importation.<sup>93</sup> À la

<sup>90</sup> Article 7 de la Loi sur les transactions commerciales, assujetties ou non assujetties à la TVA. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=G0340080>.

<sup>91</sup> L'offre de marchandises et de services comprend: la vente de terrains; l'eau distribuée pour l'irrigation des terres agricoles; les services médicaux, les médicaments, l'hébergement en salle commune et les repas fournis par les hôpitaux, les cliniques et les sanatoriums; les services sociaux fournis par les organismes ou les institutions à vocation sociale ou les organisations syndicales, dûment établis après autorisation de l'autorité compétente, et les services sociaux délivrés par les autorités; les services d'éducation; les manuels publiés par le secteur de l'édition et autorisés par les autorités scolaires; les marchandises et les services vendus dans des magasins gérés par des étudiants; les journaux, les magazines, les bulletins d'information, les annonces publicitaires, les émissions de radio et de télévision; les marchandises et les services vendus par les coopératives à leurs membres, les marchandises et les services vendus à leurs membres par les associations d'agriculteurs, de pêcheurs, de travailleurs, ainsi que les associations commerciales et industrielles conformément à la loi; le produit des ventes par adjudication, des ventes caritatives et des ventes effectuées par les organismes de bienfaisance; les marchandises et les services vendus dans les ateliers pénitentiaires et leurs magasins de produits finis; les services fournis par les agences des postes et télécommunications; les marchandises faisant l'objet d'un monopole vendues aux tarifs en vigueur par des industries monopolistiques appartenant au secteur public et des entités commerciales; les services de vente en dépôt des droits de timbre et des timbres-poste; les marchandises ou les services vendus par les camelots et les colporteurs. L'importation de marchandises comprend: les navires et les aéronefs; les engrais; les barres d'or, les lingots d'or, les feuilles d'or, les pièces d'or et les ornements en or; et les antiquités intérieures. *Guide to taxes 2017* du Ministère des finances. ("[http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf)") (pages 92 à 94 et 95 et 96).

<sup>92</sup> Par ailleurs, en ce qui concerne les produits fabriqués pour autrui avec des matériaux fournis par l'expéditeur, le prix de vente utilisé pour le calcul de la valeur taxable est le prix de vente de l'expéditeur; en ce qui a trait aux produits récemment manufacturés ou en l'absence de produits similaires, la base d'imposition peut être temporairement calculée à partir des coûts de fabrication majorés du bénéfice jusqu'à leur commercialisation; la base d'imposition sera alors déterminée en fonction des prix de vente, en apportant des ajustements pour le recouvrement de la taxe. *Guide to taxes 2017* du Ministère des finances ([http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf)) (page 108, 112).

<sup>93</sup> La taxe frappe: les cigarettes (1 590 dollars NT par millier d'unités); le tabac haché, les cigares et autres produits du tabac (1 590 dollars NT par kilogramme); la bière (26 dollars NT par litre) et autres boissons alcooliques brassées (7 dollars NT par degré d'alcool par litre); les spiritueux distillés (2,5 dollars NT par degré d'alcool par litre); les boissons alcooliques transformées ayant une teneur en alcool dépassant 20% en volume (185 dollars NT par litre) et ayant une teneur en alcool inférieure ou égale à 20% en volume

suite des modifications apportées en 2017 à la Loi sur la taxe sur les tabacs et alcools, le taux de la taxe sur les tabacs a plus que doublé, passant de 590 dollars NT à 1 590 dollars NT par 1 000 cigarettes ou par kilogramme pour les autres produits du tabac (par exemple, le tabac haché ou les cigares). Apparemment, depuis le 12 juin 2017, au lieu d'être incluses dans le portefeuille officiel de l'État des recettes et des dépenses, les recettes additionnelles ont été affectées à un fonds spécial afin de financer les services liés aux soins de longue durée, établi conformément à la Loi sur les services de soins de longue durée.<sup>94</sup> Par ailleurs, les tabacs et produits du tabac restent soumis à la surtaxe sociosanitaire.<sup>95</sup> Des préoccupations demeurent quant au niveau d'imposition du saké *mijiu*, une boisson fermentée utilisée en cuisine ou à d'autres fins, qui continue d'être taxée à un taux beaucoup plus faible que le taux appliqué aux boissons alcooliques qui ne sont pas utilisées en cuisine, concurrençant ou se substituant ainsi aux boissons alcooliques entrantes qui ne sont pas utilisées en cuisine.<sup>96</sup> Les autorités ont indiqué que le saké *mijiu* est utilisé uniquement en cuisine et qu'il n'est par conséquent pas un concurrent direct ou un substitut des boissons alcooliques importées; le même taux de taxe s'applique également au "saké de cuisine" entrant sur une base non discriminatoire.

3.75. La taxe sur certains produits et services spéciaux continue d'être prélevée sur les produits "onéreux" tels que les voitures de tourisme, les yachts dont la longueur totale ne dépasse pas 30,48 m, les avions, les hélicoptères, les véhicules ultralégers, les meubles, les carapaces de tortues, les tortues imbriquées, les coraux, l'ivoire, et les fourrures et produits à base de fourrure, et les droits de participation, à un taux de 10%.<sup>97</sup> Plus de 40% (contre 30% en 2013) des recettes issues de cette taxe ont été perçues à la frontière en 2017.

### 3.3.1.1.3 Fiscalité directe

3.76. L'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif à des taux nuls sur les revenus allant jusqu'à 120 000 dollars NT et de 17% sur les revenus de 120 0001 dollars NT et plus est resté inchangé jusqu'en 2017, mais il est passé à 20% à la suite d'une réforme fiscale adoptée en janvier 2018 (section 1.2.4.1). Toutefois, les entreprises à but lucratif ayant un revenu imposable n'excédant pas 500 000 dollars NT ont fait l'objet d'ajustements annuels avec un taux d'imposition de 18% en 2018, 19% en 2019 et 20% en 2020. En 2015, le nombre de tranches d'imposition sur le revenu des personnes physiques est passé de cinq à six avec l'ajout de la tranche d'imposition de 45% sur proportion du revenu net dépassant 10 millions de dollars NT. Dans le cadre de la réforme fiscale de 2018, afin d'inciter les professionnels à rester au Taipei chinois et de permettre à ce dernier d'être plus concurrentiel, le taux d'imposition le plus élevé sur le revenu des personnes physiques a été réduit de 45% à 40% et le nombre de tranches d'imposition sur le revenu des personnes physiques a de nouveau été ramené de six à cinq. À la suite de la modification apportée en juin 2015 à la Loi sur l'impôt sur le revenu, un nouveau régime d'impôt foncier est entré en vigueur en 2016, selon lequel un taux de 17% est fixé pour les entreprises assujetties à l'impôt local et un taux de 35% ou 45% pour les entreprises à but lucratif dont le siège social est situé à l'extérieur du Taipei chinois, en fonction de la durée de détention des biens (plus d'un an ou moins d'un an).<sup>98</sup> Une entreprise à but lucratif dont le siège social se trouve au Taipei chinois et qui exerce ses activités dans le domaine du transport maritime peut demander à être imposée selon le régime fiscal de la taxe au tonnage.

---

(7 dollars NT par degré d'alcool par litre); les produits alcooliques de cuisine, y compris le saké de cuisine (9 dollars NT par litre); les autres boissons alcooliques (7 dollars NT par degré d'alcool par litre); et l'alcool éthylique (15 dollars NT par litre). *Guide to taxes 2017* du Ministère des finances ([http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf)).

<sup>94</sup> Renseignements en ligne de la Bibliothèque du Congrès. Adresse consultée:

<http://www.loc.gov/law/foreign-news/article/taiwan-proposed-amendments-to-tobacco-and-alcohol-tax/>.

<sup>95</sup> La surtaxe est perçue sur les cigarettes (1 000 dollars NT par millier d'unités), et le tabac haché, les cigares et autres produits du tabac (1 000 dollars NT par kilogramme).

<sup>96</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010; ECCT (2017), *2018 Position Papers - Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée:

<http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>; et USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>97</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015; *Guide to taxes 2017* du Ministère des finances ([http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf)).

<sup>98</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.pwc.tw/zh/publications/assets/taiwan-pocket-tax-book-2017.pdf>" (page 9).

### 3.3.1.2 Aides à la production

3.77. Le Taipei chinois a continué d'encourager la production et le commerce à l'aide de différentes mesures d'incitation fiscales et non fiscales (tableau A3. 7). Selon les deux notifications qu'il a présentées au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC au cours de la période à l'examen, du soutien a été apporté au secteur de l'agriculture (riz, cultures diversifiées, feuilles de tabac, sucre) (section 4.1), de la pêche (rachat de bateaux de pêche, fermeture de la saison de pêche, coût des assurances) (section 4.3), de l'industrie (modernisation des PME, industries de haute technologie, entreprises établies dans les zones, installations pétrolières) et de la recherche-développement (nouveaux produits d'excellence, développement technologique et industriel, prospection de pétrole et de gaz) au moyen de diverses mesures fiscales et non fiscales dont l'exonération des droits de douane et l'exonération fiscale, les achats garantis, les paiements, les dons et les prêts à des conditions libérales, selon le programme.<sup>99</sup> Dans la plupart des cas, la durée de la mesure de soutien n'a pas été précisée et son effet sur le commerce était difficile à déterminer. En 2015, le coût annuel total du soutien notifié était d'au moins 61,8 milliards de dollars NT, dont 20,6% avaient été fournis sous la forme de dépenses budgétaires et le reste par le biais de dépenses fiscales (importations vers les entreprises établies dans les zones exonérées de l'impôt sur les transactions commerciales [haute technologie, ZIE – section 3.2.4.2 et plus loin]). Le Taipei chinois produit un rapport annuel sur les dépenses fiscales (par exemple, les recettes fiscales cédées sous la forme d'incitations fiscales) liées à l'impôt sur le revenu (depuis 2005) et les mesures d'incitations fiscales pour les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA (depuis 2017).

#### 3.3.1.2.1 Petites et moyennes entreprises

3.78. Les petites et moyennes entreprises (PME) restent l'épine dorsale de l'économie.<sup>100</sup> Au cours de la période à l'examen, des modifications ont été apportées aux avantages sociaux au titre de la Loi sur le développement des PME (tableau A3. 7). Les incitations fiscales liées spécifiquement à l'emploi dans les PME restent en place. Entre 2014 et 2016, 412 entreprises ont bénéficié de ces mesures d'incitation qui ont représenté un total de 63,88 millions de dollars NT en recettes fiscales cédées. Les PME continuent d'être encouragées sous la forme de prêts à des conditions libérales et de garanties de crédit dans le cadre du Fonds de garantie de crédit pour les petites et moyennes entreprises géré par l'Administration des petites et moyennes entreprises du Ministère des affaires économiques (MOEA).<sup>101</sup> Le Programme de soutien aux industries en vue de leur adaptation à la libéralisation des échanges géré par le Fonds de développement et s'adressant en particulier aux PME, a continué d'accorder aux entreprises touchées par la libéralisation des prêts préférentiels destinés à des "projets de modernisation" (tableau A3. 7).<sup>102</sup> En outre, les entités de l'administration publique sont censées aider les PME à trouver des débouchés dans les projets de marchés publics ou les travaux de construction (section 3.3.6).<sup>103</sup>

<sup>99</sup> Documents de l'OMC G/SCM/N/315/TPKM du 24 juillet 2017 et G/SCM/N/284/TPKM du 30 juin 2015.

<sup>100</sup> Selon les statistiques figurant dans un Livre blanc sur les PME de 2016, il y avait environ 1,38 milliard de PME en 2016, soit 2,3% de plus que l'année précédente, ce qui représente 97,7% de toutes les entreprises et 78,2% de l'emploi total au Taipei chinois. Leurs activités ont représenté 30,4% des ventes totales et 15,2% de la totalité des ventes à l'exportation. Les ventes locales ont représenté 87,5% des recettes totales des PME, dont 79,7% dans le secteur des services. Au Taipei chinois, une PME est une entreprise dotée d'un capital versé n'excédant pas 80 millions de dollars NT et qui compte moins de 200 employés à titre régulier (secteur manufacturier, secteur de la construction, secteur minier et secteur des industries extractives), ou dotée d'un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 100 millions de dollars NT et qui compte moins de 100 employés à titre régulier (agriculture, sylviculture et pêche, eau, électricité et gaz, commerce, transport, entrepôts et communications, finances, assurances et affaires immobilières, services industriels et commerciaux ou services sociaux et personnels). Les microentreprises sont des PME comptant moins de 5 employés à titre régulier. Renseignements en ligne (<https://www.moeasmea.gov.tw/ct.asp?xItem=70&CtNode=261&mp=2>).

<sup>101</sup> Renseignements en ligne (<https://www.moeasmea.gov.tw/ct.asp?xItem=86&CtNode=324&mp=2>).

<sup>102</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>103</sup> Article 37 de la Loi sur le développement des PME (<https://www.moeasmea.gov.tw/lp.asp?ctNode=299&CtUnit=78&BaseDSD=7&mp=2>).



### 3.3.1.2.2 Recherche-développement

3.79. La recherche-développement (R&D) demeure un moteur important de l'économie du Taipei chinois et l'aide accordée dans ce domaine est toujours en vigueur (tableau A3. 7).<sup>104</sup> Les principales incitations fiscales en matière de R&D continuent d'être fournies au titre de la Loi sur l'innovation industrielle de 2010 (section 3.3.5), qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, même si les autorités doivent évaluer la possibilité d'ajuster les incitations fiscales pour les investissements réalisés dans la R&D.<sup>105</sup> D'autres incitations fiscales sont accordées au titre des avantages fiscaux pour le régime d'encouragement à l'investissement (tableau A3. 7). En 2014 et en 2015, 766 et 699 entreprises (à but lucratif) ont sollicité ces incitations fiscales pour un montant respectif de 14,982 milliards de dollars NT et 17,7 milliards de dollars NT. Dans le cadre du Programme de développement industriel, le Taipei chinois a accordé des subventions relatives à la R&D pour le développement de nouveaux projets d'excellence et des technologies industrielles (tableau A3. 7).

### 3.3.1.2.3 Zones désignées

3.80. Du soutien continue d'être accordé aux entreprises installées dans des zones désignées (tableau A3. 7). En plus d'autres mesures d'incitation en place dans les ZIE et les zones franches (section 3.2.4.2), dans le cadre du Programme préférentiel de location des zones industrielles fondé sur les deux principes de "location et vente parallèles" et "il vaut mieux louer que vendre", les autorités continuent de louer gratuitement des terrains dans les parcs industriels qui relèvent de la juridiction du MOEA.<sup>106</sup> Dans le passé, les terrains situés dans les zones industrielles pouvaient être achetés en effectuant des versements échelonnés sur cinq à sept ans, et 70% à 90% du prix des terrains pouvaient être empruntés aux banques publiques à des conditions "raisonnables", mais ce n'est plus le cas aujourd'hui; les autorités ont indiqué que ce type de soutien (c'est-à-dire des prêts à des conditions libérales pour la location de terrains après plusieurs prolongations) a cessé d'être offert à la fin de 2014.<sup>107</sup> À l'heure actuelle, le MOEA met l'accent sur les mesures d'incitation accordées aux entreprises qui investissent rapidement dans l'installation d'usines; le "Programme visant à stimuler l'investissement – Programme préférentiel de location des zones industrielles" fournit gratuitement des concessions de location pour la durée initiale d'investissement de deux ans. En 2017, 595 entreprises (contre 952 en 2010) ont loué 361 hectares de terrains (contre 778 en 2010) et créé 81 471 emplois (contre 84 398 en 2010). En mai 2017, le Taipei chinois comptait 62 parcs industriels relevant de la juridiction du MOEA, 46 parcs industriels développés par les autorités locales, 66 parcs industriels développés par le secteur privé, 10 zones industrielles d'exportation (section 3.2.4.2), 3 parcs scientifiques, 2 parcs logiciels et 7 autres types de zones spéciales (zones franches, parcs de biotechnologie agricole [section 4.1] et parcs des sciences et technologies de l'environnement).<sup>108</sup> La même année, 943 entreprises étaient enregistrées dans l'ensemble de ces zones et parcs, créant 272 194 emplois et totalisant un chiffre d'affaires de 2 500 milliards de dollars NT. Les autorités n'ont communiqué aucune donnée sur la part des zones désignées autres que les ZIE dans le commerce total des marchandises sortantes (section 3.2.4.2).

<sup>104</sup> En 2015, les dépenses du Taipei chinois en matière de R&D, en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA), se sont élevées à 33,7 milliards de dollars EU, soit 3,6% de plus que l'année précédente, classant ainsi le Taipei chinois à la neuvième position sur 42 économies à travers le monde. La R&D représentait 3,1% du PIB, soit une augmentation annuelle moyenne de 6,1% par rapport aux 5 dernières années, le classant ainsi à la 13<sup>ème</sup> position sur les mêmes 42 économies, selon la Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique. Renseignements en ligne (<http://focustaiwan.tw/news/aeco/201707190027.aspx>).

<sup>105</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>106</sup> Renseignements disponibles en ligne à l'adresse suivante: (<http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPage?lang=eng&search=reward>).

<sup>107</sup> Des mesures d'incitation spéciales sous la forme de loyers à taux réduit sont offertes au parc industriel Changhua Coastal, au parc industriel Hualien Hoping, à Ilan-Litse, au parc technologique de Tainan et au parc industriel de la technologie de Yunlin.

<sup>108</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Automotive, 2nd Quarter*, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/automotive](http://www.eiu.com/automotive).

#### 3.3.1.2.4 Soutien sectoriel

3.81. Au cours de la période à l'examen, des incitations fiscales et non fiscales ont été accordées aux activités agricoles (tableaux A3.6 et A3.7, et sections 3.3.1.1.2, 3.3.4.2 et 4.1.1.5). Selon les autorités, encourager le remplacement des importations fait partie des nouveaux éléments de la politique agricole (section 4.1).<sup>109</sup> Selon la notification envoyée à l'OMC en 2017, le Taipei chinois a fourni aux activités agricoles, en 2011 et 2012, du soutien par produit et autre que par produit; dans le premier cas, le soutien était offert sous forme de prix garantis, de garantie par contrat, de subvention à la dessiccation, de subvention au transport, d'achat, et dans le deuxième cas, le soutien était offert sous forme de subventions aux intrants (machines agricoles, engrais, exemption ou réduction du coût de l'électricité) (section 4.1.1.5.1).<sup>110</sup> Au cours de la période à l'examen, la présentation à l'OMC des notifications pertinentes des mesures de soutien interne a été retardée en raison du temps nécessaire à la collecte et au calcul des données; les autorités ont indiqué que ces notifications seraient bientôt présentées. Des incitations non fiscales étaient également offertes pour le secteur de la pêche, y compris l'aquaculture (section 4.1.3.6). Le pétrole utilisé par les exploitants agricoles et les pêcheurs est exempté de la TVA, et les pêcheurs bénéficient d'un soutien additionnel offert sous forme de rabais pour l'essence et le diesel qu'ils utilisent; d'après les autorités, ces subventions ne s'appliquent pas à un secteur en particulier (sections 3.3.4.2 et 4.1.3.6).

3.82. Les subventions visant à encourager la prospection et l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz demeurent en vigueur (tableau A3. 7 et section 4.2.2.3). Des rabais spéciaux sur les tarifs d'électricité sont consentis aux services publics dont les stations d'assainissement d'eau, les trains et les chemins de fer électrifiés, les écoles publiques et privées de tous niveaux, les ateliers protégés, les organismes d'aide sociale et les maisons de santé enregistrés; aucun autre tarif d'électricité spécial n'est offert aux autres consommateurs qui offrent des services à la fois commerciaux et non commerciaux (section 4.2.2.2).<sup>111</sup> Depuis 2017, un Fonds de stabilisation des prix de l'électricité d'environ 80 milliards de dollars NT est utilisé pour compenser les pertes de la compagnie d'électricité publique Taiwan Power Company (section 3.3.5); les autorités ont indiqué que 3 milliards de dollars NT avaient été transférés à la Taiwan Power Company à ce jour.

3.83. En plus de soutenir la R&D et les opérations dans les parcs des zones désignées (tableau A3. 7), les activités de fabrication continuent de bénéficier d'incitations fiscales dans le but: de stimuler l'investissement dans la modernisation des équipements; de favoriser l'intégration et le développement des industries nouvelles et stratégiques; d'importer des machines et des équipements qui ne sont pas fabriqués localement; d'investir dans le secteur manufacturier et des services techniques; et d'investir à l'étranger. Entre 2012 et 2015, le montant de la réduction ou de l'exemption d'impôt accordées en vue de promouvoir la mise à niveau de l'industrie a chuté de 44,3% avec un montant de 62,6 milliards de dollars NT, alors que les abattements fiscaux à l'exportation ont augmenté de 34,8%, passant à 3,1 milliards de dollars NT; de même, la part du montant de l'exonération fiscale sans rapport avec les exportations, exprimée en pourcentage des recettes fiscales des dernières années, a baissé de 6,3% à 2,9%, tandis que la part liée aux exportations est demeurée stable à 0,1% (sauf en 2014).<sup>112</sup> Depuis juillet 2013, la Banque centrale n'offre plus de prêts spéciaux par le biais du système bancaire commercial à des taux d'intérêt préférentiels pour financer l'importation de machines et d'équipements destinés aux grandes industries.

3.84. Au cours de la période à l'examen, le Taipei chinois a continué d'accorder des incitations fiscales visant à appuyer certaines industries en particulier (tableau 3.7) dont: l'industrie biotechnologique et pharmaceutique (au titre de la Loi sur le développement des biotechnologies et des nouvelles industries pharmaceutiques) (sections 2.4.1, 3.3.1.2.3, 3.3.2.2, 4.1.1 et 4.3.1); l'industrie automobile; et le développement de parcs aéroportuaires internationaux (au titre de la

<sup>109</sup> Les autorités ont indiqué que l'objectif de remplacement des importations consistait à inciter les exploitants agricoles à passer de la production de paddy à la diversification des cultures afin de stimuler la production intérieure de céréales secondaires, permettant ainsi au Taipei chinois de ne plus s'appuyer sur les importations de céréales et d'encourager la production locale. Le remplacement des importations présente en outre l'avantage de réduire la surexploitation des eaux servant à l'irrigation des cultures de paddy et, par conséquent, de remédier au problème déjà important de l'affaissement des sols.

<sup>110</sup> Documents de l'OMC G/AG/N/TPKM/106 du 28 août 2013 et G/AG/N/TPKM/154 du 26 septembre 2017.

<sup>111</sup> Article 52 de la Loi sur l'électricité.

<sup>112</sup> Ministère des finances (2016), *Finances publiques – 2016*, juillet.

Loi sur le développement des parcs aéroportuaires internationaux).<sup>113</sup> Des prêts à taux préférentiels visant à encourager l'industrie aéronautique continuent d'être offerts par le biais d'un fonds de 10 milliards de dollars NT. Afin de stimuler l'investissement local dans les industries de pointe, les autorités proposent des fonds pour les facilités de crédit à des conditions de faveur à moyen et à long terme. Les fonds sont destinés: à l'investissement dans le secteur de l'information, des machines, de l'électronique et des textiles; à l'achat d'équipement de lutte contre la pollution; à l'achat de machines automatisées et autre matériel pour l'automatisation des usines; et aux projets d'investissement publics. Chaque société étrangère qui aide une entreprise locale à mettre en place un système d'exploitation informatique peut demander à bénéficier d'une subvention de 50 millions de dollars NT.<sup>114</sup> Entre 2014 et 2018, les dons attribués au développement de nouvelles industries de pointe (informatique, communication et électronique grand public ou semi-conducteurs, par exemple) ont atteint un sommet en 2015 avec 420,8 millions de dollars NT, avant d'être ramenés à 273,9 millions de dollars NT en 2018; l'informatique, communication et électronique grand public a été le principal bénéficiaire de ces dons.

3.85. Les avantages fiscaux soutiennent l'investissement dans la production de films cinématographiques à l'échelle locale (tableau A3. 7).<sup>115</sup> Au milieu de 2017, un projet de loi qui permettrait aux entreprises de technologies financières "FinTech" d'explorer plus librement de nouveaux produits tout en étant exemptées de diverses restrictions juridiques pour une période allant jusqu'à 18 mois était en attente d'une approbation du pouvoir législatif; un "laboratoire de réglementations" visant à encourager l'innovation dans des domaines tels que le prêt entre particuliers, la technologie d'identification financière et l'analyse des données de masse était envisagé.<sup>116</sup>

### 3.3.1.2.5 Autres formes d'aide

3.86. Il existe des incitations fiscales pour soutenir l'exploitation raisonnable d'une entreprise, la participation privée dans des projets d'infrastructure et l'investissement dans les régions moins développées (tableau A3. 7).<sup>117</sup>

<sup>113</sup> En novembre 2016, les autorités ont annoncé un certain nombre de mesures visant à soutenir l'industrie des biotechnologies dont: un investissement de 10,9 milliards de dollars NT en 2017 en vue d'augmenter sa valeur à 1 000 milliards de dollars NT d'ici 2025; la création d'un "corridor biomédical" entre les parcs scientifiques du Taipei chinois; un régime d'incitations fiscales pour les nouvelles entreprises exerçant dans le domaine biomédical; et un assouplissement de la réglementation en matière d'investissement entrant et de recrutement dans le secteur. En ce qui concerne l'industrie automobile, les véhicules électriques (y compris les motos électriques), les voitures fonctionnant au GPL, les véhicules à châssis surbaissé, les véhicules fonctionnant au gaz, les véhicules hybrides, les autobus électriques et les véhicules de réadaptation pour personnes handicapées sont pleinement exonérés de la taxe sur les produits de consommation ou bénéficient d'un abattement (section 3.3.1.1.2). En janvier 2016, le Ministère des finances a modifié la législation existante en vue de consentir un allègement fiscal de 50 000 dollars NT (soit 1 500 dollars EU) aux personnes qui remplaceraient leur voiture de six ans et plus par un modèle plus évolué au cours des 18 prochains mois. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPage?lang=eng&search=10310016>; Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Automotive, 2<sup>nd</sup> Quarter*, 9 avril, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/automotive](http://www.eiu.com/automotive); et Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Healthcare, 3<sup>rd</sup> Quarter*, 22 août, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/healthcare](http://www.eiu.com/healthcare).

<sup>114</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>115</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: [http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf) (page 207).

<sup>116</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>117</sup> Au titre de la Loi sur les fusions et acquisitions, une société qui acquiert les actifs et les actions d'une autre société et finance l'acquisition en utilisant ses propres actions avec droit de vote, et à condition que le total de ces actions dépasse 65% de la valeur des actions acquises, peut être exonérée entre autres du droit de timbre, de la taxe notariale et de la taxe sur les transactions de valeurs mobilières. Renseignements en ligne. Adresse consultée: [http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf) (page 213) et <http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPage?lang=eng&search=10310016>.

### 3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

#### 3.3.2.1 Normes, essais et certification

3.87. Au cours de la période à l'examen, le cadre institutionnel dans ce domaine n'a pratiquement pas changé. Le Bureau de normalisation, de métrologie et d'inspection (BSMI) du MOEA reste chargé de la normalisation, de la métrologie et de l'inspection des produits. Ses activités englobent également l'élaboration des normes intérieures, la vérification des appareils de poids et mesure, l'inspection des produits de consommation et la fourniture d'autres certification ou services d'essais.<sup>118</sup> D'ici à la fin de 2018, en raison d'ajustements de la politique organisationnelle, le BSMI est en voie de cesser de fournir des services de certification pour l'ensemble des systèmes de gestion, à l'exception de l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (HACCP). Les plus de 20 organisations privées ou à but non lucratif fournissant des services de certification dans un ou plusieurs domaines de systèmes de gestion reprennent les activités de certification ainsi que le processus de fermeture des activités de certification du BSMI.<sup>119</sup> À l'heure actuelle, huit institutions participant à l'élaboration et à la promotion des normes relèvent du BSMI.<sup>120</sup> En ce qui concerne les services d'essais, le BSMI maintient des laboratoires d'essais dans les secteurs réglementés et réalise également des études sur les méthodes d'essais dans les domaines des nouvelles technologies. Les laboratoires d'essais du BSMI et ses six succursales (voir plus haut) sont actuellement en mesure de réaliser des essais de compatibilité physique, chimique, électrique et électromagnétique des propriétés des produits. Ces capacités sont importantes, car elles appuient les études de faisabilité exigées pour élaborer les normes intérieures et réglementer la sécurité des produits.<sup>121</sup> Les procédures d'essai des produits qui conduisent à la certification sont effectuées dans des laboratoires désignés par le BSMI. Une liste complète des laboratoires désignés se trouve sur le site Web du BSMI.<sup>122</sup>

3.88. Le BSMI maintient des accords de coopération avec 31 organisations dans 24 économies. En février 2018, il a conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec huit économies: les États-Unis (1999, 2010), le Canada (2002), l'Australie (2004), la Nouvelle-Zélande (2005, 2007), Singapour (2005), le Viet Nam (2004), et le Japon et les Philippines (2017) sur l'acceptation des résultats de l'évaluation de la conformité dans les secteurs réglementés.<sup>123</sup> Il continue de participer au Sous-Comité des normes et de la conformité de l'APEC et à l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML); il participe également à la Conférence générale des poids et mesures (CGPM), au Forum de métrologie légale Asie-Pacifique (APLMF) et au Programme de métrologie Asie-Pacifique (APMP).<sup>124</sup> Afin d'aligner les normes intérieures sur les normes

<sup>118</sup> En février 2018, le BSMI comptait sept services, six unités administratives, six succursales et treize bureaux. Les six succursales sont situées à Keelung, Hsinchu, Taichung, Tainan, Kaohsiung et Hualien. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=3735&ctNode=805>.

<sup>119</sup> Selon les autorités, la certification des systèmes de gestion a atteint son plein potentiel au cours des 25 dernières années; les organismes de certification existants sont en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'industrie locale pour un déploiement à l'échelle mondiale et leur compétence est internationalement reconnue. BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>120</sup> Les institutions en rapport avec les normes participant à l'élaboration de CNS sont le conseil d'examen des normes du NSRC et les comités techniques des normes du NSTC. Par ailleurs, le BSMI reconnaît également six groupes de normalisation, principalement des associations professionnelles ou des organisations à but non lucratif, qui participent à l'élaboration des normes.

<sup>121</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>122</sup> Cette liste comprend les laboratoires d'essais désignés en matière de sécurité et de compatibilité électromagnétique (CEM); les laboratoires d'essais désignés pour les machines et les produits mécaniques; et les laboratoires d'essais de produits chimiques reconnus par le BSMI à l'étranger. Renseignements en ligne du BSMI. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/np?ctNode=4116&mp=1>.

<sup>123</sup> Des renseignements détaillés sur les partenaires de coopération avec lesquels des accords/mémoires ont été signés se trouvent à: BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>124</sup> Le Sous-Comité des normes et de la conformité de l'APEC a identifié six domaines prioritaires pour lesquels les économies membres devaient harmoniser leurs normes intérieures sur les normes internationales pendant la période 2014-2018. Ces domaines prioritaires sont: i) l'énergie solaire photovoltaïque, ii) la sécurité des produits électriques, iii) l'éclairage LED, iv) la maîtrise de l'énergie, v) les accessoires électriques, et vi) la CEM. Les autorités du Taipei chinois indiquent qu'elles ont atteint l'objectif d'aligner les normes intérieures dans ces domaines sur les normes internationales. Renseignements en ligne du BSMI. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=3770&ctNode=808&mp=2>.

internationales, le BSMI continue de suivre les activités liées à la normalisation des organisations internationales à activités normatives (ISO, CEI, Codex, UIT, CEE/ONU, etc.).<sup>125</sup> Il demeure le point d'information OTC pour l'OMC du Taipei chinois.

3.89. Le plan de travail pour 2017 du BSMI a été axé sur les normes intérieures établies pour les technologies énergétiques vertes, les machines de précision, le transport vert, l'économie d'énergie, la protection de l'environnement, les travaux publics, ainsi que les produits d'hygiène destinés aux consommateurs et aux personnes âgées. En ce qui concerne l'économie d'énergie et la protection de l'environnement, une place importante est accordée aux produits de recyclage, aux véhicules électriques, au système de maîtrise de l'énergie et aux compteurs intelligents. En réponse aux préoccupations du public soulevées par les consommateurs au sujet d'un milieu de vie sain et sécuritaire, le BSMI poursuit son travail, entre autres, sur les détergents synthétiques, les pneus, les fauteuils roulants, les articles pour bébé et les produits utilisés pour les travaux publics.<sup>126</sup> Les domaines ciblés dans le plan de 2018 restent les mêmes que ceux identifiés dans le plan de travail pour 2017; de nouveaux produits tels que ceux figurant dans le domaine de l'économie d'énergie ont été inscrits, c'est-à-dire les technologies des piles à combustible, les turbines éoliennes et les systèmes de gestion de l'énergie photovoltaïque. En réponse aux besoins des fabricants, des consommateurs et autres utilisateurs, l'objectif du programme de travail semestriel est d'esquisser et de réviser les normes intérieures en vue d'appliquer un ensemble de normes compatibles avec les produits, les procédures et les services au niveau local.<sup>127</sup>

3.90. Au cours de la période à l'examen, le cadre législatif régissant les activités de normalisation et d'inspection est resté sensiblement le même. Les principaux instruments juridiques sont la Loi sur les normes, la Loi sur l'inspection des produits, la Loi sur les poids et mesures, et leurs règlements d'application. Les règlements sur l'inspection de surveillance ont été modifiés en décembre 2014, le but était de clarifier la manière dont l'inspection de surveillance était réalisée et d'accélérer les procédures de dédouanement en autorisant le paiement anticipé des droits d'inspection sous réserve des conditions approuvées par le BSMI.<sup>128</sup>

3.91. L'étude de l'impact réglementaire (EIR) est l'un des éléments des bonnes pratiques réglementaires (BPR) (section 2.1). Le BSMI amène des règlements techniques sur une approche fondée sur les risques, dans le cadre de laquelle l'évaluation des risques se fait à différentes étapes du système de sécurité des produits, y compris la fixation des normes, la décision de réglementer, le contrôle avant la mise sur le marché, les contrôles à la frontière et la surveillance du marché. Des auditions publiques sont également tenues en vue d'une collaboration plus directe avec les parties prenantes pour comprendre les impacts des mesures proposées.

### 3.3.2.1.1 Normes volontaires, normes obligatoires et normes alignées

3.92. Des normes continuent d'être mises en œuvre sur une base volontaire, à moins qu'elles ne constituent des règlements techniques (article 4 de la Loi sur les normes).<sup>129</sup> Les normes du Taipei chinois (CNS) sont essentiellement fondées sur les normes internationales telles que celles élaborées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).<sup>130</sup> À la fin de 2017, il y avait 13 391 normes (contre 14 651 en 2013), dont 282 (soit 2,1%) constituaient des règlements techniques; par ailleurs, 99% des normes CNS étaient équivalentes aux normes internationales (tableau A3. 8). Conformément aux diverses lois et réglementations, les règlements techniques sont régis par les organismes compétents et ces derniers délivrent également des certificats de conformité.<sup>131</sup> Ils visent principalement certains produits chimiques, les biens mécaniques et

<sup>125</sup> Renseignements en ligne du BSMI. Adresse consultée:

<https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=3770&ctNode=808&mp=2>.

<sup>126</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée:

<https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>127</sup> Renseignements en ligne du BSMI. Adresse consultée:

<https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=3784&ctNode=808&mp=2>.

<sup>128</sup> Renseignements en ligne du BSMI. Adresse consultée:

<http://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Attachment/f1425953896025.doc>.

<sup>129</sup> La procédure d'établissement des normes intérieures est décrite à l'article 7 de la Loi sur les normes. Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>130</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Standards-for-Trade#standardsproductcertification>".

<sup>131</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

électriques, les produits électroniques, le génie civil, l'architecture et les produits alimentaires (tableau A3. 8).

3.93. Apparemment, bien que le Taipei chinois ait tendance à agir rapidement en ce qui concerne l'adoption des normes internationales pour les secteurs exportateurs très performants (comme les produits électroniques), les domaines où l'adoption des normes internationales continue de se faire à un rythme lent sont préoccupants. C'est notamment le cas pour les normes concernant les doubles essais automobiles et la sécurité sanitaire des produits alimentaires.<sup>132</sup> Les autorités ont indiqué qu'elles suivaient le principe établi des règlements compatibles avec les normes internationales et fondés sur des principes scientifiques. Par ailleurs, lors de la rédaction des règlements, les considérations dépendent de l'expérience des individus et sont ultérieurement établies en fonction des évaluations des risques (voir plus haut). Les autorités ont également précisé que: la réglementation du Taipei chinois en matière de sécurité des véhicules avait été harmonisée avec le règlement de la CEE/ONU; l'origine du règlement est la même que celle de l'Union européenne, du Japon et de la Corée (Rép. de); et, il existe un service technique accrédité, dont le rapport sur les essais provenant de l'Union européenne, du Japon et de la Corée (Rép. de) est accepté. En principe, il n'y a pas de problèmes en ce qui concerne les doubles essais. Se fondant sur le principe d'égalité et d'intérêt mutuel, et pour simplifier le processus d'approbation mutuelle en matière de sécurité des véhicules, le Taipei chinois se félicite des discussions sur la reconnaissance mutuelle des certificats d'homologation des véhicules avec les Membres de l'OMC.

3.94. Tous les produits visés par un règlement technique (obligatoire) sont soumis à une inspection conformément à la Loi sur l'inspection des produits.<sup>133</sup> Le BSMI reste chargé de ces méthodes d'essai et d'inspection; les essais sur les produits ne peuvent être effectués que par le BSMI ou par des laboratoires d'essais reconnus par lui (section 3.3.2.1).<sup>134</sup> Les produits conformes aux exigences réglementaires en matière d'inspection reçoivent un label d'inspection.<sup>135</sup> L'inspection par lots (système BBI) est appliquée aux produits ayant des procédés de fabrication instables ou aux produits présentant un risque ou un danger.<sup>136</sup> En février 2018, 574 produits au total ont été soumis au système BBI. Le régime d'inspection de surveillance (MIS) est un système BBI simplifié, fondé sur un processus d'instauration de la confiance. En février 2018, 555 produits au total ont été soumis au MIS, il s'agissait pour tous les cas de produits chimiques y compris des produits à base de ciment, des produits pétroliers, des peintures ignifuges, des matériaux de construction ignifuges, des pneus et des jouets.<sup>137</sup> Par ailleurs, 1 220 produits de consommation de 802 produits chimiques et 418 produits mécaniques, électriques ou électroniques ont été soumis à une inspection obligatoire avant de pouvoir être vendus sur le marché local, conformément à la Loi sur l'inspection des produits.<sup>138</sup> Entre 2015 et 2016, le nombre total d'inspections (effectuées par trois organismes) a augmenté de 10,5% passant à 1,6 million dont 70,5% visaient des importations, environ 29% étaient des produits de consommation entrants et 41,3% des denrées alimentaires et produits connexes entrants. Pendant la même période, les lots de produits de consommation inspectés uniquement par le BSMI ont augmenté de 0,8% parmi lesquels 98,6% étaient des marchandises entrantes, dont environ 51% étaient des produits mécaniques, électriques ou électroniques.

3.95. Dans le cadre du système d'essais d'enregistrement de la certification des produits, les produits font l'objet de modules d'évaluation de la conformité qui portent à la fois sur les phases de conception et de production de la fabrication des produits. En février 2018, 753 produits au total ont été visés par le programme d'enregistrement de la certification des produits. La

<sup>132</sup> ECCT (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/>.

<sup>133</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>134</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Standards-for-Trade#standardsproductcertification>".

<sup>135</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>136</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=4447&ctNode=811&mp=2>.

<sup>137</sup> Des renseignements plus détaillés sur les modalités d'application, les documents exigés et une liste des laboratoires désignés se trouvent sur le site Web du BSMI (<https://www.bsmi.gov.tw/wSite/lp?ctNode=811&CtUnit=667&BaseDSD=7&mp=2>). Renseignements en ligne des régimes d'inspection des produits du Taipei chinois. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Attachment/f1506578277977.pdf>.

<sup>138</sup> En février 2018, le BSMI a été mandaté par le Conseil de l'agriculture pour procéder à l'inspection de 83 produits importés en tant qu'aliments pour animaux. Des renseignements sur ces produits se trouvent à l'adresse suivante: [http://civil.bsmi.gov.tw/bsmi\\_pqn/index.jsp?lang=en](http://civil.bsmi.gov.tw/bsmi_pqn/index.jsp?lang=en).

déclaration de conformité est une procédure d'évaluation de la conformité moins restrictive qui est généralement appliquée à des produits à faible risque fabriqués avec des techniques stables et présentant un faible niveau de risque ou de danger.<sup>139</sup> En février 2018, 49 produits de consommation au total ont été visés par le mécanisme de déclaration de conformité.<sup>140</sup> Des mesures de surveillance postérieure à la commercialisation sont prises afin d'assurer la sécurité des produits réglementés.<sup>141</sup>

3.96. Le BSMI administre également le système de certification par label CNS; l'application des normes CNS va de l'utilisation volontaire par les entreprises à l'achat ou lors de la production jusqu'à l'utilisation obligatoire lorsqu'elles sont précisées par des règlements techniques.<sup>142</sup> À la fin de 2017, 36 usines au total et 2 085 produits ont obtenu un label CNS. Le Système de certification volontaire des produits a continué de relever le niveau de conception, de développement et de production des produits en se fondant sur des prescriptions plus rigoureuses. En 2016, le Système visait 37 produits, principalement des produits électriques et électroniques. En 2016 toujours, le champ d'application du Système de certification volontaire des produits a été élargi aux modules photovoltaïques afin d'encourager la dualité essai/validation des modules photovoltaïques, l'enquête sur l'empreinte carbone des producteurs de modules photovoltaïques et le développement de techniques d'inspection en usine. Apparemment, il s'agit d'un vaste système de certification pour l'industrie photovoltaïque propice à la technologie photovoltaïque solaire haute performance.<sup>143</sup>

#### *Métrologie*

3.97. Le BSMI reste chargé du développement du système de métrologie institué par la loi. Ce système a pour objectif d'assurer la loyauté du commerce, de maintenir un niveau adéquat de sécurité et de santé publiques, et de protéger l'environnement (article 5 de la Loi sur les poids et mesures). Cependant, afin d'harmoniser les méthodes de gestion d'entreprise avec la classification des instruments juridiques, le BSMI révisé actuellement le Règlement d'application de la Loi sur les poids et mesures. Un avant-projet visant à préciser la catégorie et la portée de chaque instrument de métrologie institué par la loi sera publiquement annoncé d'ici à la fin de 2018 et l'industrie ainsi que les parties prenantes pourront présenter leurs observations avant son adoption. Une notification doit être présentée à l'OMC à ce sujet dans le courant de l'année 2018.

3.98. À la fin de 2017, il y avait 1 170 instruments de mesures d'entreprises: 251 exerçant dans le secteur manufacturier, 231 dans les activités de réparation, et 688 dans l'importation des instruments de mesure. Le laboratoire de métrologie NML maintient 134 séries de systèmes de mesure normatifs dans 17 domaines, et fournit 5 620 services d'étalonnage aux laboratoires primaires et secondaires. En 2017, le NML a participé aux comparaisons clés de 15 articles et 28 séries de mesure de traçabilité (sections 3.3.3.1 et 3.3.2.2). À la fin de 2017, 372 unités d'étalons de mesure étaient enregistrées dans la base de données du Bureau international des poids et mesures (BIPM) afin de garantir que les étalons de mesure du Taipei chinois correspondent aux normes internationales.<sup>144</sup>

<sup>139</sup> Dans le cadre du programme de déclaration de conformité, les fabricants peuvent s'adresser aux laboratoires désignés par le BSMI pour réaliser les essais; ils peuvent préparer leurs propres documents, puis rédiger eux-mêmes la déclaration de conformité.

<sup>140</sup> Ces produits sont: les appareils photographiques numériques, les caméras vidéo numériques, les machines à écrire, les caisses enregistreuses, les calculatrices électroniques, les perforatrices, les dispositifs de disque optique, les unités de stockage de données, les cartes mères d'ordinateur de classe B, les cartes additionnelles avec port d'entrée et de sortie, et les tubes en caoutchouc vulcanisé. Renseignements en ligne d'Export.gov. Adresse consultée: "<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Standards-for-Trade#standardsproductcertification>".

<sup>141</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>142</sup> Des renseignements plus détaillés sur les conditions d'octroi des marques CNS sont disponibles dans les documents de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015 et WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>143</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

<sup>144</sup> BSMI (2017), *2016 Annual Report of BSMI*, avril 2017. Adresse consultée: <https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Data/f1495182475951.pdf>.

*Approbation des médicaments et sujets relatifs aux ingrédients génétiquement modifiés*

3.99. En réponse aux préoccupations concernant le processus apparemment long d'approbation des médicaments du Taipei chinois, l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) du Ministère de la santé et des affaires sociales a commencé à progressivement améliorer ses systèmes d'approbation fondés sur les avantages et les risques. En février 2017, les autorités ont approuvé le projet de révision du statut juridique du Centre d'évaluation des médicaments, mais rien n'a été fait jusqu'ici. Par ailleurs, il est prévu de réduire le nombre d'étapes dans le processus d'approbation des médicaments en passant de trois à deux.<sup>145</sup> Selon les autorités, le délai d'examen moyen d'approbation d'un nouveau médicament était de 346 jours en 2015, 361 jours en 2016 et 295 jours en 2017.<sup>146</sup> En 2016, le taux d'approbation des nouveaux médicaments par l'Administration de l'assurance maladie était de 50%, ce qui signifie que seulement la moitié des cas approuvés ont donné lieu à un remboursement. Il apparaît qu'il faut en moyenne 417 jours pour qu'un remboursement soit approuvé; le processus pour les médicaments contre le cancer peut atteindre 781 jours. Par conséquent, il semble que le Taipei chinois reste derrière les économies comparables en ce qui concerne le fait d'assurer aux patients un accès aux traitements novateurs et coûteux, même s'il a les prix de remboursement les plus bas. En outre, les autorités ont indiqué que, afin de simplifier les critères d'accréditation des hôpitaux et de trouver un équilibre avec l'objectif de promouvoir la mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques et l'industrie des biotechnologies (sections 2.4.1, 3.3.1.2.3, 3.3.1.2.4, 3.3.2.2, 4.1.1 et 4.3.1) suivant les critères d'accréditation des hôpitaux de 2017, elles ont conservé les articles relatifs à l'achat de nouveaux produits pharmaceutiques et appareils médicaux qui avaient été approuvés conformément à la "Loi visant à encourager l'industrie des biotechnologies et le développement de nouveaux produits pharmaceutiques". De plus, les critères d'accréditation des hôpitaux révisés exigent que les activités de passation des marchés n'aillent pas à l'encontre d'engagements pris au titre de traités ou d'accords tels que l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Des dispositions visant à encourager les hôpitaux à importer ou à acheter de nouveaux médicaments d'une origine spécifique ont récemment été supprimées des critères d'accréditation des hôpitaux régionaux et de district.

3.100. En décembre 2015, la Loi sur la santé en milieu scolaire a interdit de servir des produits alimentaires transformés contenant des ingrédients issus de biotechnologies. Apparemment, cette interdiction relative aux ingrédients génétiquement modifiés (GM) n'a pas été étayée par des preuves scientifiques et contredisait la liste des produits alimentaires GM approuvés publiée par le Ministère de la santé et des affaires sociales (section 3.3.3.1). Selon les autorités, ces modifications ont été proposées par les législateurs et rapidement approuvées; par conséquent, le temps a manqué pour présenter la notification à l'OMC qui était, en avril 2018, toujours en attente. Certains partenaires commerciaux du Taipei chinois ont exhorté ce dernier à lever cette interdiction lors de la réunion du Conseil de l'Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) de 2016.<sup>147</sup>

*Substances chimiques*

3.101. À la suite des modifications apportées en 2013 à la Loi sur la sécurité et la santé au travail (anciennement la Loi sur la sécurité et la santé de la main-d'œuvre), les importateurs et les producteurs de substances chimiques ont été tenus d'enregistrer les nouvelles substances chimiques qu'ils vendent ou utilisent en production auprès du Ministère du travail. Par ailleurs, des modifications ont parallèlement été apportées à la Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques (TCSCA), rédigée par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPAT). La nouvelle TCSCA vise les substances chimiques nouvelles et existantes qui sont fabriquées au Taipei chinois, en sont exportées ou y sont importées. La Loi sur la sécurité et la santé au travail prévoit par

<sup>145</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Healthcare*, 3<sup>ème</sup> trimestre, 22 août, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/healthcare](http://www.eiu.com/healthcare).

<sup>146</sup> Dans quelques cas bien particuliers, le délai a atteint 500 jours. En 2017, la FDA a émis un refus de dépôt pour rejeter les soumissions de mauvaise qualité; en conséquence, le délai d'examen a chuté à moins de 300 jours. ECCT (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/>.

<sup>147</sup> Les États-Unis et l'ASEAN ont conclu l'Accord sur le commerce et l'investissement (TIFA) en 2006 et se sont depuis lors efforcés de créer des liens commerciaux et d'investissement entre les États-Unis et l'ASEAN, en plus de favoriser l'intégration économique régionale de l'ASEAN. USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf> et ECCT (2016), *2017 Position Papers*, 10 novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/>.



ailleurs l'enregistrement auprès de l'EPAT des substances chimiques existantes dans le cadre d'un programme de notification des substances chimiques existantes et des nouvelles substances chimiques dans le cadre d'un programme de notification des nouvelles substances chimiques afin de mettre à jour le registre des substances chimiques qui en répertorie actuellement plus de 100 000. Conformément à la nouvelle TCSCA, le Taipei chinois a promulgué le Règlement sur l'enregistrement et la gestion de substances chimiques nouvelles ou existantes.<sup>148</sup>

3.102. Des enregistrements distincts conformément à la TCSCA et à la Loi sur la sécurité et la santé au travail sont respectivement devenus obligatoires le 14 décembre 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En réponse aux demandes déposées en août 2015 par le groupe de travail OTC du TIFA d'éliminer la charge attribuable aux catalogues faisant double emploi tenus à l'EPAT et dans le cadre de la Loi sur la sécurité et la santé au travail, l'EPAT est devenue un guichet d'enregistrement unique codifié. Cette démarche, ainsi que l'établissement de règles simplifiées en matière d'enregistrement, a réduit la complexité de la réglementation. La première phase du processus d'enregistrement en vertu de la TCSCA a été conclue en mars 2016. En mai de la même année, l'EPAT a demandé aux parties prenantes de lui faire part de leurs observations en vue d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des notifications des substances chimiques existantes et des nouvelles substances chimiques, y compris du guichet unique, et d'établir une liste des substances chimiques devant faire l'objet d'une norme en matière d'enregistrement qui sera annoncée dans le courant de l'année 2018.<sup>149</sup> Il y a également des préoccupations en ce qui concerne la durée limitée de la protection des renseignements commerciaux confidentiels.

#### Autres

3.103. Une prohibition à l'importation visant les exportations de produits alimentaires de cinq préfectures japonaises, mise en place après l'accident survenu en 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi exploitée par TEPCO, est toujours en vigueur (section 3.3.2.1.2).<sup>150</sup> En février 2017, le Taipei chinois a notifié son projet de modification de la Loi sur la prévention des risques liés au tabac, y compris les prescriptions en matière d'emballage neutre, en vue de prendre en compte les principes de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac; ces prescriptions en matière d'emballage neutre n'ont pas été retenues à l'étape suivante (section 3.3.7.1.2).<sup>151</sup>

#### 3.3.2.1.2 Transparence

3.104. Entre janvier 2014 et début mai 2018, le Taipei chinois a soumis 167 notifications périodiques au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC; le délai de 60 jours pour la présentation d'observations a été respecté pour 136 notifications périodiques.<sup>152</sup> Les mesures notifiées à l'OMC comprenaient 162 règlements techniques (article 2.9) et 88 procédures d'évaluation de la conformité (article 5.6). Le Taipei chinois n'a notifié aucun règlement technique urgent (article 2.10) ni aucune procédure d'évaluation de la conformité urgente (article 5.7); les mesures notifiées étaient principalement liées à la protection de la santé des consommateurs et des personnes. Par ailleurs, seulement sept accords parmi tous les ARM conclus dans ce domaine (voir plus haut) ont été notifiés jusqu'ici (article 10.7).<sup>153</sup> Au cours de la période à l'examen, le

<sup>148</sup> USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>149</sup> USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>150</sup> Renseignements en ligne de la STC. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/en/SpecificTradeConcerns/View/387>.

<sup>151</sup> Document de l'OMC G/TBT/N/TPKM/264 du 13 février 2017.

<sup>152</sup> TBT IMS de l'OMC. Adresse consultée: <http://tbtims.wto.org/>.

<sup>153</sup> Renseignements en ligne de l'OMC

("http://tbtims.wto.org/fr/AgreementNotifications/Search?ProductsCoveredHSCodes=&ProductsCoveredICSCodes=&DoSearch=True&ExpandSearchMoreFields=False&NotifyingMember=Chinese+Taipei&PartiesToTheAgreement=&DocumentSymbol=&DistributionDateFrom=&DistributionDateTo=&DescriptionOfContent=&SearchTerm=&ProposedDateOfEntryIntoForceFrom=&ProposedDateOfEntryIntoForceTo=&ProductsCovered=&SubjectMattersCoveredByAgreement").

Taipei chinois a fait l'objet de trois préoccupations commerciales spécifiques (PCS) liées aux OTC.<sup>154</sup>

### 3.3.2.2 Marquage et étiquetage

3.105. Conformément à la Loi sur l'étiquetage des produits, qui n'a pas été modifiée au cours de la période à l'examen, toutes les indications de l'étiquetage doivent être rédigées en chinois et peuvent être complétées par une étiquette en anglais ou dans une autre langue.<sup>155</sup> En 2015, les autorités ont assoupli les règlements et les procédures sur l'étiquetage des produits alimentaires afin de permettre aux importateurs de dédouaner des produits non étiquetés et de les acheminer vers leurs entrepôts pour les étiqueter; leur seule obligation est d'étiqueter les produits avant de les vendre.<sup>156</sup> Un système de traçabilité par étiquetage des produits locaux est mis en place depuis 2015 (sections 3.3.2.1.1 et 3.3.3.1) dans le cadre de l'étiquetage des produits agricoles sûrs (Gi-Am-Pu).<sup>157</sup> Le Ministère de la santé et des affaires sociales reste chargé de la supervision et de l'application des prescriptions relatives à l'étiquetage des produits alimentaires et des boissons.

3.106. Les prescriptions en matière d'étiquetage des produits alimentaires contenant des matières premières génétiquement modifiées ou dérivés de ces produits n'ont presque pas changé. En 2015, de nouveaux règlements ont été adoptés relativement à l'étiquetage des produits biotechnologiques visant les aliments préemballés, les additifs alimentaires et les aliments non conditionnés.<sup>158</sup> Les produits primaires provenant de matières premières GM, comme l'huile de soja, l'amidon et le sirop de maïs, ainsi que la sauce de soja, doivent être étiquetés en tant que GM. Les produits "secondaires" faits avec des produits primaires GM, comme les boissons contenant du sirop de maïs, sont exemptés des prescriptions en matière d'étiquetage des produits GM. La taille (hauteur et largeur) de la police ne doit pas être inférieure à 2 mm et doit comporter une couleur, une police ou un arrière-plan différents pour plus de visibilité. Les règlements imposent un seuil *de minimis* de 3% pour l'étiquetage des produits GM. Ces règlements visent les restaurants et les établissements de restauration. Les infractions aux règlements sont passibles d'amendes allant de 30 000 dollars NT (1 000 dollars EU) à 3 millions de dollars NT (100 000 dollars EU). Les licences commerciales peuvent être retirées à la suite de violations graves.<sup>159</sup>

<sup>154</sup> Les PCS en question concernaient: le projet de loi sur l'agriculture biologique (UE, 2016); l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, 2015); et la norme d'étiquetage additionnelle concernant l'indication de la préfecture d'origine des aliments en provenance du Japon (Japon, 2015). TBT IMS de l'OMC. Adresses consultées: <http://tbtims.wto.org/fr/SpecificTradeConcerns/View/508>; <http://tbtims.wto.org/fr/SpecificTradeConcerns/View/464>; et <http://tbtims.wto.org/fr/SpecificTradeConcerns/View/465>.

<sup>155</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010 et renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://gcis.nat.gov.tw/elaw/English/lawEnDtlAction.do?method=viewLaw&pk=169>.

<sup>156</sup> Les entreprises suivantes peuvent demander une exemption de l'obligation d'étiquetage si le produit importé dépasse trois kilogrammes: i) les installations qui importent des produits alimentaires en vue de les transformer; ii) les restaurants, les établissements de restauration rapide et les boulangeries qui importent des produits alimentaires pour leur propre cuisine; et iii) les importateurs qui importent des produits alimentaires en vue de les transformer ou de les reconditionner (par exemple, les produits qui ne sont pas directement vendus aux consommateurs). Si un produit importé pèse moins de trois kilogrammes, les entreprises concernées doivent préalablement demander une exemption auprès de la FDA. Adresse consultée: "[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)"; et ECCT (2017), 2018 *Position Papers – Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

<sup>157</sup> Renseignements en ligne (<https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505355>).

<sup>158</sup> USTR (2017), 2017 *National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>159</sup> USTR (2017), 2017 *National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf> et "[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)".

### 3.3.3 Mesures sanitaires et phytosanitaires

#### 3.3.3.1 Cadre de l'élaboration des normes alimentaires

3.107. Au cours de la période à l'examen, les principales lois et réglementations relatives aux normes et spécifications en matière d'alimentation sont restées la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments (modifiée pour la dernière fois en janvier 2018) et son Règlement d'application (modifié en juillet 2017), et le Règlement sur l'inspection des aliments importés et des produits connexes (modifié en juin 2015). Le principal changement a été le relèvement du statut juridique des règles concernant les réclamations en termes d'efficacité médicale au niveau réglementaire.

3.108. Le Ministère de la santé et des affaires sociales continue d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires de concert avec son principal organisme chargé de la mise en œuvre, la FDA (section 3.3.2.1.1), responsable de la protection de la santé des consommateurs en: créant des normes juridiques solides et des mécanismes d'examen; gérant les sources alimentaires; établissant des systèmes rigoureux de contrôle de la chaîne de la qualité; mettant en avant les responsabilités et les capacités des laboratoires; mettant en place des systèmes de gestion des risques; et renforçant de manière proactive la protection des consommateurs et les canaux de communication.<sup>160</sup>

3.109. Au cours de la période à l'examen, la FDA a continué de modifier les lois et réglementations relatives aux produits alimentaires en vue de se conformer aux normes internationales. Elle s'est concentrée sur les domaines suivants: les modifications apportées aux normes de réglementation des produits alimentaires et à l'examen des produits; la gestion des sources alimentaires, en particulier en mettant en œuvre un système de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et effectuant une inspection à la frontière de ces produits; l'inspection des additifs alimentaires; la surveillance de la chaîne de sécurité sanitaire des produits alimentaires, y compris la surveillance postérieure à la commercialisation, l'échantillonnage et l'analyse alimentaire; et la gestion de la sécurité sanitaire et de l'innocuité des produits alimentaires.<sup>161</sup>

3.110. Le Taipei chinois est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), mais pas de la Commission du Codex Alimentarius ni de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).<sup>162</sup> Le Taipei chinois a des arrangements bilatéraux sur la promotion de la coopération mutuelle en matière SPS avec l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, la Chine, la Corée (Rép. de), l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, la Thaïlande, l'Union européenne et le Viet Nam.<sup>163</sup>

#### *Limites maximales de résidus*

3.111. Le Ministère de la santé et des affaires sociales reste chargé de l'établissement et de la promulgation des limites maximales de résidus (LMR); les normes du Codex ne sont pas automatiquement adoptées.<sup>164</sup> Le cadre législatif qui régit les LMR comprend, entre autres: les normes concernant les limites de résidus de pesticides dans des aliments, les normes concernant les limites de résidus de pesticides dans des produits animaux, et les normes concernant les

<sup>160</sup> Ministère de la santé et des affaires sociales (2017), *2016 Chinese Taipei Health and Welfare Report*, janvier 2017. Adresse consultée: <https://www.mohw.gov.tw/cp-137-521-2.html>.

<sup>161</sup> Les entreprises du secteur alimentaire sont tenues d'utiliser les systèmes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) en vue de prévenir les risques alimentaires et de mettre en place un groupe de travail chargé de gérer la sécurité sanitaire des produits alimentaires. En 2015, il y avait 640 000 lots d'importations de produits alimentaires et de produits connexes, dont 50 149 ont fait l'objet d'analyses. Ministère de la santé et des affaires sociales (2017), *2016 Chinese Taipei Health and Welfare Report*, janvier 2017. Adresse consultée: <https://www.mohw.gov.tw/cp-137-521-2.html>.

<sup>162</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>163</sup> Les mesures SPS sont également traitées dans les accords de libre-échange avec El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, le Panama et Singapour. Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>164</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée: <https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf>.

limites de résidus de médicaments vétérinaires dans des aliments.<sup>165</sup> Le Taipei chinois a modifié les règlements sur les LMR en moyenne quatre fois par année afin de continuer de s'aligner sur les données les plus récentes en matière d'évaluation de la sécurité. Les modifications apportées en 2017 aux normes concernant les limites de résidus de pesticides dans les produits alimentaires ont visé 128 limites de résidus de 22 pesticides figurant dans 66 catégories de produits alimentaires qui avaient été ajoutées ou changées.<sup>166</sup>

3.112. Les fruits, les légumes, la viande et autres produits alimentaires entrants sont soumis à une inspection et analysés par les inspecteurs de la FDA au point d'entrée en vue de contrôler la présence de pesticides, de médicaments à usage vétérinaire et d'autres contaminants tels que les métaux lourds. Toutes les LMR établies sont appliquées à tous les niveaux pour les produits entrants et locaux. Toute marchandise entrante est soumise à une inspection à son arrivée sur le marché alors que les produits locaux sont surveillés ou contrôlés, apparemment, par des inspections moins fréquentes.<sup>167</sup> Les autorités ont indiqué que les mesures de contrôle à l'entrée étaient axées sur le "Règlement sur l'inspection des aliments importés et des produits connexes" qui est fondé sur les risques et prend en considération les antécédents d'infractions des importateurs; par conséquent, les articles ciblés, le mécanisme et les critères d'échantillonnage de l'inspection effectuée aux points d'entrée et de la surveillance locale varient.

3.113. En ce qui concerne les importations de maïs et de soja, une déclaration, qui indique si la cargaison est destinée à l'alimentation des animaux/des fins industrielles ou à un usage alimentaire, est exigée à l'arrivée aux douanes. Le riz entrant est soumis à des essais par lots pour contrôler les résidus de pesticides, les métaux lourds, l'aflatoxine et les mycotoxines. Les essais sont généralement effectués dans les trois à cinq jours ouvrables; s'ils prennent plus de cinq jours, le riz entrant peut être transféré dans des entrepôts agréés accompagné d'un *affidavit* de l'importateur en attendant les résultats. Durant ce temps, le produit ne peut pas être vendu sur le marché.<sup>168</sup>

3.114. Apparemment, la lenteur du processus du Taipei chinois pour établir les LMR concernant les pesticides, la faible quantité de LMR approuvées et la politique de tolérance zéro vis-à-vis des pesticides sans LMR établies font que les expéditions de produits agricoles entrants sont bloquées aux points d'entrée et donnent lieu à d'autres restrictions. D'autres préoccupations concernent également les LMR qui ne sont pas considérées comme étant des normes du Codex ou fondées sur des données scientifiques.<sup>169</sup> En 2014, le Conseil de l'agriculture (COA) a conçu une série de normes d'examen en vue d'assurer un traitement uniforme des rapports d'essais provenant de l'étranger sur l'efficacité réelle et les résidus. Les autorités ont indiqué qu'elles suivaient les principes d'établissement de LMR de pesticides d'une façon compatible avec les normes internationales en suivant des principes scientifiques, et conformément aux exigences du COA sur l'utilisation des pesticides. Par ailleurs, les niveaux auxquels les LMR sont établies dépendent des habitudes alimentaires du Taipei chinois et de la quantité totale d'aliments ingérés, et sont finalement fixés sur la base des évaluations des risques. Le processus d'évaluation des LMR de pesticides des cultures entrantes est soumis aux mêmes principes que ceux mis en place pour les cultures locales.

---

<sup>165</sup> Par ailleurs, les normes concernant les métaux lourds figurent dans les *Normes concernant les limites maximales de résidus de métaux lourds dans les produits d'origine végétale*, et les normes concernant les aliments pour bébés figurent dans les Normes d'hygiène établissant des limites de résidus de pesticides dans les aliments pour nourrissons. Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée: "[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)".

<sup>166</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<http://resources.selerant.com/food-regulatory-news/taiwan-march-updates-for-pesticide-mrls>".

<sup>167</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée: "<https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf>".

<sup>168</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée: "<https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf>".

<sup>169</sup> USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>".

### Additifs alimentaires

3.115. Les normes relatives à la portée, à l'application et à la limitation des additifs alimentaires de la FDA établissent des niveaux de tolérance précis et des exigences acceptables en matière d'utilisation des produits alimentaires transformés contenant des additifs alimentaires artificiels. En février 2018, les normes générales, d'application et de limitation des additifs alimentaires couvraient plus de 800 normes et règlements sur les additifs alimentaires.<sup>170</sup> Au Taipei chinois, les additifs qui ne figurent pas dans la liste sont interdits dans les denrées alimentaires.<sup>171</sup>

3.116. L'article 35 de la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments prévoit que lorsqu'elles importent des mélanges d'additifs alimentaires, les entreprises du secteur alimentaire doivent présenter un rapport sur les ingrédients des produits délivré par le fabricant ou le fabricant responsable du pays d'origine ainsi qu'un certificat sanitaire officiel délivré par l'exportateur.<sup>172</sup> Pour ajouter un nouvel additif alimentaire aux normes relatives à la portée, à l'application et à la limitation des additifs alimentaires, un fabricant ou un représentant désigné doit envoyer une demande formelle accompagnée de plusieurs documents au Ministère de la santé et des affaires sociales qui évalue l'acceptabilité des additifs en question et procède à une détermination formelle dans les quatre à six mois.<sup>173</sup>

### Matières premières génétiquement modifiées

3.117. Le Taipei chinois est l'un des principaux importateurs de cultures génétiquement modifiées (GM). Son cadre réglementaire et institutionnel n'a pratiquement pas changé au cours de la période à l'examen.<sup>174</sup> En 2015, la Loi sur la gestion des produits alimentaires a été modifiée pour y inclure une base juridique de la gestion des aliments pour animaux GM. Depuis 2014, un Comité consultatif des produits alimentaires génétiquement modifiés a été mis en place pour: élaborer des politiques et des stratégies en matière de produits alimentaires génétiquement modifiés; ainsi qu'examiner et élaborer des plans liés aux produits alimentaires génétiquement modifiés et soulever d'autres questions en la matière.<sup>175</sup> Toutes les matières premières génétiquement modifiées doivent être examinées par l'autorité compétente chargée d'évaluer les risques sanitaires; l'enregistrement du produit doit être remis à l'autorité compétente et cette dernière

<sup>170</sup> Une liste complète des additifs alimentaires peut être consultée à l'adresse suivante:

<https://consumer.fda.gov.tw/Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=241>.

<sup>171</sup> Par ailleurs, une liste consultable des additifs alimentaires se trouve à l'adresse suivante:

<https://consumer.fda.gov.tw/Food/FoodAdd.aspx?nodeID=161> (en chinois), et dans: Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre 2016. Adresse consultée:

"[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)".

<sup>172</sup> Ce règlement ne s'applique pas aux agents aromatisants. Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments. Adresse consultée:

"<https://consumer.fda.gov.tw/Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=292&k=%u98DF%u54C1%u5B89%u5168%u885B%u751F%u7BA1%u7406%u6CD5%u65BD%u884C%u7D30%u5247>".

<sup>173</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre 2016. Adresse consultée:

"[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)".

<sup>174</sup> Le cadre juridique comprend, entre autres: les règles pour la conduite de la Loi sur l'expérimentation de recombinaison génétique et les sciences et la technologie fondamentale relevant du Ministère des sciences et de la technologie; la Loi sur les variétés végétales et les semences, la Loi sur l'industrie animalière, la Loi sur la pêche et la Loi sur la gestion des produits alimentaires relevant du COA; et la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments relevant de la FDA du Ministère de la santé et des affaires sociales. Son cadre institutionnel comprend: i) le Ministère des sciences et de la technologie chargé des recherches en laboratoire; ii) le Conseil de l'agriculture (COA) chargé de l'environnement et de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux; et iii) le Ministère de la santé et des affaires sociales chargé de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Institut de recherche et de développement de l'industrie alimentaire (2016), *Regulations and safety assessment for genetically modified foods and feeds in Chinese Taipei* présenté par Wen-Shen Chu, juillet. Adresse consultée: "<http://ilsa.org/taiwan/wp-content/uploads/sites/19/2017/02/%E6%BC%94%E8%AA%AA%E6%AA%94%E6%A1%88-%E6%9C%B1%E6%96%87%E6%B7%B1%E5%8D%9A%E5%A3%AB-%E5%8F%B0%E7%81%A3%E5%9F%BA%E5%9B%A0%E6%94%B9%E9%80%A0%E4%BD%9C%E7%89%A9%E6%B3%95%E8%A6%8F%E8%88%87%E5%AE%89%E5%85%A8%E6%80%A7%E8%A9%95%E4%BC%B0.pdf>"; et document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>175</sup> Règlements sur l'établissement du Comité consultatif des produits alimentaires génétiquement modifiés. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=L000062>.

doit délivrer un document d'autorisation (article 21 de la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments).<sup>176</sup> Les importateurs de matières premières génétiquement modifiées doivent déposer l'enregistrement des produits, obtenir un document d'autorisation, puis installer un système de traçabilité afin d'en retracer la source et de suivre leur cheminement (sections 3.3.2.1.1 et 3.3.2.2). Un délai supplémentaire de deux ans a été accordé jusqu'en 2016 aux matières premières génétiquement modifiées non enregistrées qui se trouvaient déjà sur le marché. Les entreprises du secteur alimentaire établies au Taipei chinois doivent conserver des registres, des documents, des dossiers électroniques ou une base de données des produits entrants et des matières premières génétiquement modifiées pendant une période de cinq ans. En janvier 2018, le Taipei chinois avait approuvé 130 produits alimentaires GM.<sup>177</sup>

### 3.3.3.2 Réglementations quarantaines

3.118. Au cours de la période à l'examen, la plupart des lois et réglementations sur la mise en quarantaine ont été modifiées. Il s'agit de la Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses (modifiée en décembre 2014), de la Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine (modifiée en juin 2014), du Règlement d'application de la Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine (modifié en décembre 2015), des Règles de quarantaine pour l'importation d'animaux et de produits animaux (modifiées en juin 2017) et des Règles de quarantaine pour l'importation de végétaux et de produits végétaux (modifiées en octobre 2017). Les modifications ont porté, entre autres, sur la clarification des dispositions de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine. Celui-ci présente une liste de certaines questions relatives à la protection phytosanitaire ou à la phytoquarantaine pouvant être traitées par des représentants d'organismes pertinents, des organisations privées ou des particuliers autorisés par l'autorité compétente ou l'autorité responsable de la phytoquarantaine en cas de nécessité.<sup>178</sup>

3.119. Le Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires du COA continue d'être responsable de la mise en quarantaine zoosanitaire et phytosanitaire, ainsi que des services de quarantaine et de la prévention et de la lutte contre les maladies importantes et les ravageurs des animaux et des plantes. La FDA reste chargée de la sauvegarde, de la qualité et de l'innocuité de toutes les importations de produits agricoles. Le Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires fait office de point d'information SPS auprès de l'OMC. L'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA) du COA supervise des programmes tels que les achats de riz et la certification biologique.<sup>179</sup>

#### Mesures phytosanitaires

3.120. Les végétaux et les produits de végétaux entrants doivent être accompagnés d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire de l'exportateur ou d'un certificat électronique en accord avec l'autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire du Taipei chinois; ce dernier n'a pas été mis en place, aucun accord de la sorte n'existe pour l'instant.<sup>180</sup> Les importations de terre; végétaux, produits végétaux ou autres articles avec terre; de parasites; antagonistes ou concurrents ou autres organismes utilisés pour lutter contre des parasites; et les emballages ou contenants utilisés par ou véhiculant les marchandises susmentionnées sont interdits à moins d'être utilisés à des fins expérimentales, de recherche,

<sup>176</sup> Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments. Adresse consultée:

["https://consumer.fda.gov.tw/Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=292&k=%u98DF%u54C1%u5B89%u5168%u885B%u751F%u7BA1%u7406%u6CD5%u65BD%u884C%u7D30%u5247"](https://consumer.fda.gov.tw/Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=292&k=%u98DF%u54C1%u5B89%u5168%u885B%u751F%u7BA1%u7406%u6CD5%u65BD%u884C%u7D30%u5247).

<sup>177</sup> Base de données en ligne des produits alimentaires GM approuvés par le Taipei chinois. Adresse consultée: <https://consumer.fda.gov.tw/Food/GmoInfoEn.aspx?nodeID=300#>.

<sup>178</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>179</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée:

["https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf"](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf).

<sup>180</sup> Si les importateurs ne présentent pas de certificat phytosanitaire ou si les certificats contiennent des renseignements incompatibles avec les prescriptions quarantaines applicables, l'autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire peut leur demander de corriger les certificats dans un délai déterminé, d'imposer des mesures de quarantaine, de réexporter ou de détruire les marchandises importées. Article 16 de la Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=M0140001>.

éducatives ou d'exposition par les organes gouvernementaux, les entreprises publiques, les écoles, les sociétés ou les organisations établies et enregistrées conformément aux lois applicables, et approuvées par l'autorité compétente.<sup>181</sup> Avant l'importation, tous les documents et toutes les données se rapportant à l'évaluation des risques doivent être soumis pour approbation.<sup>182</sup> Ce sont les certificats délivrés par les autorités compétentes des exportateurs qui sont généralement acceptés mais il arrive quelquefois que des certificats délivrés par des organisations ou des organismes accrédités ou autorisés par l'autorité compétente soient également acceptés.<sup>183</sup> Les autorités ont indiqué qu'aucune nouvelle interdiction phytosanitaire n'avait été imposée depuis 2014.

#### Mesures sanitaires

3.121. Les animaux et les produits animaux restent soumis aux inspections et aux mesures de quarantaine.<sup>184</sup> Les importations/exportations de produits assujettis à la quarantaine ne peuvent être traitées que par les autorités responsables des quarantaines ou les organisations autorisées (article 32 de la Loi). Une évaluation du risque effectuée par l'autorité de quarantaine animale est requise pour une première demande d'importation d'animaux ou de produits animaux.<sup>185</sup>

3.122. À l'heure actuelle, le Taipei chinois interdit l'entrée d'animaux et de produits animaux provenant de territoires infectés par la fièvre aphteuse, la peste porcine, la pleuropneumonie contagieuse des bovins et la fièvre africaine des porcins. En outre, l'importation des animaux suivants est interdite: i) les bovins provenant d'une zone affectée par l'encéphalopathie bovine spongiforme (ESB); ii) les éléphants provenant d'une zone affectée par la fièvre aphteuse; iii) les périssodactyles provenant de zones affectées par la morve; et iv) les volailles et les oiseaux provenant de zones affectées par la grippe aviaire hautement pathogène. L'importation des produits animaux suivants est interdite: i) les produits étant des agents potentiels de transmission d'une maladie issue de périssodactyles provenant de zones affectées par la morve; ii) les volailles provenant de territoires (zones) reconnus comme étant infectés par la grippe aviaire hautement pathogène ou la maladie de Newcastle; et iii) les produits ayant le potentiel de transmettre l'ESB en provenance de territoires (zones) où un ou plusieurs cas d'ESB ont été signalés.<sup>186</sup> L'importation des produits de la pêche (vivants, frais, réfrigérés ou congelés) requiert un certificat d'origine délivré soit par les autorités du territoire d'exportation soit par le représentant autorisé.<sup>187</sup>

#### Redevances

3.123. Les autorités responsables des quarantaines continuent de prélever des redevances pour services pour les opérations telles que les inspections sur site, au tarif de 500 dollars NT par lot de

<sup>181</sup> Article 15 de Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=M0140001>.

<sup>182</sup> Tous les documents sont reproduits dans l'article 11 du Règlement d'application. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=M0140>.

<sup>183</sup> Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2016), *Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Narrative*, décembre. Adresse consultée: "[https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf](https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative%20Taipei%20Taiwan%2012-16-2016.pdf)".

<sup>184</sup> Cela concerne les espèces suivantes: bovins, buffles d'Inde, chevaux, mules, ânes, chameaux, moutons, chèvres, lapins, porcs, chiens, chats, volailles, dindes, canards, oies, anguilles, crevettes, tilapias, chanos, saumons, truites et autres animaux (article 3-4), autres animaux de races similaires qui peuvent être affectés par des maladies animales infectieuses et leurs carcasses, os, chair, organes internes, graisse, sang, cuir, poils, plumes, cornes, sabots, tendons, lait, poudre de sang, œufs, sperme, embryons et autres éléments pouvant propager une épizootie (article 5). Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=M0130003>.

<sup>185</sup> Des renseignements détaillés sur les formalités d'importation ou d'exportation des produits assujettis à la quarantaine figurent à l'article 4 de la Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses (adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=M0130003>) et à l'article 9-10 des Règles de quarantaine pour l'importation d'animaux et de produits animaux (adresse consultée: [https://www.baphiq.gov.tw/files/web\\_articles\\_files/baphiq/14984/16959.pdf](https://www.baphiq.gov.tw/files/web_articles_files/baphiq/14984/16959.pdf)).

<sup>186</sup> Article 6 des Règles de quarantaine pour l'importation d'animaux et de produits animaux. Adresse consultée: [https://www.baphiq.gov.tw/files/web\\_articles\\_files/baphiq/14984/16959.pdf](https://www.baphiq.gov.tw/files/web_articles_files/baphiq/14984/16959.pdf).

<sup>187</sup> Adresse consultée: "<https://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20-%20Narrative Taipei Taiwan 12-16-2016.pdf>".

marchandises<sup>188</sup>; les autres opérations sont facturées selon le coût réel du service (par exemple les frais de garde des animaux, les frais d'incinération des carcasses, les frais de dossier, etc.) et conformément au "Règlement sur les redevances pour inspections zoosanitaires et phytosanitaires".<sup>189</sup> La redevance de quarantaine pour les animaux et les végétaux entrants est prélevée au taux de 0,1% (0,05% pour le blé, l'orge, le maïs et le soja) de la valeur c.a.f. pour les importations et de la valeur f.a.b. pour les exportations.<sup>190</sup> L'évaluation du coût des services de quarantaine se fait en fonction des fluctuations de prix et des changements intervenus dans différentes composantes. Les redevances de quarantaines prélevées pour les animaux et les végétaux entrants sont fondées sur la valeur c.a.f. pour les importations; ces redevances font l'objet d'examen et de discussions depuis 2017.

### 3.3.3.3 Transparence

3.124. Entre janvier 2014 et début mai 2018, le Taipei chinois a présenté 261 notifications au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC: il y avait 232 notifications périodiques, 7 notifications de mesures d'urgence, et les notifications restantes étaient des addendas. Le Taipei chinois a appliqué le délai de 60 jours pour la présentation des observations à 49 notifications.<sup>191</sup> Les mesures SPS notifiées étaient fondées sur des normes, des directives ou des recommandations internationales. Le Taipei chinois a fait l'objet d'une PCS liée aux SPS/OTC concernant les restrictions à l'importation en réponse à l'accident de la centrale nucléaire survenu au Japon en 2011 (section 3.3.2.1.2).

## 3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

### 3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.125. La politique de la concurrence continue d'être principalement régie par la Loi sur les pratiques commerciales loyales (FTA) et les règlements d'application pertinents, les déclarations de politique et les directives, dont la plupart ont fait l'objet de modifications au cours de la période à l'examen (tableau A3. 9).<sup>192</sup> Toutes les activités et pratiques des entreprises (y compris les entreprises publiques) sont visées par la FTA.<sup>193</sup> Les questions de concurrence liées à certaines activités sont également soumises à des lois sectorielles telles que la Loi sur les banques, la Loi sur les holdings financiers, la Loi sur les fusions d'institutions financières, la Loi sur les assurances, les règles sur les télécommunications ainsi que le statut des professions libérales et l'établissement des grilles d'honoraires par les associations professionnelles. La FTA a préséance sur les autres lois en matière de concurrence sauf lorsque ces lois contiennent des dispositions pertinentes qui ne sont pas incompatibles avec ses objectifs législatifs. La Commission du commerce loyal (FTC) reste l'autorité compétente pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de la concurrence; cependant, selon les autorités, pour toute question relevant de la FTA et impliquant d'autres ministères ou commissions, la FTC peut consulter ces derniers.<sup>194</sup> Les objectifs de politique industrielle ont été abordés dans le processus d'élaboration de politiques de la FTC à l'issue de consultations avec les parties prenantes concernées.

3.126. Au cours de la période à l'examen, la FTA a été modifiée trois fois (le 4 février 2015, le 24 juin 2015 et le 14 juin 2017). Les modifications apportées en février 2015, qui couvraient 70% de ses dispositions, étaient considérées comme étant les réformes juridiques ayant le plus large éventail, la plus grande importance et la plus forte influence depuis son entrée en vigueur. D'importantes modifications ont été apportées en matière de libre concurrence, notamment:

<sup>188</sup> Plusieurs lots situés sur un même site comptent pour un lot. Aucune redevance pour services n'est imposée pour les inspections effectuées dans les entrepôts, les terminaux pour conteneurs ou dans d'autres endroits où se trouvent des bureaux du Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires. Article 10 du Règlement sur les redevances pour inspections zoosanitaires et phytosanitaires, modifié le 20 février 2014.

<sup>189</sup> Ces redevances pour services sont plafonnées à 15% lorsqu'ils sont fournis par des prestataires privés.

<sup>190</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>191</sup> SPS IMS de l'OMC. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/fr/>.

<sup>192</sup> Le texte de la Loi sur les pratiques commerciales loyales se trouve sur le site Web de la FTC: <https://www.ftc.gov.tw/internet/english/doc/docList.aspx?uid=1294>.

<sup>193</sup> Article 46 de la FTA.

<sup>194</sup> Alinéa 2 de l'article 6 de la FTA.



l'indépendance et la responsabilité exclusive de la FTC en ce qui concerne l'application de la FTA; la distinction entre les questions de libre concurrence et les questions de concurrence loyale; le seuil utilisé pour définir les entreprises monopolistiques; la révision des règlements relatifs aux fusions et des règles en matière d'enquêtes; et l'établissement d'un fonds antitrust pour couvrir les frais de justice, récompenser les signalements d'actions concertées illégales, soutenir les travaux de recherche pertinents, l'éducation et la promotion des droits, et favoriser la coopération internationale.<sup>195</sup>

3.127. La FTA régit les comportements monopolistiques, les actions concertées, les fusions et la concurrence déloyale. En ce qui concerne les comportements monopolistiques, les entreprises monopolistiques ont l'interdiction d'abuser de leur pouvoir sur le marché. Lorsque la part de marché dépasse les seuils susmentionnés, une entreprise individuelle ne sera pas considérée comme monopolistique si sa part de marché ne dépasse pas un dixième du marché en question ou si ses ventes totales réalisées au cours de l'année précédente ne dépassent pas 2 milliards de dollars NT.<sup>196</sup> La FTA interdit généralement aux entreprises concurrentes de mener des actions concertées, comme fixer un prix, une quantité ou une part de marché, qui pourraient avoir une incidence sur le fonctionnement du marché; des dérogations peuvent être accordées pour des actions qui présentent des avantages pour l'ensemble de l'économie, dans l'intérêt public et sous certaines conditions. Selon la part du marché ou les critères de vente, certaines fusions doivent être notifiées à l'avance à la FTC. La FTA ne s'applique pas à toute utilisation correcte des droits de propriété intellectuelle conformément aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les marques ou de la Loi sur les brevets.<sup>197</sup>

3.128. La FTC peut ouvrir des enquêtes à la suite d'une plainte ou *ex officio* pour violation alléguée de la loi touchant l'"intérêt public". Depuis novembre 2011, un programme de clémence a été mis en place pour encourager les entreprises à signaler les actions concertées illégales, présenter des éléments de preuve et apporter leur soutien aux enquêtes.<sup>198</sup> Lorsqu'une violation est établie concernant un comportement monopolistique, une action concertée, l'établissement d'un prix de revente ou une autre mesure visant à restreindre la concurrence, la FTC peut ordonner à l'entreprise concernée de cesser de contrevenir à la loi et de corriger sa conduite dans un délai prescrit. La FTC peut également imposer une sanction administrative allant de 100 000 dollars NT à 50 millions de dollars NT. Si l'entreprise en question continue de contrevenir à la loi ou ne prend pas de mesure corrective, la FTC peut émettre une ordonnance accompagnée d'une sanction administrative supérieure allant de 200 000 dollars NT à 100 millions de dollars NT jusqu'à ce que l'entreprise respecte l'ordonnance de la FTC. En cas de violations graves relatives à la constitution de monopoles et aux actions concertées, la FTC peut imposer une amende administrative d'un montant allant jusqu'à 10% du chiffre d'affaires total d'une entreprise au cours de l'exercice précédent.

3.129. Le non-respect des ordonnances de la FTC relatives à la constitution de monopoles ou aux actions concertées est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans ou d'une amende pouvant atteindre 100 millions de dollars NT, ou les deux à la fois. En ce qui concerne le non-respect des ordonnances de la FTC relatives à l'établissement d'un prix de revente ou à des mesures visant à restreindre la concurrence, la peine d'emprisonnement peut aller jusqu'à deux ans et l'amende jusqu'à 50 millions de dollars NT. Les décisions de la FTC peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission d'appel et, le cas échéant, auprès du Tribunal administratif en seconde instance; à la suite des modifications apportées à la FTA en février 2015, les recours peuvent être directement déposés auprès du Tribunal administratif. Les entreprises ayant subi un préjudice causé par une violation des règles établies en matière de concurrence peuvent déposer une demande de dédommagement auprès d'un tribunal. Le dédommagement ne devrait pas dépasser trois fois le montant des dommages démontrés.

---

<sup>195</sup> Selon l'article 41-1 de la FTA, 30% des amendes infligées au titre de la FTA sont versées dans le fonds. Les autres sources de capital du fonds proviennent des intérêts cumulés sur le fonds, de crédits budgétaires et autres recettes s'y rattachant. À la fin de 2017, le montant total du fonds s'élevait à 241,69 millions de dollars NT (99,96% d'amendes et 0,04% d'intérêts cumulés).

<sup>196</sup> Décret de la Commission du commerce loyal du 4 mars 2015. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov.tw/upload/9f149c0a-dd41-4efe-9784-7de5ace54ed1.pdf>.

<sup>197</sup> Article 45 de la FTA.

<sup>198</sup> Article 35 de la FTA et Règlement sur l'immunité et les réductions des amendes administratives et pour les actions concertées illégales.

3.130. Au cours de la période 2012-2017, la FTC a ouvert une enquête dans 13 898 affaires, dont seulement 13,6% ont été ouvertes *ex officio* et 11,5% concernaient des demandes d'avis (tableau 3.6); un montant total d'environ 37,5 milliards de dollars NT a été imposé, les montants les plus élevés ayant été enregistrés en 2014, 2015 et 2017. En 2015, la FTC a imposé une amende de 5,7 milliards de dollars NT, la troisième plus forte amende de son histoire, à un groupe de fabricants de condensateurs électroniques (des dispositifs utilisés pour l'entreposage temporaire d'électricité), un groupe de sociétés comprenant les sociétés Nippon Chemi-Con et NEC TOKIN, provenant toutes les deux du Japon, et Vishay Polytech située aux États-Unis, pour avoir régulièrement tenu des réunions en vue de restreindre la concurrence et de maintenir les prix à un niveau supérieur à celui du marché.<sup>199</sup> À la mi-février 2015, elle a achevé son enquête *ex officio* sur le comportement monopolistique de Qualcomm et établi que la société, un leader mondial dans le domaine des technologies mobiles de la troisième et de la nouvelle générations, abusait de sa situation de monopole sur le marché des puces en bande de base; la société Qualcomm a écopé d'une amende de 23,4 milliards de dollars NT, la plus forte jamais imposée depuis la création de la FTC.<sup>200</sup> En mai 2016, la FTC a imposé une amende de 72,6 millions de dollars NT à 21 opérateurs de centres de groupage pour avoir mené une action concertée illégale visant à percevoir des droits d'utilisation des marchandises d'exportation. En 2017, mise à part l'affaire Qualcomm, la FTC a sanctionné: trois agents de chaînes télévisées pour ne pas avoir rectifié leur comportement illégal consistant à offrir aux clients attirés et aux nouveaux venus des modalités de transaction différentes en matière de licences de droits de télédiffusion; six télédistributeurs pour avoir empêché leurs concurrents de se livrer à la concurrence par une incitation à baisser les prix ou par d'autres moyens inappropriés; dix franchiseurs pour ne pas avoir communiqué à leurs contreparties commerciales tous les renseignements relatifs aux franchises lors du recrutement des franchisés; et une importante société pharmaceutique pour avoir mis en œuvre une imposition du prix de revente.

**Tableau 3.6 Statistiques sur l'application de la politique de la concurrence, 2012-2017**

Nombre d'affaires	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Affaires ouvertes</b>	<b>2 555</b>	<b>2 279</b>	<b>2 375</b>	<b>2 090</b>	<b>2 311</b>	<b>2 288</b>
Sur demande: sous-total	2 114	1 973	2 001	1 666	1 960	1 960
Plaintes	1 955	1 623	1 538	1 302	1 586	1 671
Demandes d'action concertée	10	4	8	15	5	7
Fusions	52	51	68	60	71	43
Demandes d'avis	97	295	387	289	298	239
Enquêtes ouvertes <i>ex officio</i>	441	306	374	424	351	328
<b>Affaires examinées</b>						
Affaires closes durant l'exercice, total	1 895	1 643	1 642	1 283	1 543	1 727
Décision relative à la violation de la FTA	86	102	77	37	42	36
Décision de ne pas donner suite	316	276	199	101	129	104
Mesure administrative	6	1	2	-	2	1
Examen achevé	1 340	1 160	1 275	1 108	1 325	1 484
Affaires regroupées	147	104	89	37	44	102
<b>Amendes (millions de \$NT)</b>	366,6	1 336,9	6 140,5	5 860,8	267,6	23 516,3
Pratiques anticoncurrentielles	307,8	1 278,1	6 105,1	5 829,4	205,9	23 422,5
Pratiques commerciales déloyales	46,6	49,6	30,9	20,9	53,6	45,0
Ventes illicites à niveaux multiples ou violation de la Loi sur le contrôle de la commercialisation à niveaux multiples	12,1	8,2	4,5	10,6	8,1	15,8
Autres	0,15	0,95	-	-	-	-
<b>Recours</b>						
Affaires closes durant l'exercice, total	147	112	90	19	10	10
Recours rejeté	119	81	70	15	6	9
Décision initiale annulée	17	8	12	1	-	-
Non-acceptation	11	11	8	2	3	1
Retrait	-	1	-	1	1	-
Recours partiellement rejeté (ou non accepté)	-	2	-	-	-	-
Affaires en instance	37	25	20	13	11	13

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>199</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>200</sup> Communiqué de presse de la FTC du 11 octobre 2017. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov.tw/internet/english/doc/docDetail.aspx?uid=179&docid=15247>.

3.131. La FTC maintient des arrangements/des accords de coopération en matière de concurrence avec ses homologues des pays suivants: Australie, Canada, France, Hongrie, Japon, Mongolie, Nouvelle-Zélande et Panama; aucun nouvel accord n'a été conclu au cours de la période à l'examen.<sup>201</sup> La FTC est membre du Réseau international de la concurrence (RIC) aux activités duquel elle participe régulièrement. La promotion de la concurrence est également un aspect important du mandat de la FTC. En 2017, elle a organisé 81 activités de sensibilisation auprès des entreprises et du public en général. Elle a également offert des ateliers de formation sur la politique de la concurrence à des dirigeants d'entreprises, des avocats et des représentants de gouvernement.

#### 3.3.4.2 Contrôle des prix

3.132. Le Comité de stabilisation des prix reste responsable des travaux dans ce domaine.<sup>202</sup> Lorsque cela est nécessaire, il coordonne l'offre et la demande de marchandises et de services pertinents en vue d'en stabiliser les prix. Afin de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'information du Comité de stabilisation des prix, le Conseil de surveillance des prix des produits de base continue de surveiller les changements de prix ainsi que l'offre des produits en vrac et des produits de subsistance importants. Le 31 mars 2015, le Conseil du développement NDC a créé une plate-forme d'information sur le prix en ligne afin de permettre au public d'accéder à des renseignements complets sur les prix actuels et passés des produits de subsistance. Des mesures liées au commerce peuvent être adoptées afin d'assurer la stabilité des prix (section 3.1.3.7).<sup>203</sup>

3.133. Le Taipei chinois assure la surveillance des prix des produits énergétiques (électricité, essence, diesel, gaz, gaz naturel, etc.), des matériaux de construction (fer et acier, sables et pierres, etc.), des marchandises en vrac (blé, maïs, soja, farine, lait en poudre, huile de cuisson, sel, etc.), des produits pharmaceutiques et des services de télécommunication. Le coût des nouveaux médicaments est révisé pratiquement une fois par an, ce qui a entraîné plusieurs réductions de prix au cours des dernières années et semblé faire du Taipei chinois un marché moins intéressant pour les sociétés pharmaceutiques étrangères; l'administration de l'assurance maladie NHIA a baissé les prix de 7 392 médicaments en avril 2016.<sup>204</sup>

3.134. Les mesures de stabilisation des prix sont maintenues en amont, au niveau intermédiaire et en aval, ainsi que quelques mesures de soutien à la production (tableau A3.7, sections 3.3.1.2.4, 4.1.1.1 et 4.2.2.3). Compte tenu des exigences liées aux moyens de subsistance de la population, des objectifs de développement économique et de la compétitivité des branches de production locales, le mécanisme actuel d'ajustement des prix variables de l'essence et du carburant diesel destinés au marché intérieur de la compagnie pétrolière publique (la Chinese Petroleum Corporation) en réglemente les prix de gros avant impôt de façon à les maintenir au niveau le plus bas observé dans les économies de l'est asiatique avoisinantes, à savoir: la Corée (Rép. de); le Japon; Hong Kong, Chine; et Singapour (sections 3.3.5 et 4.2.2.3). Les lignes aériennes intérieures respectent un rabais maximal sur les prix des billets pouvant être appliqué sous la forme d'un ajustement saisonnier de 50%.

<sup>201</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://www.ftc.gov.tw/internet/english/doc/docList.aspx?uid=1075>.

<sup>202</sup> Le Comité de stabilisation des prix est composé de membres issus, entre autres, des Ministères des affaires économiques, des finances, des transports et des communications, de la santé et des affaires sociales, ainsi que de la Banque centrale, du Conseil de l'agriculture (COA), de la Commission du commerce loyal (FTC), de la Commission de la construction publique (PCC), et du Conseil du développement NDC.

<sup>203</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://www.ey.gov.tw>.

<sup>204</sup> Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Healthcare*, 3<sup>rd</sup> Quarter, 22 août, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/healthcare](http://www.eiu.com/healthcare).

**Tableau 3.7 Mesures de stabilisation des prix**

Produits	Mesures
En amont: marchandises entrantes en vrac et prix sortie d'exploitation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des changements de prix sur le marché international des marchandises en vrac (blé, maïs, soja, farine, lait en poudre et huile de cuisson);</li> <li>- réduction "dynamique" des droits de douane sur certains produits comme le lait en poudre, le beurre, la farine de maïs, la farine de soja, les pommes, les nectarines, les kiwis et la viande d'oie;</li> <li>- exonération de l'impôt sur les transactions commerciales (maïs);</li> <li>- limitation des hausses de prix de certains produits fournis par des entreprises publiques: par exemple, la "Taiwan Sugar Corporation" a été tenue de stabiliser les prix de ses petits paquets de sucre et de maintenir les prix de ses huiles de table au niveau le plus bas du marché;</li> <li>- suivi des évolutions quotidiennes des prix sortie d'exploitation et des prix de gros des produits agricoles essentiels. Mise en fonction des mesures de modulation de la production et de la commercialisation en cas de besoin.</li> </ul>
Au niveau intermédiaire: réduction des coûts de transport et renforcement des enquêtes sur les ententes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention du pétrole utilisé par les exploitants agricoles et les pêcheurs: exonération de l'impôt sur les transactions commerciales de 5%; subvention de l'essence et du diesel utilisé par les pêcheurs à hauteur de 14% du prix;</li> <li>- renforcement des enquêtes sur les ententes au niveau intermédiaire ou les constitutions illégales de réserves.</li> </ul>
En aval: surveillance des prix sur le marché, établissement de zones spéciales anti-inflation, et imposition de sanctions strictes contre les constitutions illégales de réserves et les prix excessifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation des prix des produits agricoles sur le marché (riz, légumes, viande);</li> <li>- mise en place de mécanismes de vérification des prix sur le marché: vérifications des prix par le MOEA, le Comité de protection des consommateurs et la FTC;</li> <li>- établissement de zones spéciales anti-inflation dans les commerces et collaboration avec les entreprises pour lutter contre l'inflation;</li> <li>- renforcement des enquêtes sur les ententes, les constitutions illégales de réserves et les prix excessifs;</li> <li>- amélioration de la transparence de l'information sur les prix.</li> </ul>
Mesures consacrées à la stabilisation des prix des fruits et des légumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un système intégré d'information sur le marché en ligne pour les fruits et les légumes le 1<sup>er</sup> mai 2017;</li> <li>- augmentation de la capacité d'entreposage des légumes;</li> <li>- établissement d'un mécanisme d'urgence en vue d'augmenter les importations de légumes avant le passage possible d'un typhon;</li> <li>- création d'une réserve de sécurité de légumes;</li> <li>- augmentation du nombre de magasins vendant des légumes bon marché;</li> <li>- augmentation du nombre d'installations de production agricoles, notamment des serres;</li> <li>- renforcement de la vérification des prix en cas d'alerte au typhon;</li> <li>- mise en place de groupes de travail en vue de répondre aux éventuelles catastrophes naturelles.</li> </ul>

Source: Renseignements en ligne du NDC. Adresse consultée: [https://www.ndc.gov.tw/Content\\_List.aspx?n=E2D7F614ADB04163](https://www.ndc.gov.tw/Content_List.aspx?n=E2D7F614ADB04163).

### 3.3.4.3 Protection des consommateurs

3.135. La Loi sur la protection des consommateurs a été modifiée le 17 juin 2015.<sup>205</sup> Les principales modifications apportées à la Loi portent sur les éléments suivants: l'utilisation des contrats types; les ventes directes ou en porte à porte; et les poursuites des consommateurs.<sup>206</sup> Le Règlement d'application de la Loi sur la protection des consommateurs a été modifié en conséquence le 31 décembre 2015; à la même date, les Règlements sur des questions raisonnables telles que les exemptions à l'annulation des ventes à distance ont été promulgués pour préciser les règles relatives aux modifications apportées à la Loi. À la suite de ces modifications, il apparaît que les droits des consommateurs sont généralement renforcés. Le Comité de la protection des consommateurs reste chargé d'organiser des consultations et de mener des examens des politiques liées à la protection des consommateurs, l'application des règlements et d'autres questions pertinentes. En 2017, 42 820 plaintes de consommateurs ont été enregistrées en ligne sur son site Web. Au cours de la période à l'examen, les litiges en matière de

<sup>205</sup> Renseignements en ligne du Comité de la protection des consommateurs. Adresse consultée: [https://www.cpc.ey.gov.tw/cpc\\_en/Content\\_List.aspx?n=1680CAE13C36FA16](https://www.cpc.ey.gov.tw/cpc_en/Content_List.aspx?n=1680CAE13C36FA16).

<sup>206</sup> Des renseignements supplémentaires sur ces modifications sont fournis en ligne par le Comité de la protection des consommateurs à l'adresse suivante: [https://www.cpc.ey.gov.tw/cpc\\_en/News\\_Content.aspx?n=F66FD3CFB8AED49D&sms=D5B062E5C3E2CFD2&s=E12F415F444EDD26](https://www.cpc.ey.gov.tw/cpc_en/News_Content.aspx?n=F66FD3CFB8AED49D&sms=D5B062E5C3E2CFD2&s=E12F415F444EDD26)".

consommation ont principalement porté sur les catégories suivantes: le jeu (3 102 cas); les vêtements, le cuir et les chaussures (3 011 cas); les services de télécommunication (2 839 cas); les téléphones mobiles et produits accessoires (2 555 cas) et les systèmes d'enseignement intensif (1 449 cas).

### 3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.136. Au cours de la période à l'examen, la participation du secteur public à l'économie a assez peu changé et couvre plusieurs secteurs dont le riz, le sucre, les tabacs et les alcools, le pétrole, l'aéronautique, la construction navale, l'électricité, la distribution d'eau, le secteur bancaire et financier, et les services postaux, l'ingénierie et les services postaux; il conserve le monopole du marché de l'électricité, de la distribution d'eau et des services postaux (tableau 3.8).<sup>207</sup> Les entreprises publiques continuent d'être principalement gérées par les ministères comme le MOEA, le Ministère des transports et des communications, et le MOF.<sup>208</sup> Le gouvernement conserve le contrôle de certaines entreprises entièrement ou partiellement privatisées, y compris en gérant les nominations des membres des conseils d'administration.<sup>209</sup> En avril 2018, le Taipei chinois comptait 18 entreprises publiques (voir plus bas); leur contribution au PIB est passée de 3,4% (en 2013) à 4,3% (en 2016), tandis que leur part dans la formation brute de capital fixe est tombée de 5,5% à 4,6%. Entre 2014 et 2016, les actifs totaux des entreprises publiques sont passés de 18 700 milliards de dollars NT à 19 700 milliards de dollars NT et leurs bénéfices nets sont passés de 232 milliards de dollars NT à 365,1 milliards de dollars NT, seules deux entreprises ont enregistré des pertes (la CPC et la "Taiwan Railway Administration"). Malgré une baisse en 2015, ces entreprises ont employé 116 783 personnes en 2016. En 2015, les recettes provenant des excédents des entreprises publiques et des services publics, bien que progressivement en diminution, ont représenté 9,8% des recettes publiques nettes (comparativement à 11,2% en 2013) et sont restées la deuxième source financière du gouvernement après les impôts.<sup>210</sup> Les autorités n'ont communiqué aucune donnée sur la part des entreprises publiques dans le commerce local et à l'étranger.

**Tableau 3.8 Liste indicative d'entreprises publiques, 2018**

Nom de l'entreprise	Part du secteur public (%)	État de la privatisation et/ou plan de privatisation
Imprimerie, Ministère des finances	100,00	Pas de privatisation pour le moment (responsable de la mise en œuvre des politiques publiques)
Banque d'import-export	100,00	Pas de privatisation pour le moment (responsable de la mise en œuvre des politiques publiques)
Aéroport international de Taoyuan	100,00	Pas de privatisation pour le moment
"Office du tourisme"	100,00	Pas de privatisation pour le moment
"Taiwan Tobacco and Liquor Corporation"	100,00	Pas de privatisation pour le moment (il n'y a toujours pas de consensus sur la privatisation entre l'entreprise et ses employés pour le moment)
"Taiwan Railway Administration"	100,00	Pas de privatisation pour le moment
"Taiwan International Ports Corporation"	100,00	Pas de privatisation pour le moment
"Taiwan Financial Holding Co. Ltd."	100,00	Pas de privatisation pour le moment (responsable de la mise en œuvre des politiques publiques)
"Land Bank of Taiwan"	100,00	Pas de privatisation pour le moment (responsable de la mise en œuvre des politiques publiques)
Chinese Petroleum Corporation (CPC)	100,00	Réévaluation: le plan est en cours d'élaboration (offre publique, certificats de titres en dépôt)

<sup>207</sup> BTI (2016), *Chinese Taipei Report*. Bertelsmann Stiftung, 2016. Adresse consultée: [https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf) (page 13).

<sup>208</sup> Par exemple, le MOEA supervise la "Taiwan Sugar Corporation", la "Taiwan Power Company" et la CPC; le Ministère des transports et des communications supervise la société postale de Chunghwa et la "Taiwan Railway Administration"; et le MOF supervise la "Taiwan Tobacco and Liquor Corporation", ainsi que les banques. Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

<sup>209</sup> Ces entreprises sont, entre autres, Chunghwa Telecom, "China Steel", "Taiwan Fertilizer", "Taiwan Salt", CSBC Corporation (construction navale), Yang Ming Marine Transportation, et huit banques publiques.

<sup>210</sup> Ministre des finances (2016), *Government Finance - 2016*, juillet.

Nom de l'entreprise	Part du secteur public (%)	État de la privatisation et/ou plan de privatisation
Chunghwa Post Co. Ltd.	100,00	Pas de privatisation pour le moment: la société postale de Chunghwa devrait fournir un service universel
"Taiwan Sugar Corp. (TSC)"	96,51	Réévaluation: l'Unité stratégique (SBU) est en train d'élaborer le plan
"Taiwan Water Corp. (TWC)"	100,00	Pas de privatisation pour le moment: usine de purification de l'eau en sous-traitance
Chunghwa Telecom	40,18	Dernière émission d'actions: 25 avril 2017
Aerospace Industrial Development Corp.	35,17	Dernière émission d'actions: 21 août 2014
"CSBC Corporation"	33,57	Dernière émission d'actions: 18 décembre 2008
RSEA Engineering	100,00	A achevé de privatiser son secteur de la construction le 1 <sup>er</sup> novembre 2009 et mettra ses procédures de dissolution et de liquidation en œuvre en 2020
Tang Eng. Iron Works Co.	11,56	Dernière émission d'actions: 5 juillet 2006

Source: Renseignements communiqués par les autorités. et Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

3.137. Les entreprises publiques sont également des instruments de développement industriel ou de politique en matière de sécurité alimentaire. Les modifications apportées à la Loi sur l'innovation industrielle prescrivant un contingent de dépenses en R&D (c'est-à-dire un pourcentage du budget) pour les entreprises publiques ont été adoptées en novembre 2017 (section 3.3.1.2.2).<sup>211</sup> S'agissant du riz, qui représente la culture la plus importante du Taipei chinois, l'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA) du COA continue d'avoir le droit exclusif d'importer 65% du contingent tarifaire pour le riz au taux de tarif contingentaire (sections 3.1.3.5 et 4.1).<sup>212</sup> L'Établissement central de gravure et d'imprimerie conserve un droit exclusif d'imprimer les billets de banque et d'importer le papier prévu à cet effet pour assurer la stabilité des marchés financiers et éviter la contrefaçon par l'utilisation de papier pour billets de banque.

3.138. D'après la législation et les autorités, une entreprise publique est une entreprise qui conserve des droits de monopole *de jure* et dont au moins 50% des actions appartiennent aux pouvoirs publics. Advenant la perte des droits de monopole conférés par la loi ou d'autres droits spéciaux et/ou la réduction du nombre d'actions détenues par le secteur public, l'entreprise publique est considérée comme privatisée et n'est donc plus soumise aux prescriptions de notification à l'OMC, malgré le fait qu'elle soit engagée dans des activités commerciales (comme c'est le cas de la "Taiwan Tobacco and Liquor Corporation" et de la "Taiwan Sugar Corporation").<sup>213</sup> En conséquence, les notifications présentées par le Taipei chinois à l'OMC au cours de la période à l'examen portent uniquement sur les activités de commerce d'État du riz et du papier pour billets de banque.<sup>214</sup>

3.139. Au cours de la période à l'examen, la situation n'a pratiquement pas évolué en ce qui concerne le processus de privatisation impliquant la fermeture par liquidation de la Kaohsiung Ammonium Sulphate Co. Ltd. (15 janvier 2016) ainsi que la vente des titres de la Aerospace Industrial Development Corp. (août 2014) et de la Chunghwa Telecom (avril 2017) (tableau 3.8). Il semblerait que cette situation soit attribuable en grande partie, entre autres, à: un manque de consensus sur la privatisation entre les employés et l'entreprise et la mise en œuvre des politiques gouvernementales; l'opposition; diverses considérations d'ordre économique; et la fragmentation de la structure administrative (c'est-à-dire les différents organismes s'occupant de leur administration).<sup>215</sup> Par ailleurs, les modifications apportées en janvier 2017 à la Loi sur l'électricité comprenaient des plans pour la restructuration de la compagnie d'électricité Taipower pour la

<sup>211</sup> Renseignements en ligne (<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-state-owned-enterprises>).

<sup>212</sup> Document de l'OMC G/STR/N/16/TPKM du 20 juin 2016.

<sup>213</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>214</sup> Documents de l'OMC G/STR/N/15/TPKM du 9 septembre 2014 et G/STR/N/16/TPKM du 20 juin 2016.

<sup>215</sup> Jusqu'à présent, le processus de privatisation, amorcé en 1989, a été mis en œuvre par la mise en vente de titres et d'actifs, la formation d'une entreprise privée en coopération avec des particuliers, la fusion avec une entreprise privée existante et/ou une augmentation de capital. Documents de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010 et WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015; Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); et BTI (2016), *Chinese Taipei Report*, Bertelsmann Stiftung, 2016. Adresse consultée: "[https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf)" (page 15).

période 2023-2026 et l'établissement d'une nouvelle société de portefeuille qui libéralisera progressivement la production et la distribution d'électricité (section 4.2.2.2).<sup>216</sup>

### 3.3.6 Marchés publics

3.140. Les marchés publics se sont chiffrés à 1 000 milliards de dollars NT en 2016, soit 6% du PIB, en baisse par rapport aux 7% de 2013. En 2017, les travaux de construction ont représenté 36,5% et les marchandises et services 35,6% et 27,9%, respectivement, de la valeur totale de ces marchés.<sup>217</sup> La part des fournisseurs étrangers dans la valeur totale des marchés attribués a varié de 10,9% (2014) à 25,5% (2017) (tableau 3.9), alors que leur part dans le nombre des marchés attribués est restée relativement stable, légèrement au-dessus de 10%, avec un pic de 11,1% en 2017.<sup>218</sup>

**Tableau 3.9 Achats publics par origine, 2014-2017**

	2014	2015	2016	2017
<b>Valeur totale (milliards de \$NT)</b>	934,5	919,4	1 026,0	1 222,6
% du PIB	5,8	5,5	6,0	7,0
Part	(%)			
Fournisseurs locaux	89,1	81,4	82,2	74,5
Fournisseurs étrangers	10,9	18,6	17,8	25,5
Fournisseurs originaires de parties à l'AMP	9,5	16,7	16,7	16,2
<b>Nombre de marchés attribués</b>	187 966	177 956	182 082	185 803
Part	(%)			
Fournisseurs locaux	89,8	89,1	89,2	89,6
Fournisseurs étrangers	10,2	10,9	10,8	11,1
Fournisseurs originaires de parties à l'AMP	8,9	9,4	9,2	9,3

Note: Les statistiques prennent en compte les marchés publics non couverts par l'AMP de l'OMC et ayant une valeur de plus de 100 000 \$NT. Elles ne prennent pas en compte les achats destinés à la revente ou à la production de marchandises ou de services destinés à la vente.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.141. Le Taipei chinois est Partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et a ouvert ses marchés couverts par l'AMP aux autres Parties à l'Accord. Les contrats de partenariat public-privé ne sont pas concernés par les engagements du Taipei chinois au titre de l'AMP. Selon les autorités, en 2016, les appels d'offres des entités centrales et sous-centrales visées par ces engagements ont représenté 206,7 milliards de dollars NT (182,3 milliards de dollars NT en 2014), soit 20,2% (19,5% en 2014) de la valeur totale des marchés publics; la construction et les services sont entrés pour 43,7% et 20,1%, respectivement, dans la valeur des marchés publics couverts par l'AMP, alors que le Ministère des transports et des communications et la Taiwan Power Company sont les principales entités chargées des marchés publics, avec respectivement 19,6% et 20,2% de la valeur totale de ces marchés.<sup>219</sup> Les autorités ont indiqué qu'en avril 2018, les statistiques pour les marchés couverts par l'AMP en 2017 étaient en cours de préparation et

<sup>216</sup> Renseignements en ligne d'Enerdata. Adresse consultée:

["https://www.enerdata.net/publications/daily-energy-news/taiwan-amends-its-electricity-act-plans-nuclear-exit-2025.html"](https://www.enerdata.net/publications/daily-energy-news/taiwan-amends-its-electricity-act-plans-nuclear-exit-2025.html); et renseignements en ligne d'Export.gov. Adresse consultée: <https://www.export.gov/article?id=Taiwan-state-owned-enterprises>.

<sup>217</sup> En 2017, les principaux articles concernés par les achats publics de marchandises étaient les produits pharmaceutiques et les armes et munitions et leurs composants. Pour ce qui est des services, il s'agissait principalement de services d'architecture, d'ingénierie et d'autres services techniques. Les principaux contrats de construction concernaient les travaux de construction pour le génie civil et les bâtiments.

<sup>218</sup> S'agissant des "produits intérieurs", la règle de détermination de l'origine des marchandises est tirée du Règlement sur la détermination du pays d'origine des marchandises importées, édicté par le Ministère des finances et le Ministère des affaires économiques. Les produits fabriqués par des sociétés à participation étrangère ou des coentreprises ne sont pas considérés comme "intérieurs". S'agissant des "services intérieurs", la règle de détermination de l'origine des services est celle prévue par la Loi sur les marchés publics et ses règlements d'application et prend en compte l'origine ou le lieu d'enregistrement du fournisseur effectif de services. Lorsque le fournisseur de services est une personne physique, la citoyenneté est retenue; lorsque le prestataire n'est pas une personne physique, le lieu d'enregistrement est retenu.

<sup>219</sup> Jusqu'à présent, l'AMP a concerné les marchés des villes de Taipei et de Kaohsiung. D'autres mégapoles n'ont pas été officiellement incluses dans la liste des entités sous-centrales. Le Taipei chinois n'envisage pas pour le moment d'étendre sa couverture de l'AMP en incluant d'autres municipalités dans sa liste d'entités sous-centrales. Documents de l'OMC GPA/137/Add.1, du 27 mai 2016 et GPA/142/Add.3, du 3 juillet 2017.

seraient présentées dès qu'elles seraient disponibles. Depuis 2014, la valeur des marchés publics conclus au titre de l'AMP est restée stable.

3.142. Le Taipei chinois est partie à deux accords commerciaux bilatéraux qui contiennent des engagements d'accès aux marchés publics: l'un avec la Nouvelle-Zélande (Accord de coopération économique entre la nouvelle et le Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu ou ANZTEC), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013, et l'autre avec Singapour (Accord de partenariat économique entre Singapour et le Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu ou ASTEP), en vigueur depuis le 19 avril 2014. En vertu de l'ASTEP, en particulier, les deux signataires ont adopté des seuils moins élevés pour les marchés de marchandises et de services (à l'exclusion des services de construction) que ceux applicables en vertu de l'AMP aux entités centrales. Pour les autres entités, cependant, les seuils restent les mêmes que ceux de l'AMP révisé, ce qui témoigne de leur volonté et de leur capacité de libéraliser davantage sur une base bilatérale leurs marchés publics.<sup>220</sup>

#### *Législation*

3.143. Les marchés publics restent régis par la Loi sur les marchés publics, qui vise à garantir des procédures équitables et ouvertes, à encourager l'efficacité et l'efficacité des appels d'offres et à assurer la qualité des achats. Cette Loi s'applique aux marchés passés par tout organisme gouvernemental, tout établissement scolaire public ou toute entreprise publique pour des travaux de construction, l'achat ou la location de marchandises et l'utilisation ou la rétention de services.<sup>221</sup> Au cours de la période considérée, la loi a été modifiée en janvier 2016.<sup>222</sup> Les modifications ont porté notamment sur les aspects suivants: l'introduction de procédures de paiement et d'examen pour l'achat de services de construction; le renforcement du rôle de la Commission d'examen des plaintes concernant les marchés publics (CRBGP) dans la présentation de suggestions ou de propositions en matière de médiation des différends; le recours aux procédures de médiation et d'arbitrage pour les achats de services techniques; et l'augmentation de 25 à 35 du nombre maximum des membres de la CRBGP afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des différends et de réduire la surcharge de travail des membres.

#### *Méthodes de passation des marchés publics et politiques pertinentes*

3.144. Depuis le dernier examen, il n'y a eu aucun changement dans les méthodes de passation des marchés, les procédures d'appel d'offres ou les seuils des marchés publics. Les marchés de 1 million de dollars NT minimum sont attribués dans le cadre de procédures d'appel d'offres ouvertes, sélectives ou limitées. Un appel d'offres ouvert désigne la méthode en vertu de laquelle un avis public est émis pour inviter tous les fournisseurs intéressés à présenter leurs offres. En principe, les appels d'offres ouverts doivent être utilisés pour tous les marchés d'une valeur de 1 million de dollars NT ou plus. Un appel d'offres sélectif suppose une procédure de pré-qualification où seuls les fournisseurs qualifiés sont invités à soumissionner. Ce type d'appel d'offres peut être utilisé s'il existe une demande récurrente, si l'examen des offres prend du temps, si la préparation d'une soumission est coûteuse pour les fournisseurs, si les prescriptions relatives à la qualification des fournisseurs sont complexes, ou si le marché concerne la recherche et le développement. Un appel d'offres limité s'entend d'une procédure dans laquelle il n'y a pas publication d'un avis public et seul un nombre restreint de fournisseurs sont invités à entrer en concurrence, voire un seul fournisseur est invité à soumissionner. Cette méthode est utilisée, entre autres, si aucune offre ne remplit les conditions requises à l'issue des procédures ouvertes et sélectives, si l'objet du marché est un droit exclusif, s'il existe une extrême urgence ou si le marché implique des activités de maintenance par le fournisseur choisi.<sup>223</sup> Les marchés sont attribués soit à l'offre la moins disante soit à l'offre la plus avantageuse, en fonction de ce qui est prescrit dans le dossier d'appel d'offres. Les autorités ont privilégié l'utilisation du critère de l'offre la plus avantageuse pour les travaux de grande importance.

<sup>220</sup> Les seuils types fixés dans l'AMP sont de 130 000 DTS pour les marchés de biens et de services passés par l'administration centrale, de 200 000 DTS pour les collectivités locales et de 400 000 DTS pour les autres entités et de 5 millions de DTS pour les achats de services de construction. Dans le cadre de l'ASTEP, le Taipei chinois et la Nouvelle-Zélande ont fixé les seuils à 130 000 DTS pour les biens et services et 5 millions de DTS pour les services de construction fournis par toutes les entités.

<sup>221</sup> Articles 2 et 3 de la Loi sur les marchés publics.

<sup>222</sup> Commission de la construction publique. Adresse consultée: <http://lawweb.pcc.gov.tw/EngLawContent.aspx?id=49>.

<sup>223</sup> Articles 18 à 22 de la Loi sur les marchés publics.



3.145. Entre 2014 et 2016, la part des appels d'offres ouverts dans la valeur totale des achats a diminué alors que celle des appels d'offres limités s'est accrue (tableau 3.10), ce qui s'explique par les importants achats militaires effectués en 2015 et 2016 au moyen de ce type de procédure. En 2017, la part des appels d'offres ouverts dans la valeur totale des marchés publics est remontée à 79,6%, alors que 14,2% des marchés ont été attribués au moyen d'appels d'offres limités et 6,2% au moyen d'appels d'offres sélectifs.

**Tableau 3.10 Parts des marchés publics par type de procédure, 2014-2017**

Année	Objet	Appel d'offres ouvert (%)	Appel d'offres sélectif (%)	Appel d'offres limité (%)
2014	Part de la valeur totale	81,7	5,6	12,7
	Construction	92,0	1,4	6,6
	Marchandises	69,6	14,1	16,3
	Services	81,7	1,6	16,7
2015	Part de la valeur totale	74,5	9,1	16,4
	Construction	91,6	1,6	6,8
	Marchandises	49,2	25,4	25,4
	Services	81,4	0,9	17,7
2016	Part de la valeur totale	78,4	5,4	16,2
	Construction	92,5	0,0	7,5
	Marchandises	57,1	15,7	27,2
	Services	83,0	1,1	15,9
2017	Part de la valeur totale	79,6	6,2	14,2
	Construction	96,0	0,0	3,9
	Marchandises	61,0	16,3	22,7
	Services	81,9	1,3	16,9

Note: Les statistiques prennent en compte les marchés publics non couverts par l'AMP de l'OMC et ayant une valeur de plus de 100 000 \$NT. Elles ne prennent pas en compte les achats destinés à la revente ou à la production de marchandises ou de services destinés à la vente.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.146. Le système de passation des marchés publics du Taipei chinois reste décentralisé. La Commission de la construction publique (PCC) est toujours l'autorité chargée de formuler et de coordonner les politiques d'achat de biens et de services et de travaux de construction des entités gouvernementales et d'en suivre la mise en œuvre. Les municipalités spéciales des villes de Taipei, Xinbei, Taoyuan, Taichung, Tainan et Kaohsiung ont leurs propres équipes d'audit pour vérifier la gestion des procédures d'appel d'offres par leurs autorités respectives.<sup>224</sup> En application du paragraphe 1 de l'article 108 de la Loi sur les marchés publics, les autorités centrales, municipales et des comtés (villes) peuvent créer des unités spéciales chargées de suivre et de superviser les questions intéressant les marchés publics. En plus de l'Unité centrale de supervision des marchés publics relevant de la PCC, 15 entités 0centrales et 22 entités locales ont mis en place leurs propres unités de supervision des marchés publics. L'Unité centrale est chargée de la vérification et de la supervision de tous les types de marchés publics, tandis que les autres équipes d'audit des marchés publics sont rattachées aux entités et aux organismes qui leur sont subordonnés. Selon les autorités, il n'y a aucun problème de chevauchement entre les différents systèmes de supervision des projets et de gestion des litiges, comme certains l'ont laissé entendre.<sup>225</sup>

3.147. Les lois et règlements pertinents sur les marchés publics, les avis d'appel d'offres et les informations sur l'attribution des marchés sont publiés dans le Journal officiel des marchés publics (actuellement sous forme électronique) ainsi que sur le site Web de la PCC.<sup>226</sup> Pour améliorer la diffusion et la transparence des informations sur les marchés, le Taipei chinois dispose depuis 1999 d'une plate-forme d'achats en ligne, le Système de passation électronique des marchés du gouvernement (GePS), qui offre un guichet unique informatisé aux entités publiques et aux fournisseurs.<sup>227</sup> Toutes les entités contractantes sont tenues de publier leurs avis d'appel d'offres,

<sup>224</sup> Chambre de commerce européenne du Taipei (ECCT) (2017), *2018 Position Papers - Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

<sup>225</sup> ECCT (2017), *2018 Position Papers- Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

<sup>226</sup> Site internet de la PCC: <http://www.pcc.gov.tw>.

<sup>227</sup> Une version anglaise de la page d'introduction du GePS est consultable à l'adresse suivante: <http://web.pcc.gov.tw/tps/pss/tender.do?method=goNews>.

les documents d'appel d'offres et les avis d'attribution dans le Journal officiel des marchés publics et sur la plate-forme. Une entité contractante peut décider de recevoir les soumissions par le biais du GePS en se fondant sur les "besoins réels" tels que déterminés par la spécificité/les caractéristiques de l'achat. Les autorités ont indiqué que certaines entreprises locales n'étaient pas en mesure de répondre aux exigences de la passation dématérialisée des marchés publics. En ce qui concerne les marchés couverts par la Loi sur les marchés publics, des avis résumés en anglais sont également publiés sur le système. Au cours de la période considérée, les dossiers d'appel d'offres ont été soumis par voie électronique pour une moyenne annuelle de 250 000 marchés publics, soit plus de 99% du total. En favorisant la communication des dossiers par voie électronique, les autorités ont économisé du temps et réduit les ressources humaines et les coûts d'impression pour un montant estimé à plus de 1 milliard de dollars NT par an. En outre, la publication en ligne du Journal officiel des marchés publics permet d'économiser les coûts d'impression et de publicité pour un montant estimé à environ 3 milliards de dollars NT par an.

3.148. Le régime des marchés publics du Taipei chinois exige la réciprocité en termes de possibilités d'accès aux marchés. La Loi sur les marchés publics dispose que les entités contractantes doivent limiter ou interdire aux fournisseurs, produits ou services de certains territoires la participation aux marchés publics lorsque ces territoires imposent des restrictions ou interdictions aux fournisseurs, produits ou services du Taipei chinois.<sup>228</sup> Les entités contractantes peuvent indiquer dans leur avis d'appel d'offres si les fournisseurs étrangers originaires de pays non parties aux accords signés par le Taipei chinois sont autorisés à participer; en cas d'autorisation, le nom du pays concerné doit être indiqué.

3.149. Des règles légales prévoyant un traitement préférentiel pour les fournisseurs locaux afin de promouvoir l'emploi et le développement industriel au niveau local restent en vigueur.<sup>229</sup> Ce traitement peut être utilisé pour les marchés non visés par les engagements du Taipei chinois en vertu de traités ou d'accords internationaux (par exemple l'AMP).<sup>230</sup> Les fournisseurs locaux ont droit à une préférence de prix de 3% maximum.<sup>231</sup> La marge préférentielle et les dates de début/de fin de la période d'application du traitement préférentiel à des soumissions particulières doivent être publiées par l'entité responsable dans le Journal officiel des marchés publics. Les autorités ont indiqué que, bien qu'aucune préférence en matière de prix n'ait été publiée ou mise en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les marchés publics en 1999, il n'était pas prévu de supprimer cette disposition de la Loi.

3.150. La Loi sur les marchés publics permet aux entités contractantes d'introduire des prescriptions compensatoires dans leurs avis d'appel d'offres, sauf lorsque cela est interdit par des accords auxquels le Taipei chinois est partie.<sup>232</sup> Ces prescriptions peuvent concerner le contenu local, le transfert de technologie, l'investissement, la facilitation des exportations ou d'autres mesures similaires, à condition qu'elles ne pèsent pas pour plus d'un tiers dans l'évaluation. Les autorités n'ont communiqué aucune information supplémentaire (par exemple nombre de cas et le type d'articles) sur la mise en œuvre de cette politique depuis 2014.

3.151. Le Taipei chinois continue d'utiliser les marchés publics non couverts par l'AMP pour soutenir: le développement des petites et moyennes entreprises (PME) locales (section 3.3.1.2.1); l'achat de produits écologiques (verts); les fournisseurs locaux; et les personnes handicapées. Pour promouvoir la participation des PME aux marchés publics, un pourcentage annuel cible est fixé pour la part dans la valeur totale des marchés publics attribués ou sous-traités aux PME. Ce pourcentage est passé de 20% en 2000, lorsque le système a été établi, à 40% en 2010 et est resté inchangé depuis.<sup>233</sup> Il a un caractère non contraignant et est évalué de manière "agrégée". La valeur du marché à sous-traiter à une PME par une entreprise qui n'est pas une PME est déterminée par cette dernière et à sa discrétion. Pour un marché évalué à moins de 1 million de dollars NT, l'entité contractante peut décider dans son avis d'appel d'offres que le marché sera attribué à une PME, sauf si aucune PME n'est équipée pour le marché en question. Les informations sur l'adjudication publiées en ligne dans le GePS précisent si l'adjudicataire est une

<sup>228</sup> Article 17 de la Loi sur les marchés publics.

<sup>229</sup> Les fournisseurs locaux sont définis comme ceux fournissant des articles dont au moins 50% de la valeur ont été ajoutée localement, ou des fournisseurs de travaux ou de services de construction au niveau local.

<sup>230</sup> Articles 17, 43 et 44 de la Loi sur les marchés publics.

<sup>231</sup> Article 44 de la Loi sur les marchés publics.

<sup>232</sup> Articles 43 et 44 de la Loi sur les marchés publics.

<sup>233</sup> Document de l'OMC GPA/WPS/SME/26 du 6 juillet 2016.

PME et, si ce n'est pas le cas, quelle est la valeur estimée de la partie sous-traitée aux PME. L'Administration des petites et moyennes entreprises fournit des informations sur la réglementation des marchés publics et conseille les PME sur des questions pratiques. La PCC recueille et classe les informations chaque année, les notifie aux entités contractantes et les publie sur son site Web. En 2017, la valeur totale des marchés d'une valeur supérieure à 100 000 dollars NT attribués ou sous-traités à des PME s'est élevée à 782,4 milliards de dollars NT, soit 64% du montant total.

3.152. Les entités contractantes sont encouragées, sans y être obligées, à donner la priorité aux marchandises respectueuses de l'environnement dans leurs marchés publics, en application de l'article 96 de la Loi sur les marchés publics, et une préférence de prix ne dépassant pas 10% sera accordée aux marchandises certifiées conformes. Les termes et spécifications relatifs à l'article 96 sont définis par le Règlement sur les achats prioritaires de produits écologiques, publié conjointement en 1999 par la PCC et l'Administration de protection de l'environnement.<sup>234</sup> Un programme de 2001 définit le pourcentage et les catégories de produits préférables du point de vue écologique devant être achetés par les agences gouvernementales. L'objectif a été modifié chaque année en fonction de la performance annuelle et il est fixé à 90% pour 2017. Actuellement, un total de 168 catégories de produits, ayant la Marque verte, le Label énergétique, le Label de conservation de l'eau, ou le Label matériau de construction vert, figurent sur la liste. Le système s'applique aux produits indépendamment des considérations d'origine. Au 21 mars 2018, on dénombrait 295 entreprises locales et étrangères fabriquant 6 437 modèles certifiés parmi 51 types de produits. Un mécanisme d'évaluation a été créé et conservé pour évaluer la performance globale du système conformément aux critères et à l'indice établis; des prix ou récompenses sont remis aux entités qui respectent leurs objectifs annuels d'achat de marchandises respectueuses de l'environnement.

#### *Moyens de faire respecter les droits*

3.153. Les Commissions d'examen des plaintes concernant les marchés publics (CRBGP) établies à différents niveaux de l'administration sont chargées du traitement des plaintes déposées par les fournisseurs en cas de violation des lois et règlements lorsque la valeur du marché public est supérieure à 1 million de dollars NT. Si le fournisseur n'accepte pas la décision de la CRBGP, il peut déposer un recours administratif auprès du tribunal d'appel administratif. Il semblerait que l'arbitrage soit souvent la forme préférée de règlement des différends pour les fournisseurs étrangers, plutôt que la médiation, qui est la pratique courante pour les marchés publics.<sup>235</sup> Entre 2014 et 2017, 1 235 plaintes relatives à un appel d'offres, à l'évaluation d'une offre ou à l'attribution d'un marché ont été déposées auprès de la CRBGP de la PCC, dont 14 émanaient de fournisseurs étrangers, ce qui représentait 1,1% de l'ensemble des affaires. Parmi les 14 dossiers susmentionnés, il a été déterminé qu'aucun ne concernait une violation des lois et règlements pertinents. Une affaire a été portée en appel devant le tribunal administratif. Par rapport à la période couverte lors de l'examen précédent, le nombre de plaintes a augmenté du fait d'objections des fournisseurs à l'obligation de verser une caution pour soumissionner dont ils ont été informés par les entités contractantes suite à un avis du bureau d'audit du Taipei chinois, qui calcule les coûts d'un appel d'offres. Entre 2014 et 2017, un nombre total de 5 937 différends dont 3 040 concernaient des plaintes (y compris des plaintes relatives à l'invitation à soumissionner, à l'évaluation des offres ou à l'attribution du marché et à la radiation de fournisseurs) et 2 897 concernaient des médiations pour des marchés publics couverts ou non par l'AMP, ont été réglés par sept CRBGP. Parmi les plaintes et les médiations dont ont eu à connaître les CRBGP, 47% avaient trait à des travaux de construction, 28% à des services et 25% à des marchandises. Selon le rapport annuel de la PCC sur le respect des droits, au cours de la période 2014-2017 parmi les plaintes ordinaires relatives à l'invitation à soumissionner, à l'évaluation des offres ou à l'attribution du marché déposées auprès de la CRBGP de la PCC, 91% étaient des "plaintes contre les procédures ou le résultat de la procédure de passation du marché", 8% des "plaintes contre le contenu de l'avis d'appel d'offres" et 1% des "plaintes contre les interprétations du dossier d'appel

<sup>234</sup> La réglementation est consultable à l'adresse:

<http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=A0030084>.

<sup>235</sup> Le résultat d'une médiation n'est pas juridiquement contraignant et les parties peuvent donc par la suite demander réparation des dommages devant des tribunaux ou des arbitres. Cette possibilité rallonge la procédure et représente des coûts pour les deux parties. ECCT (2017), *2018 Position Papers - Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

d'offres et les explications, modifications ou ajouts dont celui-ci faisait ultérieurement l'objet".<sup>236</sup> Les autorités n'ont communiqué aucune donnée sur les cas de soumissions concertées examinés depuis 2014. D'après les résultats d'une enquête sur la CBRGP de la PCC effectuée auprès des fournisseurs et des entités contractantes, la note globale de satisfaction était de 93%, ce qui indique que le mécanisme d'examen des plaintes du Taipei chinois est efficace et efficient.

### 3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.154. Le Taipei chinois considère que la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) encourage l'investissement et favorise le développement d'industries fondées sur le savoir, qui sont essentielles pour maintenir sa compétitivité au niveau mondial.<sup>237</sup> Sa politique en matière de droits de propriété intellectuelle est restée pratiquement inchangée; elle vise essentiellement à améliorer le régime applicable en modifiant les règlements existants et son plan d'action sur les DPI 2015-2017 est axé pour l'essentiel sur la mise en œuvre de la Loi (section 3.3.7.3).<sup>238</sup> Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a renforcé la protection dans des domaines tels que les brevets, les marques et les droits d'auteur, tandis que d'autres travaux sont en cours sur les secrets commerciaux et le droit d'auteur. Lors des discussions au sein du Conseil des ADPIC, le Taipei chinois a proposé ou soutenu l'ajout de points *ad hoc* de l'ordre du jour au titre desquels différents aspects des liens entre l'innovation et les DPI ont été examinés.<sup>239</sup>

3.155. Depuis 2014, le Taipei chinois a présenté 23 notifications conformément à ses obligations au titre de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC (tableau A2.1). Outre l'Accord sur les ADPIC de l'OMC, le Taipei chinois participe à la protection et à la coopération en matière de DPI dans le cadre du Groupe d'experts en droit de la propriété intellectuelle (IPEG) de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) Il n'est toujours pas membre de l'OMPI et, par conséquent, n'est pas signataire des accords que cette organisation administre. Le Taipei chinois est partie à des instruments bilatéraux sur la protection et le respect des DPI, qui revêtent la forme d'accords ou de mémorandums d'accord avec plusieurs économies.<sup>240</sup> Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a signé de nouveaux mémorandums d'accord avec la République de Corée au sujet de l'échange de renseignements relatifs à la propriété industrielle et l'échange électronique de documents de priorité (2015), avec le Royaume-Uni (Intellectual Property Office) au sujet de la coopération mutuelle pour le dépôt du matériel biologique aux fins de la procédure en matière de brevets (2017) et avec l'Union européenne (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, EUIPO) au sujet de la coopération bilatérale en matière de DPI (2018) ainsi que des protocoles d'accord sur la Procédure accélérée d'examen des brevets (PPH) avec la République de Corée (2015), l'Espagne (Office espagnol des brevets et des marques) (2016), la Pologne (Office des brevets de la République de Pologne, UPRP) (2017) et le Canada (Office de la propriété intellectuelle du Canada, OPIC, à titre pilote) (2018) (section 3.3.7.1.1). En outre, il continue de renforcer les échanges et la coopération avec l'Office des brevets et marques des États-Unis (USPTO), l'Office des brevets du Japon (JPO), l'Office de la propriété intellectuelle de Corée

<sup>236</sup> Le Rapport annuel de performance est consultable à l'adresse suivante: <https://www.pcc.gov.tw/> (en chinois uniquement).

<sup>237</sup> Par exemple, toutes les redevances pour des brevets, des marques et du savoir-faire versées à des titulaires de licences à l'étranger sont frappées d'une taxe de 20% qui est prélevée à la source. Mais ces versements de redevance peuvent être exemptés de la retenue à la source si les marques et brevets font l'objet d'une licence octroyée à une entité locale (y compris un investissement approuvé venant de l'étranger qui peuvent être détenus par des étrangers jusqu'à 100%) dans le cadre d'un accord de coopération technique approuvé. Cette exemption ne s'applique pas aux transferts de savoir-faire technique destiné à être utilisé exclusivement dans des industries de haute technologie ou des industries techniques importantes. Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com); Amcham 2015 Industry Committees priority issues. Adresse consultée: "<http://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2016/05/WP-2015-Intellectual-Property-Licensing.pdf>".

<sup>238</sup> MOEA (2016), *2015 Intellectual Property Office Annual Report*, juin 2016.

<sup>239</sup> Le Taipei chinois s'est joint à la proposition d'un point *ad hoc* de l'ordre du jour sur la propriété intellectuelle et l'innovation pour les réunions du Conseil des ADPIC de février 2018 (IP/C/M/88); octobre 2017 (IP/C/M/87 et Add.1); mars 2017 (IP/C/M/85 et Add.1); novembre 2016 (IP/C/M/83 et Add.1); juin 2016 (IP/C/M/82 et Add.1); mars 2016 (IP/C/M/81 et Add.1); octobre 2015 (IP/C/M/80 et Add.1); et juin 2014 (IP/C/M/76 et Add.1).

<sup>240</sup> Parmi ces économies figurent: l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Chili, le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Japon, le Liechtenstein, le Paraguay, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne. La liste complète des accords bilatéraux est disponible en ligne sur le site du TIPO (<https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=175779&ctNode=6842&mp=2>) et dans le document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

(KIPO), l'Office d'État de la propriété intellectuelle de Chine (SIPO) et d'autres offices de la propriété intellectuelle dans diverses économies.<sup>241</sup> Un Accord transdétroit sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la coopération en la matière est en place depuis le 12 septembre 2010.

3.156. L'Office de la propriété intellectuelle (TIPO) du Ministère des affaires économiques (MOEA) reste responsable de la formulation des politiques, lois et règlements en matière de DPI; de l'administration de l'enregistrement des DPI et de la sensibilisation du public aux questions de propriété intellectuelle; du règlement des différends et des moyens de faire respecter les DPI; de la coordination interinstitutions et de la promotion de la coopération avec les partenaires commerciaux du Taipei chinois.<sup>242</sup> Toutes les principales lois et réglementations relatives aux DPI sont disponibles en anglais et en chinois sur le site Web du TIPO (<https://www.tipo.gov.tw/mp.asp?mp=2>).<sup>243</sup> Depuis janvier 2014, le TIPO transmet par voie électronique les documents officiels relatifs aux brevets et aux marques; cette amélioration a facilité la recherche de documents, l'établissement de statistiques et la gestion, et a réduit l'espace de stockage nécessaire ainsi que les coûts, notamment d'affranchissement des documents. Au cours de la période 2014-2017, un total de 1 090 812 documents officiels ont été communiqués et 293 376 dossiers ont été déposés par voie électronique.<sup>244</sup> Pour déposer un brevet ou une marque, l'intéressé doit soumettre une demande au TIPO, qui rend normalement une décision dans les six mois suivant la présentation de toutes les pièces justificatives (sections 3.3.7.1.1 et 3.3.7.1.2). En 2017, la durée moyenne d'obtention de la première notification officielle pour les brevets et les marques de commerce était, respectivement, de 8,8 et de 5,07 mois; et la durée moyenne de la procédure d'autorisation ou de rejet pour les brevets, les modèles d'utilité, les dessins et les marques était, respectivement, de 16, 2,4, 7,1 et 7,04 mois.

3.157. Suite aux modifications apportées en 2011 à l'article 59.6 de la Loi sur les brevets et à l'article 36.2 de la Loi sur les marques qui ont introduit le principe de l'extinction internationale des droits, les importations parallèles ne sont pas considérées comme contraires aux lois pertinentes et sont donc autorisées. En matière de droits d'auteur, cependant, les importations parallèles sont considérées comme une infraction, sauf dans les cas visés à l'article 87*bis* de la Loi.<sup>245</sup> Les autorités n'ont communiqué aucune donnée depuis 2014 sur les valeurs des importations parallèles et les principales catégories de ces exportations.

### 3.3.7.1 Propriété industrielle

#### 3.3.7.1.1 Brevets et modèles d'utilité

3.158. Les droits découlant de brevets sont protégés pendant une durée de 20 ans à compter de la date de la demande pour les inventions, de 10 ans pour les modèles d'utilité et de 12 ans pour les dessins.<sup>246</sup> La Loi sur les brevets a été modifiée pour la dernière fois en 2017, les principales modifications portant sur la prolongation de 6 à 12 mois du délai de grâce précédant la date du

<sup>241</sup> Renseignements en ligne de l'Office de la propriété intellectuelle du MOEA. Adresses consultées: <https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=175779&ctNode=6842&mp=2>; et MOEA (2016), *2015 Intellectual Property Office Annual Report*, juin 2016.

<sup>242</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>243</sup> En application des lois et règlements pertinents, tous les demandeurs de protection d'un droit de propriété intellectuelle, quelle que soit leur origine, bénéficient du même niveau de protection; en termes de droits et de délais, les procédures de demande sont également les mêmes. Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>244</sup> MOEA (2015), *Annual Report 2014 Intellectual Property Office*, juillet 2015; MOEA (2016), *2015 Intellectual Property Office Annual Report*, juin 2016. MOEA (2017), *2016 Intellectual Property Office Annual Report*, août. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/782314564271.pdf>.

<sup>245</sup> Ces exceptions comprennent les originaux ou les copies de travaux importés qui sont destinés, notamment, i) à l'usage d'organismes publics de tout niveau, ii) à des actions d'organismes scolaires, éducatifs ou religieux à but non lucratif, ou à des prêts par des bibliothèques ou à l'archivage, iii) à l'usage privé de l'importateur et non à la distribution, iv) à des personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs ou aux autres handicaps liés à la perception, v) aux originaux ou aux copies des travaux incorporés dans des marchandises, machines ou équipements importés légalement qui sont importés en même temps que ces articles, et vi) aux manuels d'utilisation ou modes d'emploi qui accompagnent tout équipement, marchandise ou machine importé légalement. Article 87*bis* de la Loi sur le droit d'auteur. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/61221027271.pdf>.

<sup>246</sup> Articles 52, 114, et 135 de la Loi sur les brevets. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/Attachment/752949427.pdf>.

dépôt au niveau intérieur des demandes de brevet d'invention et de modèle d'utilité; la suppression des restrictions sur les types de divulgation donnant droit au délai de grâce, qu'il s'agisse de divulgations volontaires ou involontaires par le déposant; et, en réponse à des demandes exprimées publiquement, la suppression de l'exigence de la demande d'un délai de grâce lors du dépôt d'une demande.<sup>247</sup> Eu égard aux besoins du secteur industriel et aux politiques pertinentes, et pour harmoniser les dispositions concernées avec les modifications de 2017 à la Loi sur les brevets, des modifications ont été apportées au Règlement d'application de la Loi sur les brevets, qui concernaient notamment la présentation du document de priorité sous forme électronique, les termes techniques pour les brevets de conception et le report de la publication d'un brevet (par exemple une prolongation du délai de trois à six mois).<sup>248</sup>

3.159. Afin de favoriser les partenariats avec d'autres économies pour la reconnaissance mutuelle des effets du dépôt du matériel biologique, des modifications de 2015, entrées en vigueur en janvier 2016, ont été apportées à l'article 11 du Règlement sur le dépôt du matériel biologique pour les demandes de brevets sur la base du Règlement d'exécution du Traité de Budapest de l'OMPI sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.<sup>249</sup> En 2016, des modifications ont été apportées à la Loi sur les agents de brevets pour couvrir les questions relatives aux pratiques de ces agents, en particulier les modalités et les domaines de leur intervention, leur formation en cours d'activité ainsi que la gestion et les mesures disciplinaires dont ils peuvent faire l'objet.<sup>250</sup>

3.160. S'agissant des inventions pharmaceutiques, des mesures importantes ont été prises pour assurer une meilleure protection dans ce domaine et promouvoir le potentiel d'innovation de l'économie.<sup>251</sup> En décembre 2017, la détermination du Taipei chinois de se joindre à ce qui s'appelait alors l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) (section 2.3.2) a conduit à la modification de Loi sur les questions pharmaceutiques (PAA). Ces modifications visent à aligner les DPI existants dans ce domaine avec les dispositions du TPP, entre autres en renforçant l'exclusivité des données pour les nouvelles indications et en mettant en place un système de brevets du princeps pour faire en sorte que des médicaments génériques ne soient pas lancés dans le Taipei chinois alors que le brevet original est encore valide.<sup>252</sup> De nouvelles modifications de la PAA sont entrées en vigueur le 31 janvier 2018, qui prévoient l'exclusivité des données pour les nouveaux médicaments comportant de nouveaux ingrédients et l'exclusivité des données au niveau international pour les médicaments faisant l'objet d'extensions d'indications, qui implique une protection réglementaire de trois ans pouvant être portée à cinq ans pour les médicaments pour lesquels des essais cliniques intérieurs sont effectués; toutefois, le processus législatif pour les modifications relatives aux brevets du princeps n'est pas encore achevé.<sup>253</sup>

3.161. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de modification des dispositions de la Loi sur les brevets et cette question n'a donné lieu à aucun problème jusqu'ici.

3.162. Le nombre de demandes de brevets a diminué tandis que le nombre de brevets accordés, notamment de brevets d'invention, a continué d'augmenter (tableau 3.11). Bien que la majorité des demandes soient déposées par des résidents, la part des étrangers demandeurs et bénéficiaires de brevets est passée à plus de 40% sous l'effet d'une baisse des demandes de brevets par les résidents, en particulier de brevets d'invention entre 2012 et 2016. En 2017, le

<sup>247</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/15, IP/N/1/TPKM/P/8, 10 octobre 2017; et MOEA (2017), *2016 Intellectual Property Office Annual Report*, août 2017. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/782314564271.pdf>.

<sup>248</sup> D'autres modifications ont été apportées en 2014 au Règlement d'application de la Loi sur les brevets, afin de clarifier certaines incertitudes dans les pratiques et d'assurer la coordination avec la modification à la Loi de 2014 sur les brevets. Les clarifications concernaient le calcul de la période de grâce et le maintien des droits conférés par les brevets, alors qu'une nouvelle disposition a été ajoutée pour éviter les doubles brevets. Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/7, IP/N/1/TPKM/P/6, 11 mars 2015. Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/16, IP/N/1/TPKM/P/9 du 10 octobre 2017.

<sup>249</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/11, IP/N/1/TPKM/O/3 du 10 décembre 2015.

<sup>250</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/13, IP/N/1/TPKM/P/7 du 10 décembre 2015.

<sup>251</sup> USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

<sup>252</sup> Un système de brevets du princeps prévoit la notification des droits du détenteur du brevet aux concurrents potentiels. Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Healthcare*, 3<sup>ème</sup> trimestre, 22 août, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/healthcare](http://www.eiu.com/healthcare).

<sup>253</sup> Renseignements en ligne (<https://www.fda.gov.tw/en/newsContent.aspx?id=22815> et <http://www.conventuslaw.com/report/taiwan-amendment-to-the-pharmaceutical-affairs-act/>).

TIPO a reçu un total de 73 791 demandes de brevet (contre 78 015 en 2014); la même année, 71 877 brevets ont été délivrés (contre 76 252 en 2014) (tableau 3.11); les 3 principales catégories d'articles pour lesquelles des brevets ont été octroyés en 2017 sont les dispositifs à semi-conducteurs (6 618 cas), l'optique (5 587 cas) et la mise en forme du métal (4 261 cas). Au cours de la période considérée, la durée nécessaire au traitement des demandes de brevet au Taipei chinois a été réduite, tombant d'une moyenne de 41 mois en 2013 à 16 mois en 2017, suite à la mise en œuvre du projet de réduction des retards dans le traitement des demandes de brevet lancé en 2010, à la procédure accélérée d'examen des brevets (PPH) à partir de 2011 et à d'autres mesures d'accélération.<sup>254</sup> En février 2018, le TIPO a établi six ententes bilatérales sur la PPH, dont trois ont été signées au cours de la période considérée (voir ci-dessus).<sup>255</sup> En 2017, grâce à la PPH, le délai entre une demande et la décision finale était d'environ 4 mois. Le service électronique mis en place par le TIPO pour les demandes de brevet et le recours de plus en plus fréquent à la PPH avec plusieurs économies ont abouti à une diminution des complications et des retards dans le traitement des demandes (section 3.1.1).<sup>256</sup>

**Tableau 3.11 Demandes de brevet déposées et brevets accordés, 2012-17**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Demandes déposées</b>						
Brevets d'invention	51 189	49 218	46 379	44 415	43 836	46 122
Locales (%)	45	44	41	39	38	39
Étrangères (%)	55	56%	59	61	62	61
Modèles d'utilité	25 636	25 025	23 488	21 404	20 161	19 549
Locales (%)	95	95	94	94	94	94
Étrangères (%)	5	5	6	6	6	6
Dessins	8 248	8 968	8 148	7 808	8 445	8 120
Locales (%)	61	57	57	57	54	53
Étrangères (%)	39	43	43	43	46	47
Total	85 073	83 211	78 015	73 627	72 442	73 791
Locales (%)	62	61	59	57	56	55
Étrangères (%)	38	39	41	43	44	45
<b>Brevets accordés</b>						
Brevets d'invention	25 536	40 251	45 601	48 315	48 947	45 710
Locaux (%)	48	49	47	44	43	41
Étrangers (%)	52	51	53	56	57	59
Modèles d'utilité	24 643	24 847	23 712	22 106	19 793	19 037
Locaux (%)	95	95	95	94	94	94
Étrangers (%)	5	5	5	6	6	6
Dessins	6 431	7 050	6 939	7 666	7 666	7 130
Locaux (%)	61	61	58	56	55	51
Étrangers (%)	39	39	42	44	45	49
Total	56 610	72 148	76 252	78 087	76 406	71 877
Locaux (%)	70	66	63	59	58	56
Étrangers (%)	30	34	37	41	42	44

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>254</sup> Il existe deux types de procédure accélérée d'examen des brevets (PPH), la PPH générale et la PPH MOTTAINAI. La PPH générale permet à un déposant dont le dossier est considéré comme admissible/brevetable par l'Office de premier dépôt de présenter avant le délai normal le dossier correspondant à l'Office de deuxième dépôt pour examen, tout en permettant à ce dernier d'exploiter les recherches effectuées par le premier ainsi que les résultats de l'examen auquel il a procédé; PDX est le programme d'échange électronique de documents. La PPH "MOTTAINAI" permet à un déposant dont le dossier est considéré comme admissible/brevetable par l'Office de premier examen de bénéficier d'une procédure d'examen accélérée par l'Office d'examen ultérieur, quel que soit l'Office dans lequel le dossier a été présenté en premier. Renseignements en ligne de l'Office de propriété intellectuelle du MOEA. Adresses consultées:

<https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=335512&ctNode=7556&mp=2> et <https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=575120&ctNode=6687&mp=2>; Renseignements en ligne de Export.gov. Adresse consultée: <https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Protection-of-Property-Rights>.

<sup>255</sup> Ces accords ont été signés avec les États-Unis (2011), le Japon (2012), l'Espagne (2013), la République de Corée (2015), la Pologne (2017) et le Canada (2018). Renseignements en ligne du TIPO (<https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=335512&ctNode=7556&mp=2>).

<sup>256</sup> Renseignements en ligne de Amcham. Adresse consultée: "<https://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2017/06/Intellectual-Property-Licensing-EN.pdf>".

### 3.3.7.1.2 Marques

3.163. Après l'enregistrement, le droit exclusif sur une marque est accordé pour une durée de dix ans, renouvelable indéfiniment par périodes de dix ans.<sup>257</sup> Au cours de la période considérée, la Loi sur les marques a été modifiée en décembre 2016 pour exclure l'application des dispositions du Code pénal relatives à la confiscation/saisie et maintenir l'obligation absolue de confiscation en vertu de l'article 98 de la Loi sur les marques. Cette modification n'a entraîné aucun changement dans la pratique des confiscations. Les modifications apportées en 2015 au Règlement d'application de la Loi sur les marques visaient principalement à simplifier la procédure de dépôt d'une marque en exemptant le déposant de présenter l'original de l'attestation des droits de priorité et de priorité d'exposition ainsi qu'une copie de la requête écrite et les documents connexes de la demande initiale de division d'une demande d'enregistrement.<sup>258</sup> En 2017, la liste de l'article 19 du Règlement d'application de la Loi sur les marques a été modifiée pour correspondre à la classification de Nice (NCL 11-2017).<sup>259</sup>

3.164. Le service électronique mis en place par le TIPO pour les demandes d'enregistrement des marques a permis une réduction des complications et des retards dans la procédure (section 3.3.7 et ci-dessus). En 2017, le TIPO a reçu un total de 83 802 demandes d'enregistrement de marques (contre 75 933 en 2014), la plupart émanant de résidents (tableau 3.12).

**Tableau 3.12 Marques et données connexes, 2012-2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Marques</b>						
Demandes	74 357	74 031	75 933	78 523	79 300	83 802
Locales	55 696	55 338	56 217	57 356	57 548	61 215
Étrangères	18 661	18 693	19 716	21 167	21 752	22 587
Enregistrements	61 918	60 557	66 257	62 993	68 177	74 226
Locaux	45 659	44 174	48 728	45 233	48 828	53 202
Étrangers	16 259	16 383	17 529	17 760	19 349	21 024
Rejets	8 724	8 581	7 641	7 692	8 956	8 903
<b>Marques de certification</b>						
Demandes	37	41	31	43	27	41
Enregistrements	42	30	37	31	26	30
<b>Marques collectives</b>						
Demandes	71	64	72	58	47	61
Enregistrements	39	54	48	56	52	36

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.165. Malgré l'existence de dispositions juridiques et pénales pertinentes, des préoccupations auraient été exprimées à propos de l'utilisation apparemment non autorisée par les entreprises du Taipei chinois de logos de marques de luxe et d'autres supports promotionnels, donnant ainsi la fausse impression que les propriétaires de ces marques parrainent les activités de ces entreprises ou réalisent en coopération avec elles des opérations de commercialisation.<sup>260</sup> Les propositions d'introduction d'un emballage neutre pour les produits contenant du tabac ont suscité des inquiétudes quant aux possibles retombées des exigences d'emballage normalisées dans d'autres secteurs industriels, notamment les boissons alcooliques, les boissons gazeuses et la restauration rapide.<sup>261</sup> Un projet de modification de la Loi sur la prévention des risques liés au tabac a été envoyé au Parlement pour examen le 21 décembre 2017 (section 3.3.2.1.1); la proposition d'un emballage neutre ne figurait pas dans les modifications suggérées.

<sup>257</sup> Renseignements en ligne sur la Loi sur les marques. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/7161442371.pdf>.

<sup>258</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/9, IP/N/1/TPKM/T/6, 1er octobre 2015.

<sup>259</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/18, IP/N/1/TPKM/T/8, 10 octobre 2017.

<sup>260</sup> Articles 36.1, 68, 69, 95 et 97 de la Loi sur les marques. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2017/06/Intellectual-Property-Licensing-EN.pdf>; et ECCT (2017), *2018 Position Papers – Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

<sup>261</sup> ECCT (2016), *2017 Position Papers*, and ECCT (2017), *2018 Position Papers - Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.



### 3.3.7.1.3 Indications géographiques

3.166. Au cours de la période considérée, le cadre législatif applicable aux indications géographiques, qui est constitué par la Loi sur les marques et d'autres lois pertinentes, est resté inchangé.<sup>262</sup> Les indications géographiques sont protégées contre les utilisations qui induisent les consommateurs en erreur et favorisent le parasitisme; il est interdit aux tierces parties de demander leur enregistrement comme marques et de les utiliser de manière abusive, ce qui constitue un acte de concurrence déloyale. Selon les autorités, il n'y a eu aucun cas d'atteinte aux indications géographiques entre 2014 et 2017; néanmoins, au cours de la même période, le TIPO a rejeté trois demandes d'enregistrement de marques qui étaient similaires à des indications géographiques étrangères pour des vins ou des spiritueux. Un système de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux fondé sur une participation volontaire reste en vigueur. S'agissant de l'extension à d'autres produits du niveau plus élevé de protection requis pour les vins et les spiritueux par l'Accord sur les ADPIC, les autorités ont continué de considérer que ni la nécessité ni l'urgence d'une telle extension n'avaient été démontrées.

#### 3.3.7.1.4 Variétés végétales

3.167. Depuis le dernier examen, aucune modification n'a été apportée à la Loi sur les variétés végétales et les semences, modifiée en 2010.<sup>263</sup> La Loi prévoit la protection des variétés végétales lorsqu'elles ont pour caractéristiques la nouveauté, la spécificité, l'uniformité et la stabilité, ainsi qu'une dénomination appropriée.<sup>264</sup> En 2016, des discussions ont eu lieu avec la Communauté européenne dans le cadre du Groupe de travail pour des consultations bilatérales économiques et commerciales en lien avec les DPI sur des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle, à la mise en œuvre de la protection et à la reconnaissance mutuelle de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) pour la variété végétale *Phalaenopsis* (*Doritaenopsis*) ainsi que sur la coopération avec les homologues mondiaux.<sup>265</sup> Afin d'accélérer la reprise mutuelle des rapports d'examen DHS entre le Taipei chinois et l'Union européenne, les autorités ont modifié le rapport d'examen DHS pour *Phalaenopsis* afin d'en débattre avec le Comité technique de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

#### 3.3.7.1.5 Schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés

3.168. Les schémas de configuration des circuits intégrés restent protégés en vertu de la Loi sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés, modifiée pour la dernière fois en 2002. La durée de protection est de dix ans à compter de la date du dépôt de la demande, ou de la première exploitation commerciale, si celle-ci est antérieure.<sup>266</sup>

#### 3.3.7.1.6 Secrets commerciaux

3.169. Depuis le dernier examen, aucune modification n'a été apportée à la Loi sur les secrets commerciaux, révisée pour la dernière fois en 2013. Cette loi prévoit une responsabilité civile et pénale (article 13) pour détournement de secrets commerciaux. En 2017, le TIPO a proposé des modifications à la loi en vigueur concernant notamment: le fait que la violation des secrets commerciaux ne peut donner lieu à des poursuites que sur plainte; la possibilité pour une entité étrangère non reconnue de déposer plainte; l'accès restreint aux documents contenant des secrets en cas d'enquête criminelle; et le traitement réciproque pour les secrets commerciaux étrangers.<sup>267</sup> Toutefois, lors d'une audience publique tenue le 5 mai 2016, cette proposition a été

<sup>262</sup> Il s'agit notamment de la Loi sur les pratiques commerciales loyales, de la Loi sur l'administration des tabacs et des alcools, du Règlement sur l'étiquetage des produits alcooliques, de la Loi sur l'étiquetage des produits, et d'autres règlements. Renseignements en ligne ("[http://aippi.org/wp-content/uploads/2017/06/2017\\_StudyReport\\_IM\\_Taiwan\\_SC\\_GeoInd\\_2017-06-06\\_NEW.pdf](http://aippi.org/wp-content/uploads/2017/06/2017_StudyReport_IM_Taiwan_SC_GeoInd_2017-06-06_NEW.pdf)").

<sup>263</sup> Base de données en ligne sur les lois et règlements. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/eng/LawClass/LawContent.aspx?pcode=M0030024>.

<sup>264</sup> Documents de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1, 18 décembre 2015.

<sup>265</sup> MOEA (2017), *2016 Intellectual Property Office Annual Report*, août 2017. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/782314564271.pdf>.

<sup>266</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1, 28 juillet 2010.

<sup>267</sup> Renseignements en ligne ("<https://www.lexology.com/library/detail.aspx?q=ce36be36-d5a4-47cf-bfa3-75537db3f1d7>" et "<https://www.lexology.com/library/detail.aspx?q=63501e8b-4494-4af1-be53-0cf342deac93>").

contestée et les modifications envisagées n'ont pas été incluses dans la version révisée du projet de texte.

3.170. Les pesticides agricoles sont considérés comme un secret commercial aux termes des Normes relatives aux essais des propriétés physico-chimiques et aux essais toxicologiques de ces pesticides.

3.171. Afin de sensibiliser à la nécessité de mieux protéger les secrets commerciaux, le Taipei chinois a organisé, au cours de la période considérée, 9 cycles de séminaires sur les pratiques en matière de secret commercial à l'intention de plus de 400 participants afin de développer les techniques d'enquête. En outre, 5 colloques sur les mesures raisonnablement envisageables pour préserver la confidentialité des secrets commerciaux ont réuni près de 600 participants entre 2016 et 2017; ils avaient pour but d'aider les PME à établir un mécanisme de protection robuste. Les participants étaient pour la plupart des membres des organes chargés de l'application des lois ainsi que des conseillers juridiques.<sup>268</sup>

### 3.3.7.2 Droit d'auteur et droits connexes

3.172. La Loi sur le droit d'auteur du Taipei chinois a été modifiée pour la dernière fois en novembre 2016. Elle protège toujours 10 types d'œuvres (article 5) depuis le moment de l'accomplissement de l'œuvre et pendant toute la vie de l'auteur plus 50 ans (article 30), sauf pour les œuvres photographiques, les œuvres audiovisuelles, les enregistrements sonores et les interprétations ou exécutions d'artistes, pour lesquels le droit d'auteur est protégé pendant 50 ans à compter de leur diffusion publique (article 34).<sup>269</sup> Le droit d'auteur n'a pas besoin d'être enregistré pour être protégé. En vertu de l'article 4, les œuvres des détenteurs de droits à l'étranger bénéficient de la protection du droit d'auteur à condition qu'un traité/accord en ce sens ait été ratifié par le parlement.<sup>270</sup> En ce qui concerne les autres œuvres, aucune protection ne s'applique, sauf si elles ont été d'abord diffusées dans le Taipei chinois ou si elles ont été diffusées dans le Taipei chinois pas plus de 30 jours après leur première diffusion dans un territoire qui offre une protection réciproque aux détenteurs de droits du Taipei chinois.

3.173. Comme cela est le cas pour les marques (section 3.3.7.1.2), les modifications de 2016 à la Loi sur le droit d'auteur (article 98) visaient à aligner les dispositions existantes avec le nouveau chapitre du Code pénal relatif à la "Confiscation".<sup>271</sup> Le reste du projet de modification de la Loi sur le droit d'auteur, y compris les normes d'établissement des redevances pour une utilisation loyale des œuvres visées au paragraphe 4 de l'article 47 de la Loi, qui couvre les œuvres dont les détenteurs des droits d'auteur sont inconnus et l'enregistrement des prises de nantissement sur des droits d'auteur, est encore à l'étude en raison de discussions en cours concernant l'ajustement du niveau des redevances. Des révisions des "Directives opérationnelles pour la saisie d'une organisation de gestion collective des droits d'auteur de l'Office de la propriété intellectuelle (MOEA)" et des "Directives pour la demande d'autorisation d'établissement d'une organisation de gestion collective des droits d'auteur" ont été publiées en juillet 2016 (voir ci-dessous); ces directives contiennent maintenant une description plus concrète des mesures initiales et couvrent des aspects comme l'amélioration des réunions d'examen, une plus grande souplesse au cours des audiences publiques et l'introduction des états financiers dans les plans d'activité des demandeurs.<sup>272</sup>

3.174. Suite aux nouvelles évolutions de la technologie numérique, un projet de modification de la Loi sur le droit d'auteur, comprenant 145 articles qui devraient modifier 80% des dispositions

<sup>268</sup> MOEA (2015), *Annual Report 2014 Intellectual Property Office*, juillet 2015; MOEA (2016), *Annual Report 2015 Intellectual Property Office*, juin 2016; et MOEA (2017), *2016 Intellectual Property Office Annual Report*, août 2017. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/782314564271.pdf>

<sup>269</sup> Ces œuvres sont notamment les œuvres orales et littéraires, les œuvres musicales, les œuvres dramatiques et chorégraphiques, les œuvres artistiques, les œuvres picturales et graphiques, les œuvres audio enregistrées, les enregistrements de sons, les œuvres architecturales et les programmes informatiques. Article 5 de la Loi sur le droit d'auteur. Adresse consultée: [https://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/TPKM/17\\_4035\\_00\\_e.pdf](https://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/TPKM/17_4035_00_e.pdf).

<sup>270</sup> À compter de 2002, dès lors que le Taipei chinois est devenu Membre de l'OMC, les œuvres créées par des ressortissants d'un des pays Membres de l'OMC ont obtenu une protection.

<sup>271</sup> Document de l'OMC IP/N/1/TPKM/14, IP/N/1/TPKM/C/12 du 10 octobre 2017.

<sup>272</sup> MOEA (2017), *2016 Intellectual Property Office Annual Report*, août. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/782314564271.pdf>.

actuelles, a été approuvé et adressé en octobre 2017 au pouvoir législatif en vue de son examen et de son adoption formelle à la suite de trois lectures successives, mais ce processus n'était pas encore terminé en avril 2018.<sup>273</sup> Les principaux changements proposés concernent notamment: des définitions modifiées des termes "radiodiffusion publique" et "transmission publique"; de nouveaux droits de communications publiques; de nouvelles dispositions sur les "droits de retransmission"; de nouvelles dispositions sur les droits des artistes, afin que ceux dont la performance est reproduite sous une forme audiovisuelle naturelle comme les disques numériques vidéos jouissent des mêmes droits que ceux dont la performance est fixée sur des phonogrammes; des adaptations des dispositions relatives à l'utilisation légale par le grand public des œuvres protégées par un droit d'auteur; de nouvelles dispositions sur les licences obligatoires pour les œuvres dont les détenteurs des droits économiques sont inconnus et sur l'enregistrement des prises de nantissement sur des droits d'auteur; et des modifications aux dispositions sur la responsabilité pénale.<sup>274</sup>

3.175. Selon les autorités, lors du précédent examen, la Loi sur le droit d'auteur était compatible avec l'Accord sur les ADPIC et avait donné effet aux normes de protection et de respect des DPI prévues par les Traités Internet de l'OMPI (à savoir le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes) ainsi que les dispositions relatives aux exceptions et limitations prévues par le Traité de Marrakech de l'OMPI visant à faciliter l'accès aux œuvres publiées des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.<sup>275</sup>

3.176. Au cours de la période considérée, comme dans beaucoup d'autres Membres de l'OMC, les discussions relatives au droit d'auteur ont porté notamment sur: l'utilisation illégale de dispositifs de diffusion en flux (streaming), d'applications, de liens intersites et de modules d'extension (plug-ins) vidéo et audio offrant des fonctions de "stream-ripping" et de téléchargement; l'incapacité des lois/règlements de remédier à la multitude d'activités de téléchargement illégales facilitées par des sites Web non hébergés et des sites Web situés à l'étranger; la courte durée de la protection du droit d'auteur par rapport à d'autres économies, comme l'Union européenne (où elle va jusqu'à 70 ans), les États-Unis (jusqu'à 95/120 ans, en fonction de l'œuvre), le Mexique (jusqu'à 75 ans); l'assouplissement des dispositions juridiques actuelles qui ne considèrent plus ces violations comme des infractions pénales; et la plus grande liberté accordée par la Loi sur les organisations de gestion collective des droits d'auteur aux utilisateurs de contenus de faire appel au TIPO pour revoir les redevances sur les droits d'auteur.<sup>276</sup> Les autorités ont indiqué que toute personne commettant des actes impliquant la fourniture de connexions d'ordinateur à ordinateur (P2P) facilitant la visualisation en streaming ou le téléchargement par le grand public ne respecte pas les dispositions de l'alinéa 7 du paragraphe 1 de l'article 87 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute personne mettant à la disposition du public des hyperliens permettant la diffusion en flux de contenus illicites peut être considérée comme auteur principal ou complice en vertu de l'article 92 de la Loi sur le droit d'auteur, même si le rassemblement des preuves judiciaires peut être difficile. Des groupes de détenteurs de droits ont récemment appelé à une modification de la loi, exigeant que toute personne qui commet un des actes susmentionnés soit considérée comme commettant une violation du droit d'auteur. Le "stream-ripping" est une technologie qui permet aux utilisateurs de décoder ou de perturber les plates-formes de streaming pour faciliter le téléchargement (illégal). Toute personne qui commet un tel acte est considérée comme ayant enfreint les dispositions de l'article 80 ou de l'alinéa 7 du paragraphe 1 de l'article 87 de la Loi sur le droit d'auteur. Afin d'endiguer les activités illégales facilitées par des sites Web non hébergés ou situés à l'étranger, le Taipei chinois a adopté à la

<sup>273</sup> Couvrant 93 amendements et 17 nouveaux articles. Renseignements en ligne (<https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=884d7f2c-c6d4-4695-9611-c8eebbcd0ad2>).

<sup>274</sup> Renseignements en ligne du TIPO. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/ct.asp?xItem=652057&ctNode=6687&mp=2> et Lexicologa Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=10ec7be4-8071-4be3-92e4-8ff8e89866ab>".

<sup>275</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>276</sup> L'intervention du TIPO dans la détermination des taux des redevances sur les droits d'auteur en vertu de la Loi sur les organisations de gestion collective des droits d'auteur s'est traduite, semble-t-il, par une instabilité des taux de redevances et une ingérence avec les droits qu'ont normalement les parties de négocier les taux sur le marché libre. Renseignements de l'Amcham ("<http://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2016/08/WP-2016-Intellectual-Property-Licensing-English.pdf>"); et ECCT (2017), 2018 *Position Papers - Clearing the Hurdles to Economic Progress*, novembre. Adresse consultée: <http://www.ecct.com.tw/file/Publications/201711151808326974.pdf>.

mi-2017 des mesures pour "Follow the Money" et bloquer ainsi les revenus publicitaires des sites de piratage.<sup>277</sup> Les autorités ont estimé que la durée actuelle de protection des droits économiques d'une œuvre était conforme aux prescriptions de l'Accord sur les ADPIC. Un projet de modification de la Loi sur le droit d'auteur supprime la peine minimale de 6 mois d'emprisonnement en tant que condamnation pénale dans certains cas, donnant ainsi aux tribunaux une plus grande flexibilité dans la détermination des peines au cours des procès. En dehors de cette modification, la détermination de la peine et les normes pour les poursuites pénales sont conformes aux lois en vigueur.

### 3.3.7.3 Moyens de faire respecter les droits

3.177. Le Taipei chinois a maintenu son objectif consistant à rendre le cadre général de la propriété intellectuelle plus propice à l'innovation et à la R&D. Son régime de respect des DPI est considéré comme l'un des plus efficaces de la région asiatique. Son classement en matière de protection des DPI est resté pratiquement inchangé.<sup>278</sup> En 2017, il a été placé au 27<sup>ème</sup> rang sur 137 économies dans le Rapport mondial sur la compétitivité du Forum économique mondial en termes de protection de la propriété intellectuelle, alors qu'en 2014, il était 26<sup>ème</sup> sur 144 économies.<sup>279</sup> Selon l'Indice international des droits de propriété (IPRI), il se classait 24<sup>ème</sup> au niveau mondial et 6<sup>ème</sup> au niveau régional sur 127 et 19 économies, respectivement, en 2017; contre 23<sup>ème</sup> au niveau mondial et 6<sup>ème</sup> au niveau régional sur 95 et 16 économies, respectivement, en 2014.<sup>280</sup> Selon le Global Software Survey, au Taipei chinois le taux estimé de logiciels sans licence d'installation était de 36% en 2015, soit une baisse par rapport aux 38% de 2013 et un niveau bien inférieur à la moyenne régionale de l'Asie-Pacifique qui est de 61%.<sup>281</sup> Les autorités ont indiqué que les actes de piratage en ligne dans le Taipei chinois avaient été freinés par l'initiative "Follow the Money" (section 3.3.7.2) et la coopération internationale (voir ci-dessous), les principales infractions en ligne étant commises par des sites situés à l'étranger.

3.178. Depuis son dernier examen, le Taipei chinois a conservé des politiques et des mesures visant à renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Plan d'action sur les DPI 2015-2017 du TIPO vise, entre autres choses, à: coordonner les organismes d'inspection, les forces de police et les autorités de poursuite pénale pour lutter contre les nouvelles formes de violations des DPI; renforcer les mesures d'exécution dans les enquêtes pour contrefaçon et piratage; enquêter sur les violations des droits d'auteur en ligne et les réprimer; mettre en œuvre des mesures de contrôle aux frontières; renforcer l'application de la Loi sur les secrets

---

<sup>277</sup> Suite à l'adoption récente à l'étranger de mesures "Follow the Money", par exemple par les États-Unis et le Royaume-Uni, le TIPO a facilité en septembre 2017 la conclusion d'un Mémoire d'accord sur la liste des sites en infraction entre des groupes de détenteurs de droits et des publicitaires. Les publicitaires qui reçoivent des listes de sites en infraction communiquées par des groupes de détenteurs de droits doivent s'abstenir de faire des publicités sur ces sites pour les décourager. Le TIPO va continuer de jouer son rôle d'intermédiaire afin de faciliter le bon fonctionnement du mécanisme et d'encourager plus de publicitaires à participer à l'accord. Renseignements en ligne (<http://www.taipeitimes.com/News/biz/archives/2017/09/05/2003677797>).

<sup>278</sup> En 2009, le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales, constatant les améliorations du régime juridique des DPI et des moyens de faire respecter ces droits, l'a ôté de la liste de surveillance spéciale 301. Renseignements en ligne de Export.gov. Adresse consultée: <https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Protection-of-Property-Rights>; Renseignements en ligne de Amcham. Adresse consultée: "<https://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2017/06/Intellectual-Property-Licensing-EN.pdf>".

<sup>279</sup> Forum économique mondial (2017), *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Genève. Adresses consultées: "<http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf>"; et WEF (2015), *The Global Competitiveness Report 2014-2015*, Genève. Adresse consultée: [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GlobalCompetitivenessReport\\_2014-15.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2014-15.pdf).

<sup>280</sup> L'IPRI évalue les institutions sur lesquelles repose un solide régime de propriété intellectuelle: l'environnement juridique et politique, les droits de propriété physique et les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit du seul indice mondial dédié exclusivement aux droits de propriété intellectuels et physiques. Renseignements en ligne Indice international des droits de propriété. Adresse consultée: <https://internationalpropertyrightsindex.org/countries> et <https://internationalpropertyrightsindex.org/about>.

<sup>281</sup> L'étude biennale publiée en mai 2016 par la Business Software Alliance - un groupe privé d'entreprises, a estimé la valeur commerciale des logiciels utilisés sans licence au Taipei chinois à 264 millions de dollars EU en 2015, en baisse par rapport à 305 millions de dollars EU en 2013. Economist Intelligence Unit (2017), *Country Commerce*, juin, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com](http://www.eiu.com).

commerciaux; favoriser un système juridique complet sur les DPI; améliorer la formation; et promouvoir l'échange et la coopération aux niveaux international et transdétroit.<sup>282</sup>

3.179. Le Plan d'action sur les DPI 2018-2020 du Taipei chinois est une réponse aux tendances industrielles mondiales, en particulier dans des domaines tels que la technologie numérique, ainsi qu'au développement rapide de l'Internet et des médias sociaux. Il est également en phase avec ses politiques économiques et commerciales globales, comme le Plan d'innovation industriel 5+2 et la Nouvelle politique vers le sud (sections 2.2 et 3.2.5).<sup>283</sup> Le Plan d'action privilégie l'aide aux entreprises (en particulier les PME) travaillant en matière de R&D et d'innovation, renforce la protection des secrets commerciaux et les enquêtes sur les infractions impliquant le commerce électronique et les achats en ligne et développe l'assistance en matière de protection des DPI à l'étranger. Parmi ses principaux objectifs figurent un accroissement de la capacité des entreprises en matière de R&D et d'innovation; l'établissement d'un régime juridique des DPI adapté à l'environnement local et conforme aux réglementations internationales; la réalisation effective d'enquêtes pour contrefaçon et piratage et le renforcement de la protection des secrets d'affaires; l'amélioration de la protection du droit d'auteur en ligne et des mécanismes d'utilisation loyale; la mise en œuvre efficace de la protection des DPI sur les campus; le renforcement des connaissances et compétences professionnelles des agents chargés de la mise en œuvre; l'amélioration de la sensibilisation du public à la protection des DPI; et le renforcement de la coopération globale et de la protection des DPI à l'étranger.

3.180. Toutes les lois sur les DPI contiennent des dispositions sur les recours civils en cas de violation.<sup>284</sup> Les sanctions pénales en cas de violation du droit d'auteur consistent notamment en une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et une amende pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars NT.<sup>285</sup> Les sanctions pénales pour contrefaçon de marque comprennent une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 dollars NT. Des sanctions pénales sont également prévues pour le détournement de secrets commerciaux (section 3.3.7.1.6). Les détenteurs de droits de propriété intellectuelle peuvent faire valoir leurs droits dans le cadre d'enquêtes, de descentes de police, d'injonctions préliminaires, d'inculpations et de procès, ainsi que d'ordonnances de ne pas faire.<sup>286</sup>

3.181. Une équipe spéciale de coordination interinstitutionnelle pour le respect de la propriété intellectuelle, composée de représentants des forces de police, de la police des DPI, de l'Administration des douanes, du Ministère de la justice (MOJ), du Bureau d'enquête du MOJ, du Ministère de l'éducation et du Ministère des affaires économiques, continue de coordonner le travail de contrôle (sections 3.3.7.3.1 et 3.3.7.2).<sup>287</sup> La protection des droits de propriété intellectuelle sur les campus a été renforcée grâce au Mémoire d'accord signé en août 2016 entre le Ministère de l'éducation et les groupes de détenteurs de droits. En plus du Mémoire d'accord sur la Liste des sites Web en infraction (section 3.3.7.2), un Mémoire d'accord sur la coopération en matière de DPI entre les États-Unis et le Taipei chinois est entré en vigueur en février 2017.<sup>288</sup>

### 3.3.7.3.1 Mise en œuvre au niveau intérieur

3.182. Les services de police, le Bureau des Procureurs de district et le Bureau du Haut Procureur (Branche de la propriété intellectuelle) mettent en œuvre la législation sur les DPI. La police des DPI effectue des enquêtes sur les contrefaçons et le piratage. L'Équipe spéciale chargée de l'application de la Loi sur les disques optiques (JODE) continue d'effectuer des inspections

<sup>282</sup> MOEA (2015), *Annual Report 2014 Intellectual Property Office*, juillet 2015; Renseignements en ligne de l'Office de la propriété intellectuelle du MOEA. Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/75161541271.pdf>.

<sup>283</sup> Renseignements en ligne (<https://topics.amcham.com.tw/2017/05/52-industrial-innovation-plan/>).

<sup>284</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1, 28 juillet 2010.

<sup>285</sup> Articles 88 et 91 de la Loi sur le droit d'auteur (Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/61221027271.pdf>) et Article 95 de la Loi sur les marques (Adresse consultée: <https://www.tipo.gov.tw/public/data/7161442371.pdf>).

<sup>286</sup> Renseignements en ligne Wang&Wang. Adresse consultée: "<https://www.wangandwang.com/intellectual-property/intellectual-property-overview-taiwan/intellectual-property-taiwan/>".

<sup>287</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>288</sup> USTR (2017), *2017 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2017/NTE/2017%20NTE.pdf>.

périodiques et aléatoires dans les fabriques de disques optiques, les usines de plaques d'impression et d'autres installations connexes. En 2016, la valeur des saisies relatives aux marques et aux droits d'auteur sur le marché local se serait établie à 14,4 milliards de dollars NT (432 millions de dollars EU), contre 19,5 milliards de dollars NT (630 millions de dollars EU) en 2015. En 2016, on a dénombré 4 946 cas d'atteintes à la propriété intellectuelle, soit une baisse de 1,35% par rapport à l'année précédente.<sup>289</sup>

3.183. Le TIPO continue de mener des activités pour renforcer les actions de plaidoyer et d'éducation dans ce domaine, dont la publication de divers documents de sensibilisation et de journaux, des publicités à la télévision et à la radio, des activités Internet et des interventions en faveur de la promotion des DPI.<sup>290</sup> Le Taipei chinois a également continué de promouvoir les connaissances professionnelles et l'application de la loi auprès des policiers, des juges et des avocats ainsi que de sensibiliser les représentants des entreprises et des universités grâce à divers cours et ateliers de formation qui ont porté principalement sur la protection des secrets commerciaux (régime et pratiques juridiques) (section 3.3.7.1.6), la mise en œuvre en ligne des DPI, les enquêtes sur les crimes impliquant la haute technologie et la cybercriminalité, la technologie médico-légale numérique, les stratégies de dépôts de brevets et leur utilisation dans divers domaines technologiques ainsi que le système de recherche de brevets.

### 3.3.7.3.2 Mise en œuvre par l'Administration des douanes

3.184. L'Administration des douanes est chargée de faire respecter les DPI pour les marchandises importées et exportées et elle peut suspendre d'office la mainlevée des marchandises suspectées de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Le nombre d'affaires impliquant des saisies de produits de marque contrefaits est passé de 149 en 2014 à 228 en 2017, la majorité des infractions concernant l'informatique, les communications et les produits de consommation (tableau 3.13). En outre, les saisies de marchandises importées ne respectant pas le droit des marques sont passées à 228 en 2017, les pièces de véhicules, l'électronique grand public et les cosmétiques se classant en tête en termes de nombre d'articles saisis. Les fonctionnaires des douanes attribuent l'augmentation des saisies à une détection accrue dans les expéditions par fret aérien de petits colis de marchandises contrefaites achetées sur des sites de commerce électronique à l'étranger.<sup>291</sup>

**Tableau 3.13 Moyens mis en œuvre par l'Administration des douanes pour faire respecter les DPI, 2014-2017**

#### Respect des droits concernant les marchandises importées en matière de droit des marques

	Affaires	Ordinateurs, communication, et électronique grand public	Sacs/articles en cuir	Vêtements	Produits cosmétiques	Montres	Chaussure	Médicaments	Pièces d'automobiles	Jouets	Autres
2014	149	4 390	1 483	942	31 300	874	698	200	367	2 388	12 938
2015	199	5 052	2 456	1 045	6 300	304	1 237	-	2 605	1 359	15 172
2016	169	107 303	141	4 864	2 820	627	-	17 630	5 307	4 318	49 882
2017	228	18 676	6 186	5 481	9 402	4 112	184	7 662	157 183	5 250	40 132

<sup>289</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Protection-of-Property-Rights>".

<sup>290</sup> MOEA, Renseignements en ligne du TIPO. Adresse consultée: "<https://www.tipo.gov.tw/public/data/75161541271.pdf>".

<sup>291</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://www.export.gov/article?id=Taiwan-Protection-of-Property-Rights>".

**Respect des droits concernant les marchandises importées en matière de droit d'auteur**

	Affaires	Logiciels de jeux (ou CD de jeux)	Disques optiques ou DVD de films piratés	Autres	Total
2014	9	1	1 439	0	1 440
2015	12	0	785	300	1 085
2016	9	46	1 341	1	1 388
2017	0	0	0	0	0

**Respect des droits concernant les marchandises exportées**

	Produits exportés portant atteinte aux marques		Marques mentionnées dans la déclaration d'exportation non conformes à celles des produits et notifiées au Bureau du commerce extérieur (BOFT) par l'intermédiaire du TIPO
	Affaires	Nombre de produits faisant l'objet d'une infraction	
2014	1	1 500	122
2015	1	660	291
2016	3	7 747	242
2017	5	16 484	260

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**3.3.7.3.3 Actions judiciaires**

3.185. Le Tribunal de la propriété intellectuelle reste compétent pour juger en première et deuxième instances les procédures civiles relatives à la protection des DPI. Les affaires pénales sont examinées par les tribunaux de district en première instance puis par le Tribunal de la propriété intellectuelle en deuxième instance. S'agissant des procédures administratives, elles sont traitées par le Tribunal en première instance et les appels sont formés devant le Tribunal administratif suprême. Entre sa création en juillet 2008 et fin 2017, le Tribunal de la propriété intellectuelle a été saisi de 13 206 affaires (8 323 jusqu'en 2013), dont 95,7% (12 634) ont été closes.<sup>292</sup> Plus de la moitié des affaires étaient des procédures civiles en première ou deuxième instance et le reste était presque également réparti entre procédures administratives et procédures pénales.

3.186. Entre 2013 et 2017, le pourcentage des affaires où une infraction à la loi a été constatée dans toutes les affaires faisant l'objet d'une enquête par tous les bureaux des Procureurs de district (y compris les poursuites, les demandes de jugement sommaire et les poursuites différées et d'office) a chuté de 51% (2013) à 33% (2017), et le pourcentage des affaires dans lesquelles la culpabilité a été admise par le tribunal (y compris avec des peines d'emprisonnement, des détentions et des amendes) dans le nombre total de décisions a été ramené de 81% (2013) à 73% (2016) (tableau 3.14). Entre 2013 et 2017, le pourcentage des inculpations dans toutes les affaires examinées par l'ensemble des bureaux des Procureurs de district a chuté de 22,6% à 16,5%, et le pourcentage des peines d'emprisonnement dans toutes les décisions est tombé de 36,9% à 22,2%, tandis que le pourcentage des amendes est passé de 3,2% à 5% (tableau 3.14). Ce résultat témoigne des difficultés en matière de mise en œuvre associées à ce qui semble être une plus grande réticence à délivrer les mandats de perquisition nécessaires à la préservation des preuves dans les affaires de DPI. La mise en œuvre des DPI semble avoir souffert de la moindre gravité des peines et des amendes imposées aux personnes condamnées, une explication qui est jugée insuffisante par les autorités.<sup>293</sup>

<sup>292</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1, du 18 décembre 2015; renseignements en ligne ([http://ipc.judicial.gov.tw/ipr\\_english/doc/Statistics/10612-1.pdf](http://ipc.judicial.gov.tw/ipr_english/doc/Statistics/10612-1.pdf)).

<sup>293</sup> Renseignements en ligne de Amcham. Adresse consultée: "<https://amcham.com.tw/wp-content/uploads/2017/06/Intellectual-Property-Licensing-EN.pdf>".

**Tableau 3.14 Moyens mis en œuvre pour faire respecter les DPI à l'intérieur des frontières, 2012-2017****Bureaux des procureurs de district**

	Enquêtes achevées	Décision (affaire)				
		Inculpation (procédure ordinaire)	Inculpation (procédure sommaire)	Report	Pas d'inculpation	Autres
2012	7 763	799	995	2 073	2 754	1 142
2013	7 818	712	1 058	2 081	2 909	1 058
2014	6 791	587	842	1 566	2 798	998
2015	8 075	757	820	1 602	3 629	1 267
2016	7 667	625	679	1 279	3 678	1 406
2017	7 022	557	599	920	3 730	1 223

**Services de police**

	Total		Atteintes aux marques.		Atteintes au droit d'auteur.		Disques optiques saisis	Infractions sur Internet
	Affaires	Suspects	Affaires	Suspects	Affaires	Suspects	Nombre de disques	Affaires
2012	5 484	6 342	3 260	3 716	2 224	2 626	131 648	2 892
2013	5 730	6 623	3 475	3 983	2 255	2 640	99 608	3 535
2014	4 910	5 730	2 760	3 120	2 150	2 610	350 604	2 929
2015	5 014	5 691	2 804	3 070	2 210	2 621	183 958	3 935
2016	4 946	5 527	2 642	2 908	2 304	2 619	3 912	893
2017	4 523	5 191	2 123	2 446	2 398	2 742	3 572	92 306

**Police des DPI**

	Nombre total d'affaires	Types d'affaires					
		Internet	Marchés	Devantures	Dépliants	Usines	Autres
2012	2 576	1 570	402	562	3	6	24
2013	2 754	1 803	370	551	2	2	27
2014	2 115	1 393	217	458	1	9	37
2015	2 428	1 963	100	345	0	6	14
2016	2 516	2 143	119	238	1	8	7
2017	2 162	1 694	103	108	0	38	219

**Jugements rendus dans les affaires de propriété intellectuelle**

	Nombre total des jugements	Emprisonnement	Détention	Amendes	Acquittement	Autres
2012	1 915	818	677	62	125	233
2013	1 700	628	695	55	93	229
2014	1 740	493	782	66	120	279
2015	1 520	328	760	64	107	261
2016	1 339	279	608	91	104	257
2017	1 295	287	636	65	67	240

Source: Renseignements communiqués par les autorités.



## 4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

### 4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1. Pris ensemble, les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont représenté 1,7% du PIB et 4,9% de l'emploi total en 2017 (tableau 1.2). Suivant la même tendance que celle affichée pendant la période visée par l'examen précédent, la valeur de la production totale des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a continué d'augmenter, enregistrant son niveau maximum en 2014 et diminuant légèrement en 2015 en raison de facteurs climatiques et météorologiques; elle s'est toutefois redressée par la suite (tableau 4.1).<sup>1</sup> L'investissement entrant dans la plupart des activités agricoles et d'élevage, ainsi que dans la sylviculture, la pêche et l'aquaculture, fait l'objet de restrictions au titre de la législation en vigueur (section 2.4.1 et tableau A2. 4); comme l'ont indiqué les autorités, la décision d'autoriser l'investissement extérieur appartient à la Commission de l'investissement, qui s'appuie sur les conseils du Conseil de l'agriculture (COA). Les flux d'investissements directs entrants dans ces secteurs ont été négligeables pendant la période considérée (tableau 1.5).

**Tableau 4.1 Valeur de la production des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 2012-2016**

(Millions de \$NT)

	2012	2013	2014	2015	2016
Production agricole	372 050	381 418	416 709	408 364	430 913
Production sylvicole	375	432	382	244	207
Production de la pêche	106 174	101 650	104 962	92 256	86 453
<b>Total</b>	<b>478 000</b>	<b>483 499</b>	<b>522 052</b>	<b>500 863</b>	<b>517 573</b>

Source: COA (2016) Statistics Yearbook. Adresse consultée: <http://agrstat.coa.gov.tw/sdweb/public/book/Book.aspx>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.2. Les dépenses budgétaires en faveur des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche se sont élevées à 35,5 milliards de dollars NT en 2017, contre 39,5 milliards en 2016 et 35,8 milliards en 2015. Les aides budgétaires les plus importantes sont accordées au secteur agricole (72,1% du total en 2017), suivi de la sylviculture (16,4%) et de la pêche (11,4%) (tableau 4.2).

**Tableau 4.2 Dépenses budgétaires au titre de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, par type de dépenses, 2015-2017**

(Millions de \$NT)

	2015	2016	2017
<b>Agriculture (total)</b>	<b>25 079,8</b>	<b>27 988,0</b>	<b>25 627,3</b>
- développement des technologies agroalimentaires	161,5	143,3	722,6
- administration générale	741,9	775,7	270,4
- gestion des produits alimentaires agricoles	1 418,4	2 901,9	1 192,9
- fonctionnement de l'Agence des produits alimentaires	22 758,0	24 167,1	23 441,4
<b>Sylviculture (total)</b>	<b>6 226,4</b>	<b>6 370,1</b>	<b>5 841,2</b>
- recherche	66,4	71,0	39,4
- administration générale	2 273,7	2 625,0	2 326,7
- gestion et développement	3 886,3	3 674,0	3 475,2
<b>Pêche (total)</b>	<b>4 478,8</b>	<b>5 138,1</b>	<b>4 052,2</b>
- services de gestion	298,4	351,7	344,7
- services de recherche	161,3	182,1	179,1
- gestion de la pêche	3 050,3	3 363,0	2 376,5
- développement de la pêche	968,8	1 241,3	1 152,0

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.3. L'autorité responsable de l'administration de la sylviculture, de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et des autres questions liées aux produits alimentaires est toujours le COA.<sup>2</sup> Une

<sup>1</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505341>.

<sup>2</sup> Les différents organes relevant de la responsabilité du COA ont été vus à l'adresse suivante: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2501014>.

réorganisation est en cours au niveau de l'exécutif – elle impliquera l'établissement d'un ministère de l'agriculture, une fois que la branche législative en aura décidé. Il est prévu que ce nouveau ministère améliorera le fonctionnement de ses départements, y compris en favorisant l'industrialisation des techniques agricoles, en améliorant la sécurité sanitaire et la commercialisation des produits agricoles, en renforçant la protection des ressources agricoles, en mettant en œuvre la construction de retenues d'eau dans les exploitations ainsi que des activités de développement rural, et en améliorant la protection des animaux et la gestion des animaux domestiques. Le COA détient et gère le parc de biotechnologie agricole de Pingtung, et deux autres parcs de biotechnologie (pour les arbres et les orchidées) sont détenus et gérés par les administrations locales.

4.4. En 2014, le COA a créé un Institut de recherche en technologie agricole (ATRI) sous la forme d'une fondation indépendante; cet institut doit servir de plate-forme pour la mise en application de technologies agricoles avancées dans le secteur afin d'accroître la productivité et la compétitivité à l'exportation. Apparemment, cela s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir la chaîne de valeur de la production agricole. Les responsabilités de l'ATRI comprennent l'analyse des renseignements sur le marché et de l'évolution technologique, et la fourniture de services de formation.<sup>3</sup> Aucun autre changement n'est intervenu au niveau institutionnel depuis 2014.

#### 4.1.1 Agriculture

##### 4.1.1.1 Caractéristiques et objectifs de la politique

4.5. Les principaux obstacles freinant la productivité et la compétitivité du secteur agricole du Taipei chinois restent la fragmentation des exploitations agricoles et les courbes démographiques (l'âge moyen des agriculteurs est de 63,5 ans). La taille moyenne des exploitations est toujours de 1,1 hectare et le nombre de ménages agricoles a régulièrement augmenté, passant de 749 375 en 2012 à 775 264 en 2015 (tableau 4.3).<sup>4</sup> En raison des faibles revenus enregistrés dans le secteur agricole, il est difficile d'attirer les jeunes gens dans cette profession.<sup>5</sup> En outre, le Taipei chinois est vulnérable face aux catastrophes naturelles, comme l'ont montré les dégâts causés par les typhons Soudelor et Dujan en 2015, qui ont aussi eu des répercussions négatives sur la production et la productivité du travail.

**Tableau 4.3 Terres agricoles, 2012-2015**

Année		Pas de terres	<0,1 ha	0,1-0,5 ha	>0,5 ha	Total
2012	Ménages agricoles	4 730	26 266	405 468	342 911	779 375
	Part du total des ménages agricoles	0,6%	3,4%	52,0%	44,0%	100%
2013	Ménages agricoles	3 978	23 423	407 053	345 853	780 307
	Part du total des ménages agricoles	0,5%	3,0%	52,2%	44,3%	100%
2014	Ménages agricoles	3 150	32 614	380 737	367 989	784 490
	Part du total des ménages agricoles	0,4%	4,2%	48,5%	46,9%	100%
2015	Ménages agricoles	4 848	13 355	383 430	316 331	775 264 <sup>a</sup>
	Part du total des ménages agricoles	0,6%	1,7%	48,9%	40,3%	100%

a Les données pour 2015 comprennent 57 300 ménages agricoles n'ayant pas d'activités agricoles.

Source: COA (2016), *Basic Agricultural Statistics 2015*. Adresse consultée: <http://agrstat.coa.tw/sdweb/public/book/Book.aspx>; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>3</sup> Renseignements en ligne de la plate-forme pour la politique agricole du FFTC. Adresse consultée: [http://ap.fftcc.agnet.org/ap\\_db.php?id=241](http://ap.fftcc.agnet.org/ap_db.php?id=241).

<sup>4</sup> En 2015, ce chiffre comprenait 57 300 ménages agricoles qui n'avaient pas d'activités agricoles.

<sup>5</sup> En moyenne, les ménages agricoles tirent à peine plus de 20% de leur revenu total de l'activité agricole.

4.6. Les objectifs du Taipei chinois pour le secteur agricole, qui s'appuient sur les stratégies antérieures<sup>6</sup>, sont exposés dans sa Nouvelle politique agricole, adoptée en décembre 2016.<sup>7</sup> Cette politique s'appuie sur trois piliers (tableau 4.4), ainsi que sur des mesures destinées à améliorer les structures agricoles (réactivation des terres en jachère; affectation de zones très étendues à des cultures spécialisées; et démarche visant à inciter les jeunes à se réinstaller dans les zones rurales) et à promouvoir le développement rural en redynamisant les communautés rurales et en faisant la promotion de l'agrotourisme. D'après les autorités, l'objectif global est d'avoir une démarche active visant à mettre en place un secteur agricole plurifonctionnel, plutôt que de simplement accorder des subventions, comme par le passé. Les mesures prises visent à faire face aux catastrophes naturelles, à stabiliser les revenus des agriculteurs, à remédier à la pénurie de main-d'œuvre et à renforcer l'agriculture moderne et sa compétitivité.

**Tableau 4.4 Objectifs de la Nouvelle politique agricole**

Pilier	Objectifs
Pilier I: définition des modèles agricoles	Mettre en place des versements en faveur des terres agricoles au titre de la protection de l'environnement; promouvoir les programmes d'assurance agricole; moderniser l'industrie de l'élevage; renforcer la préservation des ressources halieutiques; promouvoir les énergies vertes; exploiter les ressources forestières de façon durable; promouvoir l'agriculture intelligente; encourager les jeunes agriculteurs; et dynamiser les économies locales.
Pilier II: mise au point d'un système de sécurité sanitaire des produits agricoles	Établir un système de sécurité sanitaire des produits alimentaires; mettre en œuvre le "Grand projet de grenier" pour les zones de production de céréales sans OGM; promouvoir l'agriculture biologique et respectueuse de l'environnement; assurer des récoltes de produits agricoles qui soient sûres à la source; augmenter la fréquence des inspections des produits agricoles; et mettre en place un système d'étiquetage des produits agricoles inspirant confiance.
Pilier III: renforcement des capacités de commercialisation des produits agricoles	Soutenir les petites exploitations solides et l'agro-industrie; créer des entreprises exportatrices pour les produits de l'agriculture et de la pêche; construire une plate-forme commerciale en ligne pour les produits agricoles; développer les pôles agricoles; conclure des accords de coopération avec les partenaires commerciaux.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.7. Jusqu'ici, les mesures concrètes prises pour atteindre ces objectifs ont, entre autres, inclus: la mise au point et le développement d'un système de traçabilité pour les produits agricoles locaux, afin d'encourager la production et la consommation locales; l'adoption de nouvelles réglementations dans le but de renforcer la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires<sup>8</sup>; le développement du programme d'aide d'urgence du Taipei chinois; l'adoption d'un nouveau programme d'aides publiques pour l'assurance des récoltes contre les catastrophes naturelles (voir ci-après); et l'assouplissement des restrictions visant l'emploi de personnel extérieur dans les abattoirs pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre.<sup>9</sup> Le COA a aussi entrepris

<sup>6</sup> Les stratégies antérieures consistaient à: transformer le secteur agricole pour passer d'un modèle traditionnel à un modèle compétitif et moderne; développer l'agriculture biologique; attirer les jeunes agriculteurs et offrir des soins de long séjour aux agriculteurs âgés; augmenter la taille des exploitations; établir un corridor agricole le long de la ligne de chemin de fer qui relie le comté sud de Changhua et le comté de Yunlin (une région rencontrant de graves problèmes d'affaissement des sols); et diversifier les produits agricoles et améliorer leur qualité. Les diverses mesures devant être prises dans le cadre de ces politiques comprenaient: la redynamisation des communautés agricoles; la réactivation des terres en jachères; la conservation de l'eau utilisée pour l'irrigation; l'utilisation des technologies à l'appui de la production et de la commercialisation; la promotion de la coopération pluridisciplinaire en vue d'accélérer l'établissement de chaînes de valeur industrielles; la création d'un institut de recherche en technologie agricole; l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux grâce à des accords commerciaux; la mise en place d'un régime de pension pour les agriculteurs âgés; la promotion de la politique des "petits propriétaires, grands locataires"; la fourniture de services de formation et d'enseignement; la mise en place de mesures de soutien des revenus des agriculteurs; la mise en place d'un régime d'assurance agricole pour les cas de catastrophe naturelle; l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire intérieure et la promotion de la production et de la consommation locales; le renforcement du mécanisme de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires; et la mise en avant de l'identité de marque des produits locaux grâce à la certification de l'origine. Ces différentes politiques ont été consultées à l'adresse suivante: [https://eng.coa.gov.tw/theme\\_list.php?theme=eng\\_policies](https://eng.coa.gov.tw/theme_list.php?theme=eng_policies).

<sup>7</sup> La Nouvelle politique agricole est disponible uniquement en chinois (<https://www.coa.gov.tw/ws.php?id=3>).

<sup>8</sup> Des modifications ont été apportées à la Loi sur la gestion des pesticides dans l'agro-industrie pour relever le niveau des amendes en cas de fabrication, de commerce, de vente, de distribution, etc. de produits agrochimiques interdits. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505341>.

<sup>9</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505351>.

plusieurs activités de formation, de R&D et de soutien informatique, et il a lancé un programme intitulé "Agriculture intelligente 4.0" qui implique l'introduction de technologies avancées dans trois domaines clés (agriculture biologique, agriculture de qualité et agriculture de précision); dix catégories de produits prioritaires ont été sélectionnées comme filières pilotes pour la première étape de promotion.<sup>10</sup> Comme l'ont indiqué les autorités, les résultats obtenus jusqu'à présent suite à la mise en œuvre de ce programme sont les suivants: la création d'une plate-forme d'information sur les orchidées, les jeunes plants, les champignons, le riz et les principales cultures d'exportation ainsi que sur les procédures de plantation personnalisée; la création d'un champ témoin pour la production intelligente de jeunes plants; et l'élaboration d'un système de codification rapide permettant de connaître l'origine des produits agro-industriels et donnant des renseignements pertinents concernant, entre autres choses, la situation géographique des terres, les agriculteurs et les inspections réalisées.

4.8. En 2011, le Taipei chinois s'est fixé un objectif global en matière d'autosuffisance alimentaire de 40% (sur la base des calories). D'après les autorités, ce ratio a été à son niveau le plus élevé en 2014, à 34%, et il est aujourd'hui de 31% en raison des conséquences qu'ont eues les typhons. Il n'y a pas d'objectifs d'autosuffisance par produit. Les efforts déployés pour atteindre l'objectif global d'autosuffisance et augmenter la production de cultures de remplacement des importations (un objectif figurant dans la Nouvelle politique agricole<sup>11</sup>) sont surtout entrepris dans le cadre du programme de "soutien pour des cultures diversifiées" (voir ci-après) et du programme d'"ajustement du système de culture et redynamisation des terres en jachère", lancé en 2013. Dans le cadre de ce dernier programme, les champs ne peuvent être laissés en jachère que pendant une saison de croissance dans l'année (pendant laquelle les cultures d'engrais verts doivent être exploitées); pendant l'autre saison, les agriculteurs sont encouragés à planter: a) des cultures de substitution aux importations; b) des cultures ayant un potentiel à l'exportation; c) des cultures biologiques; ou d) des cultures ayant des caractéristiques locales uniques<sup>12</sup>; ils peuvent bénéficier de versements pour la reconversion allant de 15 000 dollars NT à 45 000 dollars NT par hectare. Les autres mesures en place, qui visent entre autres à encourager les agriculteurs à planter des cultures de remplacement des importations, comprennent: l'octroi de subventions pour l'achat de matériel agricole; la création d'une plate-forme de courtage en location de terres agricoles; l'octroi de prêts sans intérêts pour la location de terres et de prêts à faibles taux d'intérêt pour les opérations commerciales; et la mise en œuvre d'un dispositif d'aides en cas de catastrophe (voir ci-après).<sup>13</sup> Actuellement, les principales cultures de remplacement des importations sont le maïs fourrager, le soja et le blé. En 2016, le Taipei chinois a produit 65 105 tonnes de maïs fourrager (d'une valeur de 586 millions de dollars NT); 3 061 tonnes de soja (d'une valeur de 176 millions de dollars NT); et 3 638 tonnes de blé (d'une valeur de 116 millions de dollars NT). Depuis 2014, le volume et la valeur de la production de soja ont augmenté chaque année, tandis que les volumes et valeurs de la production de maïs fourrager et de blé ont fluctué.

4.9. Des mesures de stabilisation des prix sont en place pour certains produits agricoles (tableau 3.7).

---

<sup>10</sup> Le programme "Agriculture intelligente 4.0" fait partie de l'"Initiative Productivité 4.0", plus vaste, qui concerne d'autres secteurs de l'économie. Les technologies avancées sont notamment celles des capteurs, des dispositifs numériques, de l'Internet des objets (IdO) et des mégadonnées, qui seront utilisées pour numériser les savoirs, automatiser la production, fabriquer des produits de qualité, faciliter les activités et promouvoir le traçage des sources s'appuyant sur l'informatique en nuage. Les dix catégories de produits concernées sont les suivantes: orchidées phalaenopsis; jeunes plants; champignons; riz; infrastructures agricoles; produits de l'aquaculture; volaille; produits agro-industriels traçables; produits laitiers; et produits de la pêche hauturière. Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505350>.

<sup>11</sup> Parmi les objectifs fixés dans la Nouvelle politique agricole figurent le fait d'encourager les agriculteurs à planter des cultures de remplacement des importations et d'encourager la plantation sur les terres en jachère de cultures de remplacement des importations ou de soja et de maïs non génétiquement modifiés.

<sup>12</sup> Renseignements en ligne. Adresses consultées: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505342> et <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505358>.

<sup>13</sup> Document de l'OMC WT/TPR/M/302/Add.1 du 23 octobre 2014 [page 25].

#### 4.1.1.2 Cadre législatif

4.10. La principale loi régissant le secteur est toujours la Loi de 1973 sur le développement de l'agriculture, telle que modifiée.<sup>14</sup> Pendant la période à l'examen, cette loi a de nouveau été modifiée, en 2016, pour exonérer les exploitations organisées sous la forme d'une entreprise individuelle ou d'un partenariat, et les coopératives agricoles dûment enregistrées, de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif (qui est appliqué au taux de 17% au-delà d'un certain seuil) pour la vente de produits agricoles primaires issus de leur propre production.<sup>15</sup> Cette exemption est en vigueur pendant une période de cinq ans qui a débuté le 11 novembre 2016. Les recettes sacrifiées au titre de cette exonération fiscale sont estimées à 16,96 millions de dollars NT par an.

#### 4.1.1.3 Production et commerce

4.11. Les productions végétales représentent près de 62% de la valeur de la production agricole totale, tandis que les productions animales représentent à peine plus de 38%. En termes de valeur, les fruits, les porcs, les légumes et le riz sont les élevages et les productions les plus importantes (tableau 4.5).

**Tableau 4.5 Valeur de la production agricole, 2012-2016**

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Production agricole (millions de \$ NT)</b>	<b>372 050</b>	<b>381 418</b>	<b>416 709</b>	<b>408 364</b>	<b>430 913</b>
<b>Productions végétales (%)</b>	<b>60,1</b>	<b>60,7</b>	<b>59,5</b>	<b>59,9</b>	61,6
- Riz paddy	10,7	9,7	10,0	9,2	8,8
- Céréales secondaires	2,2	2,4	3,0	2,6	3,0
- Cultures spéciales	3,3	3,2	3,1	3,1	3,0
- Légumes	16,5	16,1	14,4	15,8	17,9
- Champignons (moisissures)	1,5	1,6	1,6	2,1	2,2
- Fruits	21,3	23,0	23,3	22,5	22
- Plantes ornementales	4,3	4,3	4,0	4,1	4,1
<b>Productions animales (%)</b>	<b>39,9</b>	<b>39,9</b>	<b>40,5</b>	<b>40,1</b>	<b>38,4</b>
- Porcs	17,9	17,4	18,4	17,6	16,6
- Poulets de chair	4,3	4,4	4,5	4,6	4,5
- "Poulets colorés"	5,6	5,5	5,3	5,4	5,2
- Canards mulards et de Muscovy	1,4	1,7	1,8	2,1	2,0
- Vaches laitières	5,5	5,0	5,2	5,5	2,3
- Œufs de poule	5,2	5,0	5,2	5,5	5,4

Source: COA (2016), *Statistics Yearbook*. Adresse consultée: <http://agrstat.coa.gov.tw/sdweb/public/book/Book.aspx>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.12. Le Taipei chinois enregistre un déficit commercial pour ce qui est des produits alimentaires et les importations représentent une part importante de sa consommation. Les importations de produits alimentaires (à l'exclusion du poisson) ont représenté environ 4,5% des importations totales de marchandises en 2015 et 2016, les principaux produits étant les suivants: fèves de soja, maïs et préparations alimentaires. En 2016, les principales sources d'importation de produits alimentaires du Taipei chinois ont été, par ordre d'importance: les États-Unis, l'Union européenne, le Brésil, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

4.13. Les exportations de produits alimentaires (à l'exclusion du poisson) ont représenté environ 0,8% des exportations totales de marchandises en 2015 et 2016, et les principaux produits exportés incluaient les préparations alimentaires, les spiritueux et les boissons non alcooliques. Les principaux marchés d'exportation étaient: la Chine; les États-Unis; Hong Kong, Chine; et le Japon.

<sup>14</sup> Pour plus de précisions sur cette loi, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/165/Rev.1 du 10 octobre 2006. La Loi sur le développement de l'agriculture a été consultée à l'adresse suivante: <http://law.coa.gov.tw/GLRSnewsout/EngLawContent.aspx?Type=E&id=239>.

<sup>15</sup> Loi sur le développement de l'agriculture, article 47-1.

D'après des sources officielles, le Taipei chinois est le premier exportateur mondial d'orchidées et il était à l'origine de plus de 90% de la valeur des exportations de fleurs en 2015.<sup>16</sup>

#### 4.1.1.4 Mesures commerciales

##### 4.1.1.4.1 Droits de douane

4.14. La moyenne des droits NPF appliqués aux produits agricoles (définition de l'OMC), EAV compris, était de 17,8% en 2018 (tableau 3.1); 7,2% des lignes tarifaires visant des produits agricoles sont soumises à des droits non *ad valorem* et la moyenne simple des EAV est de 68,1%. Trente lignes tarifaires étaient visées par des taux de plus de 100%, principalement du fait de l'application de taux hors contingent. Les droits NPF les plus élevés visent les produits suivants: les noix d'arec (ou de bétel), fraîches ou séchées (1 ligne tarifaire au taux de 1 059,6%); les autres velours de cerf (1 ligne tarifaire au taux de 500%); plusieurs types de riz et produits à base de riz (12 lignes tarifaires à des taux allant de 100,9% à 476,8%); plusieurs types d'arachide et de produits à base d'arachide (7 lignes tarifaires à des taux allant de 120,8% à 338%); les pamplemousses frais ou séchés (1 ligne tarifaire au taux de 184%); les ananas frais ou séchés (2 lignes tarifaires au taux de 173%); les longanes séchées et la pulpe de longane (1 ligne tarifaire au taux de 137,8%); les noix de coco, sans coques et autres (2 lignes tarifaires au taux de 120%); les noix de cajou en coque séchées (1 ligne tarifaire au taux de 116,8%); les shiitake séchés (1 ligne tarifaire au taux de 109%); et les hémérocalles séchées (1 ligne tarifaire au taux de 103%).<sup>17</sup>

4.15. Au moment du précédent examen du Taipei chinois, les autorités avaient indiqué que des réductions tarifaires seraient envisagées sur la base des résultats des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD).<sup>18</sup> Dans le contexte du présent examen, les autorités ont confirmé que la position du Taipei chinois à cet égard n'avait pas changé.

4.16. Pendant la période à l'examen, des réductions tarifaires temporaires ont été appliquées pour le lait et la crème, la graisse et le lard de porc, la graisse de volaille et la viande d'oie (section 3.1.3.7).

##### 4.1.1.4.2 Contingents tarifaires

4.17. Au titre de ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, le Taipei chinois applique des contingents tarifaires pour 85 positions tarifaires visant des produits agricoles au niveau des positions à huit chiffres du SH (section 3.1.3.5).

##### 4.1.1.4.3 Mesures de sauvegarde spéciale

4.18. Des mesures de sauvegarde spéciale (SGS) ont été prises plusieurs fois pendant la période à l'examen (section 3.1.6.2). Lors du précédent examen du Taipei chinois, il avait été observé que les mesures SGS fondées sur les prix avaient sensiblement augmenté depuis 2013<sup>19</sup>; cette tendance est également observée pour la période considérée ici (tableau 4.6). Les autorités ont indiqué que l'application plus fréquente de SGS fondées sur les prix pouvait dans une certaine mesure avoir été due à l'évolution de l'offre et la demande intérieures et à des changements dans les considérations d'ordre commercial (concernant les bénéfices) des importateurs.<sup>20</sup>

<sup>16</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://english.ey.gov.tw/cp.aspx?n=D558EBF449B7C570>.

<sup>17</sup> Huit lignes tarifaires sont visées par des droits *ad valorem*: autres velours de cerf; noix de coco sans coque; autres noix de coco; ananas frais ou séchés (2 lignes); pamplemousses, frais ou séchés; huile d'arachide brute; huile d'arachide raffinée et ses fractions.

<sup>18</sup> Document de l'OMC WT/TPR/M/302/Add.1 du 23 octobre 2014.

<sup>19</sup> En ce qui concerne les SGS fondées sur les prix, une fois que le prix à l'importation tombe au-dessous du prix de déclenchement, un droit additionnel peut être imposé expédition par expédition, conformément à l'article 5 de l'Accord sur l'agriculture. En principe, les prix de déclenchement correspondent à la moyenne des prix à l'importation c.a.f. observée entre 1990 et 1992 pour le produit concerné. Les prix de déclenchement de certains produits n'ayant pas été importés pendant la période de référence sont calculés sur la base du prix c.a.f. de ces produits dans des marchés voisins.

<sup>20</sup> Les autorités ont confirmé que cette explication, donnée lors de l'examen précédent (document de l'OMC WT/TPR/M/302/Add.1 du 23 octobre 2014), restait valable.

**Tableau 4.6 Mesures de sauvegarde spéciale invoquées, 2014-2017**

	Désignation du produit	SGS fondée sur le volume <sup>a</sup>	SGS fondée sur le prix <sup>a</sup>	
			Cas	Quantité concernée (kg)
2017	Riz	-	36	5 952
	Arachides	Du 03/03 au 31/12	2	300
	Ail	Du 10/01 au 31/12	-	-
	Noix de bétel	Du 13/03 au 31/12	-	-
	Cuisses et ailes de poulet	-	1 217	41 343 629
	Autres morceaux de poulet	Du 09/06 au 31/12	24	204 162
	Lait frais	Du 03/08 au 31/12	29	68
	Autres produits laitiers liquides	Du 24/10 au 31/12	13	727
	Haricots rouges	Du 20/01 au 31/12	-	-
	Shiitake séchés	Du 20/10 au 31/12	4	3 818
	Kakis	Du 17/11 au 31.12	-	-
2016	Hémérocalles séchées	Du 22/12 au 31/12	-	-
	Abats de porc	Du 04/09 au 31/12	109	658 850
	Arachides	Du 15/12 au 31/12	7	1 781
	Ail	Du 29/07 au 31/12	-	-
	Cuisses et ailes de poulet	Du 16/11 au 31/12	2,018	84 281 753
	Autres morceaux de poulet	Du 26/10 au 31/12	73	859 785
	Lait frais	Du 28/07 au 31/12	-	-
	Autres produits laitiers liquides	Du 08/12 au 31/12	22	11 009
	Haricots rouges	Du 27/06 au 31/12	-	-
	Pamplemousses	Du 23/05 au 31/12	-	-
	Kakis	Du 08/11 au 31/12	-	-
2015	Abats de porc	Du 22/09 au 31/12	37	555 050
	Riz	Du 24/12 au 31/12	1	1 460
	Arachides	Du 15/12 au 31/12	21	1 150
	Poires	Du 09/11 au 31/12	-	-
	Cuisses et ailes de poulet	Du 16/07 au 31/12	819	37 462 135
	Autres morceaux de poulet	-	33	61 952
	Lait frais	Du 26/08 au 31/12	39	27 175
	Autres produits laitiers liquides	Du 26/10 au 31/12	-	-
	Abats d'animaux d'élevage	Du 17/09 au 31/12	-	-
	Haricots rouges	-	1	2
	Shiitake séchés	-	4	33
2014	Kakis	Du 17/11 au 21/12	-	-
	Abats de porc	Du 21/08 au 31/12	21	603 565
	Riz	-	7	29 670
	Arachides	Du 11/04 au 31/12	-	-
	Poires	Du 26/11 au 31/12	-	-
	Ail	Du 21/12 au 31/12	-	-
	Noix de bétel	Du 29/04 au 31/12	-	-
	Cuisses et ailes de poulet	Du 05/09 au 31/12	28	789 445
	Autres morceaux de poulet	-	23	605 428
	Lait frais	Du 03/09 au 31/12	-	-
	Autres produits laitiers liquides	Du 03/11 au 31/12	33	44 903
Haricots rouges	-	2	538	
Shiitake séchés	Du 17/11 au 31/12	5	3 062	
Abats de porc	Du 29/09 au 31/12	21	513 115	

a Si la sauvegarde spéciale fondée sur les prix et la sauvegarde spéciale fondée sur le volume sont toutes 2 applicables à une cargaison, seule l'une d'entre elles (prévoyant le droit additionnel le plus élevé) sera appliquée.

Source: Documents de l'OMC G/AG/N/TPKM/160 du 7 février 2018; G/AG/N/TPKM/149 du 6 mars 2017; G/AG/N/TPKM/134 du 21 mars 2016; et G/AG/N/TPKM/122 du 11 mars 2015, et renseignements communiqués par les autorités.

#### 4.1.1.4.4 Commerce d'État

4.19. Le riz demeure le seul produit agricole faisant l'objet d'un commerce d'État. L'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA), qui dépend du COA, réglemente la production, l'achat, l'entreposage, l'exportation et l'importation du riz, dans le but de garantir la sécurité alimentaire, la stabilité du marché et la sécurité des revenus pour les agriculteurs. L'AFA achète une part de la production de riz paddy des agriculteurs de constituer des stocks aux fins de la sécurité alimentaire (correspondant à au moins trois mois de consommation) à des prix garantis, tandis que la majeure partie de la production entre librement sur le marché (tableau 4.7). Les stocks aux fins de la sécurité alimentaire sont principalement mis à la

disposition des écoles pour les repas des élèves (environ 20 000 tonnes par an). L'AFA détient le droit exclusif d'importer la portion du contingent tarifaire pour le riz revenant au secteur public, soit 65% du contingent.

**Tableau 4.7 Régime de commerce pour le riz, 2015-2016**

(Milliers de tm)

	2015	2016
Quantité totale importée	152,9	150,8
Quantité importée par l'AFA	94,0	94,0
Quantité totale exportée	93,3	104,6
Quantité exportée par l'AFA	0	0
Production du Taipei chinois (riz brun)	1 260,4	1 264,1
Achats intérieurs de l'AFA (paddy)	363	398
Offre du Taipei chinois (riz brun)	1 217,8	1 188,5
Ventes intérieures de l'AFA (riz brun)	459,2	430,6

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

#### 4.1.1.4.5 Promotion, restriction et prohibition à l'exportation

4.20. Le Taipei chinois a informé le Comité de l'agriculture qu'aucun programme de subventions à l'exportation soumis à des engagements de réduction n'avait été appliqué.<sup>21</sup>

4.21. Le Taipei chinois aide les agriculteurs à accroître la reconnaissance de leurs produits agricoles à l'échelle mondiale et à augmenter les exportations, en pilotant et en facilitant des programmes de commercialisation internationale, en organisant des foires à l'étranger et en menant des activités axées sur le renforcement des images de marque. Comme cela a été indiqué lors du précédent examen du Taipei chinois, l'éventail des produits pouvant bénéficier de ce programme est large et comprend les poissons (thon, badèche et tilapia), les orchidées, le thé, les fèves de soja et les fruits (bananes et mangues).<sup>22</sup>

4.22. Des prohibitions à l'exportation sont en place pour les ragondins (myocastoridae); la viande de chien; le blanc de champignons et les produits à base de champignons (contenant des stupéfiants); l'aristoloche (y compris ses fruits); et les racines d'aristoloche Fangchi (tableau A3. 4). La réexportation d'engrais subventionnés (voir ci-après) est interdite.

#### 4.1.1.5 Mesures de soutien interne

##### 4.1.1.5.1 Niveaux de soutien notifiés

4.23. On ne dispose pas d'un aperçu complet et actualisé des niveaux de soutien tels que notifiés à l'OMC, dans la mesure où la notification la plus récente du Taipei chinois en matière de soutien interne ne porte que sur 2011 et 2012. Dans le contexte du présent examen, les autorités ont indiqué qu'une nouvelle notification serait présentée prochainement. Le soutien interne total accordé au secteur agricole, y compris au titre de la catégorie verte et de la catégorie orange (donc y compris les niveaux *de minimis*), s'est chiffré à 52,8 milliards de dollars NT en 2012 et a fluctué au cours des années précédentes (tableau A4. 1).

4.24. La mesure globale du soutien (MGS) totale courante a atteint 8 milliards de dollars NT en 2012, contre 7,2 milliards en 2011 et 3,9 milliards en 2010 et 2009, respectivement.

4.25. Pendant la période 2009-2012, le soutien par produit est passé de 4,2 milliards à 9 milliards de dollars NT; c'est pour le riz que cette augmentation est la plus marquée. L'une des tendances observée est l'augmentation du soutien pour les légumes, qui est passé de 217 millions à 634 millions de dollars NT pendant cette même période (tableau A4. 1).

4.26. La composante du soutien autre que par produit de la MGS a fluctué pendant cette période: de 9,2 milliards de dollars NT en 2009, elle a reculé pour s'établir à 6,2 milliards en 2010,

<sup>21</sup> Les notifications couvrent la période allant jusqu'à 2017 y compris. Documents de l'OMC: G/AG/N/TPKM/159 du 23 janvier 2018 (pour 2017); G/AG/N/TPKM/146 du 23 janvier 2017 (pour 2016); G/AG/N/TPKM/132 du 29 janvier 2016 (pour 2015); et G/AG/N/TPKM/121 du 10 février 2015 (pour 2014).

<sup>22</sup> Document de l'OMC WT/TPR/M/302/Add.1 du 23 octobre 2014.



7,1 milliards en 2011 puis 6,8 milliards en 2012. Au moment du précédent examen du Taipei chinois, les fluctuations étaient en partie liées à l'évolution des cours mondiaux des engrais et du pétrole brut. En 2012, les principales dépenses au titre de la MGS autre que par produit étaient celles effectuées au titre de la subvention pour l'écart de prix des engrais agricoles (4 milliards de dollars NT) (voir aussi la section 4.1.1.5.2.2 ci-après) et au titre des bonifications d'intérêts (2,2 milliards de dollars NT) (voir aussi la section 4.1.1.5.2.3 ci-après) (tableau A4. 1).

4.27. Le soutien notifié au titre de la catégorie verte a représenté près de 43 milliards de dollars NT en 2011 et presque 37 milliards en 2012, soit une diminution par rapport aux niveaux records de soutien enregistrés en 2009 (légèrement plus de 44 milliards de dollars NT). La plus forte diminution budgétaire pendant cette période a été enregistrée pour le poste des versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles (voir aussi la section 4.1.1.5.2.5 ci-après). Le soutien aux services généraux, la catégorie la plus importante, a enregistré son niveau le plus élevé en 2011, principalement du fait de la hausse du soutien aux services d'infrastructure (tableau A4. 1).

#### 4.1.1.5.2 Principales mesures d'incitation et de soutien

##### 4.1.1.5.2.1 Soutien des prix – Achats garantis

4.28. Le Taipei chinois subventionne les producteurs de riz et de sucre en achetant ces produits à des prix garantis, qui sont en général plus élevés que les prix du marché. Les autorités ont confirmé que les prix garantis étaient la seule forme de soutien des prix existante.

4.29. Pour ce qui est du riz, depuis janvier 2018, le COA mène une politique à deux voies. Les agriculteurs peuvent choisir de recevoir un "paiement vert" compris entre 10 000 et 13 500 dollars NT par hectare, ou de vendre leur riz à l'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA) à des prix garantis, comme auparavant (voir ci-après). L'objectif de cette politique à deux voies est d'encourager les agriculteurs à planter du riz de qualité et à le vendre sur le marché; cela devrait réduire les distorsions des prix du riz sur le marché et, parallèlement à la diminution du soutien, accélérer la réforme de la filière du riz. Les autorités ont indiqué qu'il était trop tôt pour voir quelle forme de soutien les agriculteurs préféraient en général. Il y avait toujours trois types d'achats garantis de riz par le biais de l'AFA: les achats planifiés, les achats supplémentaires et les achats additionnels. Les quantités maximales pouvant être achetées pour les différents types de riz n'ont pas changé depuis le précédent examen du Taipei chinois (tableau 4.8). Pour la catégorie des achats "planifiés", les prix à la production sont pris en compte et le prix est en général supérieur au prix du marché, tandis que le prix des achats "additionnels" ne l'est pas et que le prix des achats "supplémentaires" est fonction de la demande.<sup>23</sup> Comme l'ont indiqué les autorités, le but d'avoir un prix d'achat "additionnel" est d'éviter que les prix soient inférieurs aux coûts de production. Les prix d'achat "supplémentaires" visent à stabiliser les prix du marché. Les agriculteurs qui exploitent des champs de paddy peuvent bénéficier des trois types d'achats garantis, tandis que les agriculteurs qui produisent du riz dans les hautes terres ont droit uniquement à des achats supplémentaires et additionnels. Le montant des dépenses au titre de cette subvention a été de 583 millions de dollars NT en 2014 et de 696 millions de dollars NT en 2015.

**Tableau 4.8 Achats garantis de riz**

	Prix garantis	Quantités maximales
Achats planifiés	26 \$NT/kg pour le riz du type Japonica 25 \$NT/kg pour le riz du type Indica et le riz gluant	2 000 kg/ha pour la première récolte 1 500 kg/ha pour la seconde récolte
Achats supplémentaires	23 \$NT/kg pour le riz du type Japonica 22 \$NT/kg pour le riz du type Indica et le riz gluant	1 200 kg/ha pour la première récolte 800 kg/ha pour la seconde récolte
Achats additionnels	21,6 \$NT/kg pour le riz du type Japonica 20,6 \$NT/kg pour le riz du type Indica et le riz gluant	3 000 kg/ha pour la première récolte 2 400 kg/ha pour la seconde récolte

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/315/TPKM du 24 juillet 2017.

4.30. Les achats garantis de sucre sont effectués par la Taiwan Sugar Corporation (TSC), une entreprise détenue par l'État. Elle passe des contrats avec les agriculteurs pour l'achat de la canne

<sup>23</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

à sucre et le partage de la production sucrière. Les producteurs de canne à sucre obtiennent 55% du sucre fabriqué à partir de la canne, et ils perçoivent soit le prix de vente intérieur du sucre (basé sur le cours international du sucre), soit le prix contractuel payé à l'avance (24 878 dollars NT par tonne), le plus élevé des deux étant retenu. Le prix contractuel tient compte des frais de vente et de commercialisation sur le marché intérieur, et il est gelé depuis 1990. Les subventions aux usines sucrières couvrent les coûts du transport de la canne à sucre et les frais contractuels tels que les frais d'assurance contre les incendies dans les plantations de canne et le coût des comprimés pour la guêpe parasitoïde. Le coût total des achats garantis et des subventions aux usines sucrières a atteint 248,75 millions de dollars NT pendant la période comprise entre 2014 et 2017.

#### **4.1.1.5.2.2 Subventions aux engrais**

4.31. À partir de mai 2008, le COA a subventionné l'augmentation des prix des engrais chimiques: les agriculteurs payaient ainsi le prix qui était en vigueur avant mai 2008 plus 15% de l'augmentation des prix.<sup>24</sup> Cette subvention était accordée sur la base des engrais réellement utilisés, et il n'y avait pas de montant maximal par agriculteur. Ce programme de subvention a pris fin en juillet 2017.

4.32. Deux nouveaux programmes de subventions en faveur des engrais ont été adoptés en 2018. Les agriculteurs des régions isolées et des îles situées au large peuvent bénéficier d'une subvention pour le transport des engrais de 500 dollars NT par tonne. De plus, tous les agriculteurs sont admissibles au bénéfice de subventions pour les frais de transport (de 500 dollars NT/tonne également) pour les engrais composites contenant des matières organiques. L'objectif de ce dernier programme est de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et de réduire l'utilisation d'engrais chimiques.

#### **4.1.1.5.2.3 Bonification d'intérêts**

4.33. Tous les agriculteurs et les pêcheurs peuvent bénéficier de prêts à des taux d'intérêts bonifiés pour travailler sans difficulté (modernisation du matériel, amélioration des compétences et innovation, accroissement de la valeur ajoutée de leurs produits, renforcement des ventes, capacité à réagir en cas de catastrophe naturelle, etc.). Les fonds sont prêtés par les services de crédit des associations d'agriculteurs ou de pêcheurs ou par la Banque agricole. Cette subvention est financée par le Fonds de développement agricole. La bonification d'intérêts a atteint un montant de 1,7 milliard de dollars NT en 2014 et de 1,4 milliard en 2015. Cette même année, comme pour les années précédentes, les principales dépenses ont été faites au titre des prêts en faveur de l'accélération de la construction rurale (81,6% des prêts); la deuxième catégorie de prêts la plus importante était celle des prêts pour l'extension des exploitations familiales et de l'aide aux agriculteurs pour l'achat de terres (9,2%), devant les prêts pour l'achat de matériel agricole (5,6%) et les prêts aux agriculteurs victimes de catastrophes naturelles (3,5%).<sup>25</sup>

#### **4.1.1.5.2.4 Subventions au titre de l'assurance**

4.34. Le COA applique trois programmes d'assurance sur le bétail. Dans le cadre du programme d'assurance contre la mortalité porcine, les autorités prennent en charge 40 à 70% des primes d'assurance et les éleveurs, les 30 à 60% restants, en fonction de la taille de l'élevage. Dans le cadre du programme d'assurance du transport des porcs, les autorités prennent en charge 50% des primes d'assurance et les éleveurs, les 50% restants. Dans le cadre du programme d'assurance contre la mortalité des vaches laitières, les autorités prennent en charge 70% des primes d'assurance et les éleveurs, les 30% restants. Les autorités ont indiqué que le coût annuel moyen de ces subventions s'élevait à environ 230 millions de dollars NT.

4.35. En 2015, le COA a lancé un nouveau programme d'assurance des récoltes agricoles contre les catastrophes naturelles; ce programme prévoit le subventionnement d'un tiers à la moitié des primes au titre de produits d'assurance approuvés proposés par des assureurs privés. Le montant de ces subventions aux primes s'est élevé à environ 18,23 millions de dollars NT pour l'année 2017. Pendant la période initiale de ce programme d'assurance, sept catégories étaient visées: les

<sup>24</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015

<sup>25</sup> Document de l'OMC G/SCM/N/315/TPKM du 24 juillet 2017.

poires, les mangues, les chérimoles, le riz paddy, les produits aquatiques, la badèche et la grippe aviaire.

#### **4.1.1.5.2.5 Programmes d'aides en cas de catastrophe naturelle**

4.36. Pendant la période à l'examen, des modifications ont été apportées au règlement relatif aux aides en cas de dégâts causés par des catastrophes naturelles à la suite des typhons de 2015. Certaines cultures végétales et certains produits de la pêche auparavant non admissibles au bénéfice des aides peuvent désormais bénéficier de prêts à faibles taux d'intérêts.<sup>26</sup> Des modifications ont aussi été apportées pour étendre l'admissibilité au bénéfice d'aides en numéraire après des situations d'urgence et pour augmenter le montant de ces aides.<sup>27</sup> Comme l'ont indiqué les autorités, le montant total des aides versées à ce titre en 2015 s'est élevé à 3,6 milliards de dollars NT et a bénéficié à 139 400 ménages, et 353 ménages agricoles ou familles de pêcheurs se sont vu accorder des prêts à faibles taux d'intérêts pour un montant total de 26 millions de dollars NT.<sup>28</sup>

#### **4.1.1.5.2.6 Programme "Soutien pour des cultures diversifiées"**

4.37. Dans le cadre du Programme "Soutien pour des cultures diversifiées", des versements sont accordés aux agriculteurs ayant l'une des activités suivantes: a) riziculture au cours de l'année de référence (1994-2003); b) exploitation de cultures dont les prix sont garantis à l'achat, à savoir le maïs fourrager, le sorgho ou le sucre de canne, au cours de l'année de référence; ou c) déclaration de mise en friche ou de reconversion dans le cadre de "projets de remplacement de la riziculture et de conversion des rizières" au cours de l'année de référence. Les versements au titre de la reconversion vont de 15 000 à 45 000 dollars NT par hectare. Les subventions accordées se sont élevées à 3,5 milliards de dollars NT en 2014 et à 3,7 milliards de dollars NT en 2015.<sup>29</sup>

#### **4.1.1.5.2.7 Politique des "Petits propriétaires, grands locataires"**

4.38. Dans le cadre de la politique des "Petits propriétaires, grands locataires" lancée en mai 2009<sup>30</sup>, les petits propriétaires de plus de 65 ans qui paient une assurance agricole depuis plus de cinq ans et qui louent leur terres peuvent recevoir une aide incitative mensuelle de 2 000 dollars NT par hectare, pour 3 hectares au maximum (soit 72 000 dollars NT par an). Les mesures d'aide en faveur des grands locataires sont les suivantes: a) une subvention pour la mise en valeur des terres agricoles louées; b) une subvention en faveur de l'agriculture sous contrat; c) des programmes d'aide à la gestion d'entreprise (y compris des subventions pour l'achat de matériel de production et les demandes de vérification de la sécurité sanitaire et de la sûreté des produits agricoles); des prêts à taux nul et à faibles taux d'intérêts (1%); et d) des aides en cas de catastrophe naturelle. À la fin du mois de décembre 2017, cette politique avait bénéficié de 19 427 hectares, 39 701 petits propriétaires et 2 279 grands exploitants; d'après les autorités, elle a atteint les objectifs d'augmentation de la taille des exploitations et d'incitation à la participation de plus jeunes agriculteurs.<sup>31</sup> En 2016, le coût de cette politique s'est élevé à 1,23 milliard de dollars NT.

#### **4.1.1.5.2.8 Soutien en faveur de l'arrêt de la culture du tabac**

4.39. L'achat de feuilles de tabac de production intérieure était auparavant réglementé par la Loi sur les marchés publics et se faisait par la voie d'une procédure d'appel d'offre restreint. Le prix

---

<sup>26</sup> Les nouvelles cultures admissibles au bénéfice des aides en cas de catastrophe naturelle sont: les agrumes, les pousses de bambou et les légumes à croissance rapide. Les nouveaux produits de la pêche sont les suivants: la badèche, l'anguille, les poissons ornementaux élevés dans des bassins extérieurs et des installations de production et de gestion aquacoles intérieures.

<sup>27</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505353>.

<sup>28</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505360>.

<sup>29</sup> Document de l'OMC G/SCM/N/315/TPKM du 24 juillet 2017. En 2015, la ventilation de cette subvention était la suivante: 527 millions de dollars NT pour le maïs fourrager; 95 millions de dollars NT pour les légumes; 519 millions de dollars NT pour les cultures fourragères; et 2,6 milliards de dollars NT pour les autres cultures.

<sup>30</sup> Les objectifs annoncés de cette politique sont de rajeunir la filière agricole, d'augmenter la taille des exploitations et d'accorder des pensions de retraite aux agriculteurs âgés.

<sup>31</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: [https://eng.coa.gov.tw/theme\\_data.php?theme=eng\\_policies&sub\\_theme=eng\\_programs\\_services&id=17](https://eng.coa.gov.tw/theme_data.php?theme=eng_policies&sub_theme=eng_programs_services&id=17).

d'achat prenait en compte les coûts, les prix du marché et les contrats précédemment attribués. Le montant des achats de feuilles de tabac locales s'est élevé à 283,1 millions de dollars NT en 2015/2016 et à 276,8 millions en 2016/2017. Ce mode d'achat a pris fin en février 2017. Le COA a adopté les directives opérationnelles concernant l'incitation des agriculteurs à déclarer l'abandon de la production de feuilles de tabac, en vue d'encourager les agriculteurs qui fournissaient des feuilles de tabac dans le cadre des marchés publics pendant la période 2016/2017 à abandonner leurs activités. Les agriculteurs qui faisaient une telle déclaration étaient admissibles au bénéfice d'un versement unique de 600 000 dollars NT par hectare. Les agriculteurs peuvent demander des aides en faveur de la reconversion de leurs cultures dans le cadre de la politique d'octroi d'aides aux anciens producteurs de feuilles de tabac en reconversion.

#### 4.1.1.5.2.9 Autres

4.40. Les agriculteurs bénéficient aussi d'une réduction des prix de l'essence et du diesel (tableau 3.7). En vertu de la Loi sur l'organisation de l'Association pour l'irrigation, les membres de l'Association sont habilités à utiliser les installations d'irrigation et de drainage; COA prend en charge la cotisation des agriculteurs, qui peuvent donc utiliser l'eau gratuitement. En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, les agriculteurs sont autorisés à déduire l'intégralité des coûts et des dépenses nécessaires de leur revenu annuel global, et l'impôt sur le revenu est nul.

#### 4.1.2 Sylviculture

4.41. Le secteur de la sylviculture au Taipei chinois est peu important et ne représentait que 0,01% du PIB en 2016.<sup>32</sup> D'après les estimations, il emploie 268 317 personnes. Les forêts vertes couvrent près de 61% de la superficie du territoire (soit quelque 2 197 000 hectares) et les efforts de reforestation ont abouti à une augmentation de 2,2% de la surface boisée depuis 1993.<sup>33</sup> Les forêts domaniales (y compris les forêts détenues au niveau central et aux niveaux des comtés/villes) s'étendent sur 1 857 000 hectares, dont 460 000 hectares de forêts protégées.<sup>34</sup> La superficie estimée des forêts commerciales, forêts domaniales et forêts privées confondues, est de 290 000 hectares. L'abattage des forêts primaires est interdit depuis 1990.

4.42. L'exploitation du bois dans les forêts domaniales se fait conformément à un plan d'abattage annuel, élaboré par le Bureau des forêts (voir ci-après).<sup>35</sup> Les propriétaires de forêts privées doivent aussi communiquer des plans d'abattage, qui seront inclus dans le plan d'abattage annuel. Divers efforts ont été entrepris pour éviter l'exploitation forestière illégale, à savoir notamment: l'élaboration d'une carte des zones à haut risque pour l'exploitation forestière illégale; la création d'un système de récompense pour le signalement de l'exploitation forestière illégale; et le recrutement de gardes forestiers bénévoles amenés à collaborer avec les gardes à temps plein.<sup>36</sup> Comme l'ont signalé les autorités, des activités de promotion, comme la participation à des expositions, sont organisées pour encourager l'utilisation de bois de production intérieure.

4.43. Le Bureau des forêts, qui dépend du COA, est toujours en charge de la réglementation du développement de l'exploitation forestière. La principale loi est la Loi de 2004 sur l'exploitation forestière, telle que modifiée. Les modifications apportées à cette loi en 2016 ont introduit des articles concernant la protection des arbres en dehors des forêts, l'élargissement du système de récompenses pour les réalisations en faveur de la protection ou de l'adoption d'arbres, et les sanctions en cas d'activités illégales.

4.44. Les objectifs fixés pour ce secteur, énoncés dans la nouvelle politique agricole (voir ci-dessus), sont les suivants: promouvoir le boisement et le reboisement; renforcer la protection et la gestion globale des forêts; promouvoir la protection de la nature; protéger les animaux et les

<sup>32</sup> Données statistiques en ligne. Adresse consultée: <http://http/eng.stat.gov.tw>.

<sup>33</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.forest.gov.tw/EN/forest-news/0060708>.

<sup>34</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.forest.gov.tw/EN/forest-news/0060308>.

<sup>35</sup> Loi sur l'exploitation forestière, article 15.

<sup>36</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.forest.gov.tw/EN/forest-news/0060308>.

plantes sauvages; assurer le bon fonctionnement des écosystèmes; accroître la valeur économique des zones forestières; et améliorer la qualité des zones forestières de loisirs.<sup>37</sup>

4.45. La valeur de la production forestière a fluctué au cours des dernières années, son niveau le plus élevé, de 432 millions de dollars NT, ayant été enregistré en 2013 et son niveau le plus bas, de 207 millions de dollars NT, en 2016 (tableau 4.1). Pendant la période à l'examen, le volume de bois coupé a régulièrement diminué, tombant de 37 899,19 m<sup>3</sup> en 2014 à 24 769,23 m<sup>3</sup> en 2016; la majeure partie du bois coupé provient de forêts domaniales.<sup>38</sup>

4.46. La majorité des produits en bois importés (114 des 131 lignes tarifaires relevant du chapitre 44 du SH) sont soumis à des droits de douane nuls et la moyenne simple des droits applicables à ces produits est de 1,4%. D'après les autorités, 99% du bois utilisé au Taipei chinois est importé. Le bois et les produits du bois issus d'espèces CITES ne peuvent ni être importés, ni être exportés. Aucune prescription n'impose la transformation du bois avant son exportation.

4.47. En 2013, pour mettre en valeur les terres non exploitées, le COA a lancé le Programme d'ajustement du régime agricole, pour encourager la plantation de forêts économiquement exploitables à court terme sur 6 à 10 ans. Ce programme vise à augmenter le ratio d'autosuffisance des industries du bois locales, à permettre une exploitation diversifiée des terres agricoles locales et à contribuer au piégeage du carbone.<sup>39</sup> Les agriculteurs et les propriétaires de forêts peuvent bénéficier d'une aide financière pour le paiement des différents types de redevances de certification.

### 4.1.3 Pêche

#### 4.1.3.1 Aperçu général

4.48. En 2016, la pêche représentait 0,23% du PIB.<sup>40</sup> D'après les autorités, la même année, le Taipei chinois représentait 2,2% de la valeur au débarquement des produits de la pêche mondiale et 0,7% de la valeur de la production aquacole mondiale. D'après les estimations, le secteur employait 236 593 personnes en 2016 et comptait 22 695 navires de pêche immatriculés localement, représentant une jauge brute totale de 596 759 TB. Selon des sources officielles, les principales difficultés rencontrées dans ce secteur sont les suivantes: l'évolution démographique, qui s'accompagne du transfert de travailleurs vers d'autres secteurs; la pollution de l'eau au large et le long des côtes, qui a épuisé les stocks de poissons; la dégradation des conditions de l'activité piscicole; et le changement climatique. Pour tenter de préserver les ressources halieutiques au large et le long des côtes, l'Office de la pêche (FA) du COA favorise la réduction des activités de pêche, encourage la préservation de l'habitat et de l'environnement, renforce la protection et la gestion, et organise des campagnes de sensibilisation pour le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche côtière, afin de garantir l'exploitation durable des ressources halieutiques. Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, des mesures d'incitation ont été adaptées aux diplômés des écoles maritimes et des centres de formation, pour encourager les jeunes à rester dans ce secteur. En outre, les possibilités d'emploi de travailleurs étrangers du secteur de la pêche ont été étendues (voir ci-après).

4.49. Les objectifs fixés pour le secteur dans la nouvelle politique agricole (voir ci-dessus) sont les suivants: participer activement aux organisations internationales de pêche; appliquer des normes pour la gestion des navires de pêche; renforcer les mesures destinées à accroître les ressources halieutiques côtières et à protéger les écosystèmes côtiers de manière durable; améliorer les installations d'approvisionnement en eau pour les zones où se concentrent les activités aquacoles; et renforcer la surveillance sur site, les essais et la gestion de l'utilisation de produits

<sup>37</sup> Nouvelle politique agricole. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505347>. Ces objectifs sont également énoncés dans les objectifs annoncés du Bureau des forêts. Adresse consultée: <https://theme.forest.gov.tw/Policies/Important-Policies/en/>.

<sup>38</sup> En 2014, 15% du volume total de bois coupé provenait de forêts privées; ce chiffre était de 9% en 2015 et de 24% en 2016.

<sup>39</sup> La zone de plantations de forêts économiquement exploitables à court terme visée par le programme s'étendait sur 33 hectares en 2013; 33 hectares en 2014; 49 hectares en 2015; 74 hectares en 2016; et 27 hectares en 2017.

<sup>40</sup> Données statistiques en ligne. Adresse consultée: <http://eng.stat.gov.tw>.

pharmaceutiques pour les produits de la pêche.<sup>41</sup> Les autres grands objectifs comprennent la lutte contre la pêche INN grâce à la mise en œuvre d'une législation et de plans d'action (voir ci-après).

4.50. En août 2015, le Taipei chinois est devenu membre de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, et depuis, il participe activement à ses réunions.

4.51. Le Taipei chinois a promulgué son plan d'action visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) en 2013, pour compléter le Plan d'action international adopté en 2001 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans ce domaine.<sup>42</sup>

#### 4.1.3.2 Cadre juridique et institutionnel

4.52. La principale loi régissant le secteur est la Loi sur la pêche de 2008, telle que modifiée. Ses objectifs sont les suivants: assurer la protection et l'exploitation rationnelle des ressources aquatiques; accroître la productivité de la pêche; promouvoir un développement sain de la pêche; orienter et assister la pêche de loisir; veiller au bon déroulement des activités de pêche; et améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs.<sup>43</sup> La Loi sur la pêche réserve les activités de pêche au Taipei chinois aux ressortissants locaux, sauf si un accord de coopération a été conclu.<sup>44</sup>

4.53. Pendant la période à l'examen, plusieurs changements sont intervenus au niveau législatif, institutionnel et réglementaire dans le secteur de la pêche; ils ont été principalement apportés dans le but de renforcer le cadre du Taipei chinois en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette démarche fait en partie suite à un avertissement par "carton jaune" donné en 2015 par l'Union européenne concernant les lacunes constatées dans le régime du Taipei chinois en matière de lutte contre la pêche illicite.<sup>45</sup> Comme l'a signalé l'OCDE, un programme quinquennal de renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la pêche INN a débuté en janvier 2016 et prévoit: une réforme du cadre juridique; une stratégie économique et commerciale internationale; des règles de traçabilité des poissons et des produits à base de poisson; et une nouvelle réglementation relative aux contrôles et à la gestion des navires de pêche côtière et hauturière dans les ports et en mer. Un plan de contrôle et d'inspection a été établi en 2015 en vue de l'application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance des navires de pêche intérieurs et pour veiller à ce qu'ils respectent la réglementation internationale et les mesures intérieures de gestion destinées à empêcher, à contrecarrer et à éliminer les activités de pêche INN. De nouvelles prescriptions relatives à la déclaration au débarquement ont été adoptées et les contrôles des transbordements ont été renforcés.<sup>46</sup> D'après des sources officielles, de lourdes amendes ou sanctions pénales ont été adoptées à titre de sanctions principales, et elles ont été complétées par d'autres mesures de gestion (à savoir

<sup>41</sup> Nouvelle politique agricole. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505347>.

<sup>42</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.fa.gov.tw/en/Policy/content.aspx?id=26&chk=e5df77d1-3ad0-49a2-9837-3e5117f1e850&param=pn%3d1>".

<sup>43</sup> Loi sur la pêche (2008). Adresse consultée: <http://law.coa.gov.tw/GLRSnewsout/EngLawContent.aspx?lan=E&id=231&KW=fisheries+act>.

<sup>44</sup> Loi sur la pêche, article 5. Le cadre réglementaire régissant les accords de coopération est constitué du Règlement sur la coopération extérieure en matière de pêche (adresse consultée: <http://law.coa.gov.tw/GLRSnewsout/EngLawContent.aspx?Type=E&id=249>) et du Règlement sur la gestion de la coopération en matière de pêche (adresse consultée: <http://law.coa.gov.tw/GLRSnewsout/EngLawContent.aspx?Type=E&id=252>).

<sup>45</sup> L'UE interdit l'entrée sur son marché de produits de la pêche qui ne sont pas certifiés comme provenant d'activités de pêche légales. Elle applique un mécanisme d'avertissement par carton jaune, qui indique que le territoire auquel il est adressé risque d'être identifié comme ne coopérant pas dans la lutte contre la pêche illicite. Dans le cas du Taipei chinois, les préoccupations sont liées à "de graves lacunes dans le cadre juridique de la pêche, à un système de sanctions qui ne permet pas de décourager la pêche INN et à un manque d'efficacité dans le suivi, le contrôle et la surveillance de la flotte de pêche lointaine", ainsi qu'au fait qu'il "ne respecte pas systématiquement les obligations que prévoit l'Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)". Renseignements en ligne de la Commission européenne. Adresse consultée: [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-5736\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5736_fr.htm).

<sup>46</sup> Renseignements en ligne de l'OCDE. Adresse consultée: <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5316011e.pdf?expires=1519138391&id=id&accname=ocid195767&checksum=8EE71C15468AB2860C3F9BA4A67D3C70>"; et renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.fa.gov.tw/en/Announcement/content.aspx?id=50&chk=f006f8ba-a4ca-40f6-a3bc-729e79b14d5c&param=pn%3d1>".

l'annulation des licences de pêche, la saisie des prises, du matériel de pêche et du navire, et l'obligation pour le navire contrevenant de cesser ses activités de pêche et de rentrer à un port donné, dans un délai donné). Un centre de contrôle de la pêche en service 24 heures/24 et 7 jours/7 a également été créé, ce qui permet aux pêcheurs de recevoir les avis du COA et de limiter les risques d'infraction involontaire.<sup>47</sup> Les autorités ont indiqué qu'elles travaillaient actuellement avec l'Union européenne en vue du retrait de l'avertissement par carton jaune.

4.54. Les autres changements intervenus pendant la période à l'examen ont été l'assouplissement du régime pour l'emploi de travailleurs étrangers du secteur de la pêche, le but étant de remédier à la pénurie de pêcheurs locaux; en juillet 2015, le Ministère du travail a annoncé que les travailleurs vietnamiens du secteur de la pêche pouvaient être employés au Taipei chinois et entre novembre 2017 et février 2018, 1 897 personnes venant du Viet Nam ont été employées. Cette annonce porte à cinq le nombre de Membres dont les travailleurs du secteur de la pêche peuvent être employés (les autres sont: l'Indonésie; les Philippines; la Malaisie et la Mongolie).<sup>48</sup>

4.55. L'Office de la pêche du COA régleme le secteur de la pêche. Entre autres missions, il est chargé de la délivrance des licences de pêche requises, de l'octroi des autorisations pour la construction, la modification ou l'affrètement des navires, et de l'octroi des autorisations pour l'importation ou l'exportation de navires de pêche.

#### 4.1.3.3 Production et commerce

4.56. D'après les autorités, le Taipei chinois respecte les quotas de prises, qui sont réglementés par les organisations régionales de gestion de la pêche.<sup>49</sup> Il administre ses quotas au moyen de systèmes de gestion de la pêche en eaux profondes et de carnets de bord électroniques.<sup>50</sup>

4.57. Entre 2012 et 2016, la production du secteur de la pêche a fluctué, enregistrant une baisse sensible entre 2015 et 2016 du fait de la réduction de la pêche au calmar à la turlutte et des dégâts causés par les typhons et le froid. Les principales composantes de la production halieutique en termes de valeur sont la pêche en eaux profondes, qui a représenté 44% de la valeur de la production en 2016, et l'aquaculture continentale (33%) (tableau 4.9). D'après des sources officielles, le Taipei chinois est le premier producteur mondial de balaou du Japon, et il compte parmi les plus gros fournisseurs de badèche et de tilapia; son secteur de l'élevage de poissons ornementaux est très développé et compte environ 260 exploitations piscicoles produisant plus de 300 espèces.<sup>51</sup>

<sup>47</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

["https://www.fa.gov.tw/en/Announcement/content.aspx?id=50&chk=f006f8ba-a4ca-40f6-a3bc-729e79b14d5c&param=pn%3d1"](https://www.fa.gov.tw/en/Announcement/content.aspx?id=50&chk=f006f8ba-a4ca-40f6-a3bc-729e79b14d5c&param=pn%3d1).

<sup>48</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505351>. Avant d'embaucher des travailleurs non locaux, les propriétaires de navires titulaires d'une licence de pêche doivent faire appel aux services d'une agence de recrutement locale agréée par le Ministère du travail pour publier une offre d'emploi à l'intention des travailleurs locaux, visible pendant 21 jours sur un site Web et pendant 14 jours dans les journaux. Si aucune candidature locale n'est présentée, alors le Ministère du travail approuve la délivrance d'un permis d'emploi. Une fois ce permis reçu, le propriétaire du navire peut confier à une agence étrangère agréée par le Ministère du travail la mission de recruter un équipage étranger.

<sup>49</sup> Ces organisations incluent: la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA); la Commission des pêches du Pacifique occidental et central; la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC); et la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT).

<sup>50</sup> Comme l'ont indiqué les autorités, une fois que le Taipei chinois reçoit ses quotas de prises des organisations concernées, il les attribue aux navires de pêche immatriculés. Les navires doivent chaque jour se connecter à leur carnet de bord électronique et communiquer leur localisation et la quantité de poisson pêchée au centre de contrôle de la pêche du Taipei chinois. Si un navire a bientôt atteint son quota, il reçoit une alerte. Les autorités ont indiqué que des inspections étaient effectuées à bord et au moment du débarquement. De plus, des renseignements sont échangés avec les organisations homologues de l'étranger lorsque des navires battant pavillon du Taipei chinois accostent dans des ports étrangers.

<sup>51</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://english.ey.gov.tw/cp.aspx?n=D558EBF449B7C570>.

**Tableau 4.9 Production halieutique, 2013-2016**

(Milliers de \$NT)

	Pêche en eaux profondes	Pêche hauturière	Pêche côtière	Aquaculture marine	Pêche dans les eaux intérieures	Aquaculture dans les eaux intérieures	Total
2013	43 829	12 531	4 046	6 998	2	34 245	<b>101 650</b>
2014	43 644	14 276	4 077	6 169	1	36 794	<b>104 962</b>
2015	39 172	10 606	3 605	6 255	7	33 156	<b>92 256</b>
2016	37 715	10 641	4 115	5 601	6	28 441	<b>86 519</b>

Source: Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505271>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.58. En 2016, la pêche a représenté 34% du secteur de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture pris dans son ensemble. Les principales catégories de produits exportés sont les suivantes: le poisson congelé, et principalement le thon obèse, la bonite, le thon à nageoire jaune, le thon blanc et le tilapia, ainsi que le thon obèse et le thon à nageoire jaune frais/réfrigéré; les anguilles vivantes; la seiche et le calmar (congelés, séchés, salés, en saumure ou fumés); le poisson haché, préparé ou en conserve; et les poissons vivants (principalement la badèche). Le Taipei chinois a toujours enregistré un excédent commercial pour ce qui est de la pêche (tableau 4.10). Les principales catégories de produits importés étaient les suivantes: les crevettes congelées; les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques; les saumons de l'Atlantique et du Danube, frais ou réfrigérés; la seiche et le calmar (congelés, séchés, salés, en saumure ou fumés); et le flétan congelé.

**Tableau 4.10 Production, consommation et commerce de produits de la pêche, 2012-2015**

(tonnes)

Classification	2012	2013	2014	2015
Production	1 256 082	1 274 282	1 409 807	1 299 741
Importations	539 497	466 258	487 649	465 169
Exportations	654 458	683 541	794 509	795 409
Consommation	1 141 121	1 056 999	1 102 947	969 501

Note: La production halieutique comprend la pêche marine et l'aquaculture.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**4.1.3.4 Mesures commerciales**

4.59. Le tarif douanier contient 444 lignes tarifaires visant le poisson et les produits à base de poisson (définition de l'OMC), la moyenne simple des droits étant de 20,4%. Le nombre de lignes soumises à des droits non *ad valorem* est de 54 et la moyenne des EAV était de 25,9%. Les droits NPF les plus élevés s'appliquent aux produits suivants: la troche, séchée, salée ou en saumure (EAV de 92,8%); les autres crevettes, séchées, salées ou en saumure (EAV de 80,8%); la troche congelée (EAV de 61,6%); le mullet congelé (EAV de 54,4%); le calmar, séché, salé ou en saumure (EAV de 50%); les chinchards et les comètes congelés (50%); et les autres carangidés congelés (50%).

4.60. Les importations de certains poissons et produits à base de poisson (baleines, requins et poissons-globes) sont interdites pour des raisons de protection de ces espèces (section 3.1.5). Des restrictions à l'exportation s'appliquent aux espèces suivantes: anguilles, civelles transparentes, alevins d'anguilles, jeunes anguilles, thons, espadons, saumons et truites.

**4.1.3.5 Promotion, restrictions et prohibitions à l'exportation**

4.61. Les autorités ont confirmé que le Taipei chinois n'accordait aucun soutien à la promotion des exportations propre au secteur de la pêche. Les exportations de requin-baleine (vivant, réfrigéré, congelé ou autre) sont interdites (section 3.2.3).

**4.1.3.6 Subventions et autres mesures de soutien du secteur public**

4.62. La majeure partie des dépenses effectuées au titre du soutien général du secteur par le Taipei chinois bénéficient aux programmes de gestion de la pêche (tableau 4.11).



**Tableau 4.11 Subventions en faveur du secteur de la pêche, 2013-2016**

(Millions de \$NT)

	2013	2014	2015	2016
Programme de rachat de bateaux de pêche	113,0	47,8	46,5	43,6
Aide à la réduction de la durée des campagnes de pêche	179,8	181,8	185,1	181,0
Aide en matière d'assurance des bateaux de pêche	51,4	57,4	51,2	53,8

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/315/TPKM du 25 juillet 2017; et renseignements communiqués par les autorités.

4.63. Pour éviter la surpêche, l'Office de la pêche continue d'accorder des subventions aux pêcheurs pour qu'ils réduisent leurs capacités de pêche. Dans le cadre du Programme de rachat de bateaux de pêche, des subventions sont versées pour l'achat de bateaux de pêche titulaires d'une licence de pêche en cours de validité; le montant versé pour le rachat est déterminé en fonction de la jauge du bateau ou de la longueur, du diamètre des tubes et de la puissance du moteur du radeau.<sup>52</sup> Depuis la création de ce programme en 2001, 944 bateaux et 1988 radeaux ont été rachetés et démantelés.<sup>53</sup> Dans le cadre de l'Aide à la réduction de la durée des campagnes de pêche, les propriétaires de bateaux de pêche possédant une licence de pêche en cours de validité peuvent bénéficier d'aides si, au cours d'une année, les bateaux sont en mer pendant plus de 90 jours et amarrés au port pendant au moins 120 jours. L'objectif de ce programme est d'inciter les bateaux de pêche en activité à ne pas pêcher pendant la basse saison (tableau 4.11).

4.64. Dans le cadre du programme d'assurance maritime des bateaux de pêche, l'Office de la pêche prend également en charge entre 40% et 100%, selon la taille du navire, des frais d'assurance des bateaux de pêche s'ils subissent des dommages en mer (tableau 4.11).<sup>54</sup>

4.65. Les pêcheurs peuvent aussi bénéficier d'aides publiques au titre du programme de bonification d'intérêts (section 4.1.1.5.2.3) et du programme d'aides en cas de catastrophe naturelle (section 4.1.1.5.2.5). Les bateaux de pêche bénéficient aussi de rabais sur l'essence et le diesel (tableau 3.7 et section 3.3.1.2.4).

## 4.2 Industries extractives et énergie

### 4.2.1 Industries extractives

4.66. En 2017, les industries extractives ont représenté 0,1% du PIB (tableau 1.2). En 2016, près de 2 700 personnes étaient employées dans le secteur, dont environ la moitié dans l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel, et l'autre moitié dans l'extraction de pierre, de sable et d'argile et dans d'autres activités minières.<sup>55</sup> Les activités minières sont réglementées par le Bureau des mines, qui dépend du Ministère des affaires économiques (MOEA). La principale loi régissant le secteur est la Loi minière de 1930, telle que modifiée.<sup>56</sup> Pendant la période à l'examen, la Loi a été modifiée une fois, en 2016, pour être mise en conformité avec les modifications apportées au Code pénal.<sup>57</sup>

4.67. Tous les minéraux sont la propriété de l'État. Pour entreprendre des activités d'extraction et des activités connexes, il faut obtenir un droit minier pour l'exploration ou l'extraction. Les droits d'exploration sont accordés pour une période de quatre ans, renouvelable une fois pour une durée

<sup>52</sup> Les montants versés pour le rachat des bateaux sont dégressifs: 50 000 dollars NT/TB de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> tonne; 40 000 dollars NT/TB de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> tonne; 30 000 dollars NT/TB de la 11<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> tonne; 25 000 dollars NT/TB de la 21<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup> tonne; 20 000 dollars NT/TB de la 51<sup>ème</sup> à la 100<sup>ème</sup> tonne; 18 000 dollars NT/TB au-delà de 100 tonnes. Le montant maximum pouvant être versé pour chaque bateau admissible au bénéfice de ce programme est de 7,9 millions de dollars NT.

<sup>53</sup> Chiffres actualisés à la mi-avril 2018.

<sup>54</sup> Pour les petits bateaux (moins de 100 tonnes), 100% des frais d'assurance sont pris en charge tandis que pour les plus gros bateaux, un système proportionnel s'applique.

<sup>55</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.mine.gov.tw/Download/PInfo/P00001287A.pdf>.

<sup>56</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=J0020001>.

<sup>57</sup> L'article 69 de la Loi minière a été modifié pour supprimer la section 2, qui traitait de la confiscation des bénéfices illicites.

de deux ans. Les droits d'extraction sont accordés pour une période de 20 ans, renouvelable une fois pour une durée supplémentaire de 20 ans. À la fin de 2017, il y avait au total 223 mines (dont des mines en mer), dont 171 étaient en activité. La même année, la superficie totale faisant l'objet de concessions actives était de 36 649 hectares. Des frais de droits miniers et des redevances minières sont perçus; les recettes correspondantes se sont élevées à 225,2 millions de dollars NT en 2017. Il n'y a pas eu d'investissements directs entrants dans ce secteur (tableau 1.5), bien qu'aucune restriction à l'investissement entrant ne soit en vigueur.

4.68. D'après des sources officielles, 15 types de minéraux ayant une valeur économique sont extraits au Taipei chinois. Il s'agit notamment: de certains minéraux énergétiques (pétrole, gaz naturel (voir aussi la section 4.2.2)); de minéraux métalliques (or); et de minéraux non métalliques (soufre, marbre, dolomite, calcaire, feldspath, talc, serpentine, gemmes, kaolinite et silice). En termes de valeur, la production minière est dominée par le gaz naturel, suivi du marbre, de la serpentine et du pétrole (tableau 4.12).

**Tableau 4.12 Volume et valeur de la production minière, 2014-2017**

Ressource minérale	Volume Valeur	Unité	2014	2015	2016	2017
Or	Volume	ha	49	22	..	40
	Valeur	\$EU	153 805	59 495	..	124 198
Pétrole	Volume	kl	9 320	9 534	8 446	5 407
	Valeur	\$EU	6 030 624	3 166 029	2 141 531	1 805 381
Gaz naturel	Volume	kg m <sup>3a</sup>	386 548	373 775	321 891	265 702
	Valeur	\$EU	225 285 794	134 837 043	79 105 545	79 708 203
Marbre	Volume	tm	20 591 169	18 035 342	15 918 147	15 675 146
	Valeur	\$EU	91 905 282	62 276 402	46 551 087	63 994 806
Calcaire	Volume	tm	30 049	1 094	1 439	2 993
	Valeur	\$EU	330 347	59 208	77 045	449 108
Dolomite	Volume	tm	22 196	22 350	22 005	13 357
	Valeur	\$EU	899 190	871 010	885 146	582 615
Talc	Volume	tm	133	162	250	..
	Valeur	\$EU	21 532	10 139	7 736	..
Mica	Volume	tm	5 016	8 287	1 879	750
	Valeur	\$EU	1 256 973	1 977 054	442 453	187 506
Kaolinite	Volume	tm	1 808	732	4 035	1 665
	Valeur	\$EU	199 098	2 978	18 130	10 635
Serpentine	Volume	tm	137 955	133 964	102 021	72 072
	Valeur	\$EU	4 333 488	3 589 176	2 813 733	2 596 681
Feldspath	Volume	tm	5	1	0	0
	Valeur	\$EU	112	12	2	1
gemmes	Volume	kg	694	941	794	608
	Valeur	\$EU	5 106	3 969	5 121	81 149
Cristal de roche	Volume	tm	2 851	3	186	122
	Valeur	\$EU	46 943	840	15 745	5 749
Silice	Volume	tm	131 652	132 469	175 644	139 274
	Valeur	\$EU	827 556	694 049	939 995	848 735
Minerai de soufre	Volume	tm	1	0	1	1
	Valeur	\$EU	1	0	2	2

.. Non disponible.

a m<sup>3</sup>.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.69. La protection tarifaire est faible. D'après la classification des activités minières de la CITI 2, les droits NPF moyens appliqués visant les produits miniers étaient de 0,6% en 2016. Plus de 80% des lignes tarifaires sont en franchise de droit et les droits NPF appliqués vont de zéro à 7,5% (tableau A3. 1). Une prohibition à l'exportation s'applique aux cailloux, graviers et pierres généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts (tableau A3. 4), afin de répondre à la demande du marché local et, à long terme, de protéger les ressources intérieures.

4.70. Dans le contexte du présent examen, les autorités ont indiqué qu'aucune incitation n'était accordée en faveur des entreprises opérant dans ce secteur.

## 4.2.2 Énergie

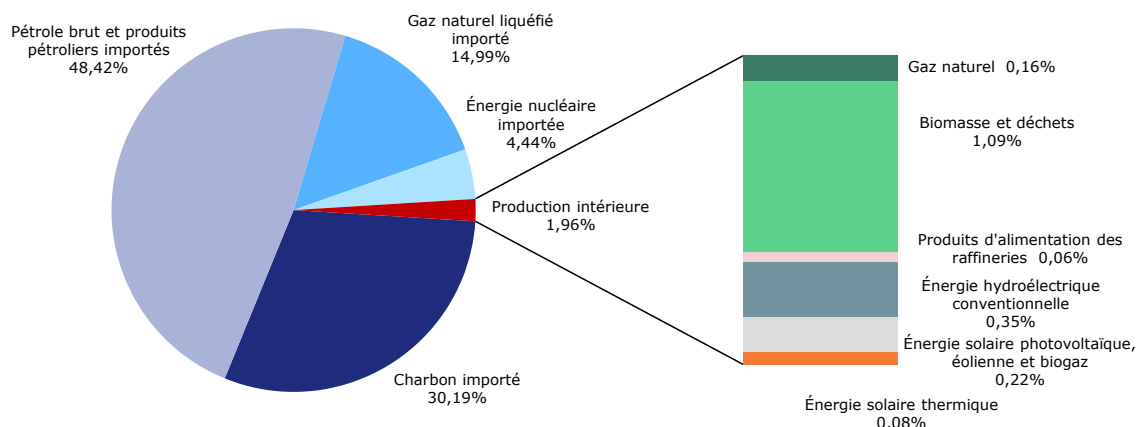
### 4.2.2.1 Aperçu général

4.71. Le Taipei chinois dépend toujours fortement des importations d'énergie. En 2017, 98,04% de l'offre totale en énergie a été importée (graphique 4.1). Les combustibles ont représenté 15,32% de la facture des importations de marchandises en 2017. La même année, la consommation totale d'énergie au Taipei chinois a été de 117,28 millions de kilolitres d'équivalent-pétrole; le taux de croissance annuel moyen de la consommation a été de 2,55% au cours des 20 dernières années. Le secteur énergétique et industriel est le principal consommateur d'énergie et représentait 44,56% de la consommation totale en 2017, devant les utilisations non énergétiques (intrants industriels) (21,18%), le secteur des transports (11,88%), le secteur des services (10,79%), le secteur résidentiel (10,72%) et les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (0,87%).<sup>58</sup> Le transport et la distribution d'électricité ainsi que l'approvisionnement en gaz combustible par conduites sont répertoriés comme étant des secteurs soumis à des restrictions dans la liste négative relative aux investissements entrants. Le Taipei chinois reste vulnérable face aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières et, jusqu'à récemment, il fonctionnait avec une faible marge de réserve (7,2% en 2017). Cependant, suite aux mesures prises récemment, la marge de réserve devrait atteindre 15% d'ici à 2019.

4.72. Le MOEA est toujours chargé de formuler la politique énergétique et de mettre en œuvre la législation relative à l'énergie (voir ci-après). Le Bureau de l'énergie, qui dépend du MOEA, réglemente les services publics de gaz naturel, les stations-service et les stations de GPL, ainsi que l'importation, l'exportation, la production et la vente des produits pétroliers. En 2016, le Bureau de l'énergie et de la réduction du carbone a été créé pour superviser la mise en œuvre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (voir ci-après), augmenter la production d'énergies renouvelables (solaire et éolienne) et favoriser les dépenses de recherche-développement dans le domaine des énergies vertes.<sup>59</sup>

4.73. Les principales lois régissant le secteur sont toujours les suivantes: la Loi sur l'Administration du pétrole (voir ci-après); la Loi sur l'industrie du gaz naturel (voir ci-après); la Loi sur l'électricité (voir ci-après); la Loi sur le développement des énergies renouvelables (voir ci-après); et la Loi sur la gestion de l'énergie.

**Graphique 4.1 Offre énergétique totale, 2017**



Source: Données communiquées par les autorités.

4.74. La Loi sur la gestion de l'énergie (de 1980, telle que modifiée) a été promulguée pour améliorer la gestion de l'énergie, dans le but de l'utiliser de manière rationnelle et efficace. Elle prévoit l'établissement d'un Fonds de développement de l'énergie, définit les critères pour l'autorisation des activités liées à l'énergie et contient des dispositions relatives à l'utilisation de

<sup>58</sup> MOEA, *Energy Statistics Handbook 2016*. Adresse consultée: [https://web3.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/SubMenu.aspx?menu\\_id=1537](https://web3.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/SubMenu.aspx?menu_id=1537).

<sup>59</sup> Renseignements en ligne de l'EIU. Adresse consultée: [http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236106007&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236106007&mode=pdf).

l'énergie, aux audits et aux sanctions dans le domaine de l'énergie.<sup>60</sup> Elle a été modifiée une fois pendant la période à l'examen, en 2016, pour tenir compte des règles révisées sur la confiscation contenues dans le Code pénal.

4.75. La politique énergétique est également influencée par la Loi de 2015 sur la gestion et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu de cette loi, un objectif de réduction des émissions de 50% par rapport au niveau de 2005 a été fixé pour 2050. Les entités se voient attribuer des quotas d'émission de carbone et si elles dépassent le quota qui leur a été attribué "initialement, elles peuvent acheter les quotas inutilisés par le biais du projet de compensation par action rapide, du marché du carbone ou d'autres mécanismes. Les sanctions prévues en cas de non-respect comprennent des amendes (d'un montant maximum de 1 500 dollars NT par tonne métrique) ainsi que des mesures de suspension et de fermeture.<sup>61</sup>

4.76. Le Taipei chinois poursuit toujours nombre des objectifs fixés dans sa Politique de développement des énergies durables de 2008, qui a pour ambition globale d'instaurer un réseau de consommation et d'alimentation en énergie très efficient, à forte valeur ajoutée, à faibles émissions et à faible dépendance, grâce à une offre énergétique plus respectueuse de l'environnement et à une demande en énergie rationalisée.<sup>62</sup>

4.77. Une version plus récente des Lignes directrices sur le développement de l'énergie (2017) définit les principaux axes des politiques du Taipei chinois en matière d'énergie, à savoir: la sécurité énergétique; l'économie verte; la durabilité environnementale; et la justice sociale. Les objectifs fixés sont l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici à 2025 et l'adoption de mesures nécessaires à cet égard, y compris en matière de transition énergétique, d'économie d'énergie, d'exploration, de stockage et d'intégration d'un système intelligent. Les aspects liés au commerce des lignes directrices concernent la stabilité des circuits d'importation d'énergie et la décentralisation des sources et des approches des marchés publics de l'énergie, le but étant de réduire les risques liés à l'importation d'énergie. Les autres aspects méritant d'être relevés sont les suivants: la réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques fossiles, le développement de l'utilisation du gaz naturel, et le renforcement des incitations au développement des énergies vertes. La réforme du marché de l'énergie doit être promue en s'appuyant sur les principes d'une "offre diversifiée", de l'"égalité en matière d'utilisation" et de la "liberté de choix"; et les prix de l'énergie doivent être rationalisés.<sup>63</sup> Un livre blanc sur la transition énergétique sera élaboré en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans les Lignes directrices; les autorités ont indiqué que celui-ci devrait être achevé en juin 2018 au plus tard. Des préoccupations extérieures ont été soulevées au sujet du fait que l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici à 2025 pourrait être une option coûteuse et compliquée, en particulier compte tenu du niveau limité de réserves d'énergie utilisables.<sup>64</sup>

---

<sup>60</sup> Loi sur la gestion de l'énergie (1980, telle que modifiée). Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=J0130002>.

<sup>61</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.epa.gov.tw/public/Data/511181640271.pdf>.

<sup>62</sup> Politique de développement des énergies durables. Adresse consultée: [http://web3.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu\\_id=1524](http://web3.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu_id=1524). Les objectifs spécifiques fixés pour 2025 sont les suivants: augmenter l'efficacité énergétique de plus de 2% par an, pour réduire l'intensité énergétique de 50%; ramener les émissions de CO<sub>2</sub> au niveau de 2000; porter la part des sources d'énergie à faible teneur en carbone dans les systèmes de production d'électricité à 55% (contre 40% actuellement); porter la part des énergies renouvelables dans le réseau d'électricité à 8%; utiliser davantage le gaz naturel à faible teneur en carbone afin que 25% de l'électricité soit produite à partir de cette ressource; et réduire l'intensité de carbone des industries manufacturières de 30%. Les autres objectifs sont les suivants: reconsidérer la question de l'énergie nucléaire; remplacer les unités de production d'électricité existantes; adopter des techniques propres d'exploitation du charbon; rationaliser les prix de l'énergie; attribuer des quotas d'émission et imposer des obligations de réduction pour l'industrie; et entreprendre différentes réformes réglementaires. Voir aussi les documents de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010 et WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>63</sup> Lignes directrices sur le développement de l'énergie. Adresse consultée: <http://web3.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/SubMenu.aspx>.

<sup>64</sup> Renseignements en ligne. Adresses consultées: "<http://www.world-nuclear.org/information-library/country-profiles/others/nuclear-power-in-taiwan.aspx>" et [http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236106007&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236106007&mode=pdf).

#### 4.2.2.2 Électricité

4.78. La Taipower (TPC), une entreprise publique, continue de jouer un rôle prédominant dans le secteur de l'électricité (section 3.3.5). Elle produit 70% de l'électricité totale produite et détenait jusqu'à récemment le monopole du transport, de la distribution et de la vente d'électricité. Cependant, d'importantes réformes ont été engagées dans le secteur avec la modification de la Loi sur l'électricité en janvier 2017, qui autorise les sociétés produisant des énergies renouvelables à vendre leur électricité directement aux consommateurs, alors qu'elles étaient auparavant tenues de la vendre à la TPC.<sup>65</sup> Ces ventes peuvent se faire par fourniture directe. La loi permet aussi la création d'entreprises de vente au détail d'énergies renouvelables et laisse aux utilisateurs le libre choix pour ce qui est de l'achat d'énergies renouvelables. Des modifications juridiques prévoient par ailleurs la création ultérieure d'un organisme de réglementation du secteur de l'électricité qui sera, en autres missions, chargé de superviser et de gérer les entreprises d'électricité et le marché de l'électricité, et de protéger les droits des utilisateurs et leur accès à l'électricité, ainsi que son utilisation. Le calendrier d'établissement de cet organisme est à l'examen, parallèlement à la restructuration organisationnelle du MOEA. De plus, la loi prévoit la restructuration des activités de la TPC en deux branches: d'un côté la production et de l'autre le transport, la distribution et la vente; cette restructuration devrait être achevée dans un délai de six à neuf ans après l'adoption des modifications juridiques (c'est-à-dire entre 2023 et 2026).<sup>66</sup> La TPC restera le seul opérateur dans le domaine du transport et de la distribution d'électricité. D'après les autorités, il n'est pas prévu de la privatiser.

4.79. Il y a 19 producteurs d'électricité indépendants qui, pris ensemble, représentent 17% de la production totale d'électricité. Les investisseurs étrangers sont autorisés à détenir l'intégralité du capital d'un producteur indépendant.

4.80. En novembre 2016, une nouvelle méthode de calcul des prix de détail de l'électricité a été adoptée; le prix moyen de l'électricité par kWh est calculé de la manière suivante: les frais d'achat de l'électricité (y compris les bénéfices) plus les frais de transport et de distribution (y compris les bénéfices), plus les commissions pour services de vente d'électricité, plus les bénéfices raisonnables de l'entreprise qui vend de l'électricité au détail, le tout divisé par le volume total de l'électricité vendue. Les prix de l'électricité sont révisés et ajustés deux fois par an, en avril et en octobre, par le Conseil d'examen des tarifs de l'électricité, qui relève de la responsabilité du MOEA. Le taux de croissance/baisse des prix de l'électricité ne devrait en principe pas dépasser 3% par rapport à l'ajustement précédent. Le Conseil d'examen des tarifs de l'électricité approuve les bénéfices raisonnables, en fonction des résultats d'exploitation de l'entreprise d'électricité; le taux de rendement sur investissement en vue de bénéfices raisonnables est compris entre 3% et 5%. Le taux plafond de 5% s'applique lorsque Taipower enregistre des pertes. Si les pertes cumulées sont couvertes, le taux de rendement sur investissement est ramené à 3%. La première augmentation des tarifs (augmentation moyenne de 3%) depuis octobre 2013 a été annoncée en mars 2018, après une série de réductions successives. D'après les autorités, les prix moyens de l'électricité au premier semestre 2018 ont été les suivants: 3,59 dollars NT/kWh pour le secteur des petites entreprises; 2,49 dollars NT/kWh pour le secteur résidentiel; 3,31 dollars NT/kWh pour l'électricité basse tension; 2,70 dollars NT/kWh pour l'électricité haute tension; et 2,234 dollars NT/kWh pour l'électricité très haute tension.

4.81. En 2017, un fonds pour la stabilisation des prix de l'électricité a été créé dans le but d'atténuer les effets de l'instabilité de ces prix à court terme; ce fonds est financé par des droits de douane. En 2017, le solde du fonds était de 79 milliards de dollars NT. En raison d'une baisse des recettes et d'une augmentation des coûts, Taipower a cette même année enregistré des pertes totalisant plus de 100 milliards de dollars NT<sup>67</sup>; la société a récemment reçu des versements du fonds.

4.82. L'objectif du Taipei chinois est de porter la part des énergies renouvelables produites localement dans l'offre totale à 20% d'ici à 2025; d'après les estimations, des investissements

<sup>65</sup> Renseignements en ligne de l'EIU. Adresse consultée: "<http://www.eiu.com/industry/article/1604995544/liberalization-of-the-energy-sector-proceeds-smoothly/2017-01-13>".

<sup>66</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAllPara.aspx?PCode=J0030011>.

<sup>67</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://focustaiwan.tw/news/aeco/201707160010.aspx>.

d'environ 1 800 milliards de dollars NT seront nécessaires.<sup>68</sup> Outre les objectifs en matière d'énergies renouvelables fixés dans la Politique de développement des énergies durables de 2008 et dans les Lignes directrices de 2017 sur le développement de l'énergie, les "énergies vertes" font aussi partie des 5 principaux secteurs d'innovation identifiés dans le 17<sup>ème</sup> programme de développement à moyen terme (NDP 2017-2020), dans le cadre duquel des plans pour l'innovation sont mis en œuvre (section 2). De plus, un volet concernant les infrastructures des énergies vertes a été inclus dans le Programme prospectif de développement des infrastructures pour 2017-2021 (section 2); des crédits budgétaires de 20,8 milliards de dollars NT seront ainsi utilisés pour consolider les capacités d'infrastructure et de certification nécessaires au développement des énergies vertes. L'accent sera mis sur les économies, le stockage et la création d'énergie et sur l'intégration des systèmes. Les initiatives entreprises comprennent: a) l'installation de compteurs intelligents basse tension dans tout le Taipei chinois et la mise en place de programmes de tarification de l'électricité modulable selon l'heure, pouvant être sélectionnés par les utilisateurs finals; b) la promotion de plates-formes de recherche-développement en vue d'améliorer la fiabilité, l'efficacité, le coût et la sécurité des modules photovoltaïques; c) la construction des fondations sous-marines et des quais pour cargaisons lourdes nécessaires au développement de l'énergie éolienne; et d) la création de la Cité des sciences de l'énergie verte de Shalun, un écosystème industriel pour les énergies vertes, qui comprendra un site de certification et un centre d'inspection et d'essais.<sup>69</sup>

4.83. Conformément à la Loi sur le développement des énergies renouvelables (promulguée en 2009), la TPC et les producteurs d'électricité indépendants doivent contribuer à un fonds pour les énergies renouvelables. Leur contribution est basée sur leur production annuelle d'électricité, à l'exclusion de la production provenant de sources renouvelables. Le fonds est utilisé pour subventionner les entités de services publics lorsqu'elles produisent ou achètent de l'électricité provenant de sources renouvelables. En vertu de cette même loi, l'importation de matériels pour la production d'électricité de sources renouvelables s'effectue en exonération de droits, pourvu que l'utilisation prévue soit vérifiée et qu'il n'y ait aucune production intérieure de ces matériels.<sup>70</sup>

4.84. De nouveaux programmes d'incitation ont été mis en place pour contribuer à la réalisation des objectifs relatifs aux énergies renouvelables (tableau 4.13). Le projet pour le photovoltaïque solaire, d'une durée de deux ans, et le projet pour des toits produisant des énergies vertes représentent les premières étapes de la réalisation de l'objectif de production de 3 GW d'électricité solaire grâce à l'équipement des toits et de 17 GW grâce à des installations terrestres d'énergie solaire d'ici à 2025. Pour chacun de ces projets, les incitations prennent la forme de tarifs de rachat. Les autorités ont confirmé qu'il n'y avait pas de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux.

**Tableau 4.13 Mesures d'incitation en faveur des énergies renouvelables, 2018**

Réglementation (date d'adoption)	Description
Projet de 2 ans pour le photovoltaïque solaire (octobre 2017)	Programme de 2 ans (en vigueur entre juin 2016 et juin 2018) a) pour installer des unités de production d'électricité solaire sur des bâtiments publics, des usines, des installations agricoles et d'autres toitures (objectif de 910 MW de puissance) et b) pour installer des unités de production d'électricité solaire terrestres sur des terrains actuellement exploités pour l'industrie du sel, des terrains soumis à de graves problèmes d'affaissement, des zones aquatiques, des décharges fermées et des surfaces cultivées polluées (objectif de 610 MW de puissance).

<sup>68</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/news/News.aspx?kind=6&menu\\_id=958&news\\_id=14939](https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/news/News.aspx?kind=6&menu_id=958&news_id=14939).

<sup>69</sup> Renseignements en ligne. Adresses consultées:

"[https://english.ey.gov.tw/News\\_Content.aspx?n=4733E27E047FAFE8&sms=B82C8C4331A350DC&s=84BB5A005A572A13](https://english.ey.gov.tw/News_Content.aspx?n=4733E27E047FAFE8&sms=B82C8C4331A350DC&s=84BB5A005A572A13)" et <http://www.sqesc.nat.gov.tw/en/index.php>.

<sup>70</sup> Documents de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015 et WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

Réglementation (date d'adoption)	Description
Projet pour des toits produisant des énergies vertes (octobre 2017)	Pendant la période comprise entre janvier 2018 et décembre 2020, les administrations locales peuvent bénéficier de subventions pour installer des panneaux solaires de toiture. Les subventions couvrent 40% des coûts de construction (50% dans les régions isolées) et 100% des coûts de conception. Des subventions peuvent aussi être accordées pour la construction de centrales solaires publiques dans des régions isolées et sur des terres aborigènes; 100% des coûts de conception sont couverts et une subvention additionnelle, de 600 000 dollars NT au plus, est accordée le cas échéant pour la construction des lignes électriques de raccordement à ces centrales. C'est aux administrations locales qu'il incombe de choisir les fournisseurs de services qui installeront les dispositifs photovoltaïques de toiture pour les propriétaires des bâtiments. L'électricité produite grâce aux panneaux solaires est d'abord consommée par les occupants des bâtiments et les excédents éventuels sont vendus en gros par le fournisseur de services à la TPC pour alimenter d'autres ménages et entreprises. Le fournisseur de services photovoltaïques qui installe le système peut vendre l'électricité produite au réseau, à un tarif de rachat garanti pendant 20 ans. Sur ce tarif, au moins 10% seront reversés au propriétaire du bâtiment, et 3% aux administrations locales, pour soutenir les fonds pour le développement des énergies vertes et les infrastructures locales.
Programme de 4 ans pour la promotion de l'énergie éolienne (2017-2020)	Les incitations prennent la forme d'un programme d'achat garanti d'électricité sur 20 ans prévu conformément à la Loi sur le développement des énergies renouvelables (2009). En 2018, les concepteurs d'éoliennes en mer ont 2 options: ils peuvent bénéficier d'un tarif de rachat garanti de 5,8498 \$NT/kWh pendant 20 ans, ou d'un tarif de rachat garanti de 7,1177 \$NT/kWh pendant les 10 premières années, puis de 3,5685 \$NT/kWh pendant les 10 années suivantes. L'objectif est d'atteindre une capacité de 520 MW avec les éoliennes en mer d'ici à 2020 et 5 500 MW d'ici à 2025.

Source: Renseignements en ligne. Adresses consultées: <http://focustaiwan.tw/news/aeco/201710250024.aspx>; ["https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/news/News.aspx?kind=6&menu\\_id=958&news\\_id=14939"](https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/news/News.aspx?kind=6&menu_id=958&news_id=14939); <http://www.taipetimes.com/News/front/archives/2017/10/26/2003681057>; et renseignements communiqués par les autorités.

#### 4.2.2.3 Hydrocarbures et gaz naturel

4.85. Le secteur pétrolier est toujours réglementé par la Loi sur l'administration du pétrole (de 2001, telle que modifiée). Pendant la période à l'examen, elle a été modifiée (en 2014) pour préciser le champ d'action, la portée et les conditions du Fonds pétrolier.

4.86. Le Taipei chinois importe la quasi-totalité du pétrole brut qu'il utilise pour le transformer en produits pétroliers. L'excédent de production de produits pétroliers est exporté. Pendant la période 2014-2016, la production et les exportations sont restées assez stables (tableau 4.14).

**Tableau 4.14 Volume de la production et exportations de produits pétroliers, 2014-2016**

	Volume de la production de produits pétroliers (milliers de kl d'équivalent-pétrole)	Exportations de produits pétroliers (milliers de kl d'équivalent-pétrole)
2014	55 436,1	19 461,0
2015	54 949,4	18 834,1
2016	53 998,8	19 463,0

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.87. Les droits de douane frappant les produits pétroliers (catégorie de l'OMC) sont faibles, la moyenne des droits NPF appliqués étant de 2%. Près de la moitié des 34 lignes tarifaires sont en franchise de droits et le taux de droit appliqué le plus élevé est de 5% (tableau A3. 1). En 2016, la valeur des importations de pétrole brut a représenté 5,6% de la facture des importations de marchandises; les principales sources d'importations étaient l'Arabie saoudite (31,9%), le Koweït (20,1%) et l'Angola (10,1%).<sup>71</sup> L'importation de pétrole et de produits pétroliers nécessite une licence (tableau 3.3). L'importation d'hydrocarbures requiert l'autorisation préalable (un permis d'établissement et une licence d'exploitation) du Bureau de l'énergie, qui dépend du MOEA. Deux entreprises importent du pétrole brut: CPC et Formosa Petrochemical Corporation.

<sup>71</sup> Base de données Comtrade de la DSNU, CITI Rev.3.

4.88. La CPC, une compagnie pétrolière publique, exploite deux raffineries de pétrole, qui représentent 48% de la capacité de raffinage intérieure; le reste est traité par la société privée Formosa Petrochemical Corporation, qui exploite une seule raffinerie de pétrole.<sup>72</sup> Au début de 2018, 237 entreprises s'étaient vu accorder des licences de vente en gros d'essence et de carburant diesel. Les autorités ont confirmé qu'il n'était actuellement pas prévu de privatiser la CPC.

4.89. Il n'existe aucun contrôle des prix pour les produits pétroliers. Divers produits pétroliers sont soumis à la taxe sur les produits de base (tableau A3. 6). Le pétrole est exporté ou réexporté principalement par la CPC et la Formosa Petrochemical Corporation, s'il existe un excédent après le raffinage. Pendant la période 2014-2016, les exportations et les réexportations de produits pétroliers ont représenté entre 3,5% et 6,4% des exportations totales de marchandises.<sup>73</sup> Une entreprise n'est pas autorisée à entreprendre une opération d'exportation de pétrole avant que sa demande n'ait été approuvée et qu'un certificat d'enregistrement n'ait été délivré par le Bureau de l'énergie.

4.90. Les agriculteurs et les pêcheurs peuvent acheter du carburant diesel et de l'essence à prix réduit (tableau 3.7). Des subventions sont toujours accordées pour encourager les exploitants d'installations pétrolières à maintenir l'approvisionnement des régions reculées, réduire les écarts de prix entre les villes et ces régions, et stimuler l'exploration et la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel (tableau A3. 7).

4.91. L'industrie du gaz naturel est réglementée par la Loi sur l'industrie du gaz naturel (de 2011, telle que modifiée).<sup>74</sup> Pendant la période à l'examen, elle a été modifiée en 2016 pour clarifier les prescriptions imposant que les sociétés de services publics de gaz naturel répondent à la demande des ménages, des entreprises commerciales et des secteurs de services avant d'approvisionner d'autres secteurs en gaz naturel. Elle habilite l'autorité compétente à réviser les prix de vente du gaz naturel et les redevances de base de façon périodique; les dispositions relatives aux inspections des entreprises et aux sanctions ont par ailleurs été révisées.

4.92. Étant donné que les ressources locales en gaz naturel sont limitées, la demande est presque entièrement satisfaite par des importations de gaz naturel liquéfié (GNL). La production annuelle de gaz naturel du Taipei chinois a été de 0,26 million de tonnes en 2014, 0,25 million de tonnes en 2015, 0,22 million de tonnes en 2016 et 0,18 million en 2017. Les droits de douane à l'importation de gaz naturel sont nuls. En 2017, les principaux fournisseurs du Taipei chinois étaient le Qatar (30,8% des importations de GNL), la Malaisie (18,2%), l'Indonésie (13%) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (11,2%).

4.93. La CPC exerce un monopole de fait sur les importations de gaz naturel. Vingt-cinq sociétés de services publics de gaz naturel assurent l'approvisionnement d'environ 3,5 millions d'utilisateurs. Le taux de couverture du marché est d'environ 46%. La CPC fixe les prix de vente en gros au moyen d'une formule de fixation des prix du gaz naturel qui repose sur le principe du recouvrement intégral des coûts; cette formule doit être approuvée par le MOEA. Les prix de détail du gaz sont réglementés par le MOEA et reposent sur le principe du recouvrement intégral des coûts.

---

<sup>72</sup> Renseignements en ligne de l'EIU. Adresse consultée: [http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236106007&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236106007&mode=pdf). Au moment du précédent examen du Taipei chinois, la CPC représentait 57% des capacités de raffinage. Cependant, sa part de marché a diminué en raison de la fermeture de l'une de ses raffineries, en 2015.

<sup>73</sup> En 2014, la valeur des exportations et des réexportations de produits pétroliers autres que le pétrole brut (code 334 de la CITI Rev. 3) et des produits pétroliers résiduels (code 335 de la CITI Rev. 3) s'est élevée à 19 905,5 millions de dollars EU (6,3% des exportations totales de marchandises). En 2015, les chiffres étaient respectivement de 11 535,1 millions de dollars EU et de 4,1%. En 2016, ils étaient de 9 793,6 millions de dollars EU et de 3,5%, respectivement.

<sup>74</sup> Loi sur l'administration du pétrole. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawContent.aspx?PCODE=J0020019>. Loi sur l'industrie du gaz naturel. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawContent.aspx?PCODE=J0020019>.



### 4.3 Secteur manufacturier

#### 4.3.1 Aperçu général

4.94. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois. En 2017, il a représenté 30,8% du PIB, 26,8% de l'emploi (tableau 1.2) et 91,2% des exportations de marchandises. La responsabilité de la formulation de la politique industrielle incombe au Bureau du développement industriel (IDB), qui dépend du MOEA.

4.95. Conformément à la liste négative du Taipei chinois (section 2.4.1 et tableau A2. 4), les investissements entrants sont interdits dans la fabrication de certaines matières chimiques, de certains produits chimiques et des armes, et dans les activités de fonte du cadmium.<sup>75</sup> Des restrictions visant les investissements entrants sont en vigueur pour la fabrication de nitroglycérine (non utilisé dans la poudre propulsive/les explosifs), d'instruments et de matériel militaire, et d'aéronefs militaires. Les flux d'investissements entrants dans le secteur manufacturier ont considérablement fluctué chaque année depuis 2014, s'échelonnant entre 27,8 millions de dollars EU et un niveau record de 68,6 millions de dollars EU; le sous-secteur qui attire le plus d'investissements entrants est celui des pièces et composants électroniques (tableau 1.5).

4.96. La stratégie de développement du secteur manufacturier du Taipei chinois est depuis très longtemps axée sur le soutien à la création de pôles industriels dans différentes zones géographiques. Cela s'est traduit par l'adoption de politiques industrielles encourageant les investissements dans la production dans les comtés et les villes locales, et de lois et règlements instaurant un environnement propice à la création d'entreprises et de personnes morales connexes. Les mesures de politique prises pour encourager le développement des pôles comprennent des stratégies de développement de parcs industriels, la mise à disposition de terrains industriels à bas prix, avec exonérations fiscales, des incitations à l'investissement, et tout un ensemble de mécanismes de coopération industrielle.<sup>76</sup>

4.97. Parmi les défis auxquels le secteur manufacturier est confronté, on peut citer: des obstacles à la transformation industrielle (trop forte concentration de fabricants de produits électroniques et d'équipements d'origine) et le manque de matières essentielles, d'équipements et de solutions d'intégration des systèmes, ainsi que le fait que les produits finals n'ont pas de marque (même si les composants des circuits intégrés sont utilisés dans les chaînes de valeur mondiales); des difficultés d'accès aux marchés internationaux; de faibles niveaux d'investissement; et des pénuries de main-d'œuvre.<sup>77</sup> Au moment du précédent examen du Taipei chinois, le secteur manufacturier subissait les effets négatifs de la délocalisation des activités de production dans des endroits de la région où les coûts étaient inférieurs<sup>78</sup>; cependant, les autorités ont indiqué que dans la mesure où les coûts de production avaient augmenté en Chine, la délocalisation des activités de production n'était plus une tendance en expansion. Face à ces défis, la modernisation de l'industrie fait partie des objectifs et des stratégies contenues dans le 17<sup>ème</sup> Plan de développement à moyen terme (NDP 2017-2020) (section 2.2). De plus, un plan d'innovation industriel 5+2 met l'accent sur l'accélération de la modernisation de l'industrie dans son ensemble grâce à l'innovation (section 2.2). L'innovation dans les secteurs de la conception de puces et des semi-conducteurs est aussi encouragée; l'objectif est de faire évoluer la base industrielle – traditionnellement concentrée dans la fabrication en sous-traitance – pour l'orienter vers des modèles commerciaux à forte valeur ajoutée et axés sur les services et les solutions. Les efforts portent surtout sur le développement des nouvelles applications, comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle et l'électronique pour l'automobile. Des politiques d'appui sont actuellement mises en place, par exemple pour instaurer un écosystème favorable et encourager les investisseurs à soutenir l'innovation dans les technologies des semi-conducteurs (comme les

<sup>75</sup> En ce qui concerne les matières chimiques, les interdictions concernent la fabrication de nitroglycérine à usage militaire; les usines de fabrication de chlorure de sodium fonctionnant avec des électrolyseurs au mercure; les substances pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques interdites par les Nations Unies; et le CFC, le halon, le méthylchloroforme et le tétrachlorure de carbone. La fabrication des produits chimiques ci-après est interdite: amorces et mercure fulminant.

<sup>76</sup> La carte précisant les principales activités des pôles a été consultée à l'adresse suivante: <https://www.moeaidb.gov.tw/ctrl?lang=1&PRO=publication.rwdPublicationView&id=3322>.

<sup>77</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.moeaidb.gov.tw/ctrl?lang=1&PRO=publication.rwdPublicationView&id=3322>.

<sup>78</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

nouveaux algorithmes de conception de circuits intégrés, les nouveaux processus de gravure en 3 nm et le conditionnement de circuits intégrés en 3D).<sup>79</sup> Les autorités ont indiqué qu'une nouvelle législation facilitant le recrutement de professionnels à l'étranger devrait aider à remédier à la pénurie de main-d'œuvre (section 2).

#### 4.3.2 Production et commerce

4.98. En termes de valeur de la production, les principaux sous-secteurs sont les suivants: pièces et composants électroniques; industries métalliques de base; matières chimiques; produits dérivés du pétrole et du charbon; ouvrages en métaux; produits informatiques, électroniques et optiques (tableau 4.15).

**Tableau 4.15 Valeur de la production industrielle, 2014-2017**

(Millions de \$NT)

	2014	2015	2016	2017
<b>Total du secteur manufacturier</b>	<b>14 425 538</b>	<b>12 861 116</b>	<b>12 313 235</b>	<b>13 033 676</b>
Industrie alimentaire	507 829	494 180	509 229	515 170
Fabrication de boissons et de tabac	146 397	144 701	143 993	167 588
Usines textiles	293 885	284 746	272 374	264 362
Vêtements et accessoires	22 918	21 885	21 847	20 069
Cuirs, fourrures et produits connexes	26 316	20 201	16 378	16 038
Produits en bois et en bambou	19 106	18 378	19 169	19 517
Pâtes à papier, papiers et produits en papier	161 666	158 138	155 847	165 065
Impression et reproduction de médias enregistrés	69 831	67 369	69 962	67 476
Produits du pétrole et du charbon	1 258 477	835 042	705 754	778 992
Matières chimiques	2 076 752	1 658 719	1 568 491	1 756 264
Produits chimiques	265 070	258 490	253 498	263 480
Produits pharmaceutiques et médicaux	76 256	73 735	78 779	79 010
Produits en caoutchouc	97 980	96 033	91 036	93 763
Produits en plastique	269 035	260 393	254 200	254 339
Produits minéraux non métalliques	228 509	217 653	191 742	184 165
Industrie métallique de base	1 540 074	1 225 132	1 137 371	1 346 990
Ouvrages en métaux	781 541	712 049	701,858	742 063
Fabrication de pièces et composants électroniques	3 749 487	3 615 521	3 547 434	3 673 051
Produits informatiques, électroniques et optiques	788 920	696 244	655 208	618 868
Équipement électrique	387 628	366 315	355 382	381 317
Machines et matériel	664 702	649 088	601 938	652 540
Véhicules automobiles et leurs parties	421 844	407 037	387 042	383 223
Autre matériel de transport	282 184	287 106	267 635	266 898
Meubles	37 860	38 368	38 211	38 091
Autres produits manufacturés	186 069	182 177	183 659	189 210
Réparation et l'installation de machines et matériel industriels	65 202	72 414	85 200	96 129

Source: Renseignements statistiques en ligne. Adresse consultée: [https://eng.dqbas.gov.tw/public/data/dqbas03/bs2/yearbook\\_eng/Yearbook2016.pdf](https://eng.dqbas.gov.tw/public/data/dqbas03/bs2/yearbook_eng/Yearbook2016.pdf); et renseignements communiqués par les autorités.

4.99. Les principaux produits manufacturés exportés par le Taipei chinois sont les machines de bureau et les équipements de télécommunication (principalement les circuits intégrés et micro-assemblages), qui ont représenté près de 41% des exportations totales de marchandises en 2017, ainsi que divers produits chimiques, qui en ont représenté 11%. Les importations de produits manufacturés (CITI Rev.3) ont représenté 72,4% de l'ensemble des importations de marchandises; les principaux produits manufacturés importés (en 2016) ont été les circuits intégrés et les micro-assemblages.

#### 4.3.3 Mesures commerciales

4.100. En 2018, les droits de douane visant les produits manufacturés (sections 5 à 21 du SH) étaient compris entre 0% et 30%. Les droits les plus élevés concernent la sous-catégorie du

<sup>79</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.moeaidb.gov.tw/ctrl?lang=1&PRO=publication.rwdPublicationView&id=3322>.

matériel de transport et sont imposés sur certains camions citernes, les camions à treuils et les châssis pour véhicules à usage spécial (trois lignes tarifaires au taux de 30% (au niveau à huit chiffres du SH)). Divers véhicules de transport en commun de grandes dimensions, les camions utilisés pour le transport des marchandises et les châssis sont soumis à des droits de 25% (29 lignes tarifaires); et certains motocycles sont visés par des droits de 20% (5 lignes tarifaires).

4.101. L'acier reste la principale industrie faisant actuellement l'objet d'enquêtes et de mesures antidumping (section 3.1.6.1).

4.102. Les entreprises manufacturières peuvent bénéficier du régime du Taipei chinois qui prévoit des remboursements de droits pour les matières premières utilisées dans les produits réexportés (section 3.2.4.1). Elles constituent par ailleurs le groupe industriel dominant des zones industrielles d'exportation (section 3.2.4.2).

#### 4.3.4 Mesures d'incitation

4.103. Plusieurs régimes d'incitation fiscale généraux et par secteur sont en vigueur (section 3.3.1.2.).<sup>80</sup> Un soutien est aussi accordé par le secteur public sous la forme de la construction d'infrastructures et de l'octroi de subventions, dans l'optique d'établir une économie plus "verte"; ce soutien pourrait inciter les industries manufacturières locales à se développer dans de nouveaux domaines "de niche". Dans le secteur de l'automobile, par exemple, le Taipei chinois s'est fixé comme objectif d'interdire tous les véhicules fonctionnant au pétrole d'ici à 2040<sup>81</sup> et, d'après les renseignements dont on dispose, il est en train de s'établir sur le marché des véhicules électriques, en particulier dans le domaine de la fabrication des pièces détachées et de l'électronique pour automobile.<sup>82</sup> De même, les orientations politiques destinées à encourager la production d'énergie solaire visent aussi à aider les entreprises manufacturières locales à développer des produits dans ce domaine (section 4.2.2.2). Des incitations fiscales peuvent être accordées à l'achat d'automobiles et de motocycles électriques et de véhicules électriques hybrides (section 3.3.1.2.4).

### 4.4 Services

#### 4.4.1 Aperçu général

4.104. En 2017, les services représentaient 60% du PIB et 59,3% de l'emploi. Les principaux sous-secteurs d'après leur contribution au PIB étaient: le commerce de gros et de détail (16,2%); l'immobilier (8,1%); et la finance et les assurances (6,7%) (tableau 1.2). Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a été un exportateur net de services (section 1.3).

4.105. Les précédents examens contiennent un aperçu des engagements du Taipei chinois au titre de l'AGCS.<sup>83</sup> Tous les ACR dont le Taipei chinois est signataire contiennent des dispositions sur le commerce des services (section 2.3.2); cependant, seuls les ACR avec Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Guatemala contiennent des listes d'engagements spécifiques sur les services. Comme l'exposent en détail les rapports respectifs de présentation factuelle examinés par le Comité de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux (CACR), les engagements

---

<sup>80</sup> Dans le contexte du présent examen, les autorités ont indiqué que la Loi sur l'innovation industrielle avait été modifiée en 2017 pour accorder certaines incitations fiscales aux investisseurs providentiels et en faveur des sociétés en commandite simple à capital-risque, afin d'encourager les investissements dans les jeunes entreprises. De plus, le report de l'impôt sur le revenu pour les primes sous forme d'actions versées aux employés et les dividendes versés aux investisseurs a été étendu à l'année au cours de laquelle les parts sont effectivement transférées.

<sup>81</sup> Les objectifs du Taipei chinois sont de remplacer les bus de transport public et les véhicules officiels par des véhicules électriques d'ici à 2030, d'interdire la vente de motocycles au pétrole d'ici à 2035 et la vente d'automobiles au pétrole d'ici à 2040. Renseignements en lignes. Adresse consultée: <https://www.moeaidb.gov.tw/ctrl?lang=1&PRO=news.rwdNewsView&id=23660>.

<sup>82</sup> Renseignements en ligne de l'EIU. Adresse consultée: [http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=56094789&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=56094789&mode=pdf). Comme l'a indiqué l'EIU, l'électronique représente 40% des coûts de production des véhicules et cette proportion devrait être portée à plus de 60% avec le développement des voitures autonomes.

<sup>83</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/165/Rev.1 du 10 octobre 2006 (section 5(i)); et WT/TPR/S/302/Rev.1, 18 décembre 2015 (section 4.4.1).

préférentiels que le Taipei chinois a pris dans ces ACR constituent dans de nombreux cas des améliorations par rapport aux engagements figurant dans sa liste annexée à l'AGCS.<sup>84</sup>

4.106. Le Taipei chinois a pris des engagements au titre de l'AGCS pour environ 120 des quelque 160 sous-secteurs de services. Il a inscrit des exemptions de l'obligation NPF en ce qui concerne l'acquisition de terrains et les services de transport aérien, qui doivent être réglementés sur une base de traitement réciproque et/ou d'arrangements bilatéraux. Des limitations d'accès au marché concernent, entre autres, les services financiers (dont les services bancaires, les assurances et la gestion de patrimoine), les télécommunications (dont les communications par satellite, les communications mobiles terrestres, la radio et la télévision) et certains services professionnels (tels que les services juridiques, comptables et fiscaux).<sup>85</sup>

#### 4.4.2 Services financiers

4.107. En 2017, les services financiers et les activités d'assurance ont représenté 6,7% du PIB et 3,8% de l'emploi (tableau 1.2).<sup>86</sup> Le total des actifs du secteur est passé de 90 324,5 millions de dollars NT en 2014 à 102 696,6 millions de dollars NT en 2017. En 2017, les banques détenaient 75,9% des actifs du système et les compagnies d'assurance en détenaient 24,1%.

4.108. Selon les autorités, le secteur bancaire du Taipei chinois demeure stable et résilient. À la fin du quatrième trimestre 2017, les ratios moyens de fonds propres de base de type 1, de fonds propres de type 1 et d'adéquation des fonds propres des banques locales avaient respectivement atteint 11,20%, 11,81% et 14,17%, soit des niveaux supérieurs aux prescriptions minimales fixées pour 2019. En outre, les résultats du test de résistance de 2016 ont montré que le taux moyen de fonds propres et le taux d'endettement pour les banques locales en situation de crise étaient plus élevés que les prescriptions minimales fixées pour 2016 et 2017. Aucune faillite ne s'est produite au cours de la période à l'examen. Les banques bénéficient d'une forte proportion de dépôts stables de clients, et le faible recours du système aux financements extérieurs le rend moins vulnérable aux risques de contagion pendant les périodes de turbulence sur les marchés mondiaux des capitaux.<sup>87</sup>

4.109. La Banque centrale, entre autres, veille à la stabilité financière et conduit des opérations bancaires saines (pour une description plus complète de ses responsabilités, voir la section 1.2.3.1).<sup>88</sup>

4.110. La Commission de surveillance financière (FSC), créée en 2004, reste la seule autorité réglementaire de surveillance financière et supervise toutes les institutions financières, dont les banques, les sociétés de gestion de valeurs mobilières et les compagnies d'assurance. Sa mission consiste à créer un environnement et un marché financier sains, justes, efficaces et internationalisés, et à préserver la stabilité financière. Elle est habilitée à conduire des examens ciblés sur des questions liées à la politique monétaire, aux politiques de crédit et de change et aux systèmes de paiement (surveillance sur site) et met en œuvre un suivi hors site pour identifier les faiblesses de chaque institution financière et apporter les réponses adéquates à l'évolution du système bancaire.<sup>89</sup> La FSC possède la Centrale d'assurance-dépôts. Selon la FSC, celle-ci a contribué à orienter les capitaux vers l'économie réelle, a aidé des entreprises à lever des fonds sur le marché des capitaux et a renforcé la protection des droits et des intérêts des investisseurs et des consommateurs de produits financiers. Les mesures concrètes récemment adoptées ont

<sup>84</sup> Pour une comparaison entre les engagements sectoriels du Taipei chinois pris au titre de ses ACR et au titre de l'AGCS, voir le document de l'OMC WT/REG350/1, tableau 4.4 pour l'ACR entre le Taipei chinois et Singapour; le document de l'OMC WT/REG297/1/Rev.1 du 17 juillet 2013, tableau 4.2 pour l'ACR entre le Taipei chinois et le Guatemala; et le document de l'OMC WT/REG348/1 du 16 juillet 2014, tableau 4.3 pour l'ACR entre le Taipei chinois et la Nouvelle-Zélande.

<sup>85</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>86</sup> À la fin de 2017, le secteur employait 432 000 personnes. EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf) (page 2).

<sup>87</sup> BTI (2016), *Chinese Taipei Report*. Bertelsmann Stiftung, 2016. Disponible à l'adresse suivante: [https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf).

<sup>88</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>89</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.cbc.gov.tw/ct.asp?xItem=882&CtNode=492&mp=2311>.

notamment consisté à : a) faciliter l'obtention de financements pour les créations d'entreprise; b) promouvoir l'expérimentation innovante dans le domaine de la technologie financière; développer la finance verte; d) encourager la mise au point de produits financiers pour les personnes âgées; e) soutenir la nouvelle politique vers le Sud (voir section 2); f) encourager les institutions financières à prendre part aux opérations de renouvellement urbain; g) accroître les liquidités sur le marché boursier; h) renforcer la protection des droits et des intérêts des consommateurs de produits financiers, et promouvoir l'inclusion financière.

4.111. En juillet 2014, le taux de l'impôt sur les transactions commerciales pour les entreprises des secteurs bancaires et de l'assurance a été relevé de 2% à 5%; cette hausse s'inscrit dans le cadre général d'une série de mesures de réforme fiscale. Le montant des ventes de primes de réassurance est imposé à 1%.<sup>90</sup> La taxe s'applique aux recettes brutes des assureurs.<sup>91</sup>

#### 4.4.2.1 Secteur bancaire et financier

4.112. Le secteur bancaire du Taipei chinois semble encore saturé, avec de nombreuses banques et un nombre limité de clients. En conséquence, les marges d'intérêt nettes ont chuté pour s'établir à l'un des niveaux les plus faibles d'Asie.<sup>92</sup> En 2017, la structure du système bancaire se composait de 38 banques constituées localement (et non plus 39 suite à une fusion approuvée en 2017)<sup>93</sup>; 29 succursales locales de banques non locales; 23 coopératives de crédit; 311 départements de crédit dans des associations d'agricultures et de pêcheurs; et 8 sociétés d'escompte<sup>94</sup> (tableau 4.16).<sup>95</sup> Le secteur bancaire reste dominé par des banques publiques; trois banques sont entièrement publiques ("Bank of Taiwan", Land Bank et banque EXIM) et six autres sont partiellement publiques ("Taiwan Cooperative Bank", First Commercial Bank, Hua Nan Commercial Bank, Chang Hwa Commercial Bank, Mega International Commercial Bank et "Taiwan Business Bank"). À la fin de 2016, ces banques détenaient 49,01% de l'ensemble des actifs bancaires contre 52% en 2010. Vingt-quatre banques détenues en majorité par des acteurs non locaux représentaient 5,8% du total des actifs. À la fin de 2016, les banques constituées localement (à l'exclusion de la banque d'épargne postale) représentaient 77,2% (77,6% en 2014) du total des dépôts et 90,5% (91,1% en 2014) du total des prêts, tandis que les succursales locales de banques non locales représentaient 2% (1,1% en 2014) du total des dépôts et 3,7% (3,1% en 2014) du total des prêts, respectivement (tableau 4.16).

**Tableau 4.16 Indicateurs bancaires, 2014-2017**

Titre	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre de banques</b>	<b>406</b>	<b>409</b>	<b>410</b>	<b>410</b>
Banques constituées localement	39	39	39	38
Succursales locales de banques non locales	30	30	29	29
Coopératives de crédit	23	23	23	23
Départements de crédit des associations d'agriculteurs et de pêcheurs	306	309	311	311
Sociétés d'escompte	8	8	8	8
<b>Total des dépôts (milliards de milliards de \$NT)</b>	<b>36,5</b>	<b>38,7</b>	<b>40,1</b>	<b>41,5</b>
Banques constituées localement (%)	77,6	77,7	77,2	78,0
Succursales locales de banques non locales (%)	1,1	1,4	2,0	1,6

<sup>90</sup> Article 11 de la Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA.

<sup>91</sup> Le taux de la taxe sur les transactions commerciales est fixé à 2% pour les entreprises des secteurs bancaire, de l'assurance, des fonds d'investissement, des valeurs mobilières, des instruments à terme, des effets de commerce et des prêts sur gages en ce qui concerne leur cœur d'activité distinct des activités bancaires et d'assurance, mais à 5% pour toutes les autres opérations hors cœur d'activité. Article 11 de la Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA,

[http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf) (page 96); et EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée:

[http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>92</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée:

[http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>93</sup> En 2017, la FSC a approuvé la fusion de la Yuanta Commercial Bank et de la Ta Chong Bank, la Yuanta Commercial Bank étant l'entité survivante après la fusion.

<sup>94</sup> L'activité d'une société d'escompte consiste notamment à certifier et garantir des bons à court terme et des obligations financières; à assurer le courtage et l'échange de bons à court terme, d'obligations financières et d'obligations publiques; et à garantir et valider des bons à court terme.

<sup>95</sup> Une liste complète des institutions financières peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.cbc.gov.tw/lp.asp?ctNode=495&CtUnit=210&BaseDSD=7&mp=2>.

Titre	2014	2015	2016	2017
Épargne postale (%)	15,0	14,8	14,8	14,4
<b>Total des prêts (milliards de milliards de \$NT)</b>	<b>23,5</b>	<b>24,3</b>	<b>25,1</b>	<b>26,3</b>
Banques constituées localement (%)	91,1	90,8	90,5	89,9
Succursales locales de banques non locales (%)	3,1	3,3	3,7	4,3
<b>Ratio de prêt improductifs (%)</b>	<b>0,24</b>	<b>0,22</b>	<b>0,26</b>	<b>0,26</b>
Banques constituées localement (%)	0,25	0,23	0,27	0,28
Succursales locales de banques non locales (%)	0,03	0,00	0,08	0,01
<b>Rentabilité</b>				
Rentabilité des actifs (ROA) – banques constituées localement	0,79	0,75	0,68	0,67
Rentabilité des fonds propres (ROE) – banques constituées localement	11,65	10,58	9,24	8,97

Source: Statistiques de la FSC. Adresse consultée: <http://www.banking.gov.tw/en/> [6 juillet 2017]; et renseignements communiqués par les autorités.

#### 4.4.2.1.1 Cadre institutionnel et législatif

4.113. Les principales lois régissant le secteur bancaire sont: la Loi sur les banques, la Loi sur l'assurance-crédit, la Loi sur la réglementation des changes et la Loi régissant les établissements de paiement électronique. En 2015, la Loi sur les banques a été modifiée pour permettre aux banques d'investir à hauteur de 40% de leurs fonds propres dans des institutions financières au lieu de 40% de leur capital libéré comme précédemment. En 2018, la Loi sur les banques et la Loi régissant les établissements de paiement électronique ont été modifiées pour faciliter le développement de la finance dans son ensemble et des technologies financières, suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la Loi sur le développement des technologies financières et sur l'expérimentation innovante. En 2015, la Loi sur les fusions d'institutions financières a été modifiée afin d'améliorer les procédures de fusion et d'acquisition et de prévoir une série d'incitations fiscales.<sup>96</sup>

4.114. En décembre 2014, la FSC et la Banque centrale ont conjointement promulgué les "Normes de mise en œuvre du ratio de liquidité à court terme des banques" afin de mettre le secteur en conformité avec les normes internationales et d'améliorer la résilience à court terme du profil de risque des banques en matière de liquidités. Les normes, qui sont entrées en vigueur en 2015, imposent aux banques de maintenir des actifs liquides utilisables et de haute qualité pour répondre à leurs besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une période de tension sur les liquidités de 30 jours. En janvier 2015, le taux de liquidité à court terme des banques s'élevait à 60%, et il devrait atteindre 100% en janvier 2019. En 2016, la FSC et la Banque centrale ont également adopté les "Normes de mise en œuvre du ratio structurel de liquidité à long terme" qui permettent aux banques, selon les autorités, de disposer de sources stables de financements à long terme pour soutenir le développement de l'activité économique et, du même coup, réduire les éventuelles pressions qui pourraient survenir en matière de financement.

4.115. D'autre part, pour améliorer la qualité des services de notation du crédit et pour soutenir le développement sain des agences de notation, la FSC a modifié le "Règlement régissant la gestion des agences de notation en lien avec les normes réglementaires internationales" en décembre 2015. Les principales modifications consistent notamment à i) renforcer les opérations commerciales saines des agences de notation et la qualité de la notation du crédit; ii) renforcer les prescriptions relatives à la portée et à la teneur des renseignements devant être divulgués par les agences de notation; iii) ajouter des dispositions concernant la prévention des conflits d'intérêts pour consolider l'indépendance des agences de notation.

4.116. En 2017, pour améliorer davantage le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la FSC a apporté des modifications au "Règlement régissant les filiales bancaires offshore". Ces modifications renforcent la capacité des unités bancaires offshore (OBU) à exercer un devoir de vigilance relatif à la clientèle en recourant à l'assistance de tierces parties et interdisent aux OBU d'encourager ou d'aider un client résident à ouvrir un compte dans une OBU en utilisant l'identité d'un non-résident. En 2017, la FSC a promulgué le "Règlement régissant la lutte contre le blanchiment d'argent des institutions financières" et les "Directives régissant le système de contrôle interne de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur bancaire et les établissements de paiement électronique ainsi que les

<sup>96</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

émetteurs de cartes porte-monnaie" pour tracer les contours du devoir de vigilance relatif à la clientèle et, ainsi, renforcer les mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

#### 4.4.2.1.2 Accès aux marchés

4.117. Pendant la période considérée, les conditions d'accès aux marchés sont restées inchangées. Les banques étrangères doivent établir une présence commerciale pour fournir des services au Taipei chinois, et obtenir l'autorisation (licence commerciale) de la FSC.<sup>97</sup> Elles peuvent établir des filiales, des succursales ou des bureaux de représentation sur autorisation de la FSC. L'activité des bureaux de représentation des banques non locales se limite à recueillir des renseignements commerciaux et des renseignements de marché, et à assurer la liaison commerciale. Une filiale de banque non locale doit se conformer aux mêmes ratios minimums d'adéquation des fonds propres et aux mêmes exigences en matière de capital libéré qu'une banque locale.<sup>98</sup> Les institutions financières non locales peuvent investir dans des entreprises financières locales et détenir jusqu'à 100% de leur propriété.<sup>99</sup> L'investissement extérieur est interdit dans le secteur de l'épargne postale et des services de transfert d'argent, conformément à la Liste négative concernant les investissements du Taipei chinois (section 2.4.1 et tableau A2. 4).

#### 4.4.2.1.3 Règles prudentielles et ratios de fonds propres

4.118. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a continué de mettre en œuvre les normes d'adéquation des fonds propres Bâle III, introduites en 2013, la période de transition étant programmée jusqu'en 2019. En septembre 2017, le ratio de fonds propres des banques constituées localement était sain, à 13,4% (contre 12,9% en 2015), principalement grâce à la hausse des gains cumulés et des actions ordinaires.<sup>100</sup> En 2015, la FSC et la Banque centrale ont pris une nouvelle mesure prudentielle bancaire: le ratio de liquidité à court terme des actifs liquides de haute qualité des banques par rapport à leurs flux de trésorerie sortants sur une période de 30 jours. Les banques constituées localement étaient initialement tenues de respecter un ratio minimum de liquidité à court terme de 60%. Le taux exigé a été relevé à 70% en 2016, 80% en 2017 et 90% en 2018. Une augmentation supplémentaire est programmée et devrait porter ce taux à 100% en 2019.<sup>101</sup>

4.119. Pendant la période considérée, les prêts improductifs des institutions financières monétaires dans leur ensemble sont passés de 11,5 milliards à 81,9 milliards de dollars NT en 2016, en raison de la baisse de la qualité des actifs; et leur ratio moyen de prêts improductifs a également augmenté, passant à 0,28% à la fin de 2016 contre 0,25% l'année précédente.<sup>102</sup> Selon la FSC, le ratio moyen de prêts improductifs s'établissait à 0,28% à la fin de 2017. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le fait que les prêts immobiliers atteignaient un niveau plus élevé (40%) dans les livres de comptes des banques constituées localement au Taipei chinois.<sup>103</sup>

4.120. Entre janvier 2014 et la fin du mois d'octobre 2017, l'écart de taux d'intérêt des banques du Taipei chinois (différence entre les taux créditeurs et les taux débiteurs moyens, en termes nominaux) a augmenté marginalement de 1,52% à 1,59% (graphique 4.2).

<sup>97</sup> Article 117 de la Loi bancaire. Adresse consultée:

<http://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?PCode=G0380001>.

<sup>98</sup> Documents de l'OMC WT/TPR/S/232, 31 mai 2010; et WT/TPR/S/302/Rev.1, 18 décembre 2015.

<sup>99</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée:

[http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>100</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée:

[http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf); and CBC (2017), *Annual Report 2016*, Avril.

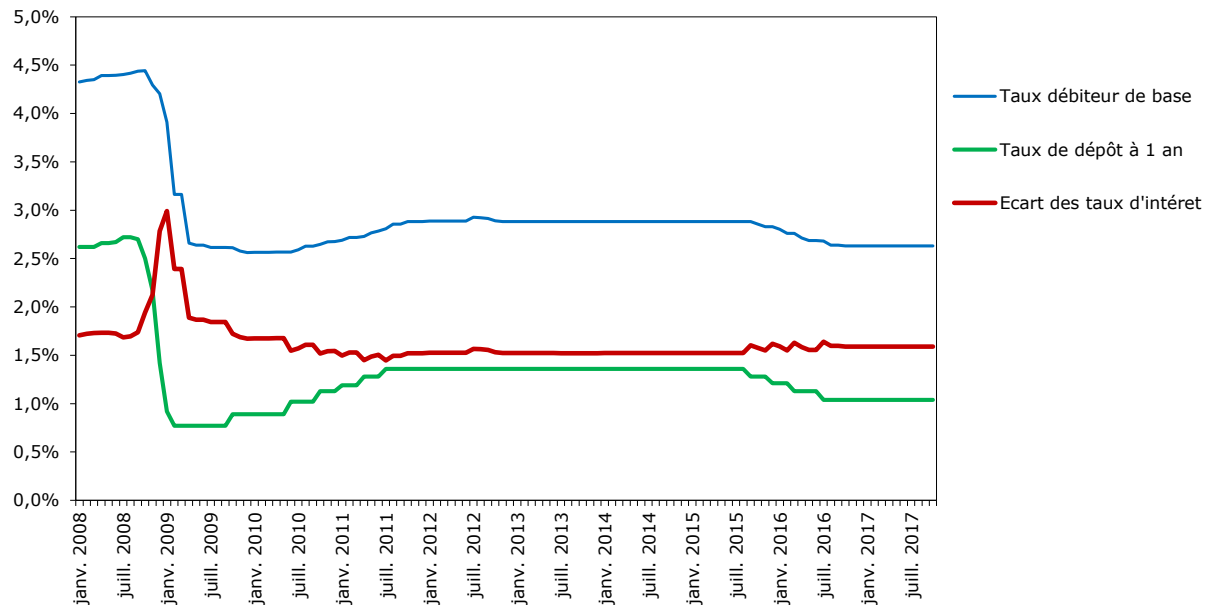
<sup>101</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée:

[http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>102</sup> Banque centrale (2017), *Annual Report 2016*, avril.

<sup>103</sup> BTI (2016), *Chinese Taipei Report*. Bertelsmann Stiftung, 2016. Adresse consultée:

[https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Taiwan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Taiwan.pdf).

**Graphique 4.2 Écart des taux d'intérêt, de janvier 2008 à octobre 2017**

Source : Renseignements en ligne de la Banque centrale.

#### 4.4.2.2 Valeurs mobilières

4.121. Pendant la période considérée, la part des investisseurs non locaux dans la capitalisation boursière totale est passée de 36,4% en 2014 à 38,1% en 2016 (tableau 4.17). Au 31 décembre 2017, il y avait 111 maisons de titres, 39 entreprises de fonds d'investissement dans les valeurs mobilières, 84 entreprises de conseil en investissement dans les valeurs mobilières et 15 courtiers en contrats à terme.

**Tableau 4.17 Résultats du secteur des valeurs mobilières, 2014-2017**

	2014	2015	2016	2017
Sociétés cotées à la TWSE: nombre	854	874	892	907
Capital émis (milliers de milliards de \$NT)	6,8	7,0	7,0	7,1
Capitalisation boursière (milliers de milliards de \$NT)	26,9	24,5	27,2	31,8
Sociétés cotées au GTSM: nombre	685	712	732	744
Capital émis (milliers de milliards de \$NT)	0,7	0,7	0,7	0,7
Capitalisation boursière (milliers de milliards de \$NT)	2,7	2,7	2,7	3,3
Sociétés non cotées (nombre)	621	646	645	658
Capital émis (milliers de milliards de \$NT)	1,8	1,7	1,6	1,6
Investissements entrants sur le marché boursier				
Nombre de cas approuvés	1 372	1 300	1 304	1 147
Total cumulé des transferts entrants nets (milliards de \$EU)	1,9	1,9	2,0	208,1
Part de la capitalisation boursière détenue par des investisseurs étrangers (%)	36,4	36,7	38,1	39,5

Source : Statistiques de la FSC. Adresse consultée : <http://www.sfb.gov.tw/en/>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.122. Le Bureau des valeurs mobilières et des contrats à terme de la FSC reste responsable de la planification et de la mise en œuvre de la supervision et de la régulation des marchés des valeurs mobilières et des contrats à terme ainsi que des entreprises opérant dans ces secteurs.<sup>104</sup> Pour stimuler le marché des valeurs mobilières, la FSC a lancé en février 2015 le Programme de stimulation du marché des valeurs mobilières, qui consiste en huit stratégies et 15 mesures. Les mesures consistent entre autres à i) assouplir la limite de fluctuation des prix à 10%; ii) renforcer les fonctions de compte de règlement des maisons de titres; iii) harmoniser les procédures d'ouverture de compte et de transactions pour les investisseurs dans les valeurs mobilières;

<sup>104</sup> Article 4 de la Loi organique régissant la création de la Commission de surveillance financière.



iv) élargir la portée des objectifs des opérations journalières; v) lever les limites applicables aux achats et aux ventes à découvert. À la fin 2016, le Programme s'était traduit par une hausse de 10 à 15% du volume des échanges.<sup>105</sup> Pour faciliter l'utilisation des portefeuilles des investisseurs aux fins de réinvestissement, et pour permettre aux maisons de titres d'utiliser leurs fonds de manière plus efficace, la FSC a émis en janvier 2016 une ordonnance autorisant les maisons de titres à effectuer des prêts et des emprunts de fonds pour le compte de clients sans restriction d'objectifs. Le champ des garanties englobe les valeurs mobilières cotées à la "Taiwan Stock Exchange" (TWSE) ou à la TPEx, les fonds fiduciaires dont les capitaux sont levés et investis au Taipei chinois, les obligations publiques et l'or enregistré pour être échangé à la TPEx. En outre, pour accroître les liquidités du marché boursier, la taxe sur les transactions de valeurs mobilières applicable aux opérations journalières a été divisée par deux, tombant de 3% à 1,5% à compter du 28 avril 2017. Les autorités ont fait part d'une forte hausse du chiffre d'affaires des opérations journalières et du chiffre d'affaires quotidien moyen suite à cette réduction d'impôt.

4.123. La Loi sur les valeurs mobilières et la bourse demeure la principale loi régissant le secteur; en 2018, elle a été modifiée pour promouvoir l'inclusion financière et le développement des technologies financières. Des modifications ont également été apportées à la Loi sur les fonds de placement et les services de conseil en valeurs mobilières de 2018 afin d'accroître la compétitivité du secteur intérieur de la gestion d'actifs et de promouvoir le fonctionnement sain des fonds de placement et des entreprises de conseil.

4.124. Pendant la période considérée, la FSC a apporté plusieurs modifications au cadre réglementaire pour donner davantage de flexibilité aux maisons de titres.

4.125. Le "Règlement régissant les maisons de titres" a été modifié à deux reprises pendant la période considérée, en 2015 et en 2017. Les principales modifications apportées en 2015 consistaient entre autres à abaisser à 5 millions de dollars NT les obligations pour chaque succursale d'une maison de titres; à assouplir les limites applicables au volume des portefeuilles de valeurs de maisons de titres émises par une même société non locale; et à ajouter des dispositions en vertu desquelles les fonds de règlement des clients peuvent être temporairement déposés dans le compte de règlement d'une maison de titres. D'autre part, le plafond des dépôts en monnaie non locale détenus par une maison de titres à des fins autres que commerciales a été porté à 30% de la valeur nette de la société. En outre, la FSC a publié une ordonnance autorisant les entreprises non locales bénéficiant des investissements, détenues à au moins 50% par les sociétés parentes de valeurs mobilières ou que les sociétés parentes contrôlent *de facto*, de se prêter des fonds et de s'accorder mutuellement des garanties. Les modifications adoptées en 2017 ont notamment consisté à assouplir le niveau de passif cumulé d'une maison de titres (de quatre à six fois sa valeur nette) afin d'accroître la flexibilité de la répartition des ressources financières de ce type de sociétés et l'efficacité de l'utilisation qui est faite de leur capital. Lorsqu'une maison de titres entreprend de conclure des contrats d'échange de produits financiers dérivés et les activités connexes de couverture, le montant de ces transactions peut être exclu du calcul du contingent des titres de participation émis par les parties concernées qu'elle est en droit de détenir. Les restrictions applicables au statut financier des opérations relatives aux produits financiers dérivés dans les locaux commerciaux des maisons de titres ont été assouplies; d'autres modifications ont été apportées pour accroître la flexibilité de l'utilisation de fonds pour les investisseurs détenant des comptes séparés établis par une maison de titres pour le compte de clients individuels dans ses comptes de règlement.

4.126. Les modifications apportées au "Règlement régissant l'emprunt et le prêt d'argent en lien avec l'activité de gestion de valeurs mobilières par des maisons de titres" ont notamment consisté à élargir le champ des instruments financiers et des garanties.<sup>106</sup> En septembre 2015, le plafond d'investissement applicable aux échanges de valeurs mobilières par les banques sur le marché des changes et le marché hors cote a été relevé de 25% à 30%; une disposition a également été ajoutée pour permettre à l'autorité compétente d'ajuster la limite en fonction de la situation économique et financière.<sup>107</sup>

4.127. En 2017, la FSC a publié les modifications au "Règlement régissant l'élaboration des rapports financiers par les émetteurs de valeurs mobilières", entrées en vigueur à compter de

<sup>105</sup> FSC (2016), *2015-2016 Annual Report*, septembre.

<sup>106</sup> FSC (2016), *2015-2016 Annual Report*, septembre.

<sup>107</sup> FSC (2016), *2015-2016 Annual Report*, septembre.

janvier 2018 et consistant pour l'essentiel à ajuster des éléments connexes et des formulaires annexés, et à préciser les prescriptions relatives à la divulgation concernant les instruments financiers et les contrats signés avec les clients.<sup>108</sup>

4.128. Comme il en était fait mention lors du précédent examen, les maisons de titres non locales peuvent établir des filiales, des succursales et des bureaux de représentation, sans aucune restriction de participation. Les exigences de capital libéré sont les mêmes pour les maisons de titres locales et non locales.<sup>109</sup> Les unités offshore de valeurs mobilières et les OBU peuvent opérer dans les "zones franches économiques pilotes" (FEPZ) en fournissant une série de produits et services financiers aux investisseurs professionnels locaux et non locaux. Autoriser ces opérations dans les FEPZ, qui offrent un ensemble d'avantages fiscaux, contribue à accroître l'ampleur du marché financier du Taipei chinois en attirant des investisseurs extérieurs.<sup>110</sup>

#### 4.4.2.3 Assurances

4.129. En 2017, le secteur de l'assurance du Taipei chinois se composait de 54 compagnies d'assurance et succursales. La pénétration de l'assurance a augmenté pour passer à 20,5% et le montant total des primes du secteur de l'assurance a connu une hausse robuste (tableau 4.18).

**Tableau 4.18 Résultats du secteur des assurances, 2014-2017**

	2014	2015	2016	2017
Part de l'actif total des établissements financiers (%)	29,6	29,5	31,8	33,6
Assurances autres que sur la vie	0,5	0,5	0,5	0,5
Assurance-vie	29,1	29,0	31,3	33,1
Pénétration des assurances (%)	18,0	18,3	19,2	20,5
Assurances autres que sur la vie	0,8	0,8	0,9	0,9
Assurance-vie	17,2	17,5	18,3	19,6
Nombre de compagnies d'assurance et de succursales – total	54	54	54	54
Réassurance	3	3	3	3
Assurances autres que sur la vie – compagnies locales	17	17	17	17
Assurances autres que sur la vie – succursales de compagnies non locales	5	5	6	6
Assurance-vie – compagnies locales	24	24	23	23
Assurance-vie – succursales de compagnies non locales	5	5	5	5
Revenu de primes total du secteur des assurances (milliers de milliards de \$NT)	2,9	3,1	3,3	3,6
Assurances autres que sur la vie	0,1	0,1	0,1	0,2
Assurance-vie	2,8	3	3,2	3,4

Source: Statistiques de la FSC. Adresse consultée: <http://www.ib.gov.tw/en/> [20 juillet 2017]; et renseignements communiqués par la FSC.

4.130. Deux compagnies d'assurance sont entièrement publiques, la "Bank Taiwan Life Insurance Co., Ltd", qui détenait une part de marché de 1,24% en 2015<sup>111</sup>, et la "Société centrale de réassurance" qui détenait 18,83% du marché de la réassurance autre que sur la vie et 23,49% du marché de la réassurance-vie en 2015.<sup>112</sup> Quatre autres compagnies sont indirectement et partiellement publiques.

4.131. Les propriétaires de véhicules automobiles du Taipei chinois sont tenus de souscrire un contrat d'Assurance responsabilité automobile obligatoire (CALI) que proposent des compagnies d'assurance privées. Cela permet de garantir que les parties bénéficient d'une couverture de base en cas de dommages corporels causés par des accidents de la route. Le MOTC travaille en lien

<sup>108</sup> Renseignements communiqués par les autorités (législation, réglementations, etc.).

<sup>109</sup> 400 millions de dollars NT pour la garantie, 400 millions de dollars NT pour la commercialisation, 200 millions de dollars NT pour le courtage, et 30 millions de dollars NT supplémentaires pour la création d'une succursale. Documents de l'OMC WT/TPR/S/232, 31 mai 2010; et WT/TPR/S/302/Rev.1, 18 décembre 2015.

<sup>110</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>111</sup> La part de marché correspond au ratio entre le montant brut des primes de la compagnie et le montant intérieur global des primes du secteur de l'assurance-vie.

<sup>112</sup> La part de marché correspond au ratio entre les primes intérieures d'assurance et les primes intérieures de réassurance.

avec la FSC pour superviser la mise en œuvre des CALI; les primes sont réglementées et examinées chaque année.

4.132. Le marché reste assez concentré, les principaux fournisseurs, dont Cathay Life Insurance, Nan Shan Life et Fubon Life Insurance, représentant 53% du total des primes (1 669 milliards de dollars NT) en 2016. Les ventes des filiales de banques (bancassurance) sont les principaux canaux de vente dans le secteur. En 2016, le total des primes pour tous les types d'assurance a atteint 102 milliards de dollars EU, faisant du Taipei chinois le quatrième marché d'assurances en Asie après le Japon, la Chine et la République de Corée.<sup>113</sup>

4.133. Le Taipei chinois continue de promouvoir les compagnies de micro-assurance – en 2017, 27 compagnies d'assurance exerçaient dans le domaine de la micro-assurance (15 dans l'assurance-vie et 12 dans l'assurance autre que la vie). En 2017, le nombre total de personnes couvertes par une micro-assurance a atteint 502 000, et le montant total assuré plus de 165 milliards de dollars NT (environ 5,5 milliards de dollars EU). Un plus grand nombre de catégories spécifiques et économiquement désavantagées pourraient être couvertes, ce qui permettait de renforcer le filet de sécurité sociale.<sup>114</sup>

#### 4.4.2.3.1 Cadre institutionnel et législatif

4.134. Le Bureau des assurances de la FSC reste responsable de la planification et de la mise en œuvre de la supervision et de la régulation du marché de l'assurance et des compagnies d'assurance.<sup>115</sup>

4.135. La législation régissant le secteur est la Loi sur les assurances. Les modifications apportées en 2014 à cette loi visaient entre autres à: i) renforcer l'indépendance des directeurs et, ainsi, faciliter la mise en œuvre du gouvernement d'entreprise; et ii) à encourager les assureurs à exercer leurs droits d'actionnaires de manière plus appropriée à l'égard des entreprises dans lesquelles ils investissent, ainsi que leurs droits en tant que détenteurs de produits de titrisation. D'autres modifications ont été adoptées en 2015: i) introduction de prescriptions réglementaires de quatre types différents concernant le ratio de fonds propres pondérés par le risque de la compagnie d'assurance; ii) renforcement du contrôle d'audit interne; iii) obligation de représentation sincère du détenteur de la police concernant l'objet assuré et les questions importantes relatives au risque; iv) obligation du courtier en assurance de faire preuve de vigilance et de loyauté.

4.136. Comme le prévoit la Loi sur les assurances, les compagnies d'assurance-vie ne peuvent pas offrir de services d'assurance autre que sur la vie, et vice versa, sauf dans le cas où une compagnie d'assurance autre que sur la vie est autorisée par l'autorité compétente à offrir des services d'assurance couvrant les dommages corporels et d'assurance maladie.<sup>116</sup>

4.137. Afin de permettre aux assureurs de développer une présence significative sur les marchés immobiliers extérieurs, la FSC continue d'assouplir les restrictions sur les investissements extérieurs dans l'immobilier par des sociétés d'assurance locales. En 2017, la FSC a assoupli les règles d'investissement extérieur en permettant aux assureurs d'investir dans des fonds de dette privée et dans des fonds immobiliers privés. En janvier 2018, les assureurs ont aussi été autorisés à investir jusqu'à 10% de leurs actifs gérés dans des fonds d'obligations à terme et dans des fonds à terme négociés en bourse.<sup>117</sup>

4.138. En 2017, pour renforcer le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et pour combattre le financement du terrorisme concernant les compagnies d'assurance multinationales, le Taipei chinois a modifié les règlements applicables de sorte qu'une compagnie d'assurance non locale qui demande l'autorisation d'établir une succursale au Taipei chinois doit désormais

<sup>113</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

<sup>114</sup> Renseignements fournis par les autorités.

<sup>115</sup> Article 4 de la Loi organique régissant la création de la Commission de surveillance financière.

<sup>116</sup> Documents de l'OMC WT/TPR/S/232 du 31 mai 2010; et WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>117</sup> EIU (2018), *Industry Report - Financial services, 1<sup>st</sup> Quarter 2018*. Adresse consultée: [http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue\\_id=1746444958&mode=pdf](http://www.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1746444958&mode=pdf).

renseigner un document délivré par l'autorité locale compétente certifiant qu'aucune défaillance grave n'a été constatée au cours des cinq dernières années en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.<sup>118</sup>

#### 4.4.2.3.2 Accès aux marchés

4.139. Le capital libéré d'une compagnie d'assurance doit s'élever à 2 milliards de dollars NT au minimum. Les compagnies d'assurance non locales doivent obtenir l'autorisation de la FSC pour établir une succursale habilitée à exercer des activités d'assurance; le capital libéré de la succursale doit s'élever à au moins 50 millions de dollars NT. Les bureaux de représentation ne peuvent pas exercer d'activités de démarchage.<sup>119</sup> La réassurance et la rétrocession d'une assurance sur le transport maritime peuvent être obtenues auprès d'entreprises installées à l'extérieur. Pour toutes les autres formes d'assurance, cependant, une présence commerciale est requise.

#### 4.4.3 Services de télécommunication

4.140. Le Taipei chinois aurait l'un des marchés des télécommunications les plus compétitifs du monde.<sup>120</sup> Le taux de pénétration de la téléphonie mobile du Taipei chinois demeure élevé, à 122,4%, même si les abonnements ont légèrement reculé ces dernières années, le marché étant devenu saturé. Les abonnements à la large bande mobile ont poursuivi leur augmentation au point qu'en mai 2017, le taux de pénétration de la large bande mobile avait atteint 96,6% (87,6% de ces abonnés payant pour des services de 4G). Les abonnements de téléphonie fixe ont poursuivi leur diminution en raison de l'essor des services mobiles, tandis que les abonnements à la large bande fixe sont demeurés stables (tableau 4.19). Les recettes totales des services de télécommunication s'élevaient à 360 milliards de dollars NT en 2016; le segment générant le plus de recettes était celui de la téléphonie mobile (près de 59%) suivi par l'Internet fixe et les services de valeur ajoutée (un peu plus de 15%). La part des recettes provenant des communications de données dans le total des recettes des télécommunications a poursuivi sa hausse.<sup>121</sup>

**Tableau 4.19 Marché des télécommunication, 2013-mai 2017**

Marché		2013	2014	2015	2016	2017 (mai)
Téléphonie mobile	Taux de pénétration (%)	127,6	128,4	125,0	122,9	122,4
	Abonnés (millions)	29,8	30,1	29,4	28,9	28,8
Téléphonie fixe	Taux de pénétration (%)	52,3	51,4	50,6	49,7	49,3
	Abonnés (millions)	12,2	12,1	11,9	11,7	11,6
Internet <sup>a</sup>	Taux de pénétration (%)	76,3	78,0	78,0	79,7	92,8 (août)
	Utilisateurs (million)	15,9	16,3	16,4	16,8	18,7 (août)
Large bande mobile <sup>b</sup>	Taux de pénétration (%)	77,4	80,9	81,2	92,4	96,6
	Abonnés (millions)	18,1	19,0	19,1	21,8	22,8
Large bande fixe <sup>c</sup>	Taux de pénétration (%)	24,1	24,2	24,1	24,2	24,2
	Abonnés (millions)	5,6	5,7	5,7	5,7	5,7

a Le nombre d'internautes correspond aux personnes qui ont accédé à Internet pendant l'année.

b Les abonnés à la large bande mobile sont les abonnés à la 3G et à la 4G qui peuvent accéder à Internet.

c Les abonnés à la large bande fixe sont les abonnés à l'ADSL, au FTTx, au câble-modem et à des lignes louées qui peuvent accéder à Internet.

Source: Données communiquées par les autorités.

4.141. Le Ministère des transports et des communications (MOTC) est responsable de l'élaboration des politiques générales pour le secteur des télécommunications. La commission des communications (NCC), une autorité totalement indépendante, régit le secteur; ses objectifs actuels visent à renforcer les infrastructures de communication, à encourager l'innovation, à piloter les applications et la transformation numériques par une gouvernance transversale et à appliquer

<sup>118</sup> Renseignements fournis par les autorités.

<sup>119</sup> Rogan, P. (2016), *The Insurance and Reinsurance Law Review*, 4<sup>ème</sup> édition.

<sup>120</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

"<http://country.eiu.com/articleindustry.aspx?articleid=246287408&Country=Taiwan&topic=Industry&subtopic=Telecommunications>".

<sup>121</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ncc.gov.tw/english/files/16060/384\\_1830\\_170428\\_1.pdf](https://www.ncc.gov.tw/english/files/16060/384_1830_170428_1.pdf).

le principe de l'égalité numérique et de l'inclusion numérique pour protéger les droits du public.<sup>122</sup> Les activités prioritaires de la NCC consistent entre autres à développer les services de 4G (lancés en 2014) et à planifier le développement à venir des services de 5G d'ici à 2020, à améliorer la qualité de connexion, à planifier les arrangements à moyen et long terme concernant l'utilisation du spectre afin de répondre aux besoins des services d'Internet à large bande et de "l'Internet des objets" (IdO), et à assouplir les restrictions quantitatives qui s'appliquent à l'IdO. En juin 2017, les services de 2G ont été supprimés. Il semble que le Taipei chinois étende ses plates-formes numériques et qu'une attention croissante soit portée aux services électroniques et aux médias numériques, qui dépendent de l'Internet mobile et de la large bande fixe.<sup>123</sup>

4.142. La principale loi régissant le secteur est la Loi sur les télécommunications; aucune modification n'y a été apportée pendant la période considérée.<sup>124</sup> Récemment, deux nouvelles lois ont été rédigées et sont en cours d'examen par la branche législative: la "Loi sur la gestion des télécommunications" et la "Loi sur les communications numériques". Le but de ces lois consiste à créer des conditions propices à la convergence numérique, y compris en faisant évoluer les réglementations pour les catégoriser par comportement plutôt que par entreprise; à introduire la notion de gouvernance d'Internet dans l'économie numérique; à renforcer la sécurité d'Internet; à promouvoir les infrastructures d'économie numérique.<sup>125</sup>

4.143. Les opérateurs de télécommunications se répartissent en deux types. Les opérateurs de type 1 exploitent des installations de réseau et sont assujettis à une réglementation par plafonnement des tarifs (voir ci-dessous); il s'agit notamment des opérateurs fournissant des services mobiles, par satellite et par ligne fixe. Les opérateurs de type 2 ne possèdent ni n'exploitent d'installations de réseau et peuvent fixer leurs tarifs librement.<sup>126</sup> Les uns et les autres doivent obtenir une licence de la NCC. Les restrictions à l'investissement extérieur restent en vigueur pour les opérateurs de type 1 (l'investissement extérieur est plafonné à 49%). En outre, la propriété directe et indirecte totale ne peut dépasser 60%. Les prescriptions en matière de capital minimum s'appliquent également aux opérateurs de type 1.<sup>127</sup>

4.144. En mars 2018, cinq fournisseurs de services de téléphonie mobile exerçaient dans le Taipei chinois ("Chunghwa Telecom"; "FarEasTone"; "Taiwan Mobile"; "Taiwan Star Telecom"<sup>128</sup> "Asia Pacific Telecom") ainsi que cinq fournisseurs de téléphonie fixe ("Chunghwa Telecom"; "Taiwan Fixed Network"; "Asia Pacific Telecom"; "New Century"; "InfoComm Tech"). "Chunghwa Telecom" est partiellement détenue par la puissance publique (le MOTC possède 35,29% de ses parts) (section 3.3.5), tandis que les autres fournisseurs sont privés. "Chunghwa Telecom" est le fournisseur dominant sur le marché de la téléphonie fixe. Il est aussi le premier fournisseur de téléphonie mobile, quoique dans un environnement plus concurrentiel (graphique 4.3).

<sup>122</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382\\_2184\\_180227\\_1.pdf](https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382_2184_180227_1.pdf).

<sup>123</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236287407&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236287407&mode=pdf).

<sup>124</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ncc.gov.tw/english/files/15092/17\\_1628\\_150923\\_1.doc](https://www.ncc.gov.tw/english/files/15092/17_1628_150923_1.doc).

<sup>125</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

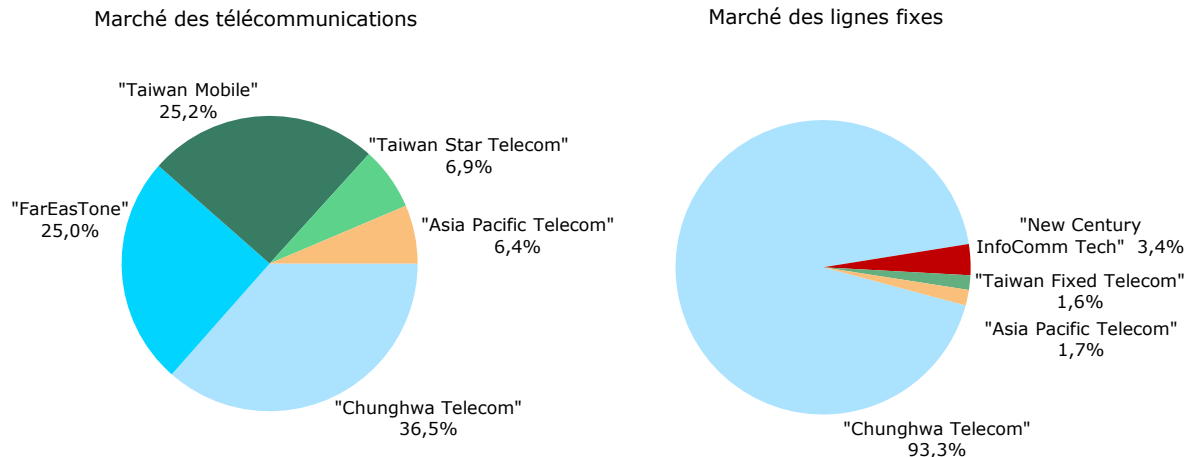
[https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382\\_2184\\_180227\\_1.pdf](https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382_2184_180227_1.pdf).

<sup>126</sup> La liste complète des opérateurs et des détenteurs de licence de type 1 et 2 en 2016 a été consultée à l'adresse suivante: [https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382\\_2184\\_180227\\_1.pdf](https://www.ncc.gov.tw/english/files/18022/382_2184_180227_1.pdf).

<sup>127</sup> Les prescriptions en matière de capital minimum sont fixées comme suit: a) 6 milliards de dollars NT pour les entreprises de large bande mobile 4G en application du Règlement relatif à la gestion des entreprises de large bande mobile; b) 100 millions de dollars NT pour les services de communications fixes par satellite et 500 millions de dollars NT pour les services de communications mobiles par satellite en application du Règlement relatif à la gestion des entreprises de communications par satellite; c) 6,4 milliards de dollars NT pour les entreprises de réseaux intégrés, 800 millions de dollars NT pour les entreprises de réseaux à longue distance, 800 millions pour les entreprises internationales de réseaux et 300 millions de dollars NT pour les entreprises internationales de circuits loués sur câbles sous-marins en application du Règlement sur la gestion des entreprises de réseaux fixes de télécommunications.

<sup>128</sup> En 2014, "Taiwan Star Cellular" et "Vibo Telecom" ont fusionné pour devenir "Taiwan Star Telecom". Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236287407&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236287407&mode=pdf).

**Graphique 4.3 Opérateurs fixes et mobiles, parts de marché, décembre 2017**

Source: Données communiquées par les autorités.

4.145. Pour garantir la concurrence dans le secteur, la NCC applique des contrôles des prix sur les entreprises de télécommunications dominantes de type 1; ces contrôles consistent notamment en un contrôle des prix des tarifs de résiliation mobile et fixe, en un plafonnement des lignes louées en gros et en validations des tarifs. La NCC impose aussi à ces entreprises de présenter des renseignements détaillés lors de la fixation ou de l'ajustement des tarifs. Selon la définition de la NCC, les entreprises de télécommunications dominantes de type 1 sont les opérateurs qui remplissent l'un des critères suivants: a) contrôle d'infrastructures de télécommunications indispensables ou essentielles; b) dominance sur les prix du marché; c) part de marché des abonnés et chiffre d'affaires.<sup>129</sup> Les opérateurs non dominants de type 1 et de type 2 sont seulement tenus de notifier la NCC lors de la fixation ou de l'ajustement de leurs tarifs. En avril 2018, "Chunghwa Telecom", "Taiwan Mobile" et "FarEasTone" avaient été désignés opérateurs dominants de 3G et "Chunghwa Telecom" avait été désigné opérateur dominant de ligne fixe.

4.146. Selon le rapport *Measuring the Information Society* de l'UIT, les tarifs ont baissé dans le secteur mobile-cellulaire et dans celui de la large bande mobile (prépayé par combiné) et sont restés stables dans les secteurs de la large bande fixe et de la large bande mobile (postpayés par ordinateur).

4.147. Les règlements régissant l'interconnexion n'ont pas changé au cours de la période considérée.<sup>130</sup> Les opérateurs dominants n'ont pas le droit de rejeter les demandes d'interconnexion et les règlements établissent des principes directeurs pour la tenue de négociations bilatérales entre les sociétés de télécommunications en vue de fixer les tarifs et les conditions d'interconnexion. Les tarifs d'interconnexion doivent être fondés sur les coûts, justes, raisonnables et non discriminatoires. Si les entreprises de télécommunications ne parviennent pas à s'entendre dans un délai de trois mois, chaque partie peut soumettre une demande écrite d'arbitrage à la NCC.<sup>131</sup> Aucune demande de la sorte n'a été adressée à la NCC depuis janvier 2014. La modification du règlement, en novembre 2017, a visé à inclure une clause en vertu de laquelle les tarifs de connexion des réseaux de communication mobiles annoncés par la NCC s'appliqueront aussi aux opérateurs commerciaux de large bande mobile.<sup>132</sup>

<sup>129</sup> Règlement administratif régissant les tarifs des entreprises de télécommunications de type 1.

<sup>130</sup> Règlement régissant les interconnexions de réseaux entre entreprises de télécommunications.

<sup>131</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010. Les règles d'interconnexion sont prescrites dans le Règlement régissant les interconnexions de réseaux entre entreprises de télécommunications.

<sup>132</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ncc.gov.tw/english/files/17041/360\\_2009\\_170419\\_1.pdf](https://www.ncc.gov.tw/english/files/17041/360_2009_170419_1.pdf).

4.148. D'autres règlements en vigueur favorisant la concurrence imposent le recours à des pratiques telles que la portabilité des numéros, l'égalité d'accès, la fixation de prix de gros et la séparation des comptes. Le subventionnement croisé n'est pas autorisé.<sup>133</sup>

4.149. Les licences d'utilisation du spectre sont attribuées dans le cadre d'un processus d'enchères. Une nouvelle procédure adoptée en 2017 prévoit un processus d'enchères en deux étapes. La première étape consiste en une enchère à plusieurs tours avec des offres fondées sur la quantité (les offres portent sur le nombre de lots). La deuxième étape est celle des offres fondées sur le site (les offres portent des missions spécifiques en fonction des lots attribués).<sup>134</sup>

4.150. La NCC peut désigner des opérateurs de type 1 comme responsables de la fourniture de services universels de télécommunications (services de téléphonie à ligne fixe et services à large bande) dans des zones spécifiques.<sup>135</sup> Les pertes liées à la fourniture de services universels sont couvertes par le Fonds de service universel des télécommunications, qui est financé par les cotisations des opérateurs de télécommunications; le montant des cotisations est fixé en fonction de leurs recettes. Aucune modification n'a été apportée à la réglementation du service universel depuis 2014. Il est prévu de consentir un investissement du secteur public d'un montant total de 1,5 milliard de dollars EU jusqu'en 2025 pour améliorer l'infrastructure numérique du Taipei chinois et pour atténuer les écarts entre zones rurales et zones urbaines.<sup>136</sup>

#### 4.4.4 Services de transport

4.151. Les principaux objectifs assignés au secteur des transports du Taipei chinois sont fixés dans le Plan prospectif de développement des infrastructures (section 2), qui érige le développement du système ferroviaire et du système de transit métropolitain local en priorités. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: relier le système à grande vitesse et le système classique en un réseau intégré; moderniser et améliorer les services ferroviaires classiques; déplacer les voies ferrées en hauteur ou sous terre pour accélérer les services de navette; promouvoir le transit urbain rapide de masse et bâtir des systèmes ferroviaires orientés vers le tourisme dans les zones centrales et méridionales.

##### 4.4.4.1 Transport maritime

4.152. Le Taipei chinois continue de dépendre principalement du transport maritime pour ses importations et ses exportations de marchandises commerciales; environ 99% du volume et 53% de la valeur de ses échanges externes passent par la voie maritime. En 2017, 1,3 million de passagers ont emprunté des itinéraires internationaux en provenance et à destination du Taipei chinois. Les autorités ont indiqué que le marché du cabotage était modeste et aucune donnée sur son volume exact n'a été recueillie.

4.153. Le Ministère des transports et des communications (MOTC) demeure responsable de la réglementation du transport maritime, y compris les ports. Au sein du MOTC, le Bureau des affaires maritimes et portuaires (MPB) est chargé d'étudier et de rédiger les réglementations, les politiques et les plans de développement régissant le secteur du transport maritime, les navires, les gens de mer, les affaires maritimes et les ports de commerce, ainsi que de planifier, de mettre en œuvre et de superviser les autres affaires maritimes et portuaires. La "Taiwan International Ports Corporation" (TIPC) est chargée de toutes les opérations portuaires commerciales internationales. Le MPB ou les autorités locales désignées sont chargées de toutes les opérations portuaires commerciales.

---

<sup>133</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010.

<sup>134</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[https://www.ncc.gov.tw/english/news\\_detail.aspx?site\\_content\\_sn=360&is\\_history=0&pages=0&sn\\_f=2126](https://www.ncc.gov.tw/english/news_detail.aspx?site_content_sn=360&is_history=0&pages=0&sn_f=2126).

<sup>135</sup> Comme l'indique le précédent examen (Document de l'OMC WT/TPR/S/232/Rev.1 du 28 juillet 2010), en vertu du Règlement sur les services universels de télécommunication, l'opérateur historique doit, et les autres opérateurs de télécommunication de type 1 peuvent, demander à fournir des services universels en présentant un plan annuel de mise en œuvre; après qu'un comité a examiné les demandes, la NCC désigne les fournisseurs de services universels en fonction de l'intérêt de leurs plans respectifs.

<sup>136</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

[http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue\\_id=236287407&mode=pdf](http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=236287407&mode=pdf).

4.154. Les principales lois qui régissent le secteur sont la Loi sur le transport maritime, la Loi sur les navires, et la Loi sur les ports de commerce.<sup>137</sup> Pendant la période considérée, la Loi sur le transport maritime a été modifiée une fois, en 2014, pour tenir compte de faits nouveaux concernant les accords de libre-échange et de coopération maritime du Taipei chinois.<sup>138</sup>

4.155. Aucune modification n'a été apportée aux conditions et prescriptions relatives à l'enregistrement des navires et au régime appliqué par le Taipei chinois aux investissements extérieurs. Il faut obtenir l'approbation du MOTC pour exercer une activité de transport maritime en tant qu'exploitant de navire.<sup>139</sup> Pour être enregistré localement, au moins 50% du capital de l'exploitant doit provenir du Taipei chinois.<sup>140</sup> Seuls les navires enregistrés au Taipei chinois peuvent fournir des services de cabotage, sauf si une franchise est accordée.<sup>141</sup> En 2017, le MOTC a accordé plus de 200 traversées à des navires enregistrés à l'étranger. Les exploitants de navires extérieurs doivent établir une branche locale dans le Taipei chinois ou désigner un établissement maritime local comme leur agent avant de pouvoir fournir des services de transport international (passagers et marchandises). Ils doivent maintenir un fond d'exploitation minimum de 12 millions de dollars NT.

4.156. Les transporteurs maritimes offrant des services réguliers doivent soumettre les tarifs du transport de marchandises et de passagers aux autorités pour examen; s'il s'avère que les tarifs sont inadéquats (c'est-à-dire bien plus ou bien moins élevés que le prix habituel du marché), le MOTC peut ordonner aux exploitants de procéder à des révisions; aucun cas de ce genre ne s'est produit au cours de la période considérée. Les accords entre les opérateurs extérieurs et locaux sur les tarifs et redevances de fret doivent être enregistrés auprès du MOTC; lorsqu'il estime qu'un accord entrave la "bonne marche des transports maritimes ou le développement économique", le MOTC peut ordonner sa révision dans un délai déterminé.

4.157. Le transport de certaines marchandises sur des navires enregistrés localement ne fait l'objet d'aucune prescription.

4.158. En 2016, le Taipei chinois possédait la 12<sup>ème</sup> flotte maritime du monde avec 898 navires jaugeant de plus de 1 000 tonnes brutes. Il a 165 exploitants de navires dont 3 grandes entreprises qui fournissent des services de transport de conteneurs et 3 autres qui fournissent des services de transport en vrac.<sup>142</sup> La Yang Ming Transport Corporation est une entreprise de transport maritime partiellement détenue par la puissance publique; elle possède une capacité de 640 806 tonnes EVP et détient une part de marché de 2,9%.<sup>143</sup>

4.159. Le Taipei chinois a sept ports internationaux; en 2016, plus de 80% du volume des importations et des exportations étaient traités dans deux ports: le Port de Kaohsiung (qui traite près de 50% du volume des échanges commerciaux) et le Port de Taichung (32%).<sup>144</sup> Selon les autorités, le Port de Kaohsiung était le 15<sup>e</sup> plus grand port du monde en 2017 en termes de quantité de marchandises traitées en conteneurs, et c'est un important point de transit pour le transport maritime entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique. Les ports sont exploités par la TIPC (section 3.3.5). Les entreprises locales et non locales peuvent participer aux procédures d'appels d'offres publics pour exploiter les terminaux portuaires; à la mi-avril 2018, trois entreprises non locales exploitaient des terminaux dans le Port de Kaohsiung.<sup>145</sup> Un projet de Centre

<sup>137</sup> La Loi sur les navires (adresse consultée: <http://db.lawbank.com.tw/Eng/FLAW/FLAWDAT0201.asp>) et la Loi sur les ports de commerce n'ont pas été modifiées pendant la période considérée.

<sup>138</sup> Loi sur le transport maritime. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0070001>.

<sup>139</sup> Loi sur le transport maritime, article 7. Comme le prévoit l'article 3 de la Loi, un "exploitant de navires" désigne l'entreprise opérant le transport de passagers et de marchandises sur des navires à moteur électrique ou non électrique d'un tonnage brut déterminé, pour lequel elle perçoit une rémunération.

<sup>140</sup> Loi sur les navires, article 5.

<sup>141</sup> Loi sur le transport maritime, article 4.

<sup>142</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://www.motc.gov.tw/en/home.jsp?id=256&parentpath=0,150,250#>.

<sup>143</sup> Données communiquées par les autorités à partir d'Alphaliner TOP 100, 3 avril 2018.

<sup>144</sup> Renseignements statistiques en ligne. Adresse consultée: [https://eng.dqbas.gov.tw/public/data/dqbas03/bs2/yearbook\\_eng/Yearbook2016.pdf](https://eng.dqbas.gov.tw/public/data/dqbas03/bs2/yearbook_eng/Yearbook2016.pdf).

<sup>145</sup> Plusieurs entreprises locales exploitent des terminaux ou des stations de conteneurs de fret dans les différents ports du Taipei chinois. Les principales sont notamment China Container Terminal Corp.; United Logistics International Co.; Evergreen Marine Corp.; Wan Hai Lines; YangMing Marine Transport Corp.; Kao



intercontinental de conteneurs a été mis en œuvre dans le Port de Kaohsiung en réponse à la tendance à l'augmentation du nombre de grands porte-conteneurs et pour renforcer le statut du Port de Kaohsiung comme centre de transbordement. La première phase a concerné quatre terminaux de conteneurs qui sont désormais opérationnels. La deuxième phase comprend la construction d'un centre de stockage et de transport de pétrole et de produits de la pétrochimie; elle devrait être achevée en 2019.

#### 4.4.4.2 Transport aérien

4.160. L'Administration de l'aéronautique civile (CAA), placée sous l'autorité du MOTC, réglemente le secteur du transport aérien. La législation qui régit le secteur est la Loi sur l'aviation civile.<sup>146</sup> Pendant la période considérée, elle a été modifiée en 2015, le but étant de se conformer aux règles et pratiques internationales de l'aviation civile.<sup>147</sup>

4.161. Le Taipei chinois a deux aéroports internationaux (aéroport international de Taoyuan et aéroport international de Kaohsiung) et 15 aéroports intérieurs. Tous les aéroports sont détenus et exploités par la puissance publique (section 3.3.5).<sup>148</sup> L'aéroport international de Taoyuan est exploité par une entreprise entièrement publique ("Taoyuan International Airport Corporation"). Les 16 autres aéroports sont des organismes publics. Aucune concession n'a été accordée à des entreprises du secteur privé. Les grands travaux d'infrastructure en cours consistent notamment à construire un troisième terminal à l'aéroport international de Taoyuan, qui augmentera la capacité de l'aéroport de 20 millions de passagers par an. Il n'y a pas d'autres grands travaux d'infrastructure en cours ou programmés.

4.162. Le transport aérien international de passagers a poursuivi sa croissance d'une année sur l'autre. En 2017, le nombre de passagers s'élevait à 66 millions. Le nombre de passagers sur les vols intérieurs a fluctué, tout comme les volumes de fret sur les vols intérieurs et extérieurs depuis 2013 (tableau 4.20).

**Tableau 4.20 Transport aérien de passagers et de fret, 2012-2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Passagers (milliers)	46 860	50 336	55 357	58 156	63 253	65 978
- Vols internationaux	35 899	39 385	44 391	47 983	51 979	54 475
- Cabotage	10 680	10 547	10 563	9 798	10 843	11 097
- Transit	282	403	402	374	431	406
Fret (milliers de tm)	2 091	2 085	2 222	2 151	2 233	2 416
- Vols internationaux	1 102	1 083	1 145	1 136	1 215	1 314
- Cabotage	36	36	35	33	32	30

Source: Renseignements statistiques en ligne. Adresse consultée: [https://eng.dgbas.gov.tw/public/data/dgbas03/bs2/yearbook\\_eng/Yearbook2016.pdf](https://eng.dgbas.gov.tw/public/data/dgbas03/bs2/yearbook_eng/Yearbook2016.pdf).

4.163. À la fin de 2017, 85 compagnies aériennes fournissaient des services aériens: 79 étaient des compagnies non locales et 6 étaient des compagnies aériennes enregistrées au Taipei chinois. Les services internationaux réguliers fournis par des compagnies locales et non locales couvraient 295 liaisons reliant 141 villes dans le monde. Les compagnies aériennes enregistrées au Taipei chinois représentaient 56% du volume total de passagers et 64% du volume de marchandises. Les compagnies détenant la plus grande part du marché étaient "China Airlines" (avec une part de marché de 25% en volume de passagers et de 38% en volume de marchandises) et Eva Airways (22% de part de marché en volume de passagers et 25% en volume de marchandises) (section 3.3.5).

Ming Container Terminal; Lien Hai Terminal Corp. et Taipei Port Container Terminal Corp. Les entreprises non locales sont APL, Hyundai Merchant Marine et OOCL.

<sup>146</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawContent.aspx?pcode=K0090001>.

<sup>147</sup> Comme l'ont noté les autorités, la modification concerne principalement la navigabilité initiale et continue des normes applicables aux opérations aériennes, la validation et la certification des simulateurs de vol utilisés à des fins de formation et les critères de conception, de fabrication et d'expérimentation des activités aériennes pour les véhicules ultralégers.

<sup>148</sup> L'aéroport international de Taoyuan est exploité par l'entreprise publique Taoyuan International Airport Corporation Limited.

4.164. La Loi sur l'aviation civile (article 81) interdit aux aéronefs extérieurs ou aux entreprises extérieures de transport aérien civil de transporter des passagers, des marchandises et du courrier postal entre deux points situés au Taipei chinois. La Loi limite également l'investissement extérieur dans les compagnies aériennes intérieures à 49% du capital total, et un plafond de 24% est imposé à l'investissement extérieur individuel.

4.165. Au mois de juin 2017, le Taipei chinois avait signé 57 accords bilatéraux réciproques sur les services aériens (ASA); 12 d'entre eux ont été signés ou révisés au cours de la période d'examen. Tous les accords sur les services aériens récemment conclus par le Taipei chinois permettent la désignation multiple et bon nombre d'entre eux n'imposent pas l'échange de statistiques. La clause de refus contenue dans les ASA prévoit systématiquement "la propriété substantielle et le contrôle effectif" (PSCE).<sup>149</sup> Les accords les plus ouverts prévoient des droits de cinquième liberté et contiennent des clauses de capacité libérales de "libre détermination".

4.166. Comme le prévoient la Loi sur l'aviation civile et le Règlement régissant les services aéroportuaires d'escale, l'investissement extérieur dans les entreprises de services aéroportuaires d'escale est limité à moins de 50% des parts et aucune personne ou entreprise extérieure ne peut détenir plus de 25% du total des parts. Il n'existe pas de restrictions applicables à l'investissement extérieur concernant les services de maintenance et de réparation des aéronefs; les règles applicables à cette activité sont établies dans le Règlement relatif à la certification des postes de réparation et à la gestion des produits, appareils et pièces d'aviation.<sup>150</sup>

#### 4.4.4.3 Transport routier

4.167. Le réseau autoroutier du Taipei chinois est long d'environ 20 000 kilomètres; les principales routes sont les trois autoroutes nord-sud et les cinq voies rapides est-ouest, entre autres, qui sont longues de 1 050 kilomètres au total. Les autoroutes sont dotées d'un système de péage électronique depuis la fin de 2013.

4.168. Les objectifs stratégiques du MOTC pour ce secteur visent à fournir un service de transport confortable et pratique, à encourager le recours aux transports publics, à fluidifier les transferts entre différents modes de transport, à renforcer la sûreté et à créer des technologies et des systèmes d'achat de billets "intelligents". Au sein du MOTC, la Direction générale des autoroutes reste responsable du transport routier par véhicule automobile, des entreprises de transport touristique par autocar, et des entreprises de location de voitures et de camionnettes, ainsi que des entreprises de transport routier de marchandises et de transport par camion porte-conteneur. Plusieurs agences sont responsables des entreprises de transport routier dans les régions métropolitaines.<sup>151</sup>

4.169. La principale loi régissant le transport routier reste la Loi sur les routes.<sup>152</sup> Les restrictions applicables à l'investissement extérieur dans les entreprises commerciales de véhicules automobiles restent en vigueur.<sup>153</sup>

#### 4.4.4.4 Transport ferroviaire

4.170. Selon des sources officielles, les trains transportent chaque année plus de 230 millions de passagers et 7,76 millions de tonnes métriques de fret. Le Taipei chinois compte 1 065 kilomètres de voies ferrées, dont: des voies générales, un système de rail à grande vitesse (350 kilomètres

---

<sup>149</sup> La PSCE est le type le plus restrictif de clause de refus. Parmi les types de clauses moins restrictifs figurent le lieu principal d'activité et la communauté d'intérêt.

<sup>150</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<https://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0090028> et <https://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0090011>.

<sup>151</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/302/Rev.1 du 18 décembre 2015.

<sup>152</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0040001>.

<sup>153</sup> En application de l'article 35 de la Loi, les personnes et personnes morales qui ne viennent pas du Taipei chinois n'ont pas le droit d'investir dans des entreprises commerciales de véhicules automobiles à l'intérieur du Taipei chinois; cependant, celles qui ont obtenu une autorisation du MOTC peuvent investir dans la location de voitures et de camionnettes, le transport routier de marchandises et le transport par camion porte-conteneur.

de voies), un système de transport urbain rapide de masse (MRT) à Taipei (environ 131 kilomètres de voies) et un système de MRT à Kaohsiung (environ 41 kilomètres de voies).

4.171. Le MOTC est l'autorité régulatrice du transport ferroviaire. Il administre les voies ferrées publiques et supervise les voies ferrées locales, privées et spéciales.<sup>154</sup> Les objectifs du MOTC pour le sous-secteur consistent à créer un système de transport ferroviaire mieux organisé et plus pratique pour le Taipei chinois, à accroître l'efficacité globale du service ferroviaire pour Hualien et Taitung et à bâtir un solide service ferroviaire urbain-rural. Les efforts futurs serviront principalement à édifier un système de transport plus "vert" et plus fluide avec un potentiel industriel et touristique.

4.172. La principale loi régissant le secteur est la Loi sur les chemins de fer de 1958, dans sa version modifiée. Pendant la période considérée, elle a été modifiée en 2014 et en 2016, les modifications portant sur des questions de sécurité. Conformément à la loi, la propriété et la gestion des voies ferrées doivent en principe être publiques et la construction, l'extension, le transfert et la gestion de voies ferrées locales, privées et spéciales doivent être approuvées par le MOTC.<sup>155</sup> Des concessions ont été accordées à des entreprises locales du secteur privé pour qu'elles exploitent le système de rail à grande vitesse du Taipei chinois et le système de MRT de Kaohsiung. Les investissements étrangers sont autorisés en théorie mais, en pratique, n'ont jamais eu lieu. Les autres voies ferrées sont exploitées par des entités du secteur public.

#### 4.4.5 Services touristiques

4.173. Le secteur du tourisme poursuit son développement rapide. Les arrivées de visiteurs ont augmenté d'année en année pour atteindre 10,7 millions en 2016, contre 7,3 millions en 2012. Parmi ces visiteurs, 90% viennent d'Asie, en majorité de Chine (47% des arrivées de visiteurs en 2016) puis du Japon (18%) et de la République de Corée (8%); ces marchés ont été les plus dynamiques.<sup>156</sup> La plupart des visiteurs arrivés en 2016 sont venus pour des motifs récréatifs (70,7%), professionnels (6,9%), familiaux (4%), éducatifs (0,6%) ou pour des conférences (0,6%), des traitements médicaux (0,4%), des expositions (0,1%) ou pour d'autres motifs (16,7%). En 2016, la durée moyenne de séjour était de 6,5 nuits, et le taux moyen de dépense atteignait 193 dollars EU par jour; la durée moyenne de séjour et les taux moyens de dépenses ont légèrement baissé ces dernières années.<sup>157</sup> Une taxe de service aéroportuaire est imposée à chaque personne quittant le Taipei chinois.

4.174. L'Office du tourisme du MOTC reste responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dans le secteur. Le cadre juridique du secteur du tourisme est la Loi sur le développement du tourisme.<sup>158</sup> Elle a été modifiée à trois reprises au cours de la période considérée, en 2015, 2016 et 2017. Les modifications ont notamment consisté à introduire la possibilité de lever une redevance pour la préservation touristique<sup>159</sup>, à imposer aux autorités compétentes d'employer des guides professionnels dans les réserves écologiques et culturelles pour préserver, maintenir et expliquer les ressources endogènes du Taipei chinois et exiger que les populations autochtones soient recrutées en priorité comme guides professionnels, et à instaurer des exemptions ou des réductions sur l'impôt sur la valeur foncière et la taxe d'habitation (ces taxes sont levées à l'échelon local) pour des entreprises de loisirs, d'hôtellerie touristique et

<sup>154</sup> Loi sur les chemins de fer, article 4. Adresse consultée:

<http://law.moi.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0030001>.

<sup>155</sup> Loi sur les chemins de fer, article 3.

<sup>156</sup> En 2012, 3,6 millions de visiteurs sont arrivés en provenance de Chine, contre 5,1 millions en 2016. Pour le Japon, ces chiffres s'élevaient à 1,4 million en 2012 et 1,9 million en 2016 (soit une hausse de plus de 463 387). Pour la République de Corée, ils s'établissent à 259 089 en 2012 et 884 397 en 2016 (soit une hausse de 625 308).

<sup>157</sup> En 2012, la durée moyenne de séjour était de 6,87 nuits et la dépense moyenne par visiteur était de 234 dollars EU. Renseignements statistiques en ligne. Adresse consultée:

[https://eng.dgbas.gov.tw/public/data/dgbas03/bs2/yearbook\\_eng/Yearbook2016.pdf](https://eng.dgbas.gov.tw/public/data/dgbas03/bs2/yearbook_eng/Yearbook2016.pdf).

<sup>158</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée:

<http://law.moi.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0110001>.

<sup>159</sup> Comme l'ont noté les autorités, cette redevance cible les paysages touristiques et les zones naturelles. Elle n'est pas encore perçue (à la mi-avril 2018), dans l'attente de l'approbation des règles de contrôle.

d'hôtellerie ayant reçu une autorisation et qui soutiennent la politique officielle de hausse de la qualité.<sup>160</sup>

4.175. Le tourisme est l'un des domaines dans lesquels le Taipei chinois s'efforce de renforcer ses liens avec d'autres économies asiatiques dans le cadre de sa nouvelle politique vers le Sud (section 2.2). Les récentes mesures prises dans ce cadre ont consisté à permettre l'entrée sans visa des visiteurs en provenance de Brunéi Darrussalam, des Philippines et de Thaïlande, à encourager les entreprises du Taipei chinois opérant dans ces économies asiatiques à organiser des voyages de promotion vers le Taipei chinois, à organiser des manifestations de promotion du tourisme et à créer un environnement plus convivial pour les voyageurs musulmans, par exemple par la promotion d'une certification halal pour les hôtels et les restaurants.<sup>161</sup>

4.176. L'Office du tourisme met en œuvre le Plan de développement du tourisme durable "Tourisme 2020", approuvé en janvier 2018. Il comporte cinq principaux plans d'action grâce auxquels le Taipei chinois pourra atteindre son objectif de devenir une "destination touristique asiatique conviviale, intelligente et riche en expériences". Le premier plan d'action concerne la diversification du marché. L'accent est placé sur le Japon, la République de Corée et l'Asie du sud-est. Cependant, le Taipei chinois cherche aussi à approfondir la pénétration des marchés européen et américain, à maintenir le marché chinois et à développer davantage de nouveaux segments du marché comme les réunions, la promotion, les conventions et expositions, les marchés de la croisière, le tourisme musulman et les voyageurs en vols affrétés. Un deuxième plan d'action vise à promouvoir les voyages locaux en déployant des programmes de nouvelle carte de voyage et de manifestations touristiques. Le troisième plan d'action porte sur les lignes directrices en matière de transformation sectorielle, selon lesquelles des ajustements seront apportés à la structure touristique pour améliorer la qualité de service, développer le commerce en ligne et tirer le meilleur parti des possibilités d'activité commerciale en faisant connaître les marques, par des mécanismes d'évaluation de la qualité, en augmentant les ressources des agences de voyage et le soutien qui leur est apporté, et en renforçant la formation des guides touristiques non locaux. Le quatrième plan d'action vise à promouvoir le "tourisme intelligent" par l'intégration et l'amélioration des services aux touristes, y compris l'information, les systèmes de vente de billets et les services de transports publics. Enfin, le dernier plan d'action consiste à développer le tourisme expérimental en travaillant avec les administrations locales pour créer de nouvelles attractions touristiques et promouvoir les aventures touristiques locales, sous forme par exemple d'itinéraires à thème sur les sites touristiques qui accueillent des touristes extérieurs.<sup>162</sup>

4.177. Le secteur est entièrement ouvert à l'investissement extérieur. Comme le prévoit la Loi sur le développement du tourisme, les agences de voyages extérieures souhaitant établir des filiales au Taipei chinois doivent obtenir l'approbation de l'Office du tourisme, une reconnaissance et une approbation en conformité avec la Loi sur les sociétés, ainsi qu'une licence d'entreprise de voyages. Les entreprises de voyages non locales qui envisagent d'installer des représentants doivent adresser une demande à l'Office du tourisme et notifier le MOEA; ces représentants ne peuvent pas avoir d'activité commerciale à l'extérieur du Taipei chinois.<sup>163</sup> Des investissements extérieurs ont été consentis dans l'hôtellerie.

4.178. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, la TIPC a proposé de nouvelles incitations dans le cadre de "Offres spéciales de croisières internationales à la TIPC" pour développer le secteur du tourisme de croisière du Taipei chinois; elles consistent notamment en rabais sur les redevances d'accostage à quai et de service aux passagers pour certaines catégories d'escales de navires transportant des passagers.<sup>164</sup> Ce programme d'incitations arrivera à échéance à la fin de décembre 2018. Le

<sup>160</sup> Les autorités locales déterminent si les structures répondent à l'objectif général de développement local et aux objectifs sociaux. Elles déterminent également l'ampleur de la réduction et décident s'il convient ou non d'accorder une exemption.

<sup>161</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://nsppe.mofa.gov.tw/nsppe/news.php?post=130296&unit=376>.

<sup>162</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: "<https://amcham.com.tw/2017/09/tourism-2020-sustainable-tourism-development-strategy/>".

<sup>163</sup> Loi sur le développement du tourisme, article 28. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=K0110001>.

<sup>164</sup> Ces mesures sont les suivantes: a) exemption complète des frais d'accostage pour les navires de croisière lors de leur première visite; b) rabais incitatifs supplémentaires sur les redevances de services aux passagers pour les itinéraires uniques avec arrêts multiples au Taipei chinois; c) incitations spéciales à l'accostage pour les escales temporaires (port de Keelung) et de départ/arrivée (port de Kaohsiung).

manque à gagner fiscal correspondrait environ à 0,03% des recettes de la TIPIC. Il semble que des résultats positifs aient été obtenus, avec une hausse de 30% du nombre de passagers.

4.179. Dans le cadre des "Directives relatives aux prêts préférentiels pour la modernisation du secteur du tourisme" de l'Office du tourisme, les opérateurs de l'hôtellerie qui souscrivent un emprunt et paient des intérêts peuvent demander des subventions à l'Office pour les aider à couvrir une partie des intérêts. Les fonds servant à couvrir les intérêts d'emprunt subventionnés doivent être utilisés pour investir dans la modernisation des équipements, des rénovations, l'extension et la reconstruction des locaux commerciaux, ainsi que des réparations et mises à jour d'équipements qui se traduisent par la hausse de la qualité du séjour et de l'hébergement. Pendant la période 2014-2017, ce programme a aidé 15 hôtels touristiques, les subventions des intérêts d'emprunt atteignant un montant total de 88,4 millions de dollars NT.

4.180. Un nouveau programme de subvention a été lancé pour encourager les voyages de groupe de promotion à se rendre au Taipei chinois; les niveaux de subventions accordées dépendent de la durée du séjour, de la taille du groupe, de la provenance des visiteurs et de la multiplication éventuelle des visites.<sup>165</sup> Un autre programme est conçu pour promouvoir le segment des escales courtes. Des subventions peuvent être accordées aux croisières dont le programme comprend des escales au Taipei chinois d'une durée totale de 48 heures ou plus; la subvention par passager s'élève à 30 dollars EU pour les groupes de plus de 300 personnes en escale courte et à 50 dollars EU pour les groupes de plus de 600 personnes.<sup>166</sup> Le financement de ces deux programmes incombe à l'Office du tourisme.

---

Renseignements en ligne. Adresse consultée:

["https://www.motc.gov.tw/en/home.jsp?id=158&parentpath=0,151&mcustomize=news\\_view.jsp&dataserno=201706160009&aplistdn=ou=data,ou=news,ou=english,ou=ap\\_root,o=motc,c=tw&toolsflag=Y&imgfolder=img"](https://www.motc.gov.tw/en/home.jsp?id=158&parentpath=0,151&mcustomize=news_view.jsp&dataserno=201706160009&aplistdn=ou=data,ou=news,ou=english,ou=ap_root,o=motc,c=tw&toolsflag=Y&imgfolder=img).

<sup>165</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: ["https://www.roc-taiwan.org/uploads/sites/97/2017/04/Incentives\\_for\\_Promotion\\_of\\_Incentive\\_Torus\\_to\\_Taiwan.pdf"](https://www.roc-taiwan.org/uploads/sites/97/2017/04/Incentives_for_Promotion_of_Incentive_Torus_to_Taiwan.pdf).

<sup>166</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://admin.taiwan.net.tw/upload/law/20180103/833f8b1e-ca46-4020-b3e4-65d1ff88b239.pdf>.

## 5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par groupe de produits, 2013-2017

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total des exportations (milliards de \$EU)</b>	<b>305,4</b>	<b>313,7</b>	<b>280,4</b>	<b>280,3</b>	<b>317,2</b>
	(% du total)				
Total des produits primaires	11,7	10,5	8,2	8,0	8,0
Agriculture	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3
Produits alimentaires	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4
Matières premières agricoles	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8
Produits des industries extractives	9,6	8,3	6,0	5,7	5,7
Minerais et autres minéraux	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4
Métaux non ferreux	1,8	1,7	1,6	1,7	1,9
6826 – Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris); poudres et paillettes de cuivre	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Combustibles	7,6	6,4	4,1	3,5	3,4
334 – Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes)	7,4	6,2	4,0	3,4	3,3
Produits manufacturés	86,9	88,7	90,7	91,2	91,3
Fer et acier	3,7	3,8	3,2	3,0	3,4
Produits chimiques	12,9	12,4	11,6	11,0	11,3
5743 – Polycarbonates, résines alkydes et autres polyesters	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9
5729 – Autres polymères du styrène	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8
5112 – Hydrocarbures cycliques	1,2	1,0	0,7	0,6	0,6
Autres demi-produits	5,9	6,0	6,3	5,9	5,6
6942 – Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier	1,2	1,3	1,4	1,3	1,3
Machines et matériel de transport	48,6	51,0	54,7	57,0	57,8
Machines génératrices	0,5	0,6	0,7	1,0	1,1
Autres machines non électriques	6,3	6,4	6,7	6,6	7,0
7284 – Machines,, appareils et engins mécaniques spécialisés pour industries particulières, n.d.a.	0,9	0,9	0,9	1,0	1,3
Machines agricoles et tracteurs	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Machines de bureau et équipements de télécommunication	31,7	34,0	36,8	39,9	40,7
7764 – Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	20,6	23,0	24,8	27,9	29,1
7649 – Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils de la division 76	1,4	1,5	2,6	2,8	3,0
7763 – Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière	2,6	2,8	2,8	2,5	2,0
7599 – Parties, pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des rubriques 751.1, 751.2, 751.9 et 752	1,8	2,0	1,9	1,8	2,0
7643 – Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même comportant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	1,9	1,2	1,0	0,9	0,7
Autres machines électriques	6,1	5,7	5,8	5,0	4,9
7722 – Circuits imprimés	1,9	1,9	2,0	1,8	1,7
Produits de l'industrie automobile	2,1	2,2	2,4	2,2	2,1
7843 – Autres parties et accessoires des véhicules automobiles des groupes 722, 781, 782 et 783	1,2	1,2	1,4	1,4	1,3
Autre matériel de transport	1,8	2,0	2,4	2,2	1,9
7853 – Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion; parties et pièces détachées des articles du groupe 785	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9
Textiles	3,4	3,3	3,5	3,2	2,9
6552 – Autres étoffes de bonneterie, non imprégnées, ni enduites, ni recouvertes, ni stratifiées	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7
6531 – Tissus de fils de filaments synthétiques (y compris les tissus obtenus à partir des produits de la position 651.88), autres que les velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5

	2013	2014	2015	2016	2017
Vêtements	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Autres biens de consommation	12,1	11,9	11,2	10,8	10,1
8719 – Dispositifs à cristaux liquides, n.d.a.; lasers (autres que les diodes laser); autres appareils et instruments d'optique, n.d.a.	5,2	4,3	3,1	2,7	2,6
8939 – Articles en matières plastiques, n.d.a.	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
8843 – Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que les éléments en verre non travaillé optiquement)	0,3	0,5	0,7	0,7	0,7
Autres	1,5	0,8	1,1	0,8	0,7

Note: Définition de la CITI Rev.3.

Source: Données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total des importations (milliards de \$EU)</b>	<b>269,9</b>	<b>274,0</b>	<b>228,6</b>	<b>230,6</b>	<b>259,3</b>
	(% du total)				
Total des produits primaires	36,3	35,6	28,2	25,4	27,4
Agriculture	4,6	5,6	6,3	6,2	6,0
Produits alimentaires	3,2	4,3	5,0	5,0	4,8
Matières premières agricoles	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Produits des industries extractives	31,7	29,9	22,0	19,3	21,5
Minerais et autres minéraux	2,8	2,6	2,2	2,2	2,2
Métaux non ferreux	3,4	3,5	3,5	3,3	3,7
6821 – Cuivre affiné et non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique; alliages de cuivre, bruts	1,2	1,2	1,2	1,2	1,4
Combustibles	25,5	23,8	16,3	13,8	15,6
3330 – Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	12,4	11,7	7,0	5,6	6,5
334 – Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes)	6,1	5,3	3,9	3,5	3,5
3431 – Gaz naturel liquéfié	3,6	3,6	2,7	2,1	2,5
3212 – Autres houilles, même pulvérisées	2,5	2,2	2,1	1,9	2,6
Produits manufacturés	60,5	62,1	68,6	72,4	70,6
Fer et acier	3,2	3,3	2,9	2,6	2,9
Produits chimiques	13,2	12,9	13,2	12,7	12,5
5985 – Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	1,0	1,2	1,3	1,2	1,1
5429 – Médicaments, n.d.a.	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9
5112 – Hydrocarbures cycliques	1,6	1,3	0,9	0,9	1,0
5989 – Produits et préparations chimiques, n.d.a.	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Autres demi-produits	3,3	3,4	3,8	3,5	3,2
Machines et matériel de transport	33,1	34,2	39,5	44,4	43,4
Machines génératrices	0,7	0,8	0,9	1,8	1,9
7144 – Propulseurs à réaction	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8
Autres machines non électriques	8,1	7,5	9,0	10,5	8,9
7284 – Machines,, appareils et engins mécaniques spécialisés pour industries particulières, n.d.a.	4,0	3,2	4,0	5,4	3,8
7285 – Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins mécaniques des positions 723.48, 727.21 et 728.41 à 728.49	1,0	1,1	1,3	1,4	1,6
Machines agricoles et tracteurs	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Machines de bureau et équipements de télécommunication	17,4	18,4	20,5	22,6	23,7
7764 – Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	11,6	12,4	13,8	15,6	16,7
7643 – Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même comportant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0,9	1,1	1,5	1,2	1,3
7763 – Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière	0,9	0,9	1,1	1,0	0,9
7599 – Parties, pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des rubriques 751.1, 751.2, 751.9 et 752	0,5	0,6	0,7	0,8	1,1
Autres machines électriques	3,7	3,6	4,1	4,2	4,1
Produits de l'industrie automobile	2,1	2,4	2,9	2,9	2,8
7812 – Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	1,2	1,4	1,8	1,9	1,9
Autre matériel de transport	1,2	1,5	2,0	2,4	2,1
7929 – Parties et pièces détachées, n.d.a. (à l'exclusion des pneumatiques, des moteurs et des parties et pièces détachées électriques), des aéronefs du groupe 792	0,1	0,1	0,1	0,9	0,7
Textiles	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
Vêtements	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7
Autres biens de consommation	6,6	7,1	7,9	7,8	7,3



	2013	2014	2015	2016	2017
8747 – Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques (autres que les compteurs du sous-groupe 873.1); instruments et appareils pour la mesure ou la détection des rayonnements alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres rayonnements ionisants	0,9	1,3	1,2	1,3	1,1
8742 – Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), n.d.a.; instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.; projecteurs de profils; leurs parties et accessoires	0,6	0,5	0,7	0,8	0,8
Autres	3,2	2,4	3,1	2,1	2,0

Note: Définition de la CITI Rev.3.

Source: Données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total des exportations (milliards de \$EU)</b>	<b>305,4</b>	<b>313,7</b>	<b>280,4</b>	<b>280,3</b>	<b>317,2</b>
	(% du total)				
Amériques	13,6	13,9	15,1	14,5	14,1
États-Unis	10,7	11,1	12,2	12,0	11,6
Autres pays d'Amérique	2,9	2,8	2,9	2,5	2,5
Canada	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Mexique	0,6	0,6	0,8	0,7	0,7
Europe	9,1	9,2	9,3	9,4	9,3
UE-28	8,3	8,4	8,5	8,8	8,6
Allemagne	1,8	2,0	2,1	2,1	2,0
Pays-Bas	1,5	1,6	1,5	1,6	1,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2
Italie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
France	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
AELE	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres pays d'Europe	0,5	0,6	0,6	0,4	0,5
Turquie	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Communauté d'États indépendants (CEI)	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
Afrique	1,1	0,9	0,8	0,7	0,6
Moyen-Orient	1,9	2,0	1,9	1,7	1,5
Émirats arabes unis	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
Arabie saoudite, Royaume d'	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3
Asie	72,5	72,3	71,6	72,9	73,6
Chine	26,8	26,2	25,4	26,4	28,0
Japon	6,3	6,3	6,9	7,0	6,6
Autres pays d'Asie	39,5	39,7	39,3	39,6	39,0
Hong Kong, Chine	12,9	13,6	13,6	13,7	13,0
Singapour	6,4	6,5	6,2	5,8	5,6
Corée, République de	4,0	4,0	4,5	4,6	4,6
Malaisie	2,7	2,7	2,5	2,8	3,3
Viet Nam	2,9	3,2	3,4	3,4	3,3
Philippines	3,2	3,0	2,7	3,1	3,0
Thaïlande	2,1	1,9	2,0	2,0	2,0
Australie	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0
Inde	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0
Indonésie	1,7	1,2	1,1	1,0	1,0
Autres pays	1,2	1,1	0,8	0,4	0,5

Source: Données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2013-2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total des importations (milliards de \$EU)</b>	<b>269,9</b>	<b>274,0</b>	<b>228,6</b>	<b>230,6</b>	<b>259,3</b>
	(% du total)				
Amériques	12,5	12,8	14,3	15,1	14,6
États-Unis	9,3	10,0	11,6	12,4	11,7
Autres pays d'Amérique	3,1	2,8	2,7	2,7	2,9
Brésil	1,0	0,8	0,8	0,8	1,0
Europe	9,9	9,8	11,0	11,5	10,9
UE-28	8,8	8,9	10,0	10,5	10,0
Allemagne	3,1	3,4	3,8	3,7	3,5
Pays-Bas	1,7	1,2	1,3	1,8	1,3
France	1,0	1,0	1,2	1,3	1,5
Italie	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0
AELE	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7
Autres pays d'Europe	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Communauté d'États indépendants (CEI)	1,5	1,7	1,3	1,7	1,7
Fédération de Russie	1,2	1,3	1,1	1,1	1,3
Afrique	3,0	2,7	1,4	1,3	1,4
Moyen-Orient	16,1	14,6	10,3	7,6	8,5
Arabie saoudite, Royaume d'	5,8	5,0	3,2	2,5	2,6
Koweït, État du	3,1	2,4	1,7	1,3	1,4
Émirats arabes unis	1,7	2,0	1,5	1,1	1,5
Qatar	2,3	1,9	1,7	1,0	1,0
Asie	54,7	55,7	59,1	59,7	59,7
Chine	15,8	17,5	19,3	19,1	19,3
Japon	16,0	15,2	16,9	17,6	16,2
Autres pays d'Asie	23,0	22,9	22,9	23,0	24,2
Corée, République de	5,8	5,4	5,7	6,4	6,5
Singapour	3,2	3,1	3,1	3,3	3,4
Australie	2,9	2,7	2,5	2,6	3,2
Malaisie	3,0	3,2	2,9	2,7	2,8
Indonésie	2,6	2,7	2,6	1,9	1,9
Thaïlande	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7
Viet Nam	1,0	0,9	1,1	1,2	1,2
Philippines	0,8	0,8	0,8	1,0	0,9
Inde	1,0	0,9	0,8	0,9	1,2
Autres pays	2,3	2,7	2,7	3,2	3,3

Source: Données communiquées par les autorités.

**Tableau A2. 1 Notifications du Taipei chinois à l'OMC, de janvier 2014 à janvier 2018**

Accord	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
<b>Accord sur l'agriculture</b>		
Articles 10 et 18:2	Subventions à l'exportation (ES:1)	G/AG/N/TPKM/115, 14/08/2014 G/AG/N/TPKM/121, 10/02/2015 G/AG/N/TPKM/132, 29/01/2016 G/AG/N/TPKM/146, 23/01/2017
Article 18:2	Soutien interne: mesure globale du soutien totale (DS:1)	G/AG/N/TPKM/154, 26/09/2017
Article 18:2	Accès aux marchés: volume des importations soumises à des contingents tarifaires et autres (MA:2)	G/AG/N/TPKM/112, 10/04/2014 G/AG/N/TPKM/126, 24/11/2015 G/AG/N/TPKM/135, 29/03/2016 G/AG/N/TPKM/148, 06/03/2017
Articles 5:7 et 18:2	Clause de sauvegarde spéciale (MA:5)	G/AG/N/TPKM/111, 20/02/2014 G/AG/N/TPKM/122, 11/03/2015 G/AG/N/TPKM/134, 21/03/2016 G/AG/N/TPKM/149, 06/03/2017
Article 5:7	Sauvegarde spéciale fondée sur le volume (MA:3) et sauvegarde spéciale fondée sur le prix (MA:4)	G/AG/N/TPKM/110, 31/01/2014 G/AG/N/TPKM/113, 09/05/2014 G/AG/N/TPKM/114, 20/05/2014 G/AG/N/TPKM/116, 25/09/2014 à G/AG/N/TPKM/120, 07/01/2015 G/AG/N/TPKM/123, 14/08/2015 à G/AG/N/TPKM/125, 19/10/2015 G/AG/N/TPKM/127, 03/12/2015 à G/AG/N/TPKM/131, 27/01/2016 G/AG/N/TPKM/133, 16/03/2016 G/AG/N/TPKM/136, 13/06/2016 à G/AG/N/TPKM/145, 16/01/2017 G/AG/N/TPKM/147, 15/02/2017 G/AG/N/TPKM/150, 30/03/2017 à G/AG/N/TPKM/153, 21/09/2017 G/AG/N/TPKM/155, 15/11/2017 à G/AG/N/TPKM/158, 15/01/2018
<b>Accord général sur le commerce des services</b>		
Article V:7 a)	Notification d'un accord commercial régional: Singapour et Taipei chinois	S/C/N/739-WT/REG350/N/1, 23/04/2014
	Notification du traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés	S/C/N/811, 27/07/2015
<b>Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)</b>		
Article 16.4	Décisions en matière de lutte antidumping (notifications <i>ad hoc</i> )	G/ADP/N/256, 11/04/2014 G/ADP/N/274, 24/07/2015 G/ADP/N/284, 19/04/2016 G/ADP/N/290, 22/09/2016 G/ADP/N/297, 23/03/2017
Article 16.4	Décisions en matière de lutte antidumping (rapports semestriels)	G/ADP/N/252/TPKM, 27/01/2014 G/ADP/N/259/TPKM, 30/07/2014 G/ADP/N/265/TPKM, 26/02/2015 G/ADP/N/272/TPKM, 06/10/2015 G/ADP/N/280/TPKM, 09/03/2016 G/ADP/N/286/TPKM, 14/10/2016 G/ADP/N/294/TPKM, 07/02/2017 G/ADP/N/300/TPKM, 28/08/2017
<b>GATT de 1994</b>		
Article XVII:4 a)	Activités des entreprises commerciales d'État	G/STR/N/15/TPKM, 09/09/2014 G/STR/N/16/TPKM, 20/06/2016
Article XXIV:7 a)	Notification d'un accord commercial régional: Singapour et Taipei chinois	S/C/N/739-WT/REG350/N/1, 23/04/2014
<b>Accord sur les marchés publics</b>		
Article XIX:5	Modification des statistiques des marchés publics	GPA/123, 28/07/2014
Article XVI:4 et 5	Statistiques	GPA/130, 10/06/2015 GPA/137/Add.1, 27/05/2016 GPA/142/Add.3, 03/07/2017
Paragraphe 2 de l'Annexe F de l'Appendice 2	Exclusions et restrictions énoncées dans les Annexes de l'Appendice I	GPA/WPS/EXCS/6, 19/12/2014
Paragraphe 2 de l'Annexe D de l'Appendice 2	Statistiques sur les marchés	GPA/WPS/STAT/3, 29/05/2015

Accord	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
Paragraphe 3.2 de l'Annexe C de l'Appendice 2	Questionnaire; programme de travail sur les PME	GPA/WPS/SME/5, 04/08/2015 GPA/WPS/SME/22, 27/06/2016 GPA/WPS/SME/26, 06/07/2016
Annexes 1, 2 et 3 de l'Appendice I	Valeurs de seuil	GPA/W/325/Add.10, 21/11/2014 GPA/W/336/Add.10, 15/11/2016
<b>Accord sur les procédures de licences d'importation</b>		
Article 7:3 4)	Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation	G/LIC/N/3/TPKM/5, 01/08/2014 à G/LIC/N/3/TPKM/8, 25/09/2017
Article 1:4 a) et 8:2 b)	Publication de procédures de licences d'importation	G/LIC/N/1/TPKM/9, 01/08/2014 à G/LIC/N/1/TPKM/12, 22/09/2017
<b>Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives</b>		
G/L/59/Rev.1	Restrictions quantitatives	G/MA/QR/N/TPKM/1, 03/10/2014 G/MA/QR/N/TPKM/2, 28/07/2016
<b>Accord sur les règles d'origine</b>		
Articles 5 et 4 de l'Annexe II	<i>Ad hoc</i>	G/RO/N/113, 02/04/2014 G/RO/N/119, 14/10/2014
	Nouvelles	G/RO/LDC/N/TPKM/1, 10/07/2017
<b>Accord sur les subventions et les mesures compensatoires</b>		
Article 25.1	Subventions	G/SCM/N/284/TPKM, 30/06/2015 G/SCM/N/315/TPKM, 24/07/2017
Article 25.11	Décisions prises en matière de droits compensateurs (rapports semestriels)	G/SCM/N/267, 16/12/2013 G/SCM/N/274, 23/06/2014 G/SCM/N/281, 12/12/2014 G/SCM/N/298, 18/12/2015 G/SCM/N/305, 15/06/2016 G/SCM/N/313, 16/12/2016 G/SCM/N/321, 15/06/2017
<b>Accord sur les sauvegardes</b>		
Clôture	Clôture d'une enquête en matière de sauvegardes sans qu'une mesure soit imposée	G/SG/N/9/TPKM/1, 14/05/2014
Articles 12:5 et 8:2	Notification de la clôture d'une enquête en matière de sauvegardes	G/L/1076; G/SG/N/12/TPKM/1, 20/10/2014
Article 12:6	Législation	G/SG/N/1/TPKM/3, 28/01/2014
<b>Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires</b>		
Article 7 et Annexe B	Réglementations SPS adoptées ou projetées	G/SPS/N/TPKM/303, 10/01/2014 à G/SPS/N/TPKM/452, 10/01/2018
<b>Accord sur les obstacles techniques au commerce</b>		
Article 2.10		G/TBT/N/TPKM/210, 29/07/2015
Article 2.9	Règlements techniques	G/TBT/N/TPKM/154, 07/01/2014 à G/TBT/N/TPKM/156, 14/03/2014 G/TBT/N/TPKM/158, 01/04/2014 à G/TBT/N/TPKM/164, 19/06/2014 G/TBT/N/TPKM/166, 08/07/2014 G/TBT/N/TPKM/168, 23/07/2014 G/TBT/N/TPKM/171, 18/08/2014 G/TBT/N/TPKM/172, 18/08/2014 G/TBT/N/TPKM/174, 04/09/2014 à G/TBT/N/TPKM/178, 10/10/2014 G/TBT/N/TPKM/181, 28/10/2014 G/TBT/N/TPKM/184, 06/11/2014 G/TBT/N/TPKM/185, 06/11/2014 G/TBT/N/TPKM/185/Rev.1, 23/02/2016 G/TBT/N/TPKM/185/Rev.2, 15/09/2016 G/TBT/N/TPKM/187, 27/11/2014 G/TBT/N/TPKM/188, 28/11/2014 G/TBT/N/TPKM/190, 08/12/2014 G/TBT/N/TPKM/192, 13/01/2015 à G/TBT/N/TPKM/196, 16/01/2015 G/TBT/N/TPKM/198, 28/01/2015 G/TBT/N/TPKM/199, 28/01/2015 G/TBT/N/TPKM/207, 19/06/2015 G/TBT/N/TPKM/211, 29/07/2015 G/TBT/N/TPKM/212, 12/08/2015 G/TBT/N/TPKM/216, 01/10/2015 G/TBT/N/TPKM/219, 14/10/2015 à G/TBT/N/TPKM/222, 13/11/2015 G/TBT/N/TPKM/226, 07/01/2016

Accord	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
		G/TBT/N/TPKM/227, 04/02/2016 G/TBT/N/TPKM/229, 04/03/2016 à G/TBT/N/TPKM/231, 01/04/2016 G/TBT/N/TPKM/239, 08/07/2016 à G/TBT/N/TPKM/242, 03/08/2016 G/TBT/N/TPKM/244, 01/09/2016 G/TBT/N/TPKM/246, 26/09/2016 G/TBT/N/TPKM/249, 14/10/2016 G/TBT/N/TPKM/251, 20/10/2016 G/TBT/N/TPKM/257, 06/12/2016 G/TBT/N/TPKM/262, 19/01/2017 G/TBT/N/TPKM/264, 13/02/2017 G/TBT/N/TPKM/266, 13/03/2017 G/TBT/N/TPKM/267, 13/04/2017 à G/TBT/N/TPKM/269, 18/04/2017 G/TBT/N/TPKM/275, 09/06/2017 G/TBT/N/TPKM/283, 09/08/2017 G/TBT/N/TPKM/283/Rev.1, 15/01/2018 G/TBT/N/TPKM/286, 16/08/2017 à G/TBT/N/TPKM/288, 28/08/2017 G/TBT/N/TPKM/292, 02/10/2017 à G/TBT/N/TPKM/294, 05/10/2017 G/TBT/N/TPKM/296, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/297, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/302, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/305, 30/11/2017 à G/TBT/N/TPKM/307, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/310, 04/12/2017 G/TBT/N/TPKM/312, 15/11/2017 G/TBT/N/TPKM/283/Rev.1, 15/01/2018
Articles 2.9 et 5.6	Règlements techniques	G/TBT/N/TPKM/157, 24/03/2014 G/TBT/N/TPKM/165, 07/07/2014 à G/TBT/N/TPKM/167, 23/07/2014 G/TBT/N/TPKM/148/Rev.1, 09/07/2014 G/TBT/N/TPKM/169, 06/08/2014 G/TBT/N/TPKM/170, 14/08/2014 G/TBT/N/TPKM/173, 26/08/2014 G/TBT/N/TPKM/179, 22/10/2014 G/TBT/N/TPKM/180, 24/10/2014 G/TBT/N/TPKM/182, 04/11/2014 G/TBT/N/TPKM/183, 06/11/2014 G/TBT/N/TPKM/186, 20/11/2014 G/TBT/N/TPKM/189, 28/11/2014 G/TBT/N/TPKM/191, 12/12/2014 G/TBT/N/TPKM/197, 21/01/2015 G/TBT/N/TPKM/200, 25/02/2015 à G/TBT/N/TPKM/206, 19/06/2015 G/TBT/N/TPKM/168/Rev.1, 17/03/2015 G/TBT/N/TPKM/208, 02/07/2015 G/TBT/N/TPKM/209, 03/07/2015 G/TBT/N/TPKM/213, 02/09/2015 à G/TBT/N/TPKM/215, 21/09/2015 G/TBT/N/TPKM/217, 01/10/2015 G/TBT/N/TPKM/218, 07/10/2015 G/TBT/N/TPKM/223, 03/12/2015 à G/TBT/N/TPKM/225, 08/12/2015 G/TBT/N/TPKM/228, 19/02/2016 G/TBT/N/TPKM/232, 12/04/2016 à G/TBT/N/TPKM/238, 07/07/2016 G/TBT/N/TPKM/243, 10/08/2016 G/TBT/N/TPKM/206/Rev.1, 16/08/2016 G/TBT/N/TPKM/245, 01/09/2016 G/TBT/N/TPKM/247, 27/09/2016 G/TBT/N/TPKM/248, 06/10/2016 G/TBT/N/TPKM/250, 17/10/2016 G/TBT/N/TPKM/252, 20/10/2016 à G/TBT/N/TPKM/256, 02/12/2016 G/TBT/N/TPKM/258, 09/12/2016 à G/TBT/N/TPKM/261, 12/01/2017 G/TBT/N/TPKM/263, 30/01/2017 G/TBT/N/TPKM/265, 02/03/2017

Accord	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
		G/TBT/N/TPKM/270, 19/04/2017 G/TBT/N/TPKM/272, 16/05/2017 à G/TBT/N/TPKM/274, 22/05/2017 G/TBT/N/TPKM/276, 16/06/2017 à G/TBT/N/TPKM/282, 28/07/2017 G/TBT/N/TPKM/284, 09/08/2017 G/TBT/N/TPKM/289, 14/09/2017 à G/TBT/N/TPKM/291, 29/09/2017 G/TBT/N/TPKM/295, 27/11/2017 G/TBT/N/TPKM/298, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/299, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/301, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/303, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/304, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/308, 30/11/2017 G/TBT/N/TPKM/309, 01/12/2017 G/TBT/N/TPKM/311, 04/12/2017 G/TBT/N/TPKM/313, 15/01/2018 G/TBT/N/TPKM/314, 09/01/2018
Article 5.6	Procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/N/TPKM/285, 16/08/2017
<b>Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (évaluation en douane)</b>		
Articles 1 <sup>er</sup> , 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 16	Réponses aux questions sur l'évaluation en douane	G/VAL/N/2/MNE/1, 22/12/2014
Article 22	Lois/règlements	G/VAL/N/1/MNE/1, 15/12/2014
Article 4	Notification concernant le traitement des montants des intérêts lors de la détermination de la valeur en douane des marchandises importées	G/VAL/N/3/MNE/1, 22/12/2014
<b>Accord sur la facilitation des échanges</b>		
WT/L/911	Engagements de la catégorie A	WT/PCTF/N/TPKM/1, 26/06/2014
<b>Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce</b>		
Article 63:2	Lois/réglementations rendues exécutoires par le Membre présentant la notification; modification d'une loi/réglementation	IP/N/1/TPKM/4, 21/01/2014 IP/N/1/TPKM/E/3-IP/N/1/TPKM/P/4, 28/01/2014 IP/N/1/TPKM/P/3, 28/01/2014 IP/N/1/TPKM/T/5, 11/03/2014 IP/N/1/TPKM/5, 11/03/2014 IP/N/1/TPKM/6, 22/04/2014 IP/N/1/TPKM/U/2, 08/05/2014 IP/N/1/TPKM/P/5, 08/05/2014 IP/N/1/TPKM/L/3, 08/05/2014 IP/N/1/TPKM/C/11, 08/05/2014 IP/N/1/TPKM/C/10, 08/05/2014 IP/N/1/TPKM/8-IP/N/1/TPKM/O/1, 11/03/2015 IP/N/1/TPKM/7-IP/N/1/TPKM/P/6, 11/03/2015 IP/N/1/TPKM/10-IP/N/1/TPKM/O/2, 01/10/2015 IP/N/1/TPKM/9-IP/N/1/TPKM/T/6, 01/10/2015 IP/N/1/TPKM/13-IP/N/1/TPKM/P/7, 10/12/2015 IP/N/1/TPKM/12-IP/N/1/TPKM/O/4, 10/12/2015 IP/N/1/TPKM/11-IP/N/1/TPKM/O/3, 10/12/2015 IP/N/1/TPKM/18-IP/N/1/TPKM/T/8, 10/10/2017 IP/N/1/TPKM/17-IP/N/1/TPKM/T/7, 10/10/2017 IP/N/1/TPKM/16-IP/N/1/TPKM/P/9, 10/10/2017 IP/N/1/TPKM/15-IP/N/1/TPKM/P/8, 10/10/2017 IP/N/1/TPKM/14-IP/N/1/TPKM/C/12, 10/10/2017
<b>Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce</b>		
Article 6:2	Notification de publications	G/TRIMS/N/2/Rev.24, 15/09/2014 G/TRIMS/N/2/Rev.24/Add.4, 05/05/2015

Source: Secrétariat de l'OMC.

**Tableau A2. 2 Principales caractéristiques des ACR en vigueur, janvier 2018**

<b>Accord de libre-échange El Salvador-Honduras-Taïpei chinois</b>	
Parties	El Salvador, Honduras et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	El Salvador et Taïpei chinois: 1 <sup>er</sup> mars 2008 Honduras et Taïpei chinois: 15 juillet 2008
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	1 <sup>er</sup> janvier 2027
Champ d'application	Produits et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec El Salvador (2017)	0,02% des importations totales; 0,03% des exportations totales
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec le Honduras (2017)	0,03% des importations totales; 0,02% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 3 juillet 2013
Série de documents de l'OMC	WT/REG283/1/Rev.1

<b>Accord de libre-échange Guatemala-Taïpei chinois</b>	
Parties	Guatemala et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> juillet 2006
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2020
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec le Guatemala (2017)	0,04% des importations totales; 0,04% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 3 juillet 2013
Série de documents de l'OMC	WT/REG297/1/Rev.1

<b>Accord de libre-échange Nouvelle-Zélande-Taïpei chinois</b>	
Parties	Nouvelle-Zélande et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> décembre 2013
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2025
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec la Nouvelle-Zélande (2017)	0,3% des importations totales; 0,2% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 10 novembre 2014
Série de documents de l'OMC	WT/REG348/1

<b>Accord de libre-échange Nicaragua-Taïpei chinois</b>	
Parties	Nicaragua et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2022
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec le Nicaragua (2017)	0,05% des importations totales; 0,01% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 27 septembre 2010
Série de documents de l'OMC	WT/REG267/1/Rev.1

<b>Accord de libre-échange Panama-Taïpei chinois</b>	
Parties	Panama and Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> janvier 2004
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2013
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec le Panama (2017)	0,01% des importations totales; 0,04% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 29 novembre 2010
Série de documents de l'OMC	WT/REG268/1



<b>Accord de libre-échange Singapour-Taïpei chinois</b>	
Parties	Singapour et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	19 avril 2014
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2028
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec Singapour (2017)	3,4% des importations totales; 5,6% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Article XXIV du GATT et Article V de l'AGCS
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée. Examen à l'OMC le 30 mars 2015
Série de documents de l'OMC	WT/REG350/1

<b>Accord-cadre transdétroit de coopération économique (ECFA)</b>	
Parties	Chine et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	12 septembre 2010
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2013 (pour les articles relevant de dispositions visant des résultats rapides)
Champ d'application	Marchandises et services
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec la Chine (2017)	19,3% des importations totales; 28,0% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Non notifié à l'OMC (annonce préalable communiquée)
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié à l'OMC

<b>Accord de coopération économique Paraguay-Taïpei chinois</b>	
Parties	Paraguay et Taïpei chinois
Date d'entrée en vigueur	28 février 2018
Fin de la période de transition (libéralisation du commerce des marchandises) pour le Taïpei chinois	2023
Champ d'application	Marchandises (portée limitée)
Commerce des marchandises du Taïpei chinois avec le Paraguay (2016)	0,009% des importations totales et 0,01% des exportations totales
Dispositions juridiques pertinentes de l'OMC	Non notifié à l'OMC
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié à l'OMC

Source: Secrétariat de l'OMC.

**Tableau A2. 3 Importations provenant de PMA dans le cadre d'ACPr, 2014-2017**

(Milliers de \$NT)

Partenaire commercial		2014	2015	2016	2017
Afghanistan	Valeur totale des importations	0	0	0	123
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Angola	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Bangladesh	Valeur totale des importations	542 073	371 698	228 731	233 519
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	411 526	310 107	193 999	181 622
Bénin	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Bhoutan	Valeur totale des importations	0	0	228	2
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Burkina Faso	Valeur totale des importations	0	0	0	42
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Burundi	Valeur totale des importations	2 076	9 508	5 849	5 068
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Cambodge	Valeur totale des importations	72 137	128 597	222 102	171 374
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	55 040	113 562	204 982	157 746
Comores	Valeur totale des importations	0	0	75	11
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Congo, Rép. dém. du	Valeur totale des importations	176	0	1	302
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Djibouti	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Érythrée	Valeur totale des importations	21	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Éthiopie	Valeur totale des importations	207 472	227 654	325 730	532 581
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	7 600	863	314	3 518
Gambie	Valeur totale des importations	1	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Guinée	Valeur totale des importations	0	533	199	73
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	73
Guinée-Bissau	Valeur totale des importations	35	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Haïti	Valeur totale des importations	3 561	855	6	20
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	3 458	850	6	20
Îles Salomon	Valeur totale des importations	23 001	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Kiribati	Valeur totale des importations	15 226	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Lesotho	Valeur totale des importations	1 034	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	1 034	0	0	0
Libéria	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0

Partenaire commercial		2014	2015	2016	2017
Madagascar	Valeur totale des importations	779	1 719	869	774
	Valeur des importations bénéficiant de préférences		1 719	785	774
Malawi	Valeur totale des importations	1 330	20 156	12 566	16 455
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	1 330	20 156	12 566	16 455
Mali	Valeur totale des importations	12	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	12	0	0	0
Mauritanie	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Mozambique	Valeur totale des importations	0	0	3	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	3	0
Myanmar	Valeur totale des importations	116 278	126 727	134 985	165 578
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	115 203	125 220	126 488	131 409
Népal	Valeur totale des importations	7 011	6 139	7 754	9 829
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	6 962	5 727	6 750	9 155
Niger	Valeur totale des importations	0	0	131	55
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	131	55
Ouganda	Valeur totale des importations	14 517	10 593	22 122	19 885
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
RDP lao	Valeur totale des importations	35 923	29 554	45 101	30 473
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	1 409	3 678	2 005	4 777
République centrafricaine	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Rwanda	Valeur totale des importations	6 017	6 847	7 955	9 325
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	214	0
Sao Tomé-et-Principe	Valeur totale des importations	319	253	407	58
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Sénégal	Valeur totale des importations	860	4 457	1 244	1 315
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	860	4 421	1 244	1 315
Sierra Leone	Valeur totale des importations	0	0	6	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	6	0
Somalie	Valeur totale des importations	0	0	0	29
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	29
Soudan	Valeur totale des importations	11 365	3 565	755	3 251
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	4 063	3 565	1	3 251
Soudan du Sud	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Tanzanie	Valeur totale des importations	15 409	17 628	13 700	22 772
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	1 941	13	620	19
Tchad	Valeur totale des importations	0	1	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Timor-Leste	Valeur totale des importations	26	5 189	5 360	12 621
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	1	0	4	2
Togo	Valeur totale des importations	0	0	0	269
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	269

<b>Partenaire commercial</b>		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Tuvalu	Valeur totale des importations	0	0	0	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0
Vanuatu	Valeur totale des importations	0	0	52	0
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	52	0
Yémen	Valeur totale des importations	2 131	3 075	3 726	1 930
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	1 734	0
Zambie	Valeur totale des importations	0	212	166	318
	Valeur des importations bénéficiant de préférences	0	0	0	0

Source: Sur la base de renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A2. 4 Prohibitions et restrictions à l'investissement, 2018****1. Prohibitions**

Secteur d'activité	Sous-secteur d'activité	Désignation
Fabrication de matières chimiques, d'engrais et de composés azotés, de matières plastiques et de caoutchouc, de fibres synthétiques ou artificielles	1810 Fabrication de matières chimiques	Fabrication de nitroglycérine à usage militaire (nitroglycérine employée pour les explosifs mettant en jeu la sécurité essentielle)
		Fabrication de chlorure de sodium par électrolyse au mercure
		Catégorie de substances pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques interdites par les Nations Unies
		CFC, halon, méthylchloroforme, tétrachlorure de carbone
Fabrication d'autres produits chimiques	1990 Fabrication d'autres produits chimiques non classés ailleurs	Amorces et mercure fulminant
Production de métaux communs	2499 Production d'autres métaux communs non classés ailleurs	Fonte de cadmium
Fabrication de machines et de matériel	2939 Fabrication d'autres machines d'usage général	Armes à feu et autres, réparation d'armes, munitions et extincteurs (pour aéronefs militaires), systèmes d'armes à haute énergie (tels qu'armes laser, armes à micro-ondes et canons électromagnétiques) et autres systèmes d'armes de haute technologie
Transports terrestres	4931 Services de transport par autocar	Y compris les services de transport urbain et interurbain de passagers par autocar Services d'autocars touristiques
	4932 Services de transport par taxi	
	4939 Autres services de transport par autocar	
Activités postales et de courrier	5410 Activités postales	
Activités de programmation et de diffusion	6010 Radiodiffusion	Radiodiffusion
	6020 Télédiffusion et distribution de programmes par abonnement	Télédiffusion (par satellite)
Activités de services financiers	6415 Services postaux d'épargne et de transferts	
Activités juridiques et comptables	6919 Autres intermédiations monétaires	Services notariaux publics
Activités sportives et de loisirs et activités récréatives	9323 Activités de loisirs spéciales	

**2. Restrictions**

Secteur d'activité	Sous-secteur d'activité	Désignation
Agriculture et élevage	0111 Culture du riz	
	0112 Culture de céréales (à l'exception du riz)	Culture du blé, du sarrasin et des larmes de Job
	0113 Cultures spéciales	Culture d'herbes médicinales chinoises et cultures spéciales aux propriétés curatives (thé non inclus)
	0114 Culture de légumes	Culture de légumes biologiques et culture couverte de légumes (limité aux "usines de végétaux")
	0116 Culture de champignons	
	0119 Autres cultures	
	0121 Élevage de bovins	
	0122 Élevage de porcins/de porcs	Élevage de porcs reproducteurs
	0123 Élevage de poulets	Élevage de poulets reproducteurs
	0124 Élevage de canards	Élevage de canards reproducteurs
	0129 Élevage d'autres animaux	
Sylviculture		
Pêche		
Fabrication de produits du tabac		
Fabrication de matières chimiques, d'engrais et de composés azotés, de matières plastiques et de caoutchouc, de fibres synthétiques ou artificielles	1810 Fabrication de matières chimiques	Fabrication de nitroglycérine (non employée pour les munitions et explosifs mettant en jeu la sécurité essentielle)

Secteur d'activité	Sous-secteur d'activité	Désignation
Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques		Instruments et équipements militaires
Fabrication d'autres matériels de transport et de pièces	3190 Fabrication d'autres matériels de transport et de pièces non classés ailleurs	Fabrication, réparation et assemblage d'aéronefs militaires
Autres activités de fabrication	3399 Autres activités de fabrication non classées ailleurs	Travail de l'ivoire
Distribution d'électricité et de gaz	3510 Distribution d'électricité	Distribution d'électricité et distribution d'énergie
	3520 Distribution de gaz	Distribution de gaz par gazoduc
Distribution d'eau	3600 Distribution d'eau	Distribution d'eau courante
Transport par eau	5010 Transport maritime	Transport par navires
	5020 Transport intérieur et transport lacustre	
Transports aériens	5100 Transports aériens	
Activités annexes des transports	5260 Activités de services annexes des transports aériens	Services aéroportuaires, services de restauration à bord des aéronefs et services d'exploitation et de gestion des aéroports
Activités de programmation et de diffusion	6020 Télédiffusion et distribution de programmes par abonnement	Télédiffusion par satellite (télédiffusion de programmes par satellite)
Télécommunications	6100 Télécommunications	Services de télévision par câble et télédiffusion par satellite (services de télédiffusion directe par satellite) et/ou entreprises de télécommunications de type I
Activités juridiques et comptables	6912 Activités notariales	Services du registre foncier

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits NPF appliqués, 2018

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (%)	En franchise de droits (%)
<b>Total</b>	<b>9 134</b>	<b>7,2</b>	<b>0-1 059,6</b>	<b>2,6</b>	<b>29,2</b>
SH 01-24	1 844	19,2	0-1 059,6	2,0	16,4
SH 25-97	7 290	4,2	0-30	1,0	32,5
<b>Par catégorie de l'OMC</b>					
Produits agricoles (définition OMC)	1 504	17,8	0-1 059,6	2,4	22,4
Animaux et produits du règne animal	224	18,4	0-45	0,6	3,1
Produits laitiers	49	22,4	5-69,4	0,8	0,0
Fruits, légumes et plantes	451	21,0	0-1 059,6	2,6	20,0
Café et thé	46	12,4	0-38,2	0,8	26,1
Céréales et préparations à base de céréales	174	31,4	0-476,8	2,0	6,9
Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits	128	12,9	0-338	3,7	49,2
Sucre et sucreries	29	16,1	0-27,5	0,5	6,9
Boissons, spiritueux et tabacs	116	18,1	0-40	0,5	12,9
Coton	5	0,0	0-0	0,0	100,0
Autres produits agricoles, n.d.a.	282	6,3	0-500	4,8	46,5
Produits non agricoles (définition OMC)	7 630	5,1	0-92,8	1,2	30,6
Poissons et produits de la pêche	444	20,4	0-92,8	0,5	5,4
Minerais et métaux	1 445	2,8	0-12,5	1,3	54,5
Produits chimiques et fournitures photographiques	1 605	2,8	0-20	0,8	27,3
Bois, pâte à papier, papier et meubles	382	0,7	0-12,5	3,7	91,9
Textiles	883	7,6	0-12,5	0,4	3,4
Vêtements	366	11,8	10,5-12,5	0,0	0,0
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	219	5,2	0-10	0,7	15,1
Machines non électriques	825	3,3	0-17,5	0,9	23,6
Machines électriques	501	3,8	0-15	0,9	28,3
Matériel de transport	265	9,5	0-30	0,9	21,5
Produits non agricoles, n.d.a.	661	3,1	0-10	1,0	39,6
Pétrole	34	2,0	0-5	1,0	47,1
<b>Par secteur de la CITI</b>					
CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche	664	15,8	0-1 059,6	3,1	32,2
CITI 2 – Activités extractives	139	0,6	0-7,5	2,8	81,3
CITI 3 – Activités de fabrication	8 330	6,6	0-500	2,0	28,2
Industries manufacturières à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires	7 116	4,3	0-30	1,0	31,1
Énergie électrique	1	0,0	0-0	0,0	100,0
<b>Par stade de transformation</b>					
Premier stade de transformation	1 231	12,7	0-1 059,6	3,3	39,6
Produits semi-finis	2 833	4,6	0-297,9	2,4	33,1
Produits finis	5 070	7,3	0-338	1,5	24,7
<b>Par section du SH</b>					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	734	18,7	0-500	1,2	9,0
02 Produits du règne végétal	559	21,6	0-1 059,6	2,8	27,5
03 Graisses et huiles	78	12,7	0-338	4,2	35,9
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	473	18,3	0-121,7	0,8	11,6
05 Produits minéraux	231	1,0	0-7,5	1,8	67,5
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 496	2,7	0-25	1,0	32,9
07 Matières plastiques et caoutchouc et articles en ces matières	358	4,7	0-10	0,6	3,4
08 Peaux, cuirs, pelleterie et ouvrages en ces matières	87	3,3	0-10	1,1	39,1
09 Bois et ouvrages en bois	161	1,9	0-12,5	1,9	73,9
10 Pâtes de bois, papier et carton	182	0,0	0-0	0,0	100,0
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 220	8,7	0-12,5	0,4	4,2
12 Chaussures, coiffures, etc.	76	6,0	0-10	0,5	9,2
13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment	258	6,7	0-12,5	0,4	3,9
14 Pierres gemmes et métaux précieux, perles	76	0,1	0-6,5	8,7	98,7

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (%)	En franchise de droits (%)
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	894	2,6	0-10	1,4	59,3
16 Machines et appareils, matériel électrique, etc.	1 333	3,4	0-17,5	0,9	26,3
17 Matériel de transport	284	9,2	0-30	0,9	22,2
18 Instruments et appareils de précision	363	2,3	0-10	1,3	48,8
19 Armes et munitions	21	1,7	0-5	1,4	66,7
20 Marchandises et produits divers	240	3,1	0-11	0,9	37,1
21 Objets d'art, etc.	10	0,0	0-0	0,0	100,0

Note: Les taux contingentaires sont exclus et les EAV des droits non *ad valorem* sont inclus; données communiquées par les autorités.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.



**Tableau A3. 2 Droits non *ad valorem* appliqués et leurs équivalents *ad valorem* respectifs**

Code du SH	Désignation	NPF 2018 <sup>a</sup>	EAV
02011010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	4,3%
02011090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	4,3%
02012010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	2,7%
02012020	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	2,5%
02012090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	2,1%
02013010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	2,3%
02013020	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	4,0%
02013090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	10 \$NT/kg	3,5%
02021010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	12,7%
02021090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	12,7%
02022010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	3,6%
02022020	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	3,9%
02022090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	5,1%
02023010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	3,5%
02023020	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	4,2%
02023090	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	10 \$NT/kg	5,6%
02041000	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02042100	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02042200	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02042300	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02043000	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02044100	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02044200	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02044300	Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
02045000	Viandes des animaux de l'espèce caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	11,3 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03019921	Anguilles des marais, vivantes	10,8 \$NT/kg ou 18%	18,9%
03024400	Maquereaux, frais ou réfrigérés	9,3 \$NT/kg ou 30%	30,0%
03024920	Capelans, frais ou réfrigérés	9 \$NT/kg ou 17,5%	17,5%
03028910	Mulets, frais ou réfrigérés	30 \$NT/kg	22,1%
03028930	Ayu, frais ou réfrigérés	23 \$NT/kg ou 17,5%	17,5%
03028951	Anguilles des rizières, fraîches ou réfrigérées	10,8 \$NT/kg ou 18%	18,0%
03028960	Éperlans Shishamo, éperlans de lac, frais ou réfrigérés	9 \$NT/kg ou 17,5%	17,5%
03035400	Maquereaux, congelés	7,3 \$NT/kg ou 25%	25,0%
03035920	Capelans, congelés	6,42 \$NT/kg ou 12,5%	12,5%
03038910	Mulets, congelés	25 \$NT/kg	54,4%
03038930	Ayu, congelés	23 \$NT/kg ou 17,5%	20,4%
03038951	Anguilles des rizières, congelées	10,8 \$NT/kg ou 18%	18,0%
03038960	Éperlans Shishamo, éperlans de lac, congelés	6,42 \$NT/kg ou 12,5%	12,5%
03044910	Filets d'anguille des marais, frais ou réfrigérés	12 \$NT/kg ou 20%	20,0%
03045910	Chair d'anguille des marais, fraîche ou réfrigérée	12 \$NT/kg ou 20%	20,0%
03048910	Filets d'anguille des marais, congelés	12 \$NT/kg ou 20%	26,1%
03055971	Anchois argentés, séchés	47,6 \$NT/kg ou 25%	40,2%
03061112	Langoustes, non fumées, congelées	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03061212	Homards, non fumés, congelés	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03061421	Crabes des marais, non fumés, congelés	40,8 \$NT/kg ou 30%	37,2%
03063100	Langoustes, vivantes, fraîches ou réfrigérées	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03063200	Homards, vivants, frais ou réfrigérés	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03063321	Crabes des marais, vivants, frais ou réfrigérés	47,6 \$NT/kg ou 35%	35,0%

Code du SH	Désignation	NPF 2018 <sup>a</sup>	EAV
03069110	Langoustes, séchées, salées ou en saumure mais non fumées	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03069210	Homards, séchés, salés ou en saumure mais non fumés	33,7 \$NT/kg ou 15%	15,0%
03069511	Peaux de crevettes, séchées, mais non fumées	5,36 \$NT/kg ou 24%	24,0%
03069519	Autres crevettes, séchées, salées ou en saumure mais non fumées	48 \$NT/kg ou 25%	80,8%
03071920	Huîtres, séchées, mais non fumées	50 \$NT/kg ou 25%	25,0%
03072100	Coquilles St Jacques, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,2 \$NT/kg ou 10%	10,0%
03072200	Coquilles St Jacques, congelées, mais non fumées	17,2 \$NT/kg ou 10%	10,0%
03072920	Coquilles St Jacques, séchées, salées ou en saumure mais non fumées	184 \$NT/kg ou 12,5%	12,5%
03073921	Moules, séchées, mais non fumées	40,5 \$NT/kg ou 27%	44,6%
03074221	Calmars et encornets, vivants, frais ou réfrigérés	15 \$NT/kg	49,6%
03074321	Calmars et encornets, congelés, mais non fumés	15 \$NT/kg	30,4%
03074922	Calmars et encornets, séchés, salés ou en saumure mais non fumés	219 \$NT/kg ou 50%	50,0%
03077120	<i>Ruditapes philippinarum</i> , vivants, frais ou réfrigérés	34 \$NT/kg ou 30%	30,0%
03077210	<i>Ruditapes philippinarum</i> , congelés, mais non fumés	34 \$NT/kg ou 30%	36,5%
03077220	<i>Arcidae</i> , congelés, mais non fumés	11,7 \$NT/kg ou 25%	25,0%
03077230	Clams, congelés, mais non fumés	22,6 \$NT/kg ou 20%	32,6%
03078121	Autres ormeaux, vivants, frais ou réfrigérés	30 \$NT/kg ou 7,5%	7,5%
03078122	Autres <i>haliotis diversicolor</i> , vivants, frais ou réfrigérés	66,4 \$NT/kg ou 20%	20,0%
03078310	Ormeaux, congelés, mais non fumés	30 \$NT/kg ou 7,5%	9,0%
03078320	<i>Haliotis diversicolor</i> , congelés, mais non fumés	83 \$NT/kg ou 25%	26,2%
03078720	Ormeaux, séchés, mais non fumés	225 \$NT/kg ou 15%	25,0%
03078740	Ormeaux, y compris <i>Haliotis diversicolor</i> , fumés	36 \$NT/kg ou 9%	11,4%
03079170	Locos, vivants, frais ou réfrigérés	26,6 \$NT/kg ou 14%	16,0%
03079210	<i>Arcidae</i> , congelés, mais non fumés	11,7 \$NT/kg ou 25%	25,0%
03079220	Clams, congelés, mais non fumés	22,6 \$NT/kg ou 20%	20,5%
03079230	Troches, congelées, mais non fumées	30 \$NT/kg ou 20%	61,6%
03079240	Locos, congelés, mais non fumés	19 \$NT/kg ou 10%	10,0%
03079951	Troches, séchées, salées ou en saumure mais non fumées	45,2 \$NT/kg ou 30%	92,8%
03079963	Locos, fumés	17 \$NT/kg ou 10%	34,9%
03081921	Bêches-de-mer, épicées, séchées, mais non fumées	100 \$NT/kg ou 10%	10,0%
03083030	Méduses, séchées, salées ou en saumure mais non fumées	8,4 \$NT/kg ou 12%	13,1%
04011010	Lait frais	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	59,6%
04011020	Lait longue conservation	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	58,9%
04012010	Lait frais	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	48,8%
04012020	Lait longue conservation	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	64,2%
04014010	Lait frais	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	21,5%
04014020	Lait longue conservation	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	69,4%
04015010	Lait frais	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	19,8%
04015020	Lait longue conservation	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	48,1%
04029910	Lait frais, additionné de sucre	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	25,0%
04029920	Lait, concentré ou stérilisé, additionné de sucre	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	25,0%
04029992	Autres laits, additionnés de sucre	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	55,4%
04039029	Certains types de babeurre	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	5,7%
04039040	Lait caillé	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	20,8%
04039059	Autres laits aromatisés, modifiés, fermentés	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	58,6%
04039090	Certains types de crème	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	20,8%
07032010	Bulbes d'ail à planter	27 \$NT/kg <sup>b</sup>	54,8%
07032090	Autres aulx, frais ou réfrigérés	27 \$NT/kg <sup>b</sup>	54,8%
07102910	Haricots rouges, congelés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	66,5%
07123920	Shiitake, séchés	369 \$NT/kg <sup>b</sup>	109,0%
07129040	Bulbes d'ail séchés	27 \$NT/kg <sup>b</sup>	30,8%
07129050	Hémérocalles séchées	58 \$NT/kg <sup>b</sup>	103,0%
07133200	Haricots rouges séchés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	58,6%
08013120	Noix de cajou sèches, en coques	26,2 \$NT/kg ou 16%	116,8%
08013220	Noix de cajou sèches, sans coques	26,2 \$NT/kg ou 16%	16,0%
08021120	Amandes amères, en coques, fraîches ou sèches	4 \$NT/kg ou 10%	10,0%
08021220	Amandes amères, sans coques, fraîches ou sèches	4 \$NT/kg ou 10%	10,0%
08024110	Châtaignes et marrons frais, en coques	5,8 \$NT/kg ou 16%	16,7%
08024120	Châtaignes et marrons secs, en coques	10,2 \$NT/kg ou 16%	16,7%
08024210	Châtaignes et marrons frais, sans coques	5,8 \$NT/kg ou 16%	21,1%
08024220	Châtaignes et marrons secs, sans coques	10,2 \$NT/kg ou 16%	16,0%
08028000	Noix d'arec (bétel), fraîches ou sèches	810 \$NT/kg <sup>b</sup>	1 059,6%
08062010	Raisins secs, en vrac	2 \$NT/kg	2,9%
08062020	Raisins secs, emballés dans des boîtes	2 \$NT/kg	1,8%

Code du SH	Désignation	NPF 2018 <sup>a</sup>	EAV
08083090	Autres poires, fraîches	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	83,5%
08121000	Cerises, conservées provisoirement	10 \$NT/kg ou 20%	20,0%
08134010	Longanes, secs et pulpes de longanes	88 \$NT/kg <sup>b</sup>	137,8%
10061000	Riz en paille (riz paddy)	45 \$NT/kg <sup>b</sup>	476,8%
10062000	Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	45 \$NT/kg <sup>b</sup>	261,4%
10063000	Riz semi-blanchi ou blanchi	45 \$NT/kg <sup>b</sup>	230,7%
10064000	Riz en brisures	45 \$NT/kg <sup>b</sup>	318,5%
11029011	Farine de riz gluant	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	252,6%
11029019	Autre farine de riz	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	297,9%
11031910	Gruaux et semoules de coix	5,7 \$NT/kg ou 20%	20,0%
11031930	Gruaux et semoules de riz	45 \$NT/kg <sup>b</sup>	80,2%
11032010	Riz aggloméré sous forme de pellets	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	81,6%
11041910	Riz aplati ou en flocons	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	194,1%
11042920	Autres riz travaillés	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	274,5%
11061010	Farines, semoules et poudres de haricots rouges	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	81,3%
11081910	Amidons et féculés de riz	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	143,3%
12023010	Arachides de semence, en coques	42 \$NT/kg <sup>b</sup>	26,8%
12023020	Arachides de semence, décortiquées	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	26,8%
12024100	Arachides, en coques	42 \$NT/kg <sup>b</sup>	186,3%
12024200	Arachides, décortiquées, même concassées	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	120,8%
12089011	Farines d'arachides, comestibles	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	122,5%
12089021	Farines d'arachides, non comestibles	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	122,5%
12129952	Noyaux et amandes d'abricots amers	4 \$NT/kg ou 10%	10,0%
18069053	Certains types de préparations de lait contenant du cacao	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	8,3%
18069055	Certains types de laits aromatisés contenant du cacao	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	8,3%
18069061	Certains types de céréales contenant du cacao	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	26,1%
18069071	Certains types de préparations alimentaires contenant du cacao	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	38,2%
18069092	Certains types de préparations alimentaires contenant du cacao	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	26,1%
19019025	Préparations de lait, additionnées de sucre	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	54,4%
19019027	Préparations de lait aromatisé	15,6 \$NT/kg <sup>b</sup>	23,9%
19019091	Certains types de préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	39,3%
19021110	Pâtes alimentaires de riz non cuites ni farcies ni autrement préparées	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	103,6%
19021910	Pâtes alimentaires de riz non cuites ni farcies ni autrement préparées	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	60,0%
19022010	Autres pâtes alimentaires farcies	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	113,3%
19023020	Autres pâtes alimentaires	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	100,9%
19041020	Certains types de préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	41,9%
19042011	Certains types de préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	65,8%
19042021	Certains types de préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	65,8%
19049010	Certains types de préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	29,4%
20049010	Certains types de haricots rouges préparés ou conservés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	19,7%
20055110	Certains types de haricots rouges préparés ou conservés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	16,0%
20055910	Certains types de haricots rouges préparés ou conservés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	35,2%
20060011	Certains types de haricots rouges préparés ou conservés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	48,3%
20060025	Certains types de haricots rouges préparés ou conservés	22 \$NT/kg <sup>b</sup>	19,7%
20081111	Arachides, grillées, en coques	42 \$NT/kg <sup>b</sup>	121,7%
20081112	Arachides, grillées, décortiquées	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	29,6%
20081191	Arachides, en coques, autrement préparées ou conservées	42 \$NT/kg <sup>b</sup>	45,6%
20081192	Arachides, décortiquées, autrement préparées ou conservées	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	59,0%
20081942	Certains types de mélanges préparés de fruits à coques et de graines	64 \$NT/kg <sup>b</sup>	34,9%
21033000	Farine de moutarde et moutarde préparée	9 \$NT/kg ou 15%	15,0%
21069098	Autres préparations alimentaires d'une teneur en riz égale ou supérieure à 30%	49 \$NT/kg <sup>b</sup>	26,0%
81129222	Autres déchets mélangés de métaux	750 \$NT/t ou 5%	5,0%

a Droits alternatifs: la valeur la plus élevée est retenue.

b Taux hors contingent.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A3. 3 Contingents tarifaires et leur utilisation, 2012-2018****Contingents tarifaires, 2018**

Produits	Taux hors contingent 2018	Taux contingentaires 2018	Volume du contingent tarifaire (tm) 2018
Velours de cerf (1 ligne)	500%	22,50%	5
Poires fraîches (1 ligne)	49 \$NT/kg	18%	9 800
Bananes (4 lignes)	100%	12,50%	13 338
Haricots rouges (8 lignes)	22 \$NT/kg	22,50%	2 500
Lait liquide (19 lignes)	15 \$NT,6/kg	15%	21 298
Arachides (13 lignes)			5 235
Arachides et farines et poudres d'arachide	42 \$NT/kg ou 64 \$NT/kg	25%	
Huiles d'arachide	338%	25%	
Bulbes d'ail (3 lignes)			3 520
Destinés à la plantation	27 \$NT/kg	0%	
Autres	27 \$NT/kg	22,50%	
Shiitake séchés (1 ligne)	369 \$NT/kg	25% ou 110 \$NT/kg selon la somme la plus élevée	288
Hémérocailles, séchées (1 ligne)	58 \$NT/kg	22,50%	101
Noix de coco (2 lignes)	120%	15% ou 0,9 \$NT/kg selon la somme la plus élevée	10 000
Noix de bétel (1 ligne)	810 \$NT/kg	17,50%	8 824
Ananas (2 lignes)	173%	15%	23 870
Mangues (2 lignes)	60%	25%	12 755
Pamplemousses (1 ligne)	184%	25%	4 300
Longanes secs (1 ligne)	88 \$NT/kg	15%	330
Riz (24 lignes)			144 720
Riz	45 \$NT/kg	0%	
Produits à base de riz	49 \$NT/kg	20% ou 25%	
Gruaux et semoules de riz	45 \$NT/kg ou 49 \$NT/kg	0-25%	

**Taux d'utilisation des contingents tarifaires, 2012-2017**

(%)

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Velours de cerf	99,6	99,4	99,4	99,4	99,4	91,9
Poires fraîches	76,3	57,9	99,6	63,1	99,9	77,2
Bananes	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Haricots rouges	99,9	100,0	74,7	98,4	99,9	99,9
Lait liquide	55,7	70,7	87,2	86,0	84,5	96,9
Arachides	99,7	98,5	99,9	99,9	100,0	99,9
Bulbes d'ail	99,3	22,6	75,6	5,4	99,3	48,0
Shiitake séchés	51,3	51,4	78,4	24,4	71,6	94,8
Hémérocailles, séchées	77,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Noix de coco	28,1	66,6	63,5	64,3	33,4	61,7
Noix de bétel	0,3	0,2	0,3	0,1	0,2	8,0
Ananas	7,5	11,9	11,7	13,0	17,4	14,2
Mangues	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pamplemousses	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Longanes secs	99	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Riz	99,9	92,7	88,7	99,9	98,2	100,3
Moyenne	55,86	48,24	54,94	47,13	56,48	55,8

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 4 Exportations prohibées, juillet 2017

		Désignation
1	0106.19.40.23-7	<i>Myocastoridae</i> spp.
2	0208.90.29.20-4	Viandes de chiens, fraîches, réfrigérées ou congelées
3	0301.99.29.48-9	<i>Serrasalmus</i> spp., <i>Pygocentrus</i> spp., <i>Pristobrycon</i> spp., <i>Pygopristis</i> spp.
4	0301.99.29.49-8	Anguilles électriques ( <i>Electrophoridae</i> spp.)
5	0301.99.29.51-3	Requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), vivants
6	0302.81.00.10-5	Requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), frais ou réfrigérés
7	0303.81.00.10-4	Requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), congelés
8	0304.47.00.10-6	Filets de requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), frais ou réfrigérés
9	0304.59.90.20-0	Chair de requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ) (même hachée), fraîche ou réfrigérée
10	0304.88.00.11-5	Filets ou steaks de requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), congelés
11	0602.90.10.10-9	Produits à base de champignons, contenant des stupéfiants (dont la composition est établie dans l'article 2: 3 de la Loi sur le contrôle des risques liés aux stupéfiants)
12	1211.90.60.00-1	Racines d'aristoloche ( <i>Aristolochia debilis radix</i> )
13	1211.90.91.41-5	Racines d'aristoloche ( <i>Aristolochiae Fangchi Radix</i> )
14	1211.90.91.42-4	Tiges d'aristoloches ( <i>Aristolochiae manshuriensis caulis</i> )
15	1211.90.91.43-3	Fruits d'aristoloches ( <i>Aristolochiae Fructus</i> )
16	1211.90.91.44-2	Tiges d'aristoloches ( <i>Aristolochiae Caulis</i> )
17	1404.90.99.50-2	Produits à base de champignons, contenant des stupéfiants (dont la composition est établie dans l'article 2: 3 de la Loi sur le contrôle des risques liés aux stupéfiants)
18	1604.19.90.71-2	Requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés, congelés
19	1604.19.90.72-1	Requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés, en conserve
20	1604.19.90.79-4	Autres requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> ), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés
21	2505.90.00.10-5	Autres sables naturels, contenant plus de 0,012% de chlorure
22	2505.90.00.90-8	Autres sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26
23	2517.10.90.00-1	Autres cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, même traités thermiquement
24	2903.81.00.00-6	1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)
25	2914.39.00.10-4	Isomères et sels de phényl-2-propanone
26	2914.79.00.20-3	Isomères et sels de cétones de o-Chlorophényl-cyclopentyl, de cétones de 2-Chlorophényl-cyclopentyl, et de o-Chlorobenzoyl-cyclopentane
27	2921.45.00.60-6	2-Naphthylamine (bêta-naphthylamine)
28	2921.45.00.71-3	Acétate de 2-Naphthylamine
29	2921.45.00.72-2	Chlorhydrate de 2-Naphthylamine
30	2921.49.00.10-3	P-Aminodiphényle
31	2921.49.00.20-1	Chlorhydrate de P-Aminodiphényle
32	2925.29.00.10-3	Hydrochlorure hydroxylamine
33	2926.90.90.30-3	Isomères et sels d'alpha-Acetylphénylacétonitrile
34	8710.00.00.10-3	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non
35	8710.00.00.20-1	Parties de chars et automobiles blindées de combat
36	8906.10.00.00-7	Navires de guerre
37	9301.10.00.00-6	Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)
38	9301.20.00.00-4	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires
39	9301.90.00.00-9	Autres armes de guerre
40	9705.00.00.20-6	Collections d'armes et armes de collection
41	9705.00.00.90-1	Autres collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique
42	9706.00.00.90-0	Autres objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A3. 5 Permis d'exportation, mai 2018**

		Désignation
1	7102.10.00.00-1	Diamants, non triés
2	7102.21.00.00-8	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés
3	7102.31.00.00-6	Diamants non industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés
4	8486.10.00.20-1	Machines à meuler, à polir et à roder pour le traitement des plaquettes à semi-conducteurs
5	8486.20.00.11-0	Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la fabrication de semi-conducteurs
6	8486.20.00.12-9	Appareils à dépôt physique pour la fabrication de semi-conducteurs
7	8486.20.00.31-6	Machines-outils pour la gravure à sec des matières semi-conductrices
8	8486.20.00.32-5	Pulvérisateurs pour la gravure, la décapage ou le nettoyage des plaquettes à semi-conducteurs
9	8486.20.00.33-4	Appareils pour l'attaque par humidification, le développement, le décapage ou le nettoyage des plaquettes à semi-conducteurs
10	8486.20.00.40-5	Machines à dépôt épitaxial destinées à la fabrication de plaquettes à semi-conducteurs
11	8486.20.00.50-2	Appareils d'implantation ionique pour le dopage des matières semi-conductrices
12	8486.20.00.61-9	Photorépéteurs d'alignement pour plaquettes à semi-conducteurs
13	8486.20.00.62-8	Photorépéteurs-balayeurs pour plaquettes à semi-conducteurs
14	8486.20.00.63-7	Systèmes à faisceaux d'électrons pour la gravure de plaquettes à semi-conducteurs
15	8486.20.00.71-7	Centrifugeuses pour le traitement des plaquettes à semi-conducteurs
16	8486.20.00.72-6	Tournettes de dépôts destinés à couvrir de résines photosensibles les plaquettes de semi-conducteur
17	8486.20.00.73-5	Résines photosensibles pour plaquettes à semi-conducteurs
18	8486.20.00.80-6	Appareils pour le chauffage rapide, l'oxydation, la diffusion, le recuit de plaquettes à semi-conducteurs
19	9031.41.10.10-2	Microscopes pour la photomicrographie pourvus d'appareillages spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de plaquettes à semi-conducteurs ou de réticules
20	9031.80.00.20-4	Microscopes électroniques pourvus d'appareillages spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de plaquettes à semi-conducteurs ou de réticules

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A3. 6 Marchandises visées par la taxe sur les produits de consommation, 2018**

Produits visés	Montant ou taux de la taxe	Exonérations
<b>Boissons</b>		Les jus de fruits naturels, le sirop de fruits, le sirop de fruits concentré, le jus de fruits concentré et le jus de légumes naturel conformes aux normes intérieures sont exonérés.
Jus de fruits/légumes naturel dilué	8%	
Autres boissons froides fabriquées à la machine	15%	
<b>Ciment</b>		La taxe sur les ciments Portland avec laitiers de haut fourneau a été ramenée à 196 \$NT/tonne métrique le 1 <sup>er</sup> janvier 2000; La taxe peut, en fonction de la situation, être modulée à concurrence de 50% des montants prescrits.
Ciment blanc ou coloré	600 \$NT/tm	
Ciment Portland I	320 \$NT/tm	
Ciment Portland avec laitiers de haut fourneau	280 \$NT/tm	
Produits de remplacement du ciment et autres produits	440 \$NT/tm	
<b>Appareils électriques</b>		Les déshumidificateurs destinés à être utilisés dans les usines sont exonérés. Les tourne-disques, appareils portables d'un diamètre inférieur à 32 centimètres sont exonérés.
Réfrigérateurs	13%	
Récepteurs de télévision en couleurs	13%	
Climatiseurs	20%	
Installations centrales de climatisation composées d'un compresseur, d'un climatiseur et d'un ventilateur-convecteur	15%	
Déshumidificateurs	15%	
Magnétoscopes	13%	
Tourne-disques	10%	
Magnétophones	10%	
Systèmes stéréophoniques	10%	
Fours électriques	15%	
<b>Verre plat</b>		Le verre conducteur et le verre armé utilisé dans la fabrication de moules sont exonérés. Article 9-1 de la Loi sur la taxe sur les produits de base: dans une période de 5 ans à compter du 24 novembre 2017, tous les fabricants et importateurs intérieurs peuvent demander à bénéficier d'une exonération de la taxe sur les produits de base pour le verre destiné exclusivement aux modules photovoltaïques en fournissant un document dans lequel ils s'engagent à ne pas vendre ou utiliser ces produits à toutes autres fins, ainsi qu'un certificat d'utilisation émis par l'autorité sectorielle compétente.
Y compris tout verre plat et toutes barres de verre	10%	
<b>Pétrole/gaz</b>		La taxe peut, en fonction de la situation, être modulée à concurrence de 50% des montants prescrits.
Essence	6 830 \$NT/kL	
Carburant diesel	3 990 \$NT/kL	
Kérosène	4 250 \$NT/kL	
Carburant d'avion	610 \$NT/kL	
Mazouts	110 \$NT/kL	
Huiles solvantes	720 \$NT/kL	
Gaz de pétrole liquéfié	690 \$NT/tm	
<b>Pneumatiques de caoutchouc</b>		Les chambres à air, pneumatiques tout caoutchouc, pneumatiques utilisés pour les véhicules à propulsion humaine/animale et véhicules agricoles sont exonérés de la taxe sur les produits de base.
Pneumatiques pour autobus et camions	10%	
Plusieurs autres pneumatiques de caoutchouc	15%	
<b>Véhicules</b>		Les véhicules importés destinés à être utilisés pour la recherche-développement technique, les véhicules à usages spécialisés équipés de dispositifs destinés à être utilisés exclusivement à des fins de contrôle de la sécurité publique et/ou pour des activités liées à l'hygiène, les véhicules de
Berlines de moins de 2 000 cm <sup>3</sup>	25%	
Berlines de plus de 2 001 cm <sup>3</sup>	30%	
Camions, autobus, autres véhicules	15%	

Produits visés	Montant ou taux de la taxe	Exonérations
Motocycles	17%	<p>transport du courrier, les tracteurs équipés de matériel agricole, les camions/voitures pour le transport de marchandises utilisés exclusivement dans les exploitations agricoles et les véhicules de génie civil ne circulant pas sur la voie publique sont exonérés.</p> <p>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le taux applicable sur les berlines de plus de 2 001 cm<sup>3</sup> a été réduit à 30%; pour les véhicules automobiles et motocycles électriques, le taux appliqué correspond à la moitié du taux légal. Les véhicules à châssis surbaissé, véhicules fonctionnant au gaz, véhicules hybrides essence/électricité, véhicules électriques et véhicules de réadaptation pour personnes handicapées qui ont été achetés et immatriculés dans les cinq ans à compter du 5 juin 2014 ont été exonérés de la taxe sur les produits de base.</p> <p>Les véhicules adaptés aux fauteuils roulants qui sont conformes à la norme sur les essais en matière de sécurité des véhicules et ont été achetés dans les 5 ans à compter du 6 février 2015 sont exonérés de la taxe sur les produits de consommation. Toutefois, leurs propriétaires doivent payer la taxe initiale sur les produits de base si ces véhicules ont été modifiés et si l'équipement permettant le transport du fauteuil roulant a été démonté dans les 5 ans à compter de la date d'immatriculation.</p> <p>Article 12-3 de la Loi sur la taxe sur les produits de base: Tout véhicule automobile ou motorcycle entièrement électrique acheté et immatriculé entre le 28 janvier 2017 et le 31 décembre 2021 est exonéré de la taxe sur les produits de base. Cependant, le montant de l'exonération de la taxe est limité à 1,4 million de \$NT de valeur imposable; la valeur excédentaire n'est pas exonérée.</p> <p>Article 12-5 de la Loi sur la taxe sur les produits de base: dans les 5 ans à compter du 8 janvier 2016, une personne qui met à la casse ou exporte sa berline, son camion ou son véhicule à double usage sorti d'usine depuis au moins 6 ans et pour lequel elle détient une licence depuis plus de 1 an, bénéficie, à l'achat et après l'immatriculation d'un nouveau véhicule du même type dans les 6 mois précédant ou suivant la date de mise à la casse ou d'exportation, d'une réduction de 50 000 \$NT de la taxe sur les produits de base. Une personne qui met à la casse ou exporte son motorcycle d'une cylindrée inférieure à 150 cm<sup>3</sup> sorti d'usine depuis au moins 4 ans et pour lequel elle détient une licence depuis plus de 1 an, bénéficie, à l'achat et après l'immatriculation d'un nouveau motorcycle dans les 6 mois précédant ou suivant la date de mise à la casse ou d'exportation, d'une réduction de 4 000 \$NT de la taxe sur les produits de base.</p> <p>Article 12-6 de la Loi sur la taxe sur les produits de base: entre le 24 novembre 2017 et le 31 décembre 2019, une personne qui met à la casse son camion usagé sorti d'usine avant le 30 juin 1999 bénéficie, à l'achat et après l'immatriculation d'un nouveau camion, d'une réduction de 50 000 \$NT de la taxe sur les produits de base.</p>

Source: Renseignements communiqués par les autorités; et Loi sur la taxe sur les produits de consommation. Adresse consultée: <http://law.moj.gov.tw/Eng/LawClass/LawAll.aspx?PCode=G0340076>.



**Tableau A3. 7 Principales mesures d'aide à la production, 2014-2017**

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>A) PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</b>			
i) Incitations fiscales			
<b>Embauche d'employés supplémentaires</b> - Jusqu'à 130% des salaires versés aux employés nouvellement embauchés peuvent être déclarés en tant que frais salariaux additionnels déductibles du revenu imposable; - Jusqu'à 150% – pour les employés de 24 ans ou moins.	2014-2024 2016-2024	PME embauchant des employés à temps plein supplémentaires et augmentant leurs frais salariaux globaux.	2014: 13,91 millions de \$NT 2015: 33,35 millions de \$NT 2016: 14,85 millions de \$NT 2017: ..
<b>Hausses de salaires</b> - En cas de hausse du salaire de ses employés subalternes intérieurs, une PME peut déduire jusqu'à 130% de ses versements de salaire additionnels annuels bruts, à l'exclusion de l'ajustement de base des salaires prévu par la loi.	2016-2024	PME	2016: 1,77 million de \$NT 2017: ..
ii) Incitations non fiscales			
<b>Prêts pour les PME: financements spécifiques d'urgence destinés à financer la réparation des dommages causés par les catastrophes naturelles</b> - Prêts octroyés par les banques depuis 2016; le taux d'intérêt est plafonné à 1%, plus un taux forfaitaire égal au taux d'intérêt accordé par La Poste sur les dépôts à terme de 2 ans.	Durée illimitée	Toutes les entreprises qui répondent aux Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise: - entreprises manufacturières, minières, de construction ou d'excavation, dont le capital libéré ne dépasse pas 80 millions de \$NT; - entreprises des secteurs suivants: agriculture, exploitation forestière, pêche, élevage, services publics, commerce, transport, entreposage, communications, finance, assurances, immobilier, services commerciaux, sociaux ou individuels, dont le revenu d'exploitation annuel ne dépasse pas 100 millions de \$NT.	2012-2016: 12,4 millions de \$NT 2017: 43,41 millions de \$NT
<b>Prêts à moyen et long termes pour la commercialisation des produits, les investissements à l'étranger et les projets de construction</b> - Les demandes de prêt sont approuvées par les banques commerciales; les capitaux sont fournis entièrement par le Fonds pour le développement des PME.	Durée illimitée	Toutes les entreprises qui répondent aux Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise.	2014: 540 millions de \$NT 2015: 514 millions de \$NT 2016: 630 millions de \$NT 2017: 514 millions de \$NT
<b>Prêts préférentiels aux entreprises touchées par la libéralisation destinés à des projets de modernisation:</b> - Prêts sur 10 ans couvrant jusqu'à 90% des coûts du projet, plafonnés à 100 millions de \$NT par requérant.	Durée illimitée	Toutes les entreprises répondant à la définition d'entreprise en cours de modernisation établie dans le Programme de soutien aux industries en vue de leur adaptation à la libéralisation des échanges.	2014: 3 331 millions de \$NT 2015: 1 500 millions de \$NT 2016: 4 400 millions de \$NT 2017: 5 637 millions de \$NT
<b>Prêts accordés aux PME et aux entreprises privées</b> - 25% de chaque prêt est fourni par le Fonds de développement et 75% par les banques intérieures.	Jusqu'à l'expiration de la Loi sur l'innovation industrielle	Toutes les entreprises (non réservé à un secteur ou une entreprise spécifique)	2014-2016: 29,12 millions de \$NT

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>B) RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DOMAINES CONNEXES</b>			
i) Incitations fiscales			
<b>Crédit d'impôt pour la R&amp;D</b> - 15% des montants investis dans la R&D peuvent être déduits de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif, jusqu'à une limite annuelle de 30%. - Depuis 2016, une entreprise peut bénéficier pendant trois ans d'un crédit d'impôt de 10%, jusqu'à une limite de 30% de l'impôt sur les revenus; ou demander un crédit d'impôt pour l'année en cours de 15%, jusqu'à une limite de 30% de l'impôt sur les revenus.	2010-2019	- Toutes les entreprises à but lucratif; - Entreprises ayant des activités de R&D admissibles (les sociétés en commandite peuvent demander à bénéficier d'un crédit d'impôt pour la R&D depuis le 22 novembre 2017)	2014: 14 982 millions de \$NT 2015: 17 755 millions de \$NT 2016: 20 590 millions de \$NT 2017: ..
<b>Report de l'impôt sur le revenu sous forme d'actions provenant d'investissements dans le secteur de la technologie et lié à la rémunération des employés en actions</b> - Report du calcul de l'impôt sur le revenu jusqu'à l'année de cession ou la cinquième année suivant la souscription des actions (avant modification) - Report du calcul de l'impôt sur le revenu jusqu'à l'année de cession ou l'année suivant la souscription des actions (après modification).	2016-23/11/2017 24/11/2017-2019	- actions provenant d'investissements dans le secteur de la technologie: personnes physiques et morales du Taipei chinois (les sociétés en commandite peuvent demander à bénéficier d'un report de l'impôt sur le revenu sous forme d'actions provenant d'investissements dans le secteur de la technologie depuis le 22 novembre 2017); - rémunération des employés en actions: toutes personnes	2016: .. 2017: ..
<b>Déduction de 200% des dépenses en R&amp;D</b>	2016-2019	Personnes physiques et morales du Taipei chinois (les sociétés en commandite peuvent demander à en bénéficier depuis le 22 novembre 2017)	2016: .. 2017: ..
<b>Avantages fiscaux en faveur de l'investissement (lié à la R&amp;D)</b> Crédit d'impôts pour la modernisation des équipements - Crédit d'impôts de 5%-35% pour des équipements de R&D.	n.d.	Secteurs en cours de modernisation	n.d.
	1991-2009 Prorogé jusqu'au 31 décembre 2017	Entreprises à but lucratif exerçant des activités admissibles.	2014: 10 071 millions de \$NT 2015: 1 249 millions de \$NT 2016: 3 562 millions de \$NT 2017: ..
ii) Incitations non fiscales			
<b>Aides – financements pour le développement de nouveaux projets d'excellence</b> - Le financement peut être octroyé à concurrence de 50% du montant des dépenses ci-après engagées exclusivement pour le développement de produits de pointe: i) dépenses de personnel de recherche à temps plein; ii) coûts des instruments et des matières premières fongibles; iii) coûts d'utilisation et d'entretien du matériel de recherche-développement; iv) coûts du transfert de la technologie; v) frais de voyage liés au projet.	Durée illimitée	Toute société constituée en vertu de la Loi sur les sociétés, dont la situation financière est saine, qui n'a jamais fait l'objet d'un refus de la part d'une banque ni émis de chèque sans provision auprès d'une banque intérieure.	2014-2016: 4 495 millions de \$NT

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<p><b>Aides – financements pour le développement de la technologie industrielle, Programme de développement des technologies pour les entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement octroyé ne doit pas dépasser 50% du montant total des dépenses suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>i) dépenses de personnel de recherche à temps plein et/ou à temps partiel;</li> <li>ii) coûts des instruments et des matières premières fongibles;</li> <li>iii) coûts d'utilisation et d'entretien du matériel de recherche-développement;</li> <li>iv) coûts du transfert de la technologie;</li> <li>v) frais de déplacements intérieurs.</li> </ul> </li> <li>- Le programmes englobe: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plan de recherche de technologies de pointe (Programme A+ pour l'innovation industrielle et la R&amp;D) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions représentant 40% à 50% du financement total pour le développement de nouvelles technologies qui ne sont pas encore arrivées à maturation dans le Taipei chinois et qui, dans le futur, seront source de produits, de services ou d'industries stratégiques.</li> </ul> </li> <li>2. Plan de R&amp;D intégrée (Programme A+ pour l'innovation industrielle et la R&amp;D) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions représentant 40% à 50% du coût total des projets d'intégration de technologies clés et intersectorielles.</li> </ul> </li> <li>3. Mesures visant à encourager les entreprises intérieures à mettre en place des centres de R&amp;D (Programme A+ pour l'innovation industrielle et la R&amp;D) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions allant jusqu'à 20 millions de \$NT ou 50% des dépenses totales par les entreprises intérieures pour l'établissement de centres de R&amp;D dans le Taipei chinois.</li> </ul> </li> <li>4. Plan de partenariat général pour l'innovation et la R&amp;D <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions allant jusqu'à 50% des dépenses totales des entreprises étrangères pour des activités d'innovation et de R&amp;D dans le Taipei chinois.</li> </ul> </li> </ol> </li> </ul>	<p>Durée illimitée</p>	<p>Toute société constituée en vertu de la Loi sur les sociétés, dont la situation financière est saine, qui n'a jamais fait l'objet d'un refus de la part d'une banque ni émis de chèque sans provision auprès d'une banque intérieure.</p> <p>Une entreprise peut déposer une demande de financement pour compenser le coût des activités suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. recherche et développement de technologies de pointe qui peuvent être à juste titre qualifiées de vitales et novatrices à long terme;</li> <li>2. recherche et développement de technologies qui facilitent l'intégration verticale ou horizontale et encouragent la création d'écosystèmes ou de groupes industriels;</li> <li>3. établissement, au Taipei chinois, de centres de recherche-développement axés sur la création de technologies et de services novateurs;</li> <li>4. développement par des PME d'une technologie novatrice ou complémentaire dans le secteur manufacturier.</li> </ol>	<p>2014: 2 063 millions de \$NT  2015: 2 230 millions de \$NT  2016: 2 279 millions de \$NT  2017: 2 008 millions de \$NT</p>

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>C) ZONES DÉSIGNÉES</b>			
Incitations fiscales			
<b>Exonérations de droits de douane et d'impôts accordées aux entreprises établies dans les zones désignées</b> - Exonérations des: i) droits de douane à l'importation, taxe sur les produits et taxe commerciale sur les machines et le matériel importés; ii) droits de douane à l'importation, taxe sur les produits et taxe commerciale sur les importations de matières premières et de biens de consommation, de carburant, de produits semi-finis, d'échantillons et de produits finis pour transbordement par des négociants et des exploitants d'entrepôts; iii) Taxe notariale à l'acquisition d'une nouvelle usine dans la zone industrielle d'exportation.	Durée illimitée	Toutes les entreprises établies dans les zones désignées.	2014-2016: 39 985 millions de \$NT
<b>Exonérations de droits de douane et d'impôts pour l'industrie de haute technologie</b> - Exonérations des droits de douane, de la taxe sur les produits de base et de la taxe commerciale (TVA) sur les machines et le matériel importés, les matières premières, les produits de base, les carburants et les produits semi-finis.	Durée illimitée	Entreprises du Parc industriel à orientation scientifique (Parc)	2014-2016: 115 153 millions de \$NT
<b>D) SOUTIEN SECTORIEL</b>			
<b>AGRICULTURE ET PÊCHE</b>			
Incitations fiscales			
- Exonération de la TVA pour les produits agricoles primaires, les engrais, les pesticides, les médicaments vétérinaires, les machines agricoles, les matériels de transport utilisés dans les exploitations agricoles et le mazout et l'électricité nécessaires à l'utilisation de ces machines et matériels, ainsi que la vente de riz et de farine de froment et le décorticage de riz.	Durée illimitée	Exonérations pour les produits agricoles primaires, la vente de riz et de farine de froment et le décorticage de riz.	2014: 23 882 millions de \$NT 2015: 25 759 millions de \$NT 2016: 24 755 millions de \$NT 2017: 24 799 millions de \$NT
- Exonération de la taxe sur les produits de base pour les chambres à air, les pneumatiques tout caoutchouc, les pneumatiques utilisés pour les véhicules à propulsion humaine/animale et les véhicules agricoles, les tracteurs équipés de matériel agricole et les camions/les voitures pour le transport de marchandises utilisés exclusivement dans les exploitations agricoles.	Durée illimitée	Chambres à air, pneumatiques tout caoutchouc, pneumatiques utilisés pour les véhicules agricoles; tracteurs équipés de matériel agricole et camions/voitures pour le transport de marchandises utilisés exclusivement dans les exploitations agricoles.	
Incitations non fiscales			

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>Subvention – Programme de soutien pour le riz</b> – Achats planifiés, achats supplémentaires et achats additionnels.	Durée illimitée	Agriculteurs qui exploitent des champs de paddy	2014: 583 millions de \$NT 2015: 696 millions de \$NT 2016: 557 millions de \$NT 2017: 651 millions de \$NT
<b>Subvention – Soutien pour des cultures diversifiées</b> – Octroi sous la forme de primes de reconversion (achat à des prix garantis, ou déclaration de mise en friche ou d'une culture de remplacement dans le cadre de Projets de remplacement de la riziculture et de conversion des rizières).	Durée illimitée	Agriculteurs qui exploitent certaines récoltes.	2014: 3 524 millions de \$NT 2015: 3 718 millions de \$NT 2016: 3 490 millions de \$NT 2017: 3 567 millions de \$NT
<b>Subvention – Soutien pour les feuilles de tabac</b> – Achat par appel d'offres de prix restreint.	Durée illimitée	Tabaculteurs	2013: 346,8 millions de \$NT 2014: 339,8 millions de \$NT 2015: 330,4 millions de \$NT 2016: 283,1 millions de \$NT 2017: 276,8 millions de \$NT
<b>Subvention – Soutien pour le sucre</b> – Achat garanti; – Bonification d'intérêts sur les emprunts contractés aux fins de l'achat d'intrants, paiement des primes d'assurance, paiement des frais entraînés par la lutte contre les parasites et les maladies, paiement des droits d'inspection du degré prix du sucre, etc.	Durée illimitée	Producteurs de canne à sucre	2014: 59,36 millions de \$NT 2015: 84,19 millions de \$NT 2016: 54,41 millions de \$NT 2017: 40,79 millions de \$NT
<b>Bonification d'intérêts</b> – Prêts à taux d'intérêt préférentiel accordés à tous les agriculteurs et pêcheurs dans divers secteurs et types d'agriculture.	Durée illimitée	Tous les agriculteurs et les pêcheurs	2014: 1 730 millions de \$NT 2015: 1 408 millions de \$NT 2016: 1 286 millions de \$NT
<b>Aide – Programme de rachat de bateaux de pêche</b> – Montants versés pour le rachat de bateaux de pêche en 2015-2016: i) 50 000 \$NT par tonneau de jauge brute, de 1 à 5 tonneaux; ii) 40 000 \$NT par tonneau de jauge brute, entre 6 et 10 tonneaux; iii) 30 000 \$NT par tonneau de jauge brute, entre 11 et 20 tonneaux; etc.	Durée illimitée	Propriétaires de bateaux de pêche de tous types, possédant une licence de pêche valable, y compris les bateaux de pêche sportive	2014: 47,804 millions de \$NT 2015: 40,720 millions de \$NT 2016: 37,547 millions de \$NT 2017: 0 million de \$NT

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>Subvention – Aide à la réduction de la durée des campagnes de pêche</b>	Durée illimitée	Tous les bateaux de pêche, avec licence de pêche valable, qui satisfont aux réglementations pertinentes relatives à la réduction de la durée des campagnes de pêche, à l'exception des bateaux de pêche récréative de louage.	2014: 179,944 millions de \$NT 2015: 183,529 millions de \$NT 2016: 180,879 millions de \$NT 2017: 173,815 millions de \$NT
<b>Subvention – Aide en matière d'assurance des bateaux de pêche</b> – Subvention couvrant une partie des frais d'assurance des bateaux de pêche s'ils subissent des dommages en mer.	Durée illimitée	Propriétaires de bateaux de pêche	2014: 57,353 millions de \$NT 2015: 51,219 millions de \$NT 2016: 53,840 millions de \$NT 2017: 50,045 millions de \$NT
<b>SECTEUR MANUFACTURIER</b> Incitations fiscales			
<b>Avantages fiscaux en faveur de l'investissement</b> Encouragement de l'investissement dans les secteurs manufacturiers et des services techniques – Exonération de l'impôt sur le revenu pendant cinq ans (à compter de la date de vente des produits/de fourniture des services) pour une société nouvellement constituée; – Exonération de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans (à compter de la date de mise en fonction des nouveaux équipement/de fourniture des services) pour une société existante.	2001-2003 2008-2009 Prorogation jusqu'au 31 décembre 2027	Entreprises admissibles du secteur manufacturier et du secteur connexe des services techniques	2014: 4 928 millions de \$NT 2015: 5 185 millions de \$NT 2016: 5 188 millions de \$NT 2017: ..
<b>SECTEUR BIOTECHNOLOGIQUE ET PHARMACEUTIQUE</b> Incitations fiscales			
<b>Secteur des biotechnologies et des nouveaux produits pharmaceutiques</b> – 35% des dépenses de R&D et de formation des employés peuvent faire l'objet d'une déduction; – Les sociétés investissant, réalisant des financements ou se développant dans le secteur des biotechnologies et des nouveaux produits pharmaceutiques peuvent déduire 20% du montant investi; – Exonérations fiscales pour le revenu perçu sous forme d'actions/de souscriptions d'actions par le biais de certificats d'option.	2007-2021	Entreprises admissibles du secteur des biotechnologies et des nouveaux produits pharmaceutiques - entreprise à but lucratif qui i) souscrit des actions émises par une société du secteur des biotechnologies et des nouveaux produits pharmaceutiques à sa création ou lors de son développement ultérieur; et ii) est un actionnaire enregistré de cette société depuis au moins trois (3) ans. - dirigeants et investisseurs dans le domaine des technologies	2014: 20 millions de \$NT 2015: 45 millions de \$NT 2016: 114 millions de \$NT 2017: ..
<b>SECTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE</b> Incitations fiscales			
<b>Encouragement à l'investissement dans le secteur cinématographique intérieur</b> – Jusqu'à 20% du prix d'achat des actions de la société peut être déduit.	2004-2014 2015-2025	Entreprises à but lucratif investissant un certain montant pour la création ou le développement d'une société cinématographique et détenant depuis sa création ou à la suite d'une levée de fonds des actions nominatives de cette société depuis au moins trois ans.	2015: 13 millions de \$NT 2016: 6 millions de \$NT 2017: ..

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>PÉTROLE ET GAZ</b>			
Incitations non fiscales			
<p><b>Aides – Financement de mesures en faveur de la prospection et l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel</b></p> <p>– Ce financement sert uniquement à soutenir les activités suivantes:</p> <p>i) réalisation de levés géologiques, géophysiques et/ou géochimiques et travaux de recherche nécessaires pour la prospection de gisements de pétrole et de gaz naturel;</p> <p>ii) forage pour la prospection et/ou l'exploitation de gisements de pétrole et/ou de gaz naturel;</p> <p>iii) toutes autres activités pertinentes indispensables qui ont reçu l'aval des autorités.</p> <p>Le montant total de la subvention accordée pour une <i>proposition de prospection</i> ne doit pas être supérieur à 50% du budget établi par le requérant.</p> <p>Le montant total de la subvention accordée pour un <i>projet d'exploitation</i> ne doit pas représenter plus de 12% du budget établi par le requérant.</p> <p>Si la proposition est retenue, la subvention majorée d'un intérêt composé de 10% doit être remboursée dans un délai de 5 à 15 ans.</p>	Lancé en 2002, sans durée déterminée	Les sociétés anonymes constituées en vertu de la Loi sur les sociétés qui se consacrent à la prospection et à l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel peuvent bénéficier de ce financement.	2013: 350 millions de \$NT 2014: 430 millions de \$NT 2015: 400 millions de \$NT 2016: 68 millions de \$NT 2017: 156 millions de \$NT
<p><b>Subventions aux coûts d'établissement et d'exploitation d'installations pétrolières et aux dépenses de consommation dans les régions reculées, aborigènes ou insulaires.</b></p> <p>– Subvention pour l'établissement d'installations pétrolières dans ces régions;</p> <p>– subvention pour les frais d'entretien des installations pétrolières dans ces régions;</p> <p>– subvention pour compenser les frais d'acheminement du pétrole ou du GPL dans ces régions;</p> <p>– subvention au titre des dépenses de personnel supplémentaire pour l'exploitation d'installations pétrolières dans ces régions;</p> <p>– subvention visant à réduire l'écart existant entre les prix du GPL à usage domestique appliqués dans les régions reculées, aborigènes et urbaines et/ou suburbaines.</p>	Lancé en 2002: 2010 – pour les régions aborigènes; 2014 – pour les régions reculées. Durée illimitée	Les propriétaires et/ou les exploitants d'installations pétrolières situées dans ces régions	2014: 267 millions de \$NT 2015: 280 millions de \$NT 2016: 252 millions de \$NT 2017: 274 millions de \$NT

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<b>E) AUTRES INCITATIONS</b>			
1. Encouragement pour les entreprises des secteurs émergents, importants et stratégiques – Jusqu'à 20% de crédit d'impôt à titre d'encouragement dans les secteurs émergents, importants et stratégiques.	2000-2009 Prorogation jusqu'au 31 décembre 2018	Sociétés à but lucratif ou personnes investissant dans des entreprises des secteurs émergents, importants et stratégiques	2014: 1 882 millions de \$NT 2015: 1 752 millions de \$NT 2016: 840 millions de \$NT 2017: ..
2. Encouragement à l'importation de machines et d'équipements qui ne sont pas produits par le Taipei chinois – Exonération des taxes à l'importation et des taxes commerciales à titre d'encouragement à l'importation de machines et d'équipements.	2002-Durée illimitée	Sociétés du secteur scientifique	..
<b>Avantages fiscaux pour la promotion du fonctionnement raisonnable de l'entreprise</b>			
1. Encouragement des fusions et des consolidations – Exonération des droits de timbre et de la taxe notariale, de la taxe sur les transactions de valeurs mobilières et de la taxe commerciale.	2002-Durée illimitée	Sociétés achetant les actifs et les parts d'une autre société et payant au moyen de leur propres actions avec droit de vote, pourvu que la valeur totale de ces actions excède 65% de la valeur des parts achetées.	..
2. Déduction de l'impôt sur la plus-value foncière pour la relocalisation d'usines.	1991-Durée illimitée		..
3. Exonération fiscale pour les actifs dont la valeur a augmenté à leur réévaluation. En cas de hausse de 25% de leur prix, les actifs fixes, épuisables et immatériels peuvent être réévalués conformément aux lois et réglementations pertinentes. L'appréciation dont les actifs font l'objet en raison de leur réévaluation ou de leur ajustement doit être enregistrée en tant que plus-value non réalisée de réévaluation et est exonérée de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif. Si ces actifs sont cédés, perdus ou mis au rebut, cette plus-value est incluse dans le revenu imposable de l'année en cours et assujettie à l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif.	Durée illimitée		..



Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<p><b>Promotion de la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure</b></p> <p>- Au moins 2% des effectifs des sociétés du secteur du bâtiment ayant obtenu des contrats pour des projets d'infrastructures publiques doivent être des ressortissants du Taipei chinois.</p> <p>Conformément à l'article 2 de la Loi sur la promotion de la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure (Loi PPIP), si certains points ne sont pas précisés dans cette loi, d'autres lois pertinentes s'appliquent.</p> <p>Si les projets de PPP sont conformes à la Loi PPIP et aux grands projets d'infrastructure, ils bénéficient des avantages fiscaux correspondants prévus dans la législation PPIP.</p> <p>1. Exonération de l'impôt sur le revenu des entreprises (pour une période maximale de 5 ans).</p> <p><i>Les dispositions du Règlement d'application relatif à l'exonération de l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif pour les institutions privées participant à des projets d'infrastructures publiques s'appliquent.</i></p> <p>2. Crédit d'impôt pour investissement en dépenses d'équipement.</p> <p><i>Les dispositions du Règlement d'application relatif aux crédits d'impôt pour investissement pour les institutions privées participant à des projets d'infrastructures publiques s'appliquent.</i></p> <p>3. Droits de douane préférentiels sur les machines et équipements importés.</p> <p><i>Les dispositions du Règlement sur l'exonération et l'échelonnement des paiements des droits d'importation pour les institutions privées participant à des projets d'infrastructures publiques s'appliquent.</i></p> <p>4. Réduction ou exonération de l'impôt sur la propriété bâtie, de l'impôt sur la valeur foncière, et de la taxe notariale.</p> <p><i>Les dispositions du Règlement d'application relatif à l'exonération ou la réduction de l'impôt sur la valeur foncière, de l'impôt sur la propriété bâtie, et de la taxe notariale pour les institutions privées participant à des projets d'infrastructures publiques adoptés par les autorités municipales/du comté/urbaines s'appliquent.</i></p>	..	Projets conformes à la législation PPIP et aux principaux projets d'infrastructure	

Mesure	Durée totale du programme	Bénéficiaires	Coût budgétaire/recettes publiques sacrifiées
<p>5. Crédit d'impôts pour investissement sous forme de souscription d'actions émises par une institution privée (jusqu'à 20% du montant de la souscription).</p> <p><b>Promotion de la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure</b></p> <p>- Au moins 2% des effectifs des sociétés du secteur du bâtiment ayant obtenu des contrats pour des projets d'infrastructures publiques doivent être des ressortissants du Taipei chinois</p> <p>- Trêve fiscale de cinq ans; crédit d'impôt allant jusqu'à 20% pour certaines dépenses d'investissement des institutions privées participant à de grands projets d'infrastructure; Incitations relatives aux droits de douane ou échelonnement des paiements; réduction de l'impôt sur la valeur foncière, de l'impôt sur la propriété bâtie et de la taxe notariale; et crédit d'impôt pour investissement pour les sociétés actionnaires.</p>	2000-Durée illimitée	<p>1. Trêve fiscale de cinq ans et crédit d'impôt sur certaines dépenses d'investissement, les bénéficiaires sont les entités privées participant à de grands projets d'infrastructure;</p> <p>2. En ce qui concerne les crédits d'impôt pour investissement pour les sociétés actionnaires, les bénéficiaires sont des entreprises à but lucratif actionnaires d'institutions privées participant à de grands projets d'infrastructure.</p>	<p>Trêve fiscale de cinq ans, crédit d'impôt sur certaines dépenses d'investissement, et crédit d'impôt pour investissement pour les sociétés actionnaires:</p> <p>2014: 723 millions de \$NT 2015: 566 millions de \$NT 2016: 552 millions de \$NT 2017: ..</p>

s.o. Sans objet.

.. Non disponible.

Source: Documents de l'OMC G/SCM/N/284/TPKM du 30 juin 2015 et G/SCM/N/315/TPKM du 24 juillet 2017; renseignements en ligne. Adresse consultée: <http://investtaiwan.nat.gov.tw/showPage?lang=en&getsearch=reward>; renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.moeasmea.gov.tw/ct.asp?xItem=86&ctNode=324&tmp=2>; renseignements en ligne. Adresse consultée: [http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File\\_10791.pdf](http://www.mof.gov.tw/File/Attach/75532/File_10791.pdf); et renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.moeasmea.gov.tw/ct.asp?xItem=235&ctNode=299&tmp=2>; Economist Intelligence Unit (2017), *Industry Report: Automotive*, 2<sup>ème</sup> trimestre, Londres. Adresse consultée: [www.eiu.com/automotive](http://www.eiu.com/automotive); et renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A3. 8 Normes CNS et leur équivalence avec des normes internationales, fin 2017**

Domaine		Nombre total de normes	Existence de normes internationales <sup>a</sup> (A)	Nombre de normes équivalentes à des normes internationales (B)	Normes équivalentes aux normes internationales <sup>b</sup> (B)=(C)+(D)		Taux d'équivalence (%) (E)=(B)/(A)×100
					Règlements techniques obligatoires (C)	Normes volontaires (D)	
A	Génie civil et architecture	620	88	74	8	66	84,1
B	Génie mécanique	2 116	412	410	11	399	99,5
C1-C4	Génie électrique	1 200	347	343	68	275	98,8
C5-C7	Électronique	786	262	262	31	231	100,0
D	Construction automobile et aéronautique	512	42	42	4	38	100,0
E	Construction ferroviaire	91	16	16	0	16	100,0
F	Construction navale	354	22	22	1	21	100,0
G	Matériaux ferreux et métallurgie	386	123	123	35	88	100,0
H	Matériaux non ferreux et métallurgie	250	80	80	6	74	100,0
J	Génie nucléaire	0	0	0	0	0	s.o.
K	Industrie chimique	2 551	496	496	27	469	100,0
L	Industrie textile	378	97	94	2	92	96,9
M	Industries extractives	82	8	8	0	8	100,0
N1-N4	Agriculture	382	85	85	5	80	100,0
N5-N7	Alimentation	520	185	185	16	169	100,0
O	Industrie du bois	84	27	27	13	14	100,0
P	Industrie de la pâte à papier et du papier	193	62	62	3	59	100,0
Q	Gestion de l'environnement	52	50	50	0	50	100,0
R	Produits céramiques	376	107	97	14	83	90,7
S1-S2	Appareils et articles ménagers	278	79	79	1	78	100,0
S3	Accessibilité	28	24	24	0	24	100,0
T	Matériel et appareils médicaux	327	171	171	3	168	100,0
X	Information et communication	871	786	785	8	777	99,9
Z1-Z3	Sécurité industrielle	241	27	22	7	15	81,5
Z4	Contrôle de la qualité	81	45	45	2	43	100,0
Z5-Z6	Distribution physique et emballage	171	42	42	1	41	100,0
Z7-Z9	Divers	461	260	259	16	243	99,6
	<b>Total</b>	<b>13 391</b>	<b>3 943</b>	<b>3 903</b>	<b>282</b>	<b>3 621</b>	<b>98,99</b>

a Nombre de normes correspondant à des normes internationales.

b Une norme locale qui est identique aux normes internationales correspondantes ou en constitue une variante est considérée comme équivalente aux normes internationales.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A3. 9 Instruments juridiques en matière de concurrence, 2018**

<b>Instruments</b>	<b>Date de promulgation ou de la modification la plus récente</b>
Loi sur le commerce loyal	14 juin 2017
Règlement d'application de la Loi sur le commerce loyal	2 juillet 2015
Loi organique de la Commission du commerce loyal	14 novembre 2011
Code de conduite relatif au respect par les entreprises de la législation en matière d'ententes	20 octobre 2011
Principes de la Commission du commerce loyal concernant la définition des marchés pertinents	6 mars 2015
Valeur de seuil des ventes totales en dessous de laquelle une entreprise n'est plus réputée être monopolistique	4 mars 2015
Règlement sur le calcul du montant des amendes administratives imposées pour des infractions sérieuses aux articles 9 et 15 de la Loi sur le commerce loyal	6 mars 2015
Normes relatives à l'application de l'article 46 de la Loi sur le commerce loyal	4 août 2016
Règlement régissant la gestion et l'utilisation du Fonds antitrust	24 novembre 2015
Règlement sur le versement de récompenses pour la dénonciation d'actions concertées illégales	19 avril 2016
Directives (Déclarations d'orientation) de la Commission du commerce loyal relatives aux associations professionnelles et autres groupements d'entreprises	17 juin 2016
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives aux accords de concession de licences	24 août 2016
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives à l'examen des affaires portant sur l'envoi par des entreprises de lettres d'avertissement pour violation du droit d'auteur, de marques de fabrique ou de commerce et de droits de brevet	24 décembre 2015
<b>Actions concertées</b>	
Avis au public sur les demandes d'approbation ou de prorogation d'actions concertées	20 septembre 2016
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives à l'approbation d'une tarification concertée entre petites et moyennes entreprises	26 décembre 2016
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives à l'achat concerté de pétrole par des stations-service	17 mai 2016
Règlement sur l'immunité et les réductions des amendes administratives et pour les actions concertées illégales	6 mars 2015
<b>Mesures sectorielles</b>	
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives aux entreprises vendant et entretenant des ascenseurs	22 avril 2015
Directives (Déclarations d'orientation) de la Commission du commerce loyal relatives à la vente de manuels de cours du niveau élémentaire et du premier cycle secondaire	30 décembre 2015
Directives (Déclarations d'orientation) de la Commission du commerce loyal sur les entreprises du secteur de la télévision par câble	27 mai 2016
Directives (Déclarations d'orientation) de la Commission du commerce loyal sur le secteur financier	25 septembre 2015
<b>Fusion</b>	
Types de fusion auxquelles le paragraphe 1 de l'article 11 de la Loi sur le commerce loyal ne s'applique pas	18 juillet 2016
Valeurs de seuils et calcul du montant des ventes que les entreprises opérant une fusion doivent présenter à la Commission du commerce loyal	2 décembre 2016
Directives relatives aux entreprises déposant une demande de fusion	15 juin 2017
Règlement sur l'examen des dossiers relatifs à la fusion de holdings financiers	9 juillet 2015
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives au traitement des demandes de fusion	18 juillet 2016
Directives (Lignes directrices) de la Commission du commerce loyal relatives aux fusions extraterritoriales	1 <sup>er</sup> décembre 2016

Note: La législation relative à d'autres aspects du commerce loyal, tels que la publicité mensongère et les entreprises de commercialisation à paliers multiples, est incluse dans le tableau ci-dessus.

Source: Renseignements en ligne de la FTC. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov.tw/internet/english/>, et renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau A4. 1 Soutien interne à l'agriculture et à l'élevage, 2009-2012**

(Millions de \$NT, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012
Soutien interne total (I + II)	57 471,42	51 819,33	58 054,48	52 790,07
En équivalent du PIB (%)	0,44	0,37	0,41	0,36
En équivalent du total des recettes fiscales (%)	3,9	3,3	3,4	3,0
En équivalent du total des dépenses publiques (%)	2,2	2,0	2,2	2,0
<b>I. Mesure globale du soutien (MGS)<sup>a</sup></b>				
<b>a) MGS par produit</b>	<b>4 195,20</b>	<b>4 205,15</b>	<b>8 063,60</b>	<b>9 040,93</b>
- Riz ( <i>paddy</i> )	2 550,14	2 637,90	6 129	6 931,78
- Maïs fourrager <sup>b</sup>	198,97	173,06	222,12	261,93
- Fèves de soja	0	0	0	17,57
- Sorgho <sup>b</sup>	5,67	0,45	0	0
- Arachides	218,49	232,21	330,79	317,91
- Sucre	150,86	142,18	110,61	91,98
- Feuilles de tabac	234,71	223,27	217,98	210,16
- Légumes	217,05	224,98	444,72	633,84
- Canne à sucre ( <i>de table</i> )	15,11	13,31	8,79	10,50
- Patates douces	108,93	85,37	109,02	95,81
- Cultures fourragères	185,98	196,44	214,69	236,92
- Autres cultures	309,29	275,98	275,88	232,53
<b>b) MGS autre que par produit</b>	<b>9 211,28</b>	<b>6 185,96</b>	<b>7 079,81</b>	<b>6 775,82</b>
- Subvention pour les prix des machines agricoles	19,65	21,87	27,01	27,77
- Subvention au transport des engrais	492,88	403,85	412,19	0
- Subvention pour l'écart de prix des engrais agricoles	5 206,24	2 097,37	3 085,84	4 003,28
- Exemption ou réduction du coût de l'électricité utilisée pour la production agricole	557,73	562,66	277,56	282,00
- Subvention aux combustibles destinés à alimenter les machines agricoles	0	0	0,22	45,66
- Bonification d'intérêts	2 739,45	2 894,90	3 076,48	2 225,87
- Programme d'assurance sur le bétail	195,33	205,31	218,51	191,24
<b>II. Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Catégorie verte</b>	<b>44 064,94</b>	<b>41 428,22</b>	<b>42 893,07</b>	<b>36 973,32</b>
Services de caractère général				
- Recherche ( <i>de caractère général, liée aux programmes de protection de l'environnement et programmes de recherche se rapportant à des produits particuliers</i> )	3 336,32	3 475,64	2 943,07	2 952,07
- Lutte contre les parasites et les maladies	983,32	879,98	556,53	410,25
- Services de formation	831,03	436,77	755,45	1 096,07
- Services de vulgarisation et de consultation	2 367,04	2 644,55	2 098,30	2 362,02
- Services d'inspection	607,85	473,64	292,10	231,13
- Services de commercialisation et de promotion	1 073,70	1 300,06	988,95	1 629,95
- Services d'infrastructure	13 265,68	16 856,92	22 667,49	16 533,80
Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles				
- Aide en cas de catastrophes naturelles: versements pour la réparation des dommages causés par des catastrophes naturelles	11 238,36	5 153,52	1 381,07	1 342,64
- Bonification d'intérêts: prêts spéciaux consentis aux agriculteurs pour réparer les installations agricoles endommagées à la suite de catastrophes naturelles	63,67	153,08	1 072,34	654,29
Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes de retrait des ressources				
- Programmes de retrait de terres de la production	524,16	504,83	597,79	693,41
Programmes de protection de l'environnement				
- Bonification d'intérêts pour la réduction de la pollution	3,84	4,66	4,42	3,54
- Programmes de prévention de la pollution, de gestion des déchets agricoles et de surveillance de la pollution de l'eau et du sol, en vue de promouvoir une utilisation durable des terres agricoles	85,50	105,71	99,06	69,86
- Bonification d'intérêts: prêts consentis aux agriculteurs pour l'utilisation de l'eau et la conservation des sols	12,58	12,69	11,81	9,23

	2009	2010	2011	2012
- Subventions pour la conservation des terres	9 548,13	9 369,50	9 394,47	8 955,24
Programmes d'aide régionale				
- Construction intégrée d'infrastructures agricoles et programmes d'amélioration environnementale pour les exploitants défavorisés	123,76	56,67	30,22	29,82

- a Les calculs sont fondés sur l'Annexe 3 de l'Accord sur l'agriculture et peuvent ne pas correspondre aux dépenses réelles.
- b Le soutien des prix pour le sorgho a été supprimé en 2011 et celui pour le maïs fourrager en 2013.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des documents de l'OMC G/AG/N/TPKM/106 du 28 août 2013 et G/AG/N/TPKM/154 du 26 septembre 2017.